Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16109 – 7 F | DIMANCHE 10 - LUNDI 11 NOVEMBRE 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Jospin veut imposer son « réalisme » au PS

Priorité à l'emploi et à la réforme fiscale

« L'EMPLOI doit devenir le ressort du sursaut qu'attend le pays », affirme le Parti socialiste dans son projet économique, soumis samedi 9 novembre à son conseil national et destiné à tracer les contours d'une *« véritable alternative »*. Lionel Jospin veut faire de l'emploi *« l'objectif et la priorité de toute politique »*. Il préconise dans ce but *« une action forte de l'Etat »*. Parmi les dix orientations prioritaires de ce texte, les socialistes mettent en avant la semaine de 35 heures, le basculement des cotisations sociales sur une CSG élargie et une refonte de la fiscalité. Ils s'engagent, dans un délai de deux ans, à offrir un emploi à 700 000 chômeurs de moins de 25 ans. Ce document doit être adopté par le conseil national avant d'être soumis au vote des militants, entre le 15 novembre et le 6 décembre, et ratifié par une convention nationale les 14 et 15 décembre à Noisy-le-Grand.

M. Jospin est décidé à se battre pour faire prévaloir son choix d'un *« réalisme de gauche »*. Dix-huit amendements ont été déposés au conseil national dont l'un, qui prône un décrochage du franc par rapport au mark, émane d'Henri Emmanuelli, pourtant grand ordonnateur de cette convention. La Gauche socialiste a présenté six amendements. Si les fabiusiens soutiennent la démarche de M. Jospin, Martine Aubry s'est démarquée, estimant que pour *« redonner l'espoir »*, il ne suffit pas *« de quelques mesures, même fortes ou emblématiques »*. L'ancien ministre du travail a déposé deux amendements dont l'un invite *« à rompre avec le système libéral »*. Jack Lang demande à M. Jospin de donner plus de *« souffle »* et d'*« élan »* au projet économique. La Gauche socialiste et surtout M. Emmanuelli pourraient soumettre des amendements au vote des militants. Michel Rocard et ses amis, qui ont fait une contre-proposition sur la réduction de la durée du travail, hésitent à franchir le pas.

Lire page 6

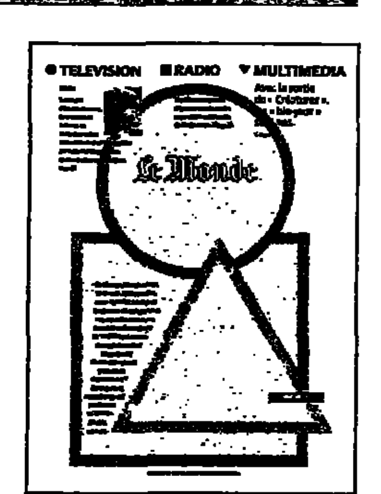
Les Etats-Unis retardent encore l'intervention humanitaire au Zaïre

M. Boutros-Ghali redoute un « génocide par la faim »

LE CONSEIL de sécurité de l'ONU a adopté, samedi 9 novembre, une résolution préliminaire ouvrant la voie à la création d'une force multinationale pour venir en aide aux réfugiés de l'est du Zaïre. Mais du fait des hésitations américaines, la résolution ajourne la décision d'envoyer des troupes sur le terrain. Bon nombre de membres du Conseil avaient espéré le vote d'un texte autorisant immédiatement une opération visant, comme le propose la France, à *« sécuriser »* les zones de secours. Depuis le début de la crise, Paris suggère l'envoi d'environ cinq mille hommes dans le cadre d'une force internationale. Cette mission est toujours retardée par l'attitude de Washington, qui demande un délai supplémentaire pour décider de son éventuelle participation à cette force.

Le Conseil demande d'autre part au secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, d'élaborer d'ici au 20 novembre *« un cadre opérationnel pour une force humanitaire d'intervention »* pour secourir le million de réfugiés pris dans les combats et envisager leur rapatriement au Rwanda et au Burundi sur une base volontaire. Le secrétaire général a déclaré que les réfugiés, manquant de vivres, d'eau et d'abris, risquaient d'être victimes d'*« un génocide par la faim »*.

Lire page 2 et notre éditorial page 11



● Télé : danger, violence !

CARRÉ ROUGE, triangle orange, cercle vert : la nouvelle signalétique anti-violence imposée par le CSA entre en vigueur le 18 novembre. Utile ou inutile ? L'équipe de notre supplément « Télévision-Radio-Multimédia » a enquêté. Egalement dans ce numéro, le premier jeu sur CD-ROM qui simule la vie : des personnages qui ont une évolution biologique autonome, souffrent, aiment, tombent malades, jouent, et meurent... Amusant ou terrifiant ?

Lire notre cahier « Télévision-Radio-Multimédia »

Une Gueuze infidèle à Bruxelles

BRUXELLES
de notre correspondant

Stupéfaction et colère dans la capitale belge : le brasseur flamand Gueuze Belle-Vue « délocalise » comme une vulgaire entreprise textile à la recherche de cieux et de charges salariales plus cléments. Si encore la prestigieuse brasserie de Molenbeek, une commune de l'agglomération bruxelloise, quittait ses pénates pour une lointaine contrée asiatique, cela pourrait passer pour une nouvelle péripétie de la mondialisation de l'économie. Mais les dirigeants de Gueuze Belle-Vue – le groupe Interbrew, qui a acquis l'entreprise en 1991 – ajoutent l'affront à la mise en œuvre implacable de la rationalité économique : Gueuze Belle-Vue s'en ira d'ici à 1998 à 40 kilomètres de là, à Louvain, dans le Brabant flamand, autant dire chez l'ennemi intime.

Gueuze Belle-Vue fait partie du patrimoine de Bruxelles à plus d'un titre. Non seulement elle enlumine les joyeuses soirées des estaminets depuis plus d'un siècle, mais ses anciens propriétaires – la famille Vanden Stock – ont longtemps soutenu le plus populaire des clubs de football de la capitale, le SC Anderlecht. Et puis, la Gueuze n'est pas n'importe quelle bière. Elle appartient à la catégorie des bières dites « à fermentation spontanée ». Cela signifie que brassée avec du malt d'orge et de froment et du houblon de deux ans d'âge, elle ne reçoit aucune levure. On laisse agir des agents de fermentation puisés dans l'air du temps, en l'occurrence les bactéries *Brettanomyces lambicus* (d'où Lambic, l'autre nom de la Gueuze) et *Brettanomyces bruxellensis*, qui, comme son nom l'indique, prospère dans l'air de la capitale. L'air de Louvain sera-t-il aussi favorable à la formation du goût délicieusement acide de ce breuvage ? Beaucoup en doutent.

Jan Coucke, porte-parole d'Interbrew, justifie la décision de l'entreprise en arguant d'une modification des habitudes de consommation des amateurs de bière. La Gueuze perd régulièrement du terrain face à la Pils, ce qui impose une rationalisation de la production et un regroupement des sites. Les installations de Molenbeek sont par ailleurs vétustes et se prêtent mal, selon lui, à l'installation de moyens modernes d'embouteillage. Le bourgmestre de la commune, Philippe Moureaux (PS), affectueusement surnommé « Flupke de Molenbeek » par ses administrés, ne décolère pas. Pour lui, Interbrew se rend coupable d'*« abus de confiance »* vis-à-vis des pouvoirs publics. En 1990, l'entreprise, se trouvant à l'étroit, avait bénéficié de l'appui de la Société de développement de la région bruxelloise pour procéder à des expropriations.

Au-delà des 103 emplois menacés par cette délocalisation, un coup dur pour une économie bruxelloise déjà bien déprimée, se profile l'éternel et lancinant débat communautaire. Pour les plus militants des francophones bruxellois, le départ de Gueuze Belle-Vue à Louvain est une preuve supplémentaire de la perfidie de ces Flamands qui prétendent *« tout faire mieux en Flandre »*. Pour ce qui est de la bière, en tout cas, la balance est égale. L'amateur est servi, et bien servi, dans la langue d'Hugo Claus comme dans celle de Georges Simenon.

Luc Rosenzweig

Les soldats oubliés de la France

LE MINISTÈRE des anciens combattants s'avoue à leur sujet *« un peu honteux et mal à l'aise »*. Africains, Marocains, Algériens, plusieurs dizaines de milliers de soldats des deux guerres mondiales ou des campagnes d'Indochine sont encore vivants. Mais leurs pensions ont été gelées depuis 1959. Quand un ancien combattant français, invalide à 100 %, reçoit 4 081 francs de pension mensuelle, son compagnon d'armes touchera 1 463 francs s'il est Sénégalais, tout juste 400 francs s'il est originaire de Tunisie ou du Maroc. De nombreux recours ont été formés et des soldats oubliés brandissent leur carte d'ancien combattant pour percevoir le RMI.

Lire page 8

■ M. Chirac défend les « acquis sociaux »

Le président de la République se déclare attaché à la « sécurité des travailleurs » et aux *« acquis sociaux »* après la publication des propos de M. Juppé sur la *« flexibilité »*. p. 7

■ L'avis du médiateur

Thomas Ferenczi consacre sa première chronique au thème du journaliste et des archives. p. 11

■ Le prix de l'or

La mécanisation accélérée des mines en Afrique du Sud a des conséquences dramatiques sur les conditions de travail. p. 10

■ « Placements »

Un panorama des informations boursières et financières de la semaine et nos chroniques. p. 14, 15 et 16

■ Un choc en boxe

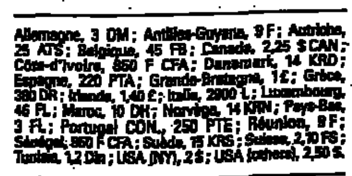
Evander Holyfield, premier adversaire de poids pour Mike Tyson depuis sa sortie de prison. p. 17

■ A vos jardins !

Tulipes et narcisses seront les premiers à fleurir au jardin. Mais il faut y penser maintenant. p. 18

■ M. Chevènement au « Grand Jury »

Le maire de Belfort est l'invité dimanche à 11 h de France-Culture et lundi à 18 h 30 du « Grand Jury RTL-*Le Monde* ».



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0146 - 1110 - 7,00 F

Un Front national bien de chez nous

CHAQUE ÉLECTION, nationale ou partielle, chaque dérapage volontaire de Jean-Marie Le Pen, chaque signe nouveau de l'implantation de son mouvement fait resurgir la question de façon toujours plus insistante : que faire pour contrecarrer le développement du Front national et lever la menace qu'il fait peser sur la démocratie ? Les responsables politiques ont tout essayé, le silence ou l'indignation, la complaisance ou la diabolisation, l'alliance plus ou moins gênée ou le front républicain. Les universitaires, quant à eux, se sont employés à comprendre cette résurgence de l'extrême droite en France, pour mieux la combattre.

Pierre Martin, chercheur à l'Institut d'études politiques de Grenoble, s'y emploie, à nouveau, dans une note que vient de publier la Fondation Saint-Simon. Cette étude se veut à contre-courant.

Loin de s'alarmer des résultats électoraux du Front national, des 15 % de voix recueillies par M. Le Pen en avril 1995 ou des trois mairies conquises en juin 1995 (Toulon, Orange et Marignane), M. Martin souligne plutôt la *« stagnation »* d'un mouvement qui n'a *« pas connu de progression électorale décisive depuis sa percée de 1984 »* aux élections européennes, gagnant à peine un point de pourcentage entre la présidentielle de 1988 et celle de 1995, plafonnant à 11 % des voix aux européennes et à 12 % aux législatives. Le FN, insiste-t-il, est une *« force impuissante »*, qui ne peut guère espérer sortir de son isolement, sauf si se produisait une fracture au sein de l'actuelle majorité. Pas d'affolement, donc, semble recommander Pierre Martin.

Au-delà de cette placidité, le chercheur grenoblois joue les iconoclastes sur deux questions très sensibles. La première est celle du lien entre le vote d'extrême droite et la « question » de l'immigration. Sans mésestimer le fait que le Front national s'est nourri des ravages de la crise économique et sociale pour devenir le parti de la peur, de l'angoisse de l'avenir et de l'insécurité, M. Martin estime, en effet, que le véritable moteur de l'extrême droite reste l'hostilité aux étrangers.

Gérard Courtois

Lire la suite page 11

Un Opéra métamorphosé



MICHEL PLASSON

LE CHEF D'ORCHESTRE Michel Plasson a su faire de l'Orchestre national et du Théâtre du Capitole de Toulouse l'une des institutions musicales françaises qui s'exporte avec succès grâce aux disques qu'elle a enregistrés. Après seize mois de travaux, elle a rouvert ses portes le 8 novembre avec une production de *Louise* de Gustave Charpentier.

Lire page 20

ATTENTISME En adoptant, samedi 9 novembre, une résolution *« intérimaire »*, le Conseil de sécurité de l'ONU a ouvert la voie à la création d'une force multinationale destinée à venir en aide aux réfugiés perdus dans l'est du Zaïre. Mais, du fait des réticences américaines, il faudra sans doute attendre encore plusieurs jours pour que cette force soit effectivement créée. ● A KINSHASA, les manifestations des étudiants, qui demandent la démission du premier ministre, se poursuivent. Le maréchal Mobutu, en convalescence dans sa villa de la Côte d'Azur, a démenti, dans un entretien à *Libération*, être atteint d'un cancer généralisé et affirme qu'il rentrera bientôt dans la capitale zaïroise. ● SELON LE TÉMOIGNAGE d'une réfugiée, la situation devient de plus en plus tragique, compte tenu du manque d'eau et de nourriture. *(Lire aussi notre éditorial page 11.)*

Washington freine toujours l'envoi d'une force multinationale au Zaïre

Compte tenu des réticences des Etats-Unis, le Conseil de sécurité de l'ONU n'a toujours pas donné le feu vert à la proposition française d'intervention pour aider les centaines de milliers de réfugiés livrés à eux-mêmes depuis plus de quinze jours

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Les Etats-Unis ne sont pas suffisamment indignés par la crise humanitaire au Zaïre pour soutenir la création d'une force militaire qui pourrait y mettre fin : cette constatation pourrait résumer les longues heures de négociations à huis clos du Conseil de sécurité de l'ONU, vendredi 8 novembre. Tard dans la nuit, alors que le projet de résolution français demandant une opération militaire de secours était sur leur table depuis deux jours, les pays membres du Conseil de sécurite ont en fait décidé de ne pas décider.

Si, en adoptant une résolution« *intérimaire* », le Conseil a jeté les bases d'une éventuelle force multinationale à des fins humanitaires, il a reporté la décision d'intervention en raison de questions ou de réserves persistantes sur le projet français. Dans sa résolution, le Conseil de sécurité a « *engagé vivement* » les Etats membres de l'ONU qui le souhaitent à « *préparer d'urgence* » les « *dispositions voulues* » pour permettre le retour immédiat des organisations humanitaires et l'acheminement « *dans la sécurité* » de l'aide aux civils en danger.

« *Cette résolution montre l'état d'esprit relativement positif des membres du Conseil*, estime un ambassadeur européen, *elle est la première étape opérationnelle dans un processus d'aide aux réfugiés.* » « *Mais*, ajoute-t-il, *il n'y a toujours pas le sentiment d'urgence.* » Ce diplomate admet qu'à ce stade, à part la France, on ne connait pas les Etats qui participeraient à une force : « *Personne n'est à l'écart*, conclut-il, *mais personne ne s'y précipite.* »

CHUCHOTEMENTS

« *Il est vraiment très frustrant de voir qu'aucun pays, à part la France, ne s'indigne assez du sort des réfugiés pour agir* », constatait un diplomate onusien, qui ajoutait : « *D'un autre côté, il est vrai que, pour garantir le succès d'une telle opération militaire, l'aval, voire la participation, des Américains est essentiel et, comme ils ne sont pas prêts, on n'a pas d'autre choix que d'attendre, car la France ne peut y aller seule.* » Quelle que soit la décision finale de Washington, il est d'ores et déjà clair que l'envoi de troupes n'en fait pas partie. Selon le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, Washington étudie deux possibilités de participation : « *L'évacuation de nos ressortissants dans la région et notre aide logistique à une opération multinationale.* »

Pour la France, aussi, la participation américaine serait nécessaire pour une opération militaire au Zaïre. Parlant aux journalistes, les diplomates de la délégation française se félicitaient, vendredi soir, du soutien d'un « *grand nombre* » d'Etats, y compris les pays non alignés, à leur initiative, « *bien qu'aucun ne soit prêt à y envoyer des troupes* ». L'adhésion de ces Etats ne suffit pourtant pas à convaincre Washington. « *Que la Pologne et le Chili soient d'accord pour créer cette force, c'est très bien*, expliquait un diplomate américain, *mais ce ne sont pas eux qui vont y aller.* »

Le facteur inavoué qui reste à l'esprit de certains concerne « *les véritables motivations et l'agenda caché* » de la France. Ecoutant les chuchotements à ce sujet, un diplomate d'Amérique latine a explosé : « *Et si la France ne donnait pas l'impulsion, si elle n'ébranlait pas les consciences, qui organiserait une force de secours ? Quel est l'intérêt de la France, si ce n'est pas humanitaire ?* » Ce diplomate, qui a étonné ses interlocuteurs par la force de ses propos, a ajouté : « *Ce que vous ne dites pas, mais que vous pensez, est que la France veut entrer au Zaïre pour protéger les Hutus. Et alors ? Les Hutus n'ont-ils pas le droit de vivre ? On pourrait alors dire que Washington ne veut pas de force militaire pour plaire aux Tutsis.* »

Un document expliquant le concept français d'une intervention militaire dans l'est du Zaïre a été distribué vendredi a l'ONU. Selon ce texte, Paris souhaite la création d'une force de quatre à cinq mille hommes, pour une période de deux mois, qui contrôlerait les deux aérodromes de Goma et de Bukavu ainsi que leurs environs immédiats, et qui formerait le noyau de base logistique pour les organisations humanitaires. Ce document précise que la force « *ne serait pas chargée de sécuriser des corridors permanents* », étant donné qu'une telle opération nécessiterait « *un grand nombre de soldats* ». Cette force, ajoute le document, aura la capacité de « *réagir à toute entrave à la distribution de l'aide humanitaire* ». Elle pourrait ainsi « *être chargée de désarmer toute personne portant une arme* » dans les zones protégées. Elle serait déployée à des fins « *strictement humanitaires* » et permettrait le retour au Kivu des organisations non gouvernementales, « *pas nécessairement dans les anciens camps de réfugiés* ». Le Conseil serait « *régulièrement* » tenu au courant par les Etats y participant et qui assumeront aussi le coût de l'opération.

L'initiative française a reçu un fort appui du secrétaire général de l'ONU. Dans une lettre adressée aux membres du Conseil de sécurité, Boutros Boutros-Ghali espère qu'ils adopteront « *dans les prochaines vingt-quatre heures* » une résolution approuvant une intervention militaire dans l'est du Zaïre afin de mettre fin au « *génocide par la famine* ».

Par ailleurs, parlant aux journalistes, l'ambassadeur du Rwanda à l'ONU, Gideon Kayinamura, a réaffirmé l'opposition de son gouvernement à la participation de la France à une opération militaire : « *L'objectif de la France est de déployer cinq mille hommes pour reprendre Goma et Bukavu*, a-t-il dit, *or cela ne se fera pas.* » Il a appelé « *tous les réfugiés, sauf les assassins* », à rentrer au Rwanda. « *Je vous assure qu'ils ne risqueraient rien* », a dit M. Kayinamura, qui a nié, une nouvelle fois, toute participation des forces rwandaises dans les combats à l'est du Zaïre.

Afsané Bassir Pour

Trente questions des Américains à la France

Le président français, Jacques Chirac, a souligné, vendredi 8 novembre, à Bordeaux, qu'une intervention internationale au Zaïre ne pouvait se faire qu'à la demande des Africains eux-mêmes, avec l'assentiment de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine. *« Nous n'avons pas vocation à nous immiscer contre leur gré dans les affaires des Africains »*, a-t-il notamment déclaré. En outre le porte-parole du ministère français des affaires étrangères a indiqué que le Quai d'Orsay avait fourni jeudi *« des réponses précises à une trentaine de questions que lui avaient posées les Etats-Unis »* sur la proposition de force d'intervention. *« Nous espérons que les éclaircissements fournis permettront aux Etats-Unis de décider de la participation de contingents américains à cette opération »*, a-t-il ajouté.

Entre Goma et Saké, l'errance d'Amani, par-delà « la mort là-bas »

GOMA
de notre envoyé spécial

Quand les bombes pleuvent, on ne se protège pas mieux en fuyant qu'en restant chez soi. C'est ce principe que cette Zaïroise de vingt-huit ans applique, vendredi 1er novembre, dans sa maison. Le feu tombe sur Goma. Mais deux de ses enfants sont sortis en ville. Où sont-ils ? Place de la République ? A la cathédrale, dans la rue principale ? Les bombes tombent, le temps passe.

A un moment, Amani ne réfléchit pas. Elle laisse deux de ses enfants à la maison, ceinture le petit dernier, un bébé d'un an, autour de sa taille. Et elle part. Dehors, la moitié de la ville court dans les rues, les uns portant des sacs sur la tête, les autres des enfants, des matelas. Amani court, elle aussi. Elle cherche et ne trouve pas, se dit que ses deux fils sont peut-être pris dans le flot qui veut à tout prix fuir Goma. Alors Amani suit. Elle court le long du cortège de réfugiés, scrute les visages, ne les retrouve pas. Finalement, Amani marche comme tout le monde et se retrouve à Saké, à 30 kilomètres de Goma, premier village pacifié à l'intérieur du Zaïre, où se déversent à la fois les habitants de Goma et les réfugiés hutus.

A Saké, il y a du monde partout, « *dans les maisons, dessus, dessous, dans les rues, dans les champs, un monde fou, partout* ». Il n'y a plus d'eau, plus de nourriture, seulement l'eau d'une petite rivière déjà polluée. Amani trouve refuge chez des cousins. Quarante personnes vivent dans la maison depuis les événements. Elle dit qu'elle est privilégiée d'avoir de la famille. Chaque jour, ces quarante personnes se partagent un bol de haricots rouges avec du manioc. Trois d'entres elles ont commencé à être atteintes par la diarrhée.

ROUTE MINÉE

Amani sent qu'à Saké, comme à Goma, c'est finalement la même chose, que les « *méchants* » changent de camp. Ici, ce sont les visages avec de longs et grands nez qui sont recherchés. « *On ne cherche même pas à vérifier s'ils sont Tutsis. Il suffit qu'un adolescent ou un homme adulte ait un grand nez, les soldats l'emmènent et on ne le revoit plus* », explique-t-elle. Elle a vu les gens vomir et pris de diarrhée et s'est dit que c'est peut-être le choléra, même si les gens ne meurent pas encore en ce lundi 4 novembre. La mort, elle est plus loin, à 10 kilomètres, dans la presqu'île de Minora, au bord du lac.

Amani n'a pas retrouvé ses deux fils. « *J'ai faim, mon bébé commence à avoir la diarrhée. Je ne m'en sortirai pas, quitte à mourir, plutôt mourir chez moi* », se dit-elle. Amani reprend la route en sens inverse. Sur le chemin, elle s'arrête au camp de Mugunga, le plus grand du monde, avec ses 400 000 réfugiés hutus et peut-être davantage avec l'arrivée, semble-t-il, de ceux du camp de Kibumba. Amani demande de l'eau, mais il n'y en n'a pas. Rien à manger non plus. En outre, en ce mardi 5 novembre, le camp est toujours attaqué par les rebelles tutsis. Amani aperçoit des traces d'obus dans la brousse. On lui dit que le camp lui-même est pilonné, mais les réfugiés ne bougent pas. « *Les chefs militaires des réfugiés ne voulaient pas nous laisser passer à cause des combats. Finalement, ils ont décidé de nous donner une escorte car la route est minée.* »

Amani et ses compagnons de retour ont fait attention à bien marcher au milieu de la chaussée. Arrivés à la ligne des combats, ils ont continué à avancer dans le no man's land. « *Les rebelles, en face, tiraient des coups de feu en l'air, mais on a réussi à passer.* » Plus loin, la route était toujours minée sur le côté, « *mais nous ne le savions pas, certains ont marché où il ne fallait pas* ». D'après elle, six personnes sont mortes dans les explosions, quatre autres ont été blessées. « *Arrivée près de Goma, un soldat m'a dit : d'accord, tu rentres, mais tu ne repars pas. Tu vois bien que c'est la mort là-bas.* » Amani est donc rentrée chez elle.

A Goma, elle a retrouvé ses deux enfants qu'elle avait laissés à la maison et la paix relative qui règne désormais dans la ville grâce à ses nouveaux maîtres, les rebelles tutsis. Quant aux deux autres enfants qu'elle a tant cherchés, elle tente de se faire à l'idée qu'elle ne les reverra plus jamais. Aujourd'hui, Amani cherche à manger. A Goma, on fait pousser des haricots verts partout, dans les fossés, les jardins, les parterres des places publiques. Normalement, il faudrait attendre un mois avant de ramasser les cosses. Mais à Goma, on n'attend pas, on mange les jeunes tiges. Amani est enceinte de six mois.

Dominique Le Guilledoux

M. Mobutu reprend « les choses en main »

Dans un entretien accordé à *Libération*, vendredi 8 novembre, le président Mobutu a déclaré qu'il allait rentrer dans son pays *« dans quelques semaines »*, au terme de sa *« convalescence »*. Sur ce point, il affirme *« de la manière la plus catégorique »* n'être pas *« atteint d'un cancer généralisé »*, et il ajoute qu'après son opération de la prostate, en août, à Lausanne, il est *« en bonne santé »*. *« Je rentre et je reprends les choses en main »*, dit-il, en indiquant qu'il se rendra à Kinshasa – et non dans sa retraite de Gbadolité, dans le nord du Zaïre – et en précisant : *« Je crois sincèrement, d'après tous les échos qui me parviennent, qu'on m'y attend. »* Le maréchal Mobutu souligne qu'il compte se présenter à la présidentielle de juillet 1997. A propos de l'envoi d'une force multinationale dans l'est du Zaïre, il confirme son accord : *« Le secrétaire général des Nations unies et le président Chirac m'en ont parlé, et je leur ai dit oui. J'accepte une trêve de fait. »*

Les manifestations d'étudiants font monter la tension à Kinshasa

KINSHASA
de notre envoyé spécial

Le gouvernement zaïrois, excédé par la poussée de fièvre estudiantine qui secoue Kinshasa depuis une dizaine de jours, a décidé, vendredi 8 novembre, de fermer l'Institut supérieur des techniques appliquées (ISTA) et l'Institut supérieur de commerce (ISC), deux établissements d'enseignement supérieur à la pointe du mouvement. Au moment où le conseil des ministres était réuni, plusieurs centaines d'étudiants circulaient en ville, « empruntant » des véhicules et semant la zizanie. Leur convoi passait et repassait devant le siège de l'entreprise privée de télécommunications Télécel, dont l'un des principaux actionnaires est d'origine tutsie. Les militaires en faction ont dû tirer quelques coups de feu en l'air pour dissuader les étudiants de prendre le bâtiment d'assaut.

Ceux-ci défilaient en attendant les obsèques de leurs deux camarades morts mardi au cours d'une précédente manifestation. Ils ont été inhumés côte à côte dans l'après-midi au cimetière de la Gombe, en présence d'une foule nombreuse. Georges Lumbaya et Albertos Kabimba Mupa, des responsables du mouvement estudiantin, ont pris la parole dans des interventions très politiques, demandant la démission de l'actuel premier ministre Léon Kengo Wa Dondo et son remplacement par le chef de l'opposition radicale, Etienne Tshisekedi. Les étudiants en colère ont profané la sépulture du fils de M. Kengo, mort accidentellement il y a quelques années, brisant la pierre tombale devant l'objectif d'une caméra de télévision étrangère. Un acte gravissime dans la culture africaine.

Les étudiants proches de l'opposition radicale dirigée par Etienne Tshisedeki sont lancés dans une campagne de harcèlement du gouvernement. En dix jours, quatre jeunes ont trouvé la mort. L'un d'entre eux est tobmé d'un camion « emprunté », les autres sont morts sous les balles tirées par un soldat, un coopérant militaire égyptien et un notable qui ne voulait pas abandonner son véhicule. La mort des quatre étudiants et l'arrestation, pour propos séditieux, de Joseph Olenghankoy Mukindji, un proche d'Etienne Tshisedeki, adulé par la jeunesse turbulente des quartiers populaires, sont des événemnts de nature à faire monter la tension de plusieurs crans à Kinshasa.

L'armée zaïroise est en déroute. Les militaires en provenance du Kivu affluent

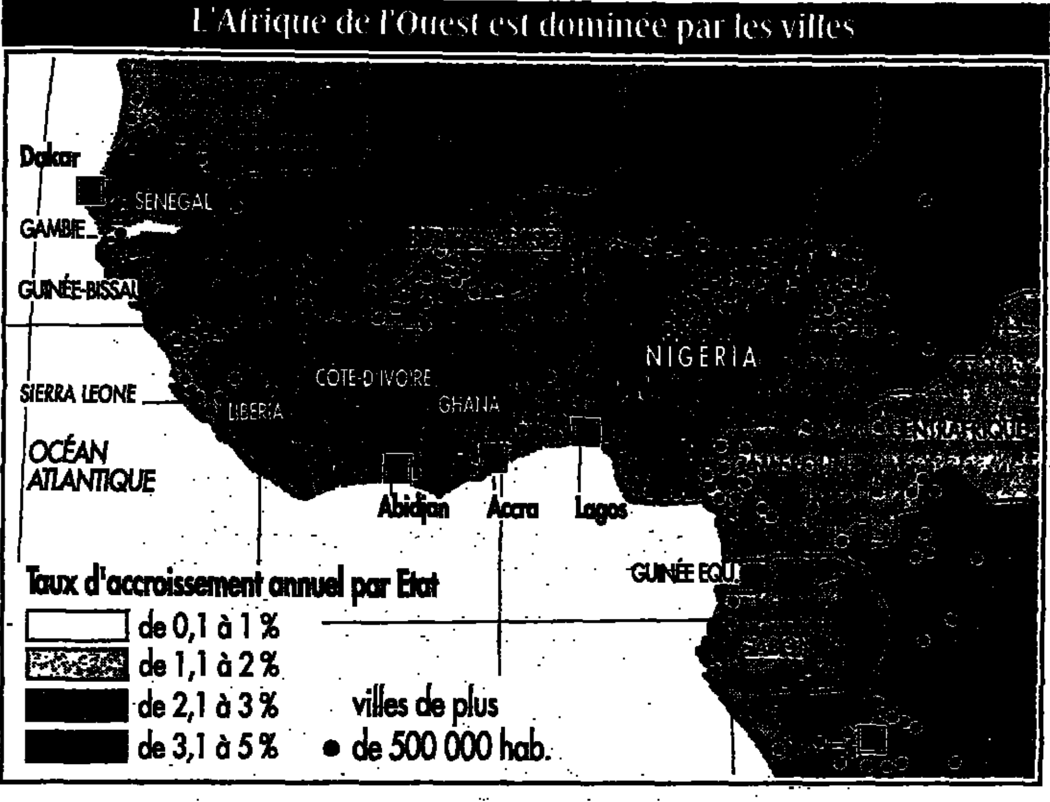
Le gouvernement, selon le ministre de l'information, Boguo Makeli, attend de recevoir les décisions du sommet de Nairobi et du Conseil de sécurité des Nations unies pour faire connaître son avis sur l'envoi d'une force internationale d'interposition à vocation humanitaire dans l'est du pays. Mais il a précisé que les vivres et les aides destinés aux réfugiés devraient être stockés dans les camps de transit qui seront érigés en territoires rwandais et burundais et que le mouvement des réfugiés ne pourrait s'effectuer que d'ouest en est, c'est-à-dire du Zaïre vers le Rwanda et le Burundi. Boguo Makeli a bien précisé qu'aucun camp de réfugiés ne pourrait plus être érigé sur le sol zaïrois et que l'aide humanitaire destinée à la population autochtone du nord et du sud Kivu devait impérativement être déposée à Kinshasa avant d'être réacheminée vers les pays démunis de l'Est.

Le grand amiral Mavua, ministre de la défense, a expliqué à ses collègues que « *tout* [était] *mis en œuvre pour que les forces armées zaïroises reprennent le contrôle de l'ensemble du territoire national* ». Des propos optimistes. L'armée zaïroise est en déroute. Les premiers militaires fuyant les combats sont arrivés aux abords de Kinshasa. Ils ont été interceptés par le Service d'action et de renseignements militaires (SARM) sur deux bateaux descendant le fleuve Zaïre, à hauteur de Kinkole, au-delà de l'aéroport international de Ndjili. Les embarcations avaient été « réquisitionnées » à Kinsangani, où les pillages vont bon train depuis que des militaires zaïrois débandés affluent en provenance du Kivu.

Frédéric Fritscher

L'Afrique n'est plus rurale, elle se modernise

Dans un entretien au « Monde », Anne de Lattre, fondatrice du Club du Sahel, explique les chances de l'urbanisation du continent



C'EST UN DE CES MOUVEMENTS en profondeur qu'occulte l'actualité immédiate, mais qui n'en sont pas moins déterminants pour l'avenir : l'Afrique n'est plus rurale. Il faut renouveler notre stock de représentations traditionnelles, celles d'un continent encore dominé par la « nature », sauf à manquer une des grandes évolutions en cours : l'Afrique s'urbanise, très vite. En France, Anne de Lattre, fondatrice du Club du Sahel, a été une des premières à en saisir l'importance. *« L'Afrique n'est plus essentiellement rurale,* nuance-t-elle, *elle s'urbanise à une vitesse accélérée, en particulier depuis les chocs de la sécheresse du Sahel. »*

Une étude réalisée par le Club du Sahel sur l'Afrique de l'Ouest (OCDE : *Etudes des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*) met à jour une double dynamique : celle de la poussée démographique – de 1900 à 1995, la population d'Afrique de l'Ouest est passée de 110 à 620 millions d'habitants – et celle, parallèle, de l'urbanisation.

Entre 1950 et 2020, observe Anne de Lattre, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne aura été multipliée par plus de trente ; dans le même temps, celle des campagnes n'aura « que » quadruplé. *« Les gens vont du nord des pays sahéliens vers le sud des pays sahéliens »* ; puis, dans une deuxième grande migration, *« ils vont vers la côte ».*

C'est sur cette côte d'Afrique de l'Ouest que se construisent les villes, comme un cordon urbain bientôt ininterrompu. *« Depuis vingt ans, les villes ont crû en moyenne de 7 % par an »*, dit Anne de Lattre. Les Africains *« construisent des mégalopoles,* observe-t-elle, *mais aussi des milliers de villes petites et moyennes ».*

« En regardant la carte actuelle de la densité urbaine au Nigeria, où 50 % des habitants sont en ville, on dispose, sans doute, d'une image de l'urbanisation des pays environnants dans vingt-cinq ans. » C'est celle d'une Afrique de l'Ouest dominée par les villes. Elle comptera une trentaine de cités de 1 million d'habitants, ou plus, au lieu de six en 1990. Entre Bénin-City et Accra (Ghana), s'étirera, d'autre part, un cordon urbain côtier de soixante villes de plus de 500 000 habitants (au lieu de onze aujourd'hui). Enfin, la région disposera d'*« un semis de quelque 7 000 villes de plus 5 000 habitants. »*

Pour Anne de Lattre, *« c'est un changement radical »* qui est en cours. *« J'ai connu Niamey à l'état de bourgade ; j'ai connu Nouakchott, la capitale mauritanienne, avec 5 000 habitants, elle en abrite aujourd'hui de 600 000 à 700 000. »* L'Afrique des Anciens a vécu. Quelques ruralistes européens ou américains, qui ont fantasmé « leur » Afrique idéale, irénique communauté de villages autosuffisants, s'en chagrineront. Ils ont tort, affirme Anne de Lattre. Il n'y a pas de nostalgie à entretenir, point de rousseauisme « écolo » à cultiver. L'urbanisation, d'abord, est inempêchable : pas plus qu'on n'enraye sérieusement le flot de l'immigration des pays pauvres vers ceux du Nord riche, comme l'a dit Mario Vargas Llosa dans *Le Monde* du 6 septembre, pas plus on n'interdira aux villageois de prendre la route de la ville.

« L'urbanisation est un facteur de modernisation », avance Anne de Lattre, convaincue que *« c'est en ville que les Africains trouveront les modes d'organisation de la société et les modes de production adaptés à leur culture ».* Les arguments en ce sens ne manquent pas. Economiques, d'abord. La ville *« est un marché qui s'ouvre »* à l'agriculture. Les paysans africains n'ont eu besoin de personne pour le comprendre ni d'aucun planificateur pour entreprendre : autour de la plupart des villes nouvelles de l'Afrique de l'Ouest, ils ont développé une agriculture de proximité, parce qu'ils trouvaient des marchés à servir, des marchés qui étaient là, « en ville ». *« Ces agricultures péri-urbaines, on les voit partout »*, relève la fondatrice du Club du Sahel. *« Pendant des années, on s'est escrimé à faire produire en Afrique des fruits et toutes sortes de choses, alors qu'il n'y avait pas de marché »*, rappelle-t-elle.

> Pour absorber le flot des migrants vers l'Afrique de l'Ouest – 8 millions de personnes de 1960 à 1995, – les Africains ont créé un tissu de micro-entreprises sans aide extérieure. C'est « un début de chaîne d'épargne et d'investissement » qui a été établi

L'assistance au développement se souciait de la production, pas du marché. *« On aidait à faire des tomates, mais on n'arrivait jamais à les vendre parce qu'il n'y avait pas d'acheteurs de tomates. Aujourd'hui, dans les villes, il y a des acheteurs de tomates »*, des acheteurs pour celles que produisent les villageois venus s'installer à la périphérie. La ville est le lieu de l'épargne et de l'investissement. De 1960 à 1995, environ 8 millions de personnes ont migré dans l'espace régional de l'Afrique de l'Ouest – du sud au nord, puis vers la côte. Les villes ont accueilli le gros du flux.

« Les Africains de l'Ouest ont investi leur travail et leur épargne pour construire ces villes, explique Anne de Lattre. *Ils ont accumulé un capital estimé à 300 milliards de dollars* [environ 1 500 milliards de francs], *chiffre à comparer avec les transferts extérieurs estimés à 50 milliards de dollars* [environ 255 milliards de francs]. *»* Pour absorber le flot des migrants, les Africains *« ont multiplié et démultiplié les créations d'emplois dans le secteur informel ».* Ils ont créé un tissu de micro-entreprises fondées sur leur seule épargne, en dehors de toute aide extérieure. *« C'est un début de chaîne d'épargne et d'investissement »* qui a été établi, et *« toute la question est de savoir s'il va en sortir des PME et des PMI, bref, de ces entreprises de main-d'œuvre sans lesquelles les Africains ne s'en sortiront pas ».*

Favorable aux plans d'ajustements structurels qui ont été imposés à l'Afrique par la communauté financière internationale, Anne de Lattre ne se fait cependant pas d'illusions : *« La compétitivité des Africains est tellement faible que ces industries ne verront pas le jour sans une certaine protection régionale »* (une combinaison de monnaie faible et de barrages tarifaires et douaniers, par exemple).

Mais la ville est plus qu'un marché, plus que le berceau du décollage économique. Le mouvement dit des « conférences nationales » est parti des villes, ces sortes d'états généraux, de grandes palabres qui, d'abord au Bénin puis dans presque toute la région, ont, ces dernières années, donné l'occasion aux classes moyennes émergentes d'ébranler les régimes en place.

Ces classes moyennes – professions libérales et micro-entrepreneurs qui n'existaient pas il y a dix ou vingt ans – ont commencé d'entamer le leadership de la classe politique. *« La ville a été le lieu d'expression »* de cette population. *« C'est la ville qui s'est mise à écrire, qui a développé une presse de plus en plus libre, la ville qui a créé les radios libres, etc. »*

« La ville est en Afrique le lieu d'expression politique et de recherche d'un nouvel équilibre entre le pouvoir et la société civile », un pouvoir souvent largement perçu comme illégitime dans une société civile qui n'a pas le même projet que lui, constate Anne de Lattre.

Confrontées à l'urbanisation accélérée, les carences d'un pouvoir défaillant peuvent produire des « monstres » de chaos, tels que Lagos ou Kinshasa. A l'évidence, le grand déplacement de la population vers les villes ne se fait pas en douceur. L'Afrique n'est immunisée contre aucune des grandes pathologies urbaines. Bien au contraire, la ville africaine connaît la violence, la drogue, la prostitution, l'insécurité, la pollution, les désastres écologiques et sanitaires. Elle est lieu de conflits, créateurs mais destructeurs aussi.

Alain Frachon

Le dialogue avec l'Europe n'a pas amélioré la situation des droits de l'homme en Iran

Réchauffement des relations entre Paris et Téhéran

Le vice-ministre iranien des affaires étrangères a achevé, *vendredi 8 novembre, une visite de deux jours à* Paris qui marque une amélioration des relations entre les deux pays, après un froid de près de huit mois. *L'Iran a montré quelques signes de modération en* politique étrangère.

C'EST PEUT-ÊTRE la loi du genre, mais elle laisse une impression de malaise : le dialogue, si *« critique »* soit-il, que l'Union européenne (UE) entretient depuis 1993 avec l'Iran, n'a jamais été une entrave à des échanges économiques et commerciaux entre Téhéran et les grands pays de l'UE, échanges uniquement tributaires de la situation économique et financière de l'Iran. Et si, contrairement à la politique des sanctions pratiquée par les Etats-Unis, la méthode européenne a parfois permis d'amener Téhéran à faire preuve de souplesse, le dialogue *« critique »* n'a pas pour autant réussi à mettre radicalement fin aux dérives dont l'Iran est accusé, ou au moins fortement soupçonné, notamment en matière de respect des droits de l'homme.

« La situation actuelle fait beaucoup penser à la Chine des années 70, commente un intellectuel iranien. *Parce qu'ils ont besoin de briser leur isolement diplomatique et économique, nos dirigeants font des gestes envers l'Occident, mais pour nous c'est en permanence la douche écossaise. En ce moment, les choses vont même de mal en pis »*, ajoute-t-il. En d'autres termes, la marge de manœuvre du régime iranien demeure grande, dans la mesure où il est assuré, une fois la colère de l'UE tombée sur telle ou telle question, de la continuité des contacts et des affaires.

UNE PRÉVENANCE CERTAINE

Après un froid de près de huit mois, au cours desquels le comité de suivi franco-iranien était en panne, dans un premier temps à cause de l'attitude de Téhéran quant aux attentats perpétrés en Israël ; ensuite parce qu'un opposant iranien, Reza Mazlouman, a été assassiné dans la capitale française, les contacts ont repris entre Paris et Téhéran. Mahmoud Vaezi, vice-ministre iranien des affaires étrangères, chargé de ce suivi du côté iranien, a achevé, vendredi 8 novembre, une visite de deux jours à Paris, au cours de laquelle il a bénéficié d'une certaine prévenance.

M. Vaezi s'est non seulement entretenu avec son interlocuteur habituel, le secrétaire général du Quai d'Orsay, Bertrand Dufourcq, mais il a été aussi reçu par le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, le ministre de l'équipement et des transports, Bernard Pons, et le conseiller diplomatique du président de la République, Jean-David Lévitte ; sans oublier un entretien avec le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli – il est vrai que l'Iran accueille près de 1,5 million de réfugiés afghans et des milliers de réfugiés kurdes irakiens – et le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Valéry Giscard d'Estaing.

Tapis rouge ? *« Non, mais un signal, après que l'Iran eut fait preuve d'une certaine bonne volonté »*, répond-on de source française. Bonne volonté au Liban d'abord, où, en avril, Téhéran a contribué au cessez-le-feu en calmant le Hezbollah dans la guerre qui l'opposait à Israël ; bonne volonté aussi lorsque l'Iran a signé le traité sur l'interdiction des essais nucléaires (CTBT) ; puis lorsqu'il a réglé, en août, le contentieux financier avec la France ; et plus récemment encore lorsqu'il a accepté de brider d'éventuelles velléités d'attentats terroristes en Israël de la part du Djihad islamique.

Surtout, ajoute-t-on de même source, l'Iran est aux yeux de la France et aussi des Européens un *« facteur de stabilité en Asie centrale et dans le Caucase, ainsi que dans la lutte contre la drogue ».* Et M. Vaezi lui-même, dans un entretien avec des journalistes, a parlé d'une identité de vues entre Paris et Téhéran à propos de l'Afghanistan, où *« aucune solution militaire n'est possible. Les deux pays partagent aussi l'idée selon laquelle aucune ethnie ni groupe ne peut contrôler la situation tout seul, la solution ne pouvant être qu'un gouvernement de coalition groupant toutes les parties concernées »*, a-t-il ajouté.

Le discours tenu par l'Iran à propos du sort du pilote israélien, Ron Arad, disparu au Liban en 1986 – et qui serait ou aurait été détenu par un groupe chiite pro-iranien –, est lui aussi étrangement modéré. MM. Lévitte et de Charette ont évoqué cette affaire avec M. Vaezi. Téhéran, dit-on de source iranienne à Paris, *« ne voit pas cette affaire sous un angle politique et ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un ressortissant israélien* [c'est-à-dire d'un pays ennemi] *que nous ne ferons pas tout ce qui est en notre pouvoir »* pour *« informer »* ou *« user de son influence »* à ce sujet. Pour autant, à ce jour, l'Iran, qui a aussi été saisi de cette affaire par l'Allemagne, affirme ne rien savoir de Ron Arad.

Mais sur l'affaire Salman Rushdie, le dialogue *« critique »* euro-iranien n'a pas beaucoup progressé, si l'on exclut un engagement uniquement verbal à ce jour des autorités iraniennes, de ne pas faire assassiner – ni encourager l'assassinat – de l'auteur des *Versets sataniques*, condamné à mort en 1989 en vertu d'un décret de l'imam Khomeiny. De source française, on avoue ne pas nourrir d'illusion quant à un engagement écrit iranien à ce sujet, en raison du tollé qu'un tel engagement pourrait soulever au sein du régime iranien.

Et puis, alors même que le dialogue *« critique »* porte aussi sur le respect des droits de l'homme et sur le terrorisme, de récents témoignages font état d'une dégradation de la situation des droits de l'homme à l'intérieur de l'Iran et imputent à Téhéran l'assassinat d'opposants iraniens dans différents pays européens. Les enquêtes sur ces meurtres, n'ont souvent pas abouti, ou alors, le régime iranien a été disculpé dans les procès qui ont pu se tenir, et ce, alors même de l'aveu de diplomates, que les cibles choisies, les méthodes d'action et l'organisation font peser de lourdes suspiscions sur au moins certains responsables iraniens.

Pour la première fois, la justice allemande a lancé, cet été, un mandat d'arrêt international contre le ministre iranien du renseignement, Ali Fallahian. Il serait impliqué dans l'assassinat de trois dirigeants kurdes iraniens dans un restaurant de Berlin, le Mykonos, en 1992.

Des témoins au procès du Mykonos, ont mis en cause le sommet de l'Etat iranien. Selon l'un de ces derniers *« le témoin C »*, un ancien des services de renseignement iraniens, d'après l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, le donneur d'ordre des attentats est le Guide de la République islamique lui-même, Ali Khamenei, et la décision est prise au sein d'un comité spécial formé de huit responsables triés sur le volet et compétent pour toutes les exécutions politiques à l'étranger. Toujours selon le *« témoin C »*, ainsi qualifié pour camoufler sa véritable identité et qui a déposé à huis clos, le président de la République, Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, et le ministre des affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, font partie de ce comité. L'ancien président, Abolhassan Banisadr, qui a lui aussi témoigné à ce procès, et qui affirme que l'ayatollah Khomeiny avait dépêché auprès de lui le *« témoin C »*, lorsque ce dernier était encore en service, pour le convaincre de rentrer en Iran, confirme ces informations, que Téhéran dément formellement.

A l'intérieur du pays, selon le rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU, on assiste à une *« nette détérioration »* de la situation des droits de l'homme où *« l'intolérance »* va croissant, y compris de la part d'organismes gouvernementaux. De nombreux témoignages d'Iraniens attestent aussi de ce durcissement.

Mouna Naïm

Téhéran projette d'acheter dix Airbus et des satellites de télécommunications

L'Iran souhaite acquérir dix Airbus et projette d'acheter des satellites de télécommunications pour une valeur de 500 millions de dollars (près de 2,5 milliards de francs), a annoncé, vendredi 8 novembre à Paris, le vice-ministre iranien des affaires étrangères, Mahmoud Vaezi. Selon lui, des discussions sont d'autre part en cours avec Elf pour *« un grand projet de plus de 1 milliard de dollars »* et les deux parties sont animées d'une *« ferme volonté de parvenir à des résultats ».* Une délégation d'Elf, a-t-il précisé, a fait une visite en Iran il y a trois semaines. *« De grands projets économiques »* sont aussi, à l'en croire, en négociation entre Téhéran et Paris. *« Tout cela laisse présager un avenir florissant pour ce qui concerne nos relations économiques »*, a-t-il affirmé, précisant qu'au terme de sa visite en France, un échange de visites des ministres des deux pays chargés des affaires économiques a été décidé.

Malgré des accords de coopération technique, Paris et Londres divergent en matière de défense

Le sommet de Bordeaux a marqué un certain passage à vide des relations franco-britanniques

Les différences d'approche sur les questions européennes entre Paris et Londres sont clairement apparues lors du sommet de Bordeaux les 7 et 8 novembre. En dépit d'accords de coopération technique dans le domaine de la défense, Français et Britanniques ne partagent pas la même philosophie quant au rôle de l'Europe sur la scène internationale, comme l'a montré le débat sur ce qu'il convient de faire au Zaïre.

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Le sommet franco-britannique qui s'est tenu jeudi 7 et vendredi 8 novembre à Bordeaux, en présence de Jacques Chirac, Alain Juppé, John Major et plusieurs de leurs ministres, a montré à quel point Paris et Londres poursuivent un dialogue de sourds sur les questions européennes. Malgré les efforts faits par le président français pour exprimer sa sympathie à John Major, il était bien difficile de trouver dans son long énoncé des résultats de la rencontre qui soient matière à satisfaction.

Lors des premiers mois de sa présidence, en 1995, on avait cru qu'au moins dans le domaine de la défense et de la sécurité, le nouveau président parviendrait à trouver un terrain d'entente avec Londres, qui avait accueilli chaleureusement son élection. Des progrès ont effectivement été faits sur la coopération entre les forces militaires. De nouveaux accords dans le domaine aérien et maritime ont été signés à Bordeaux par les ministres de la défense, à bord de deux bâtiments de guerre français et anglais venus pour l'occasion mouiller côte à côte sur le quai de la Garonne. Tout cela reste cependant très formel.

Les réticences britanniques envers la proposition française d'intervention humanitaire internationale au Zaïre reflètent les divergences entre les deux pays sur la finalité d'une identité européenne de défense. On avait espéré l'année dernière en France, précisément sur l'Afrique, parvenir à définir avec les Britanniques une stratégie commune. Au premier coup dur, Londres tergiverse en attendant de savoir ce que font les Américains. La déclaration commune sur le Zaïre, publiée vendredi matin, indique que les deux pays « ont décidé de coordonner étroitement leurs efforts (...) *pour que soit rapidement mis en place un dispositif international* (...) *nécessaire pour que l'assistance humanitaire puisse, de nouveau, parvenir de manière sûre aux personnes déplacées et réfugiées au Zaïre* ». Paris et Londres se « *déclarent prêts à y contribuer* ». Les Français ont dû ravaler leurs ambitions. Leurs interlocuteurs ne voulaient pas de référence à la force d'interposition que Paris et Madrid avaient proposée en début de semaine ni de mention d'un quelconque caractère d'urgence.

Le retour de la France dans les organes militaires de l'OTAN a été considéré par ses alliés, y compris par Londres, comme une décision de première importance. Mais la France peine aujourd'hui à obtenir de Washington les concessions qu'elle demande pour que les Européens aient une place à la hauteur de leurs responsabilités dans une OTAN réformée. Là non plus, rien n'indique à l'issue du sommet de Bordeaux que Londres soit davantage prête à aider Paris. Dans son article au *Monde*, jeudi 7 novembre, M. Major avait d'ailleurs pris bien soin de garder ses distances, réaffirmant notamment qu'il ne voulait en aucun cas de rapprochement entre l'Union de l'Europe Occidentale, seule organisation européenne de défense existante, et l'Union européenne.

DOSSIERS À CLARIFIER

Devant la presse, Jacques Chirac a reconnu, vendredi, que la liste était longue des sujets nécessitant « *clarification* ». Il a cité la défense et le vote à la majorité qualifiée, les questions de justice et de police et tout ce qui concerne les « *coopérations renforcées* », bref l'essentiel de la négociation sur la réforme du fonctionnement de l'Union. La longue discussion que le président français et le premier ministre britannique ont eue, jeudi soir, sur l'Union monétaire et la monnaie unique n'a pas été plus glorieuse. Elle a permis à chacun, selon le porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, d'exprimer « *avec conviction* » ses positions.

Bien que s'étant livré à un vibrant plaidoyer d'un modèle social européen, M. Chirac a également tenu à apporter publiquement son soutien au premier ministre britannique contre la Cour de justice européenne, qui doit rendre prochainement un arrêt à propos du caractère contraignant des traités européens sur la limitation de la durée de travail à quarante-huit heures par semaine. M. Major, qui avait refusé à Maastricht le protocole social adopté par ses partenaires, a menacé, en cas de décision positive de la Cour, de déclencher les hostilités pour exiger des Quinze une révision sur ce point du traité.

Henri de Bresson

Le Royaume-Uni adhère à l'agence franco-allemande de l'armement

LE ROYAUME-UNI a décidé, après l'Italie, de se joindre, aux côtés de la France et de l'Allemagne, à une agence européenne de l'armement, qui deviendra officielle le 12 novembre, à Strasbourg. Ce jour-là, en effet, les quatre pays, représentés par leurs ministres de la défense, signeront l'acte fondateur qui institue cette agence, prévue dans une déclaration annexe au traité de Maastricht.

Après l'instauration en 1995 d'une structure franco-allemande, chargée d'harmoniser les programmes d'armement de part et d'autre du Rhin, et avec son élargissement, d'abord à l'Italie et maintenant à la Grande-Bretagne, c'est un pas important que quatre Etats viennent de faire en direction d'une Europe de la sécurité.

Au début, l'agence est conçue pour gérer un projet commun à ses quatre membres, à savoir l'étude, la mise au point et la production d'un véhicule blindé de combat pour l'infanterie (VBCI), que les Britanniques ont baptisé MRAV (*multirole armed vehicle*) et qui, pour les Français, remplacera la gamme de leurs AMX-10 et autres VAB. Mais d'autres projets devraient suivre selon les besoins militaires des quatre Etats impliqués. De la sorte, l'agence devrait permettre à terme de constituer « *une base technologique et industrielle de défense* » en Europe, sur le modèle de ce qui existe aux Etats-Unis, dans le but de faire travailler ensemble des industriels de l'armement longtemps rivaux et peu disposés à coopérer.

PARTENARIAT À LA CARTE

Chacun des partenaires s'engage – une fois identifiés ses besoins, recensées ses capacités à mener à bien le programme et une fois répartie la charge de travail – à acquérir le matériel à la fabrication duquel il a choisi de coopérer. C'est en quelque sorte un partenariat à la carte entre Européens, accepté dès le lancement d'un programme et exécuté dans un contexte de marché compétitif. Concrètement, des équipes de production transnationales formeront des alliances industrielles *ad hoc* qui seront mises en compétition, selon les types de matériels à fabriquer. Il ne s'agit pas – les Britanniques ont beaucoup insisté auprès des Français – d'une préférence exclusive, donnée systématiquement et aveuglément à une production européenne qui se soucierait peu de demeurer concurrentielle.

Avant cet acte fondateur, qui sera conclu à Strasbourg, l'Europe de l'armement a longtemps buté sur l'opposition qui existe entre, d'une part, les grands Etats, disposant d'une industrie nationale et voulant la préserver le mieux possible, et, de l'autre, de plus petits pays, sans capacités propres et soucieux de protéger leurs intérêts, souvent en achetant aux fournisseurs les moins chers, et notamment outre-Atlantique.

Les représentants des dix Etats membres de plein droit de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) se retrouveront, les 18 et 19 novembre, à Ostende (Belgique), pour débattre de ce sujet dans le cadre de ce qu'on appelle le Groupe d'armement de l'Europe occidentale (GAEO), qui a été créé en 1993 et qui est aujourd'hui sous une présidence française.

Jacques Isnard

Une force européenne d'action rapide à Florence

La France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal ont installé, samedi 9 novembre à Florence, l'état-major permanent de l'Euroforce opérationnelle rapide (Eurofor), un dispositif militaire à dominante terrestre de l'ordre de quinze mille hommes.

Chaque pays fournit une brigade d'action ou d'intervention rapide et il la place, pour commencer, sous le commandement unique d'un officier général espagnol. L'Eurofor est prévue pour des situations de crise et – au même titre que l'Eurocorps franco-germano-belge – pour les missions dites de « *Petersberg* » (assistance humanitaire) de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Le ministre de l'intérieur turc a dû démissionner

La corruption des cercles politiques est avérée

ISTANBUL
de notre correspondante

Le ministre de l'intérieur, Mehmet Agar, du Parti de la juste voie (DYP), a été forcé de démissionner, vendredi 8 novembre, à la suite d'une sombre affaire dévoilant les relations suspectes entre la police, la mafia et les cercles politiques. Une meurtrière collision routière, remontant à dimanche dernier, a révélé au grand jour ces liens secrets.

Dans la voiture accidentée, appartenant au député Sedat Bucak, seul survivant, se trouvaient également un haut responsable de la police, une jeune femme, ainsi qu'un gangster proche des milieux d'extrême droite, Abdullah Atli, recherché depuis dix-huit ans par la police turque et Interpol, soupçonné de trafic de drogue et de participation à des meurtres politiques. Le fugitif voyageait apparemment avec un passeport de service turc. Plusieurs armes ont également été découvertes dans le véhicule. Selon la presse turque, les trois hommes auraient passé la nuit à Izmir, dans l'hôtel où se trouvait Mehmet Agar, qui fut aussi l'ancien chef de la police.

Les affaires de corruption ne sont pas rares en Turquie, mais ce scandale met en lumière leurs collusions politiques. Plusieurs des grands noms du milieu, souvent cités lors des règlements de comptes qui font ici régulièrement des victimes, appartenaient durant les turbulentes et violentes années 70 à des organisations d'extrême droite.

DES LOIS ARCHAÏQUES

Ainsi plusieurs milliers de sympathisants ultranationalistes, les fameux « loups gris », ont participé aux funérailles d'Abdullah Atli, dont le cercueil avait été recouvert du drapeau national. Leur credo se résume à « *la lutte contre le PKK qui justifie tous les moyens* ». Il est partagé par de nombreux politiciens conservateurs. Le ministre démissionnaire se vante ainsi volontiers de son inflexibilité à l'égard des militants séparatistes kurdes du PKK. Sedat Bucak, un chef de tribu qui dispose de sa propre armée, l'a mise au service du gouvernement.

Au cours des derniers mois, les médias turcs – avec l'aide de quelques politiciens courageux – ont dénoncé plusieurs gangs qui comptaient dans leurs rangs des membres des forces de sécurité ou des « gardiens de village », les milices kurdes progouvernementales, notamment dans le Sud-Est anatolien, qui, sous le couvert de la lutte contre le PKK, se livraient à des activités allant du racket au meurtre, en passant par l'inévitable trafic de drogue. L'étendue du problème, profondément enraciné dans l'appareil étatique, rend peu probable dans l'immédiat un « grand nettoyage » à l'italienne. Des lois archaïques rendent très difficile l'ouverture de procès contre des fonctionnaires. Les députés bénéficient de leur immunité parlementaire, et les procureurs ouvrent leurs dossiers sur la base des informations fournies par la police. « *Il ne va rien se passer* », affirme, blasé, l'éditorialiste Mehmet Ali Birand : « *Il faudrait une véritable volonté politique. Il n'y en a pas.* »

Le vice-premier ministre, Tansu Ciller, elle-même sujette à des accusations de corruption, a tenté, sans grand succès, de convaincre le public que le départ de Mehmet Agar était dû à la maladie de sa fille et à son opposition au récent voyage en Libye effectué par le premier ministre. « *Cela n'a rien à voir avec les accusations portées par certains journaux* », a également déclaré le premier ministre, Necmettin Erbakan, en annonçant la démission du ministre de l'intérieur et la désignation de sa remplaçante, Meral Aksener.

Les développements des derniers jours représentent néanmoins un premier succès pour la société civile, dans un pays où les politiciens doivent rarement rendre des comptes à leurs électeurs. La population est de moins en moins tolérante à l'égard des abus de pouvoir commis par les politiciens et les hauts fonctionnaires qui représentent l'Etat, notamment ceux de la police. D'autant plus que les manifestations d'étudiants, comme celles qui ont eu lieu à Istanbul et à Ankara ces jours-ci, sont réprimées avec une brutalité toujours injustifiée.

Les coupables ne seront vraisemblablement pas punis, mais « *ils savent que la situation a changé, que ça ne peut pas continuer* », affirme ainsi l'éditorialiste Mehmet Ali Birand.

Nicole Pope

Dix-sept morts dans un attentat du PKK

Dix-sept personnes, dont douze gardiens de village (miliciens kurdes pro-gouvernementaux), ont été tuées, vendredi 8 novembre, près de Cuhurca, dans le sud-est du pays, lors d'un attentat commis par des rebelles kurdes. Un groupe de militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste et séparatiste) a attaqué au lance-roquettes et à l'arme automatique le minibus qui assurait la liaison entre les villages de Cigli et de Koprulu, dans une région proche de la frontière avec l'Irak. Les forces de l'ordre ont déclenché une opération d'envergure pour capturer les auteurs de l'attaque.

Par ailleurs, vingt-deux militants du PKK ont été tués lors d'opérations de l'armée turque dans diverses régions du Sud-Est anatolien. La rébellion du PKK, déclenchée en 1984 dans le but de créer un Etat indépendant, a déjà fait plus de vingt-deux mille cinq cents morts parmi les rebelles, les militaires et les civils. – *(AFP)*

La dernière mission des « brigadistes » en Espagne

MADRID
de notre correspondante

Ils sont arrivés du monde entier, en autobus panoramique, comme des touristes du troisième âge, avec leurs bérets noirs et leurs décorations ; certains ne s'étaient pas revus depuis le front, ou les camps de concentration, qui fut le lot de beaucoup au sortir de la guerre d'Espagne, mais c'était comme si rien n'avait changé. « No pasaran ! Ils ne passeront pas ! », « Plutôt mourir debout que vivre à genoux ! » : au cours d'une soirée de gala commémorative, aussi émouvante que surréaliste, dans le Palais des sports bondé de Madrid, ce Madrid qui fut l'enjeu jadis d'une des batailles les plus meurtrières, les vieux mots d'ordre antifranquistes ont retenti encore une fois, l'autre soir.

Et même si ceux qui les prononçaient, de façon symbolique, poing dressé, étaient appuyés sur une canne, ou au bras d'un fils, les slogans à la sauvagerie prenante, scandés à pleins poumons, comme lorsqu'il s'agissait de se donner du courage pour monter au front de la Sierra de Teruel ou de l'Ebre, étaient les mêmes : soixante ans après la guerre civile d'Espagne, l'épopée des Brigades internationales a enfin bouclé sa longue boucle, avec l'hommage rendu cette semaine aux quelque quatre cents survivants de ces quarante mille combattants volontaires venus de tous les pays s'engager aux côtés des troupes républicaines.

En 1938, Juan Negrin, le chef du gouvernement de la République, avait promis aux « brigadistes » de leur accorder la nationalité espagnole. Cette promesse, qui s'est concrétisée seulement en novembre 1995, par un vote à l'unanimité au Congrès des députés, c'est paradoxalement au gouvernement conservateur de José Maria Aznar, dont les parents de certains de ses membres se sont battus « de l'autre côté » – et malgré la manifestation d'un léger « prurit » historique par le Parti populaire –, qu'il est échu de la tenir. Aussi, les autorités espagnoles se sont-elles montrées particulièrement discrètes, lors des multiples cérémonies qui se sont tenues à Madrid, à Albacete, l'ancien camp de regroupement, ainsi que dans d'autres hauts lieux de la guerre.

PASSEPORT D'« ESPAGNOL D'HONNEUR »

Au Congrès des députés, temps fort de cette semaine, il n'y eut de disponible pour recevoir les vieux « brigadistes » que le second vice-président de la Chambre basse, le socialiste Joan Marcet ; tandis que le passeport d'« Espagnol d'honneur », tant espéré, et qui arracha des larmes de joie à plus d'un, ne leur était remis que par un secrétaire d'Etat. M. Aznar avait un voyage qui tombait fort à propos, au Pays basque ; l'opposition socialiste, en revanche, n'a pas perdu une occasion de se montrer. L'Espagne est bien installée dans sa démocratie, mais sa mémoire, semble-t-il, n'a pas encore trouvé la paix.

Pour les « brigadistes » en tout cas, comme le dira le chef de la libération de Paris, Henri Rol-Tanguy, étonnamment jeune malgré ses quatre-vingt-neuf ans, « *ce qui compte c'est que l'on ait reconnu que nous avons combattu pour la liberté : c'est un événement majeur* ». Et Lise London, la veuve d'Artur London, d'ajouter : « *Ce que les autorités ne nous ont pas donné, les jeunes Espagnols nous l'ont rendu au centuple : leur accueil montre que nos idéaux ont toujours lieu d'exister.* »

Marie-Claude Decamps

هكذا من الأصل

La lutte anticorruption en Chine touche des proches de Deng Xiaoping

PÉKIN. Le régime a relancé de façon spectaculaire la campagne de lutte anticorruption en condamnant à la *« peine de mort avec sursis »* Zhou Beifang, fils d'un ancien patron du géant sidérurgique Shougang – et ami intime de Deng Xiaoping – a-t-on appris vendredi 8 novembre de sources chinoises. Il s'agit de la plus grave sentence prononcée contre un *« petit prince »*, comme on surnomme les enfants de la nomenklatura, depuis le lancement de cette campagne début 1995 par le président Jiang Zemin. Dans le droit chinois, la peine de mort avec sursis accorde deux ans au condamné pour reconnaître ses crimes ; la sentence est ensuite quasi automatiquement commuée en détention à perpétuité. M. Zhou était le président de Shougang Concord International et de Shougang Concord Grand, deux filiales du groupe sidérurgique à Hongkong. Un porte-parole du ministère de la justice a affirmé *« ne pas être au courant »* de cette condamnation. – *(AFP.)*

La présidente des Serbes de Bosnie aurait limogé le général Mladic

PALE. Selon l'agence de presse officielle des Serbes de Bosnie, le général Ratko Mladic a été limogé, samedi 9 novembre, de son poste de commandant des forces armées de la Republika Srpska (RS, entité serbe de Bosnie) par un décret de la présidente de la République serbe de Bosnie, Biljana Plavsic. Le général Mladic, âgé de cinquante-trois ans, est inculpé de crimes contre l'humanité et de génocide par le tribunal pénal international. Il a été remplacé par le général Pero Colic, cinquante-huit ans, qui exerçait jusqu'à présent les fonctions de commandant de la 5e brigade, indique l'agence des Serbes de Bosnie. Ce remaniement, qui touche aussi l'ensemble de l'état-major, a été effectué dans le cadre d'une réorganisation des forces armées décidée, le 12 septembre, par le Parlement de la République serbe. *« Je regrette énormément de n'avoir pu nommer le général Ratko Mladic à la tête de l'état-major général, en raison de la position bien connue d'une partie de la communauté internationale »*, a déclaré Mme Plavsic. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **SLOVÉNIE : le premier ministre, Janez Drnovsek,** paraît bien placé pour être reconduit dans ses fonctions à l'issue des élections législatives du dimanche 10 novembre. Son Parti libéral-démocrate (LDS, centre gauche) arrive en tête dans les sondages devant ses quatre principaux rivaux, presque tous conservateurs. Président de l'ex-Yougoslavie en 1989-1990, M. Drnovsek gouverne depuis 1992 en coalition avec les chrétiens-démocrates (SKD). – *(AFP.)*

■ **LITUANIE : l'opposition de droite,** menée par Vytautas Landsbergis, ancien premier ministre et *« père de l'indépendance »*, devrait remporter le second tour des législatives, dimanche 10 novembre, et devenir largement majoritaire au Parlement. Cette victoire devrait permettre à M. Landsbergis de revenir au pouvoir dont il avait été chassé en 1992 par le succès des anciens communistes. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le siège de sénateur de l'Orégon,** qui était le dernier encore non attribué après les élections du mardi 5 novembre, a été remporté vendredi par le candidat républicain Gordon Smith, qui a battu son adversaire démocrate, Tom Bruggere. Cette victoire porte la majorité républicaine au Sénat à cinquante-cinq sièges contre quarante-cinq pour les démocrates. Dans le Sénat sortant, elle était de cinquante-trois contre quarante-sept. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

■ **ALGER : un gazoduc de 1 385 kilomètres de long,** reliant l'Algérie à l'Espagne et au Portugal, *via* le Maroc, devait être inauguré samedi 9 novembre. D'un coût de 2 milliards de dollars, ce gazoduc permettra de faire transiter 9,5 milliards de mètres cubes de gaz des installations de Hassi R'Mel, dans le désert algérien, vers le sud-ouest de l'Europe. Les concepteurs prévoient d'en porter la capacité à 18 milliards de mètres cubes avant l'an 2000. – *(Reuter.)*

■ **MADAGASCAR : l'ex-président Didier Ratsiraka,** renversé en 1991, retrouvera au second tour de l'élection présidentielle son vainqueur de 1993, Albert Zafy, destitué en juillet. Selon les derniers résultats publiés à Antananarivo, portant sur près de 80 % des votants, l'amiral Ratsiraka a recueilli 38,1 % des votes et Albert Zafy 20 %. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **CISJORDANIE : les forces de sécurité israéliennes à Hébron** ont été placées en état d'alerte, samedi 9 novembre, par crainte d'incidents entre des Palestiniens et des extrémistes juifs à l'occasion d'une fête religieuse juive. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : Benyamin Nétanyahou a préconisé** pour les Palestiniens *« un statut comparable à celui des habitants de Porto Rico ou de la Principauté d'Andorre »*, a rapporté vendredi 8 novembre le quotidien *Haaretz*. Porto Rico est un Etat libre associé aux Etats-Unis. Les Porto-Ricains ont la citoyenneté américaine, mais pas le droit de vote pour les élections législatives et présidentielle. Andorre est sous double suzeraineté de la France et d'un évêque espagnol. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : le premier ministre, Rafic Hariri,** a formé jeudi 7 novembre un gouvernement qui traduit sa volonté manifeste de maintenir ses grandes orientations économiques, mais qui tend aussi à perpétuer les crispations politiques d'après-guerre. – *(Corresp.)*

■ **ÉGYPTE : une conférence pour le développement économique** du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la troisième du genre, doit se tenir du 12 au 14 novembre au Caire, avec la participation d'entreprises privées et de représentants de plusieurs Etats. Quatre-vingt-cinq pays sont invités.

M. Clinton confirme qu'il souhaite des républicains au gouvernement

WASHINGTON. Bill Clinton a annoncé, vendredi 8 novembre, la nomination d'Erskine Bowles, un banquier de Caroline du Nord, au poste de secrétaire général de la Maison Blanche. M. Bowles, cinquante et un ans, remplacera Leon Panetta, démissionnaire, qui occupait ce poste depuis juillet 1994, a indiqué M. Clinton lors d'une conférence de presse, la première depuis sa réélection mardi à la présidence des Etats-Unis. Il a, par ailleurs, confirmé son intention de coopérer avec l'opposition en nommant des républicains dans son gouvernement. Bill Clinton n'a toutefois pas précisé le nombre et la nature des postes qu'il pourrait confier aux républicains. Sur les quatorze membres permanents du cabinet, au moins sept sont partants, dont le secrétaire d'Etat Warren Christopher, le secrétaire à la défense William Perry, le secrétaire au commerce Mickey Kantor, le secrétaire général de la Maison Blanche Leon Panetta et celui du travail, Robert Reich, qui a annoncé sa démission vendredi. Pour l'instant, les républicains ont réagi avec prudence aux avances de M. Clinton, affirmant que leur attitude dépendra des politiques que M. Clinton leur demandera de soutenir. – *(AFP, Reuter.)*

Au Nicaragua, Arnoldo Aleman obtient la majorité absolue à l'élection présidentielle

Le sandiniste Daniel Ortega conteste la validité des résultats

Daniel Ortega, candidat du Front sandiniste à la présidence du Nicaragua, a refusé vendredi 8 novembre de reconnaître la victoire du conservateur Arnoldo Aleman et reproché à l'Eglise d'avoir tenté d'empêcher sa victoire. Le Conseil suprême électoral avait proclamé quelques heures auparavant le résultat officiel de la présidentielle donnant M. Aleman élu avec 51,02 % des suffrages contre 37,75 % à M. Ortega.

MEXICO
de notre correspondant en Amérique centrale

Près de trois semaines après le scrutin du 20 octobre, le Conseil suprême électoral du Nicaragua a finalement confirmé, vendredi 8 novembre, la victoire du candidat de l'Alliance libérale (droite), Arnoldo Aleman, qui obtient 51,02 % des suffrages exprimés, tandis que son adversaire sandiniste, Daniel Ortega, recueille 37,75 % des voix. Le pasteur évangéliste Guillermo Osorno arrive en troisième position avec 4,1 %, suivi du conservateur Noel Vidaurre avec 2,26 % des suffrages.

« Nous n'accepterons pas ces résultats », a aussitôt déclaré Daniel Ortega au cours d'une manifestation organisée dans la capitale par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) pour protester contre *« la fraude »*.

Le commandant Ortega, qui dirigea le Nicaragua entre 1979 et 1990, après le renversement de la dictature de la famille Somoza, a cependant appelé ses partisans à s'abstenir de toute violence, estimant que le conflit électoral *« ne devait pas se résoudre par les armes »*. La présidente du Conseil électoral, Rosa Marina Zelaya, elle-même sandiniste, avait pris les devants en affirmant que les anomalies avaient été *« minimes »* dans le cadre d'élections qu'elle a qualifiées de *« libres, justes, transparentes et honnêtes »*.

Mme Zelaya a reçu l'appui de la plupart des observateurs internationaux, en particulier de l'Organisation des Etats américains (OEA), et de l'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter, qui ont estimé que les nombreux problèmes administratifs survenus au cours du processus électoral ne remettaient aucunement en question la qualité *« démocratique »* du scrutin. Le soutien le plus ferme est cependant venu des rangs mêmes du FSLN avec la publication dans la presse locale d'une lettre de Mariano Fiallos qui, si Daniel Ortega avait été élu, aurait reçu le portefeuille des affaires étrangères. M. Fiallos, qui dirigea le Conseil électoral lors des scrutins de 1984 et de 1990, a estimé que les anomalies *« ne pouvaient pas remettre en question le résultat du vote »* et a critiqué *« les campagnes systématiques visant à jeter le discrédit, sans aucun fondement, sur certaines institutions nationales et étrangères »*, au risque de *« mettre en danger la stabilité du pays »*.

« PACTE NATIONAL »

L'armée, dont les plus hauts cadres sont tous sandinistes, ayant elle aussi annoncé son intention de *« respecter les résultats officiels »*, l'avenir politique de Daniel Ortega est désormais incertain. Sa première défaite, en 1990, contre Violeta Chamorro (40,8 % contre 55,2 %) avait provoqué une grave scission au sein du FSLN entre « orthodoxes » et « réformateurs », ces derniers ayant décidé de fonder un autre parti avec l'ancien vice-président de la République, l'écrivain Sergio Ramirez.

Malgré ce nouvel échec de Daniel Ortega, le FSLN reste la principale formation politique du Nicaragua, obtenant à lui seul trente-sept sièges à l'Assemblée nationale, tandis que la coalition de M. Aleman, l'Alliance libérale, a fait élire quarante-deux députés sur quatre-vingt-treize. Grâce à l'appui de cinq autres députés conservateurs, le futur président, qui prendra ses fonctions le 10 janvier, aura donc la majorité absolue au Parlement. Pour obtenir la paix sociale, M. Aleman devra cependant tenir sa promesse de ne pas remettre en question les *« acquis de la révolution »*.

Quelques minutes après l'annonce officielle de sa victoire, Arnoldo Aleman a donc proposé à ses adversaires *« un pacte national »* pour favoriser *« la réconciliation »* et prendre les mesures nécessaires pour que le Nicaragua ne soit plus le pays le plus pauvre d'Amérique latine après Haïti. Le ton relativement modéré adopté par Daniel Ortega lors de la manifestation de vendredi constitue peut-être le premier signe d'un changement d'attitude de la part du FSLN qui avait mené la vie impossible au gouvernement de Violeta Chamorro et avait conduit le pays au bord de l'anarchie.

Bertrand de la Grange

PARTI SOCIALISTE **Le conseil national du Parti socialiste devait adopter, samedi 9 novembre, le projet économique et social qui sera soumis au vote des militants avant la convention nationale des 14 et 15 décembre. Certains des dix-huit amendements visant à corriger ce texte pourraient être eux aussi présentés par leurs auteurs, mais, dans ce cas, Lionel Jospin les combattrait. ● LE DÉBAT porte essentiellement sur le *« réalisme de gauche »* que défend le premier secrétaire et qui est contesté, entre autres, par Henri Emmanuelli, partisan d'un « décrochage » du franc par rapport au deutschemark, et par Martine Aubry, qui veut *« rompre avec le système libéral »*. ● L'EMPLOI ET LA FISCALITÉ doivent, selon M. Jospin, former le cœur des propositions socialistes, afin d'offrir aux Français une *« revanche »* sur la gestion de la gauche dans les années 80.**

Lionel Jospin est mis au défi d'imposer son « réalisme » au PS

Le projet économique et social qui va être soumis au vote des militants est contesté par certains pour son orthodoxie monétaire et son manque d'audace dans la réduction du temps de travail. Le premier secrétaire est résolu à mener la bataille contre d'éventuels amendements

DIX-HUIT AMENDEMENTS ! En confiant à Henri Emmanuelli la responsabilité de la convention économique du Parti socialiste, Lionel Jospin savait qu'il risquait de réveiller les clivages internes, mais il n'envisageait sans doute pas une telle déferlante d'amendements au conseil national, samedi 9 novembre. Alors que, paradoxalement, les fabiusiens sont les seuls à ne pas marquer leurs différences, il imaginait encore moins que le grand ordonnateur de la convention en viendrait à déposer lui-même un amendement qui, en préconisant un décrochage du franc par rapport au mark, se trouve en contradiction avec le texte général qu'il est chargé de rapporter...

M. Emmanuelli risque en effet – davantage que la Gauche socialiste – d'être l'enfant terrible de la convention de décembre. Le député des Landes a pourtant pris soin, en présentant son amendement sur *« le retour au réalisme monétaire »*, de proclamer que la monnaie unique *« reste un objectif fondamental »* ; mais, prévient-il, *« si elle devait être vécue par les peuples comme l'entrée dans une période de déclin économique, social et politique, elle serait condamnée, et l'Europe risquerait de l'être avec elle »*.

Critiquant la position de M. Emmanuelli, la Gauche socialiste, sous la houlette de Jean-Luc Mélenchon, Marie-Noëlle Lienemann, Julien Dray et Harlem Désir, présente six amendements. Elle demande une loi-cadre sur les trente-cinq heures *« dans les trois premiers mois de la législature »* avec effet immédiat, un retour aux trente-sept annuités et demie de cotisation pour les retraites du privé, un prélèvement sur les revenus non salariaux en lieu et place de la CSG, l'abrogation des dispositifs jeunes assurant une rémunération inférieure au SMIC et la suppression du prélèvement libératoire. Enfin, M. Mélenchon et ses amis ajoutent aux conditions à l'euro un nouveau traité, afin de *« défendre et promouvoir le modèle social européen auquel adhèrent les peuples »*.

Les ex-fabiusiens du groupe Partages, conduits par Régis Passerieux, avancent de leur côté trois amendements. L'un reprend l'idée d'un *« contrat individuel de société »* vis-à-vis de chacun ; un autre vise à instaurer un prélèvement à la source au titre de l'impôt sur le revenu sur lequel seraient transférés dix points de cotisations sociales. Le groupe Changer, animé par Christophe Clergeau, dont la constitution marque l'éclatement du courant Agir en socialistes, propose quatre amendements sur l'Europe, la conclusion du texte général, la fiscalité et les trente-deux heures.

Les rocardiens de l'Action pour le renouveau socialiste (ARS) ont déposé deux amendements. Le premier, seul à être signé par Michel Rocard, juge que *« méconnaître »* le coût de la réduction de la durée du travail, sans baisse de salaires, pour les entreprises, *« ce serait courir le risque de voir cette mesure essentielle fortement compromise »*. Ils proposent d'*« affecter au financement de cette mesure une part des charges actuelles de l'Etat, de la Sécurité sociale et de l'Unedic liées au poids du chômage »*, cette contribution liant la réduction à la création d'emplois permanents. M. Rocard reprend son idée de modulation des cotisations sociales. L'autre amendement préconise des *« grands travaux sociaux »* répondant aux *« nouveaux risques »*.

Cependant, la surprise est venue de Martine Aubry. L'ancien ministre du travail a déposé deux amendements avec Elisabeth Guigou et Jean Le Garrec. L'un réclame une rupture avec le libéralisme. L'autre souligne que les trente-cinq heures pourront être financées *« du fait des économies que feront l'Etat, la Sécurité sociale et l'Unedic »*. Il propose aussi un *« accompagnement individualisé »* pour chaque jeune de moins de vingt-cinq ans au chômage depuis plus de trois mois, débouchant sur un emploi ou une formation. Jack Lang a finalement renoncé à s'associer à Mme Aubry, mais il attend de M. Jospin qu'il donne à son projet *« souffle »* et *« élan »*, en proposant *« un modèle de développement mettant au centre le capital humain »*.

Pris en tenaille entre sa gauche et sa droite, M. Jospin a prévenu qu'il ne resterait pas inerte. *« Je ne suis pas un bénisseur »*, a-t-il averti, laissant entendre que sa démarche de rassemblement ne l'amènerait pas à se laisser emporter là où il ne veut pas aller. Il s'engagera sur le texte du conseil national en s'adressant directement aux militants. Il juge l'amendement Emmanuelli *« irrecevable »*, comme celui de Mme Aubry, mais pourrait, en revanche, reprendre à son compte des morceaux du texte rocardien et de celui de l'ancien ministre du travail sur les trente-cinq heures. Il n'exclut pas de donner suite à l'amendement de M. Mélenchon sur un nouveau traité européen...

M. Jospin sait que certains amendements, bien que repoussés par le conseil national, seront soumis au vote des militants. Il en sera ainsi pour la Gauche socialiste, qui peut escompter un succès sur les trente-cinq heures immédiates ou le retour au statu quo ante pour les retraites. Il pourrait en être de même pour M. Emmanuelli si M. Jospin ne réussit pas à le persuader de l'inconfort d'une attitude l'amenant à défendre davantage son amendement que l'économie d'un texte qu'il était chargé de coordonner.

Les rocardiens et Mme Aubry savent que soumettre leurs amendements aux militants équivaudrait à une amorce de divorce avec M. Jospin. Celui-ci est bien décidé à ne pas renouveler l'épisode de la convention sur l'Europe, où l'amendement anti-maastrichtien de la Gauche socialiste, qui n'avait pas eu le statut de texte alternatif et n'avait donc pas été combattu, avait recueilli 40,7 % des voix. Cette fois, le premier secrétaire se battra.

M. N.

Martine Aubry : « Rompre avec le système libéral »

L'introduction du texte présenté par la direction du PS affirme que *« la France est en état d'urgence »* et que *« la gravité de la situation nécessite une thérapie de choc, un changement profond de politique »*, en ajoutant : *« Les socialistes refusent la politique libérale de la droite. Ils veulent arrêter l'enchaînement fatal qui étouffe le pays. »*

Dans un amendement déposé avec Elisabeth Guigou et Jean Le Garrec, Martine Aubry propose de corriger cette introduction. L'enjeu, écrit-elle, est de *« proposer à nos concitoyens un projet de société »* qui *« ouvre de nouvelles marges de manœuvre, condition indispensable d'une transformation en profondeur, pour répondre aux besoins de chacun et du pays »*. Pour Mme Aubry, *« cette ambition doit conduire les socialistes à rompre avec le système libéral »*. Elle propose *« cinq chantiers prioritaires »* : hausse des salaires, réforme de la fiscalité, emplois de service, diminution du temps de travail et réduction de la précarité.

Henri Emmanuelli contre le dogme du franc fort

Dans son amendement, intitulé « Le retour au réalisme monétaire », Henri Emmanuelli écrit que la parité entre le franc et le mark *« ne saurait être érigée en dogme, en objectif politique autonome dont les exigences prévaudraient sur l'intérêt général, comme c'est le cas depuis 1993 »*. *« La France n'a besoin ni d'un franc fort ni d'un franc faible*, souligne-t-il. *Elle a besoin d'un franc à sa juste valeur pour retrouver la croissance, créer des richesses et surmonter la crise sociale devenue politique, comme le démontre le poids anormal de l'extrême droite dans notre démocratie. »* M. Emmanuelli plaide pour des taux réels égaux à zéro, *« jusqu'à ce que notre croissance se situe au niveau de 3 % »*, et *« une plus juste appréciation »* de la parité du franc à l'intérieur des marges offertes par le SME. L'ancien premier secrétaire récuse l'idée de s'en remettre *« exclusivement »* à une modification de la parité entre le futur euro et le dollar.

Réduire la durée du travail, refondre la fiscalité

INTITULÉ « Objectif emploi, changer de politique », le projet économique du Parti socialiste (*Le Monde* des 6, 7 et 8 novembre), outre son volet européen, énonce dix orientations prioritaires :

● **Hausse *« sensible »* du pouvoir d'achat** par une augmentation des salaires ; baisse de 2 points du taux de cotisation grâce au *« remplacement des cotisations salariées par une CSG élargie »* ; allégement de la TVA, *« notamment en faveur de la consommation populaire »*. Une conférence nationale des salaires servira de *« référence »* à des négociations décentralisées. Une négociation sur les retraites liera la progression des retraites à celle des salaires.

● **L'investissement public *« redeviendra une priorité »*.** La politique du logement sera remise à plat, avec une priorité au logement social et intermédiaire (augmentation des plafonds de prêt d'épargne-logement, taux préférentiels pour les jeunes, taxation sur les logements vacants). L'effort en faveur de la recherche sera *« considérablement amplifié »*. La dépense publique devra être stabilisée et *« réorientée vers les dépenses qui favorisent l'emploi et la croissance »*. Des mesures budgétaires et fiscales aideront la création d'entreprises, notamment de *« petites entreprises à capital public »*.

● **Le financement social sera assis sur l'ensemble des revenus et de la richesse.** Les exonérations sociales seront supprimées, et les crédits correspondant *« recyclés en faveur des jeunes et des emplois de service aux personnes »*. Les cotisations salariées seront remplacées par une CSG élargie, accompagnée d'une baisse du taux. *« Cette CSG sera déductible du revenu imposable et bénéficiera d'un abattement à la base, permettant d'assurer une certaine progressivité. »* Les cotisations maladie des employeurs seront assises sur la valeur ajoutée. La taxe professionelle sera aménagée, la provision pour licenciements supprimée.

● **L'horaire légal de travail sera abaissé à trente-cinq heures** par semaine par une loi-cadre qui sera présentée *« dès le début de la législature »*. Cette loi, qui ouvrira des négociations, *« se substituera à la "loi Robien" »* et abrogera les dispositions des « lois Giraud ». Les entreprises réduisant l'horaire à trente-deux heures bénéficieront d'une *« baisse de la cotisation patronale financée par la surtaxation des heures supplémentaires »*.

● **Une intervention publique contribuera à organiser l'offre d'emplois de service.** Une *« charte des services aux personnes »* sera adoptée. Les pouvoirs publics aideront à *« solvabiliser la demande »* soit par des aides aux ménages à faibles revenus (*« monnaie de service »*), soit en réduisant le coût de ces services.

● **Un programme national en faveur de l'emploi des jeunes** permettra de créer 700 000 emplois supplémentaires en deux ans : pour moitié par engagement direct de l'Etat, en liaison avec les collectivités locales, pour moitié par conclusion, sur la base d'une loi-jeunes, d'un engagement national entre les entreprises et l'Etat. Un vaste programme de formation en alternance sera développé.

● **La refonte du système fiscal visera deux objectifs :** *« Rééquilibrer la part de la fiscalité directe par rapport à la fiscalité indirecte »* et *« rééquilibrer l'imposition du travail et du capital en atténuant l'imposition des classes moyennes et en renforçant la progressivité de celle des hauts revenus et des patrimoines »*, avec la suppression de la détaxation et des abattements dont bénéficient les revenus des placements financiers (hors épargne populaire), l'alourdissement de l'ISF et le relèvement de l'impôt sur les sociétés.

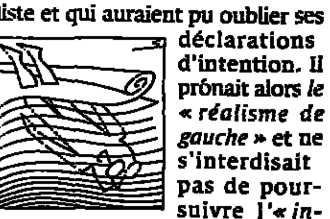
● **Afin d'assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture,** un projet pour *« l'éducation tout au long de la vie »* redonnera une priorité budgétaire à l'éducation, avec des moyens accrus contre l'échec scolaire, et à la culture ainsi qu'*« un rôle majeur »* au service public. Un statut social du jeune de seize à vingt-cinq ans sera mis en place.

● Pour préserver la Sécurité sociale et garantir un égal accès aux soins, **une couverture-maladie universelle sera instaurée,** et le tiers payant sera étendu. Une allocation sera instaurée dès le premier enfant pour les familles modestes, *« financée par une modulation des allocations familiales pour les hauts revenus »*.

● **La politique d'aménagement du territoire reposera sur quatre objectifs :** la recherche d'un développement durable, une meilleure répartition des activités sur l'ensemble du territoire, un encouragement à l'initiative locale et *« l'organisation de solidarités entre les territoires sur la base d'une péréquation des ressources »*. Le Parlement votera un plan sur dix ans pour le développement *« durable »*, qui marquera la volonté de *« donner un nouveau rôle à la planification »*. Une réflexion sera engagée sur le modèle de développement agricole.

M. N.

Le temps de la « revanche » sur l'emploi et les inégalités



ANALYSE

LIONEL JOSPIN est en train de réveiller la mémoire de ceux qui, il y a treize mois, l'ont massivement reconduit à la tête du Parti socialiste et qui auraient pu oublier ses déclarations d'intention. Il prônait alors *le « réalisme de gauche »* et ne s'interdisait pas de poursuivre l'*« inventaire »* du double septennat de François Mitterrand.

Le réalisme le conduit à ne promettre – en reconnaissant que cela ne fait guère rêver – que ce qu'il sera en mesure de réaliser, estime-t-il, s'il gagne les élections législatives de 1998. La posture de gauche est cependant tout aussi importante. Dès la première des trois conventions thématiques de 1996, celle sur l'Europe, en mars, il avait fait adopter, quelques semaines après la mort de François Mitterrand, une phrase très explicite : *« Les socialistes doivent une revanche aux Français sur l'emploi et les inégalités. »*

Pour M. Jospin, le temps de la *« revanche »* a donc sonné, tant il est convaincu que c'est d'abord sur l'emploi et les inégalités que les socialistes ont échoué lors de leur passage au pouvoir. Le projet économique qui est présenté le 9 novembre au conseil national marque donc le souci de rompre à la fois avec la politique du gouvernement d'Alain Juppé et avec celle de Pierre Bérégovoy à la fin des années 80. Cet ancrage à gauche est moins une surprise ou un virage qu'une confirmation.

Le PS envoie à son électorat, encore sous le choc de l'échec cinglant de 1993, plusieurs signaux de gauche clairs : réhabilitation du rôle de l'Etat, qui renoue avec l'interventionnisme économique et social, politique de relance, loi-cadre sur les trente-cinq heures, engagement d'offrir en deux ans un vrai emploi à durée indéterminée à 700 000 chômeurs de moins de vingt-cinq ans pour un coût de 65 milliards de francs, refonte (encore assez floue dans son énoncé) de la fiscalité. Pour autant, le PS ne prépare pas le grand soir et ne renoue pas avec la rupture avec le capitalisme – alors que Martine Aubry plaide pour la rupture avec le libéralisme –, de même que, s'il prévoit de donner un coup d'arrêt aux privatisations et de rénover le service public, il ne se relance pas davantage dans de nouvelles nationalisations. M. Jospin est hostile à ce qu'il appelle le *« modérantisme »*, mais il affiche aussi quelques intentions orthodoxes en écartant toute relance *« inflationniste »* ou en prévoyant de stabiliser la dépense publique comme le niveau des prélèvements obligatoires.

De même l'idée d'une *« obligation légale »* pour les entreprises d'avoir des quotas de jeunes, qui reprenait une piste explorée puis rejetée par le comité national pour la consultation des jeunes, en 1994, et faisait penser au projet de décret-loi de Paul Reynaud en 1938 – lui aussi abandonné – d'un quota de 3 % d'apprentis, a été écartée. L'ancrage à gauche se veut réaliste.

IL RESTE DU TEMPS

Il reste que M. Jospin va devoir batailler fermement pour imposer son orientation. La Gauche socialiste et Henri Emmanuelli, qui brise le tabou de la parité franc-mark, souhaitent une orientation plus marquée à gauche. M. Rocard et Mme Aubry donnent des leçons de réalisme, même si cette dernière se retrouve en harmonie avec Jack Lang pour demander plus de souffle et d'élan et l'élaboration d'un vrai projet alternatif de société. A ses contradicteurs, M. Jospin répond qu'il ne s'agit encore que d'un projet, autour de dix orientations prioritaires, et que l'heure du programme ne sonnera pas avant le congrès de la fin de 1997.

D'ici là, il sera toujours temps de se montrer plus imaginatif, voire plus moderne, pour mettre en œuvre une véritable *« refondation »*, selon le terme retenu par la convention du PS sur l'Europe, du projet socialiste. La *« revanche »* promise n'est encore qu'à mi-parcours.

Michel Noblecourt

هكذا من الاصل

Le premier ministre dément vouloir assouplir les licenciements

A Bordeaux, le président de la République s'est dit attaché à la « sécurité des travailleurs » et aux « acquis sociaux ». Alain Juppé avait expliqué, jeudi, devant des journalistes, que la lutte contre le chômage suppose plus de « flexibilité »

Les propos évoqués dans l'article du *Monde* paru dans nos éditions datées du 9 novembre concernant le projet gouvernemental d'assouplissement des règles d'embauche et de licenciement, en contrepartie d'un engagement des entreprises à recruter, ont été démentis, vendredi 8 novembre, par l'Hôtel Matignon. *« Il n'existe aucun projet gouvernemental visant à assouplir les procédures de licenciement »*, a indiqué le service de presse du premier ministre dans un communiqué. De son côté, Jacques Chirac, interrogé à ce sujet lors de la conférence de presse qui a suivi le sommet franco-britannique à Bordeaux, a affirmé son attachement à la *« sécurité des travailleurs »* et aux *« acquis sociaux »*. Les informations du *Monde* étaient issues d'un déjeuner de presse au cours duquel Alain Juppé, jeudi, avait affirmé la nécessité de permettre aux entreprises *« d'embaucher et de licencier plus facilement »*.

ALAIN JUPPÉ a fait publier, vendredi 8 novembre, un communiqué indiquant que *« contrairement aux informations publiées par* Le Monde, *il n'existe aucun projet gouvernemental visant à assouplir les procédures de licenciement »*. Cette mise au point fait suite à un article, publié dans nos éditions datées du 9 novembre, indiquant que le gouvernement souhaite trouver un moyen pour permettre aux entreprises, notamment les PME, de licencier plus vite, et donc aussi d'embaucher avec moins de parcimonie.

Les informations du *Monde* avaient été puisées aux meilleures sources puisqu'elles émanaient... du premier ministre lui-même. Elles avaient été recueillies à l'occasion d'un déjeuner de presse organisé à l'hôtel Matignon, jeudi, et auquel participaient quinze journalistes économiques. Il s'agissait d'une rencontre dite *off the record*. Autrement dit, le premier ministre s'exprimait librement sur les grands dossiers d'actualité et ses convives n'étaient pas autorisés à citer explicitement ses propos. *Le Monde* s'est plié à cette règle du jeu en évoquant le projet gouvernemental sans rapporter directement l'argumentaire du premier ministre, mais le démenti de Matignon l'oblige, maintenant, à le faire.

« NOUS SOMMES CUITS »

Au cours de ce déjeuner, M. Juppé s'est inquiété de l'évolution du chômage. *« Si nous ne parvenons pas à inverser la courbe »* au cours du premier semestre de 1997, *« alors, nous sommes cuits »*, a-t-il dit, évoquant les élections législatives de 1998. Il s'est toutefois déclaré convaincu que ce combat contre le chômge n'était pas perdu d'avance. Il a donc évoqué les pistes que le gouvernement pourrait emprunter. Comme il n'y a *« plus d'argent »* dans les caisses de l'Etat, il a d'abord exclu que le gouvernement puisse y parvenir en réduisant davantage encore les charges sociales.

La solution, a-t-il indiqué, sera d'accroître *« la flexibilité »*, autrement dit de permettre aux entreprises *« d'embaucher et de licencier plus facilement »*. M. Juppé a souligné que de nombreux chefs d'entreprise critiquent les procédures de licenciement, estimant que *« c'est long et c'est cher »*, et il a clairement fait comprendre qu'il partage ce point de vue. Il a observé, en effet, que la grande différence entre la France et quelques-uns des pays voisins, en matière de chômage, tient moins au coût du travail qu'aux *« évolutions démographiques »* et à la *« la flexibilité »*, la France étant en retard dans ce domaine.

Le premier ministre, sous-entendant que la réforme est politiquement délicate, a indiqué que ce ne *« serait pas la bonne méthode »* que *« d'aller expliquer cela à la télévision »*, sauf à prendre le risque de *« mettre cinq cent mille personnes dans la rue »*. Il préférait donc, a-t-il dit, *« négocier la flexibilité contre des embauches »*. En particulier, les contrats à durée déterminée pouvaient être concernés par cette réforme.

M. Juppé avait déjà évoqué le sujet dans son intervention au conseil national du RPR, le 5 novembre. *« Il faut assouplir un certain nombre de règles »*, avait-il dit, avant d'ajouter : *« C'est une question taboue. Le seul fait que je la pose va sans doute provoquer l'ébullition. »*

« UN CERTAIN MODÈLE SOCIAL »

Interrogé à Bordeaux, vendredi, lors de la conférence de presse qui a mis fin au sommet franco-britannique *(lire page 4)*, Jacques Chirac a déclaré de son côté : *« Ma conviction, c'est qu'il n'y a pas de lutte possible contre le chômage s'il n'y a pas une gestion sérieuse qui, seule, permet d'avoir de la croissance, laquelle n'est pas, naturellement, suffisante pour diminuer le chômage mais, en revanche, permet d'obtenir les marges de manœuvre financière nécessaires pour avoir une lutte plus efficace contre le chômage. »*

« S'agissant de la flexibilité, a continué le président de la République, *nous sommes très attachés, en France, à un certain modèle social, à des acquis sociaux qui, à nos yeux, ne doivent pas être remis en cause. Si je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'en permanence les choses doivent s'adapter, elles ne sauraient s'adapter par la remise en cause de la sécurité sociale au sens général du terme, c'est-à-dire de la sécurité des travailleurs et de ce qu'ils ont acquis dans le passé. »*

Enfin, la CFDT a démenti, vendredi, *« avoir été saisie d'une demande d'avis sur d'éventuelles mesures visant à assouplir les procédures de licenciement »*, mesures que, précise-t-elle, elle refuserait.

Laurent Mauduit

Le budget de l'emploi donne la priorité « à la baisse du coût du travail »

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, vendredi 8 novembre, les crédits pour 1997 du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. La majorité s'est prononcée pour, l'opposition contre. Ces crédits s'élèvent à 150,3 milliards de francs, contre 139,2 milliards en 1996, soit une augmentation de 8 %. *« Dans le contexte actuel, ces chiffres témoignent que l'emploi reste la préoccupation première du gouvernement »*, a affirmé Jacques Barrot.

Pour le ministre du travail et des affaires sociales, ce budget met en lumière la *« priorité donnée à la baisse du coût du travail »*. Selon M. Barrot, *« 100 000 emplois supplémentaires auront été créés fin 1997 par l'effet cumulé des baisses de charges »*. Pour le porte-parole du groupe socialiste, Michel Berson (Essonne), le ministre présentait non pas *« un budget d'intervention, mais un budget d'exonérations consenties sans réelles contreparties »*.

L'aménagement et la réduction du temps de travail constituent l'autre *« grand chantier »* que le ministre du travail tente d'opposer à la montée du chômage, ainsi que la formation, qui demeure un *« objectif majeur »*. *« Le premier ministre a reconnu récemment que le gouvernement avait essuyé des revers sur l'emploi. Cependant, il persévère »*, a jugé M. Berson, tandis que Maxime Gremetz (PC, Somme) estimait que *« ce budget se traduira par plus de chômage, plus de précarité et plus de pauvreté »*.

INCIDENT SUR LES CRÉDITS DE L'AFPA

La discussion a pris un tour plus vif à propos des crédits de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), qui s'élèvent à 3,991 milliards de francs (plus 0,25 %). Jean-Jacques Jegou (UDF-FD, Val-de-Marne) juge cette enveloppe trop importante. Le rapporteur spécial du budget de la formation professionnelle s'indigne des *« dérives »* dans les comptes de l'AFPA : *« sureffectifs évidents »*, *« gestion financière et comptable désordonnée »*, *« gestion du personnel et des rémunérations sans cohérence et sans souci réel des deniers publics, dépenses somptuaires »*.

Dans un amendement adopté par la commission des finances, le député centriste propose de réduire de 39 millions de francs la subvention versée à l'AFPA. Devant l'opposition de ses collègues RPR et l'*« embarras »* du ministre, qui refuse de soutenir son ami centriste, M. Jegou se dit *« abasourdi »* : *« 39 millions de francs sur une subvention de 4 milliards sont bien peu de chose ! Arrêtons l'indécence ! »*, s'exclame-t-il. L'amendement est finalement mis aux voix : 6 pour, celles des députés UDF et d'un député RPR ; et 6 contre, dont celles des députés de l'opposition et celle de Nicole Catala (RPR, Paris), décisive, puisqu'elle préside la séance. *« C'est dégueulasse ! »*, s'exclame M. Jegou. Légèrement pincée, Mme Catala répond : *« Je préfère ne pas avoir entendu ce terme, M. Jegou. »* Dans le compte-rendu rapide des débats, le mot *« dégueulasse »* est devenu pudiquement : *« scandaleux »*...

M. Jégou est revenu peu après sur l'incident. *« Madame le Président, ici, il y a un règlement, et je pense qu'il a été parfaitement respecté. Il était de votre droit de voter,* dit-il, *mais je rappelle qu'il y a aussi dans cette maison des usages et des coutumes, et que vous y avez dérogé. »* Mme Catala a répliqué : *« Je me permettrai de répondre à vos propos, M. Jegou, que les présidents de séance ont toujours la faculté de voter. En règle générale, ils ne le font pas, mais ce n'est pas la première fois que je prends part à un vote, ce n'est peut-être pas la dernière, et, avant vous, nul n' y a trouvé matière à critique. »*

L'Assemblée a adopté aussi un amendement du gouvernement qui majore les crédits de 45 millions de francs destinés à aider les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à créer des entreprises. Cette majoration des crédits a accru d'autant le déficit du projet de budget, qui est, à ce stade, de 284,346 milliards de francs, contre 283,6 milliards dans le projet initial.

Fabien Roland-Lévy

La gendarmerie recrutera des engagés plutôt que des volontaires

A MONTLUÇON, dans l'Allier, où il assistait aux huitièmes Rencontres de la gendarmerie, le ministre de la défense, Charles Millon, a déclaré, le 7 novembre, que la gendarmerie a mis à l'étude, dans le cadre du service national rénové, *« un rééquilibrage »* de ses effectifs entre engagés et volontaires, pour *« tenir compte des besoins spécifiques »* de cette arme.

Cette précision importante intervient après l'audition par la commission de la défense de l'Assemblée nationale du directeur général de la gendarmerie, Bernard Prévost, qui s'était élevé contre la logique d'un volontariat sans rapport avec ses besoins (*Le Monde* du 28 octobre).

En 1996, la gendarmerie utilise les compétences de 12 000 gendarmes « auxiliaires », recrues faisant un service de quatorze mois, en moyenne, dans le cadre du système actuel. En 2002, ces conscrits auront disparu. Ils seront remplacés par 16 000 volontaires, candidats au titre du nouveau service (*Le Monde* du 4 octobre).

Or, pour la gendarmerie nationale, ces volontaires n'auront pas une durée de service suffisante – le projet de loi évoque un temps entre neuf et vingt-quatre mois au maximum – pour leur permettre de bénéficier des compétences du statut d'auxiliaire de police judiciaire (APJ) adjoint.

C'est la raison pour laquelle M. Prévost souhaitait pouvoir recruter davantage d'engagés sous contrat, en lieu et place de volontaires. On évoque, dans la perspective de ces 16 000 gendarmes supplémentaires, la possibilité d'une répartition entre 11 400 engagés et 4 600 volontaires, l'engagé souscrivant un contrat de deux années renouvelable une fois.

M. Millon, sans trancher encore de façon définitive, vient de lui donner indirectement raison et d'ouvrir la voie à un réexamen des effectifs inscrits dans la loi de programmation, comme l'ont invité à le faire plusieurs députés de la majorité, le 7 novembre, lors du débat sur le budget de 1997.

Du coup, après la gendarmerie, les trois autres armées – terre, air et marine – pourraient, elles aussi, obtenir de revoir leur plan de recrutement et la répartition entre engagés et volontaires. Le gouvernement semble avoir décidé de n'accepter ce « rééquilibrage » que si les armées concernées demeurent dans l'« enveloppe » budgétaire déjà fixée.

Or, un volontaire pourrait bénéficier d'une *« indemnisation »* – selon le terme propre du projet de loi en préparation sur le nouveau service national – de 2 000 francs mensuels environ, tandis que la solde de l'engagé sera proche du Smic (de l'ordre de 6 000 francs) dès juin 1997...

Jacques Isnard

DÉPÊCHES

■ **PARLEMENT EUROPÉEN :** Jimmy Goldsmith, député européen élu sur la liste de Philippe de Villiers, a annoncé, jeudi 7 novembre, la dissolution du groupe Europe des nations (EDN), qu'il présidait. Le départ d'Anne-Christine Poisson, qui rejoint les élus RPR (*Le Monde* du 1er novembre), faisait tomber l'EDN sous la barre des 18 membres requis pour constituer un groupe comprenant trois nationalités. M. de Villiers, président du Mouvement pour la France, a assuré, vendredi, que renaîtra *« dans les trois semaines une nouvelle structure parlementaire »*, réunissant *« les minorités anti-Maastricht »*.

■ **COLOMBEY :** Jacques Chirac devait se rendre le 9 novembre à Colombey-les-Deux-Eglises (Haute-Marne) pour déposer une gerbe sur la tombe du général de Gaulle, mort le 9 novembre 1970.

■ **MANIFESTATIONS :** le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, s'oppose aux huit communes de gauche ayant accordé des subventions à l'association *Marche sur Paris*, dans le cadre de la manifestation syndicale en faveur des arsenaux. S'appuyant sur l'article 1111-2 du code général des collectivités locales, qui stipule qu'*« une commune ne peut accorder de subvention à un organisme ayant pour objectif la défense d'intérêts privés »*, il a demandé aux maires de *« conserver une neutralité qui exclut une prise de parti, soit dans un conflit collectif du travail, soit dans le cadre d'un conflit de nature politique, en apportant son soutien financier à l'une des parties en litige »*. – (Corresp.)

■ **LAÏCITÉ :** le Parti radical (UDF) a demandé, vendredi 8 novembre, l'ouverture d'un débat au Parlement *« sur le sens à donner aux principes de laïcité et de neutralité »*, au moment où le Conseil d'Etat est saisi de l'exclusion d'élèves des établissements scolaires pour port du foulard islamique (*Le Monde* du 8 novembre).

Jacques Chirac réitère sa confiance à Alain Juppé

POUVAIT-IL Y AVOIR meilleur symbole que ce lieu ? C'est à Bordeaux – la ville dont Alain Juppé est le maire –, qui accueillait un sommet franco-britannique auquel le premier ministre français a été étroitement associé par le président de la République, que Jacques Chirac a apporté, vendredi 8 novembre, son soutien moral et politique au chef du gouvernement en butte aux critiques, virulentes ou feutrées, de dirigeants de la majorité.

« Je fais toute confiance à la lucidité et au courage – je dis bien au courage – du premier ministre, mais aussi du gouvernement, de la majorité et de tous les Français pour mener à bien l'effort difficile » de redressement, a déclaré le chef de l'Etat au terme du sommet.

Après les propos de Charles Pasqua sur la *« déconfiture »* du pouvoir, ceux de François Léotard sur les *« lacunes »* d'un premier ministre dont le président aurait, selon lui, décidé de se débarrasser et ceux de Philippe Séguin sur la *« vision sacrificielle »* de l'économie, M. Chirac ne pouvait plus guère rester muet, au risque de donner implicitement raison au groupe des procureurs. Il a renvoyé ceux qui font des *« déclarations plus ou moins grincheuses »* à leurs études, en ajoutant que *« la solidarité aujourd'hui, notamment dans une majorité qui entend soutenir l'action du gouvernement et qui le dit en toutes occasions au sein du Parlement, est un véritable devoir moral »*. *« Et il ne faut pas l'oublier »*, a insisté le président.

A cet avertissement aux parlementaires de droite qui voudraient mêler leur voix à celle des ténors, M. Chirac a ajouté un paragraphe qui donne un avant-goût de sa prochaine intervention télévisée. *« Je suis extrêmement attentif à ce que disent les Français,* a-t-il dit. *Je les écoute. J'écoute en permanence les propos et les réflexions qui émanent de leurs représentants, syndicaux, patronaux et politiques, et j'y attache le plus grand prix. » « Il nous faut agir aujourd'hui ensemble, à la mesure des problèmes de la France et de l'intérêt général qui seul doit nous guider. Je connais les difficultés de nos compatriotes alors que notre pays est engagé dans un effort difficile, ingrat mais inévitable, pour redresser la situation économique, ce qui est la condition de la restauration de sa cohésion sociale, de la lutte contre les fractures sociales »*, a-t-il souligné.

Selon un protocole bien rodé, les responsables du RPR se sont succédé à la barre pour assurer la défense de l'accusé. Après que le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, eut indiqué, de Bordeaux, que *« le devoir de tous les gaullistes et de tous les Français est de soutenir Alain Juppé et le gouvernement »*, le secrétaire général du mouvement néogaulliste a engagé la riposte : *« J'en ai ras-le-bol des diviseurs »* et des *« ambitions personnelles »*, a dit Jean-François Mancel.

« FAKIR DE FRÉJUS »

Accusé de se livrer à *« son sport favori, la chasse au Juppé »*, François Léotard a été qualifié, par le secrétaire général adjoint du RPR, Patrick Stefanini, de *« fakir de Fréjus »* qui *« lit dans les pensées du président de la République »*. A lacune, lacune et demie : Renaud Muselier (RPR), député des Bouches-du-Rhône, s'est interrogé : *« M. Léotard a-t-il conscience des lacunes de M. Léotard ? » « S'il veut aller au bout de sa démarche, la seule logique, c'est de présenter une motion de censure »*, a expliqué M. Bédier (RPR), député des Yvelines.

Relayant les procureurs, le président du Mouvement pour la France, Philippe de Villiers, s'est demandé *« ce qu'attend le président de la République pour changer de premier ministre »*.

Olivier Biffaud

ÉGALITÉ Le dossier des anciens combattants étrangers – ils sont encore aujourd'hui quelque soixante mille survivants – continue de hanter le ministère, et maintenant les tribunaux. Depuis la loi du 26 décembre 1959, les pensions d'invalidité ou les retraites de ces vétérans sont gelées. Ainsi, elles n'atteignent dans certains cas que 10 % du montant perçu par leurs homologues français. ● LEUR CONTRIBUTION aux campagnes de l'armée française a pourtant été considérable, au prix de dizaines de milliers de vies, comme en témoignent encore certains monuments funéraires. ● À BORDEAUX, où se trouve le tribunal des pensions, des centaines de vétérans marocains errent ainsi le long des quais, pour percevoir le RMI. ● MALGRÉ TROIS ARRÊTS de la Cour de cassation, la Caisse nationale d'assurance-maladie continue à refuser le versement de certaines prestations.

Les anciens combattants étrangers demandent justice à l'Etat français

Des dizaines de milliers d'Africains, soldats oubliés des deux guerres mondiales ou de l'Indochine, perçoivent des pensions ou des retraites dérisoires, gelées depuis 1959. Le ministère parle de « dossier douloureux » alors que les tribunaux sont saisis

LES ASSOCIATIONS d'anciens combattants voient dans leur cas *« une injustice historique »*. Le ministère des anciens combattants et victimes de guerre parle de *« dossier douloureux »*, s'avoue *« un peu honteux et très mal à l'aise »*. Eux, militaires avant tout, amoureux de cette France pour laquelle ils ont combattu, ont bien souvent renoncé à se plaindre. A Dakar, Alger ou Casablanca, ils racontent aux plus jeunes leurs exploits de jeunesse en passant pudiquement sur les questions financières. Ils évoquent Monte Cassino, le débarquement de Provence, la guerre d'Indochine, mais font silence sur le montant dérisoire des pensions que leur verse aujourd'hui l'Etat français. Pourtant, aucun d'eux n'a oublié. De cette langue française qu'ils ont pour beaucoup perdue, il leur reste au moins un mot : *« cristallisation »*.

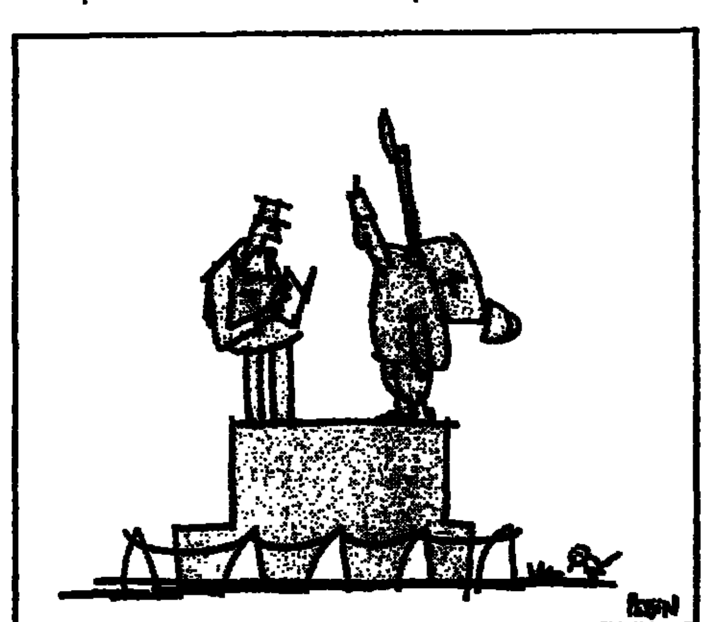
Ce terme imagé symbolise en effet, depuis bientôt trente-sept ans, le malheur de centaines de milliers d'anciens combattants étrangers. Des hommes, morts ou à l'automne de leur vie, qui ont vu leurs pensions prises dans la glace le 26 décembre 1959. Ce jour-là, le Parlement, en adoptant la loi de finances pour 1960, décidait, sans la moindre opposition, qu'*« à compter du 1er janvier 1961 les pensions, rentes ou allocations viagères dont sont titulaires les nationaux des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union française ou à la Communauté ou ayant été placés sous le protectorat ou la tutelle de la France, seront remplacées pendant la durée normale de leur jouissance personnelle par des indemnités annuelles en francs, calculées sur la base des tarifs en vigueur pour lesdistes pensions ou allocations à la date de leur transformation »*.

En clair, les sommes, jusque-là indexées sur le coût de la vie, seraient dorénavant gelées. Pour les pays déjà émancipés, l'effet était immédiat. D'autres allaient se trouver concernés au jour de leur indépendance, ou quelques années plus tard. Si bien qu'aujourd'hui les montants versés aux soixante mille survivants des différentes campagnes militaires n'ont plus qu'un lointain rapport avec les sacrifices consentis.

« UNE INSULTE À LA MÉMOIRE »

Un ancien combattant français, invalide à 100 %, reçoit 4 081 francs de pension mensuelle. Son compagnon d'armes en touchera 1 463 s'il est Sénégalais, 673 s'il est Guinéen et tout juste 400 pour peu qu'il soit originaire de Tunisie ou du Maroc. La retraite militaire, destinée à ceux qui ont passé quinze ans dans l'armée, ou la plus symbolique *« retraite du combattant »* (2 500 francs par an pour les Français) que perçoivent tous ceux qui ont servi quatre-vingt-dix jours dans une unité combattante plafonnent à 30 % du taux plein pour les Sénégalais et à moins de 10 % pour les Marocains et les Tunisiens. Quant aux femmes, leur rente disparaît à la mort de leur mari puisque, contrairement à la pension versée aux combattants français puis à leur veuve, l'*« indemnité annuelle »* est *« personnelle »*.

« Une insulte à la mémoire », s'emporte l'amiral Antoine Sanguinetti. Il faut dire que la contribution des étrangers à l'effort de guerre français ne date pas d'hier. Charles VIII, pendant la campagne d'Italie, puis Louis XIV, pendant celle de Hollande, puisent déjà dans le réservoir des pays frères. L'usage se transforme en tradition sous la République. La légion étrangère est créée en 1831. Dans les années suivantes, les troupes *« indigènes »* sont purement et simplement annexées à l'armée française. En Crimée (1854), puis au Mexique (1857), les tirailleurs algériens et spahis tunisiens combattent sous l'uniforme tricolore. Pendant la guerre de 1870, ils



viennent encore défendre la France contre les Prussiens. Durant la première guerre mondiale, des centaines de milliers de *« tirailleurs sénégalais »* – en réalité originaires de toute l'Afrique noire –, tunisiens, algériens ou marocains combattent dans les tranchées. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux y laissent la vie.

Cette contribution s'illustre de façon plus éclatante encore pendant la seconde guerre mondiale. En août 1944, les Français qui débarquent sur les plages de la Méditerranée ne sont pas tous de souche gauloise : 112 000 *« indigènes »* sur les 214 000 hommes de la première armée de de Lattre, 7 000 parmi les 18 000 soldats de la 2e DB du général Leclerc. De quoi faire dire, en souriant, à l'amiral Sanguinetti que *« les Arabes ont libéré la France »*.

Constater que la nation ne le leur a guère rendu, pas plus d'ailleurs qu'à ceux qui, par la suite, ont risqué leur vie en Indochine et en Algérie, procède d'un doux euphémisme. *« A l'époque, ils étaient aussi Français que nous,* s'emporte Adrien Claude Tisné, président de l'union départementale des associations d'anciens combattants de Gironde. *Aujourd'hui, on les méprise. La mémoire, la reconnaissance, l'équité même ne comptent plus. Seul compte l'argent. »* L'ancien capitaine Tisné sait de quoi il parle. En Gironde, plusieurs centaines d'anciens soldats, âgés de soixante à plus de quatre-vingt-dix ans, ont débarqué ces trois dernières années dans le seul but de venir toucher le RMI.

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES

D'autres ont opté pour la voix juridique. Devant les tribunaux français, d'abord, puis auprès des instances internationales. Le 3 avril 1989, le comité des droits de l'Homme de l'ONU leur a donné raison, en estimant que la « cristallisation » des pensions suivant le critère de nationalité méconnaissait le principe d'égalité devant la loi posé par le pacte de New York relatif aux droits civils et politiques, pacte ratifié par la France en 1980. Nullement tenu par cette *« constatation »*, le gouvernement décidait d'oublier ce revers moral et de ne voir que les aspects financiers. Les services du ministère des anciens combattants n'avaient-ils pas chiffré la décristallisation à plus d'un milliard de francs par an ?

Premier saisi de ce dossier, le tribunal administratif de Poitiers décidait alors de demander l'avis du Conseil d'Etat. Devant l'assemblée du contentieux, le commissaire du gouvernement – qui ne représente pas le gouvernement, comme son nom le laisse à penser, mais émet un avis juridique indépendant – proposait à la haute juridiction de suivre l'assemblée des droits de l'Homme de l'ONU. Le 15 avril 1996, le Conseil d'Etat rendait pourtant un avis contraire.

Déboutés, depuis, par les tribunaux administratifs, quarante-sept anciens combattants ont porté le conflit devant la chambre administrative d'appel de Paris. D'autres se tournent vers les tribunaux de grande instance pour faire valoir leurs droits à la nationalité française. Servant, pour nombre d'entre eux, dans l'armée française lors de l'accès à l'indépendance de leur pays, ils n'auraient *« jamais cessé d'être français »*. Une telle décision, rendue en 1992 au profit d'un ressortissant sénégalais, a valu à l'Etat le rattrapage de 300 000 francs de pensions. Mais différents tribunaux ont rendu, depuis, des décisions contradictoires. La cour d'appel de Paris a mis provisoirement tout le monde d'accord en estimant, au vu de la loi Méhaignerie de 1993, qu'ils avaient bien perdu la nationalité française. La Cour de cassation a été saisie.

Cette bataille juridique ne vise qu'à *« faire valoir nos droits aux pensions »*, reconnaissent les intéressés. Mais qui le leur reprocherait ? Au dernier congrès des associations d'anciens combattants, leur ministre, Pierre Pasquini, n'a pas caché la *« honte »* qu'il ressentait devant pareille injustice. *« On se heurte au blocage de Bercy »*, soupire-t-on dans son entourage. La plus importante mesure, qui concerne 26 600 personnes, a été l'augmentation de 4,75 %, à compter du 1er septembre 1994, de toutes les pensions militaires d'invalidité inférieure à 100 %... Pour ce vieux Marocain, invalide à 80 %, cela signifie, chaque mois, 12 francs supplémentaires.

Nathaniel Herzberg

A Chanteau, le monument au turco inconnu

Entourée d'une grille, la stèle a été posée à l'orée du bois. *« Ici, le 5 octobre 1870, a succombé en défendant la patrie un turco. Seul, par cinq décharges successives, il arrêta un régiment prussien et, le bras droit cassé, il tira quatre fois encore puis tomba criblé de balles. L'héroïsme est un baptême. Dieu lui fasse miséricorde. »* A Chanteau, village du Loiret situé à quelques kilomètres au nord d'Orléans, l'homme a longtemps témoigné de l'engagement des tirailleurs algériens – communément appelés turcos – pendant la guerre de 1870. Chaque année, une cérémonie venait rappeler son fait d'armes.

En 1970, une grande fête a été organisée par la commune. Puis le turco inconnu est retombé dans l'oubli. Au point que ce sont les harkis qui ont choisi, l'an dernier, d'en raviver la mémoire. Les 1 200 habitants de Chanteau disposent cependant d'un autre témoignage. Un monument de style mauresque trône au centre du cimetière, tourné vers La Mecque.

A Bordeaux, pour percevoir le RMI, des vétérans marocains errent le long des quais

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La camionnette blanche a tout juste eu le temps de se garer sur le parking désert. Immédiatement, dix, vingt, quarante hommes se sont approchés. Ils ont regardé Mohammed Imel, éducateur à l'Entr'aide protestante de Bordeaux, sortir les 500 kilos de nourriture. Puis ils ont attendu que commence l'appel. Alors, un par un, ils ont fait quelques pas, saisi leur colis alimentaire et se sont reculés. Appuyé sur sa canne, la tête couverte par le turban traditionnel, un vieillard a protesté un instant. Pourquoi l'autre, le jeunot de soixante-cinq ans aux tennis trouées, avait-il toujours un paquet *« plus gros »* ? Il n'a pas insisté. Péniblement, il a hissé sur son dos le sac-poubelle contenant ses repas des trois prochains jours. Puis il est retourné dans sa chambre, bientôt imité par tous ses compagnons.

Depuis juillet, le rituel est devenu immuable sur le parking du foyer Sonacotra du cours du Médoc, à Bordeaux. Deux fois par semaines, les conserves, pâtes, fruits et viande réunis par la banque alimentaire viennent nourrir les soixante anciens combattants marocains hébergés ici. Il y a encore quelques mois, ces hommes âgés de soixante-trois à quatre-vingt-douze ans vivaient en famille, quelque part entre Casablanca, Oujda et Fès. Soldats de la seconde guerre mondiale ou de l'Indochine, ils ne pouvaient cependant oublier l'*« injustice »* commise à leur encontre il y a trente-sept ans : le blocage, par le général de Gaulle, des pensions auxquelles ils avaient droit. Et puis, par un cousin, un ami ou un de ces responsables associatifs qui semblent sillonner la région, ils ont appris la nouvelle. Leur carte de combattant leur donnait droit à une carte de résident, qui elle-même leur permettrait de recevoir le revenu minimum d'insertion (RMI). Ils sont donc venus grossir un flot né en 1989. Cette année-là, le gouvernement Rocard instaure le RMI.

> « Si la France me versait rien que la moitié de l'argent qu'elle me doit, je serais parti depuis longtemps »

Ahmed Kaoussa est alors en France pour une simple visite médicale destinée à constater l'aggravation de son état. Avec l'âge, les conséquences de sa blessure à la jambe, survenue en 1956 en Algérie, se font plus lourdes. Le tribunal des pensions, situé à Bordeaux, accepte de faire passer son taux d'invalidité de 60 % à à 80 %. Mais sa rente ne dépasse pas pour autant 250 francs par mois. *« J'avais fait l'Indochine, l'Algérie, je n'avais plus de travail, aucun droit à la retraite, et voilà qu'un camarade m'apprenait que j'avais droit au RMI... »* Agé alors de cinquante-sept ans, mais en faisant dix de plus, Ahmed Kaoussa n'hésite pas : il réclame sa carte de résident, puis le RMI.

Pour recevoir ses 2 500 francs mensuels, encore doit-il disposer d'une adresse en France et s'y trouver tous les trois mois, lorsque arrive la convocation. Ahmed Kaoussa s'est donc organisé : *« Un mois et demi là-bas, avec ma femme et mon fils, et un mois et demi ici. »* Pour le voyage, il prend le car qui, chaque samedi soir, part du quartier Saint-Michel. Des camionnettes proposent également leurs services à ceux qui veulent ramener des affaires. *« J'arrive à Casablanca le lundi matin, épuisé,* grimace-t-il. *Certains, encore plus vieux que moi, sont malades. Mais on ne peut pas faire autrement. »* Quelques semaines de vie en famille, puis il parcourt le chemin inverse. Coût de l'opération : 1 150 francs aller-retour. *« Avec tout ça, le prix de la chambre, la vie ici, je parviens à envoyer 500 francs chaque mois à la maison. Si la France me versait rien que la moitié de l'argent qu'elle me doit, je serais parti depuis longtemps. Mais il paraît que c'est impossible. »*

Alors Ahmed est resté. Ils sont près de deux cents à être ainsi logés dans les différents foyers bordelais de la Sonacotra, rejetés tant par les autre Maghrébins, qui leur reprochent d'avoir servi l'ennemi, que par les Français, pour qui ils occupent une place qu'ils ne méritent pas. Cent à deux cents autres vivraient dans des chambres de fortune, notamment dans le quartier Saint-Michel. Une vingtaine encore squattent un entrepôt, près de la gare. Une cinquantaine enfin sont hébergés au foyer d'urgence de Leydet, en attendant l'ouverture de leurs droits au RMI : mis à la porte tous les matins, ils errent le long des quais de la Gironde, un sac de plastique à la main.

Pour éviter la saturation du foyer d'urgence et mettre fin à la *« clochardisation »* de ces anciens combattants, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales finance, depuis juillet, la mise à disposition de soixante chambres au foyer Médoc. Un lieu d'accueil de jour a également été ouvert par l'Entr'aide protestante. Car le flux d'entrée a récemment augmenté. A soixante-quinze ans, Mokhtar Rezouki a ainsi débarqué en France en août. Comme il l'avait fait cinquante et un ans plus tôt, *« à Fréjus »*, précise-t-il, de son sourire édenté.

Lui qui a servi pendant quatorze ans l'armée française ne sait plus égrener que les lieux de ses exploits : *« Mont Cassin, Besançon, Allemagne, Chinois »*, le dernier mot résumant à lui seul cette campagne d'Indochine où, comme beaucoup d'autres, il a contracté la tuberculose. Le reste, c'est dans un arabe qu'il ne sait pas écrire qu'il le raconte. Ses six enfants et deux petits-enfants. Cet œil aveugle et ce poumon malade qu'il cache sous six couches de vêtements. Et, surtout, ce sentiment d'humiliation qu'il traîne constamment avec lui, à la manière de la vieille sacoche de cuir pendue à son cou. Lentement, il en sort une liasse de reçus chiffonnés : *« Quand l'administration voit ça, 250 francs, ils s'imaginent que c'est mensuel, et il veulent me le retirer du RMI. Mais c'est par trimestre. »*

A raison d'une trentaine d'arrivées par mois, Mokhtar Rezouki et les autres n'ont pas tardé à saturer le foyer Médoc. Depuis début septembre, c'est donc vers « Leydet » que sont à nouveau dirigés les derniers arrivés. Et, dans la ville d'Alain Juppé, le mécontentement monte. Saleté, errance, mendicité, embouteillage des services sociaux : chacun y va de sa *« nuisance »*. L'administration allait-elle ouvrir, à grands frais, un second centre spécialisé ? Modifier l'ensemble du principe de la « cristallisation » pour ces quelques centaines de bougres ? Elle a choisi une troisième voix : depuis septembre, les visas ne sont plus délivrés aux anciens combattants que suivant la procédure traditionnelle et sur présentation d'un certificat. Un verrouillage pour le moment efficace. *« Mais ils trouveront un moyen d'obtenir le certificat,* pronostique un éducateur. *Pour réparer une injustice, on trouve toujours. »*

N. H.

L'assurance-maladie en porte-à-faux avec la justice

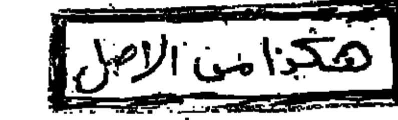
LA COUR DE CASSATION a rendu, jeudi 21 octobre, trois arrêts dans l'indifférence générale. Les caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM) risquent pourtant de s'en souvenir. Ils rappellent en effet, à celles qui l'avaient oublié, que les travailleurs algériens et tunisiens en Europe doivent bénéficier d'un régime de Sécurité sociale *« caractérisé par l'absence de toute discrimination fondée sur la nationalité par rapport aux propres ressortissants des Etats membres »*.

Le 7 mars 1991, la chambre sociale de la Cour de cassation avait déjà condamné la CPAM de Grenoble, qui refusait de payer le minimum vieillesse demandé, au titre du Fonds national de solidarité (FNS), par un retraité algérien. Cet arrêt faisait suite à des décisions du Conseil constitutionnel et de la Cour de justice des Communautés européennes qui, toutes, allaient dans le même sens. L'administration a pourtant choisi de faire la sourde oreille. Elle a continué, pendant des années, à refuser à des dizaines de milliers d'étrangers l'accès au FNS et à l'allocation adulte handicapé (AAH) (*Le Monde* du 4 juin). Ces deux prestations, financées par l'impôt, ne relevaient pas, selon elle, de l'*« assurance sociale »* mais de l'*« assistance sociale »*. A ce titre, seuls les ressortissants de pays ayant signé des *« conventions de réciprocité »* pouvaient en être bénéficiaires.

Saisis trois nouvelles fois, les magistrats de la Cour de cassation ont donc rappelé, en confirmant les deux arrêts de la cour d'appel de Grenoble et en cassant celui de la cour d'appel de Nîmes, que l'Algérie et la Tunisie avaient signé des accords de coopération avec la Communauté européenne et qu'à ce titre, aucune discrimination ne pouvait être envisagée tant dans le versement de l'AAH que dans celui du FNS.

La Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) a cependant déjà trouvé la parade. Dans une lettre-circulaire datée du 29 juin 1995, son directeur adjoint informait les agents de la CNAM qu'il n'était *« toujours pas possible d'ouvrir droit à l'AAH en faveur de ressortissants marocains ou turcs. Ce droit ne peut être reconnu qu'après réclamation »*. Constatant que la justice française avait déjà maintes fois condamné les caisses primaires, la lettre poursuivait : *« S'agissant de personnes susceptibles de se voir reconnaître un droit par le tribunal (...), il convient dans toute la mesure du possible que les commissions de recours amiable statuent favorablement afin d'éviter les contentieux inutiles. »* Le cynisme officiel, en somme.

N. H.



Le journal « La Rue » dépose son bilan et cherche un repreneur

Ce titre se distinguait des autres magazines de sans-abri par sa qualité et sa démarche d'insertion

Le mensuel *La Rue*, *magazine distribué par des sans-abri*, a annoncé, vendredi 8 novembre, son dépôt de bilan. L'activité du journal continue *néanmoins, en l'attente d'un repreneur. La* presse de rue, après un succès foudroyant à ses débuts, en 1993, s'est progressivement affaiblie *en raison de la multiplicité des titres et à la suite* de rumeurs et procès. *La Rue* se distinguait par sa qualité et son bilan social.

LE MENSUEL *La Rue*, *« magazine contre l'exclusion »* vendu à la criée par les sans-abri, a annoncé *son dépôt de bilan*, vendredi *8* novembre. L'activité du journal continue, le numéro de décembre est en préparation, mais le tribunal de commerce de Paris devra décider s'il convient ou non de placer l'entreprise en redressement judiciaire.

La presse de rue, qui comptait sept titres en 1995, a d'abord connu un succès foudroyant. Le précurseur, *Macadam journal*, revendiquait 500 000 exemplaires vendus durant l'hiver 1993 ; *Le Réverbère* affichait des pointes de vente à 85 000 ; *La Rue et Faim de siècle*, respectivement 60 000 à 70 000 exemplaires vendus. Mais cette prolifération des titres, jointe à la lassitude du public, a progressivement tué la poule aux œufs d'or. *Faim de siècle*, lancé en 1994, a disparu au mois d'août dernier, tandis que le patron du *Réverbère*, Georges Mathis, était poursuivi pour ses écrits diffamatoires et antisémites après la mise en liquidation judiciaire, en juin, de la société éditrice du titre (*Le Monde* du 23 octobre).

Au sein de ce paysage très assombri, aux règles souvent opaques, où se sont rapidement multipliés procès pour plagiat et rumeurs de détournements de fond, *La Rue*, qui revendique encore 50 000 exemplaires vendus, a toujours fait figure de modèle. Dès son lancement, en octobre 1993, le journal était financé à 80 % par une association regroupant les onze fondateurs et subventionnée par la Caisse des dépôts et consignation et la Fondation de France. La participation des sans-abri à la rédaction des articles n'a pas empêché, d'emblée, le recours à des professionnels, parfois prestigieux.

Enfin, depuis sa création, le magazine a un statut d'entreprise d'insertion, emploie une vingtaine de salariés et bénéficie du soutien, *notamment financier, de plusieurs* grandes institutions, parmi lesquelles la Fondation Abbé-Pierre et le Secours catholique. Au mois d'octobre, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnars) avait, par exemple, choisi *La Rue* pour publier les résultats d'un sondage sur « les Français et l'exclusion », alors que le débat sur l'avant-projet de loi de cohésion sociale battait son plein.

CHUTE DES VENTES

Le magazine s'est aussi efforcé d'apporter des aides concrètes – permanences juridiques et sociale, possibilités d'hébergement – à ses 400 vendeurs, qui récupèrent *7,80 francs sur les 15 francs du prix* de vente. Par la bouche de sa directrice, Anne Kunvari, *La Rue* revendique ainsi un bon bilan social. En trois ans, plus de 3 500 vendeurs à la criée se seraient succédé et auraient bénéficié, grâce aux ventes du journal, du reversement de 16 millions de francs. Plusieurs centaines auraient retrouvé un toit grâce à leur activité de vendeurs et une soixantaine, un emploi ou l'accès à une formation qualifiante.

Malgré ces efforts et ces soutiens, les ventes ont chuté d'environ 30 000 exemplaires en trois ans et l'interdiction, cet été, de la vente à la criée dans le métro parisien a achevé d'affaiblir la publication.

Le mensuel va désormais se mettre en quête de repreneurs. Il souhaite modifier son image et s'implanter davantage en banlieue parisienne, où il est pratiquement absent. Bref, il souhaite se démarquer un peu plus encore du ghetto parisien et développer sa diffusion en dehors du métropolitain.

Christine Garin

Dix Chinois en « zone d'attente » attendent... leur avocat

POUR les associations de défense des droits des étrangers, qui depuis longtemps dénoncent l'opacité régnant dans les *« zones d'attente »*, l'affaire qui s'est déroulée, jeudi 7 novembre, à l'aéroport de Roissy, est exemplaire. Pendant vingt-quatre heures, dix Chinois, arrivés à Paris, mercredi 6 novembre, munis de faux papiers et demandeurs d'asile, ont été privés de l'assistance d'un avocat. Ils en avaient pourtant fait la demande. Celui-ci avait été désigné. Mais les policiers lui ont refusé l'entrée pendant toute la journée.

Au téléphone, Mᵉ Valérie Paulhac ne s'était pourtant vu opposer aucune résistance par les services de la direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin (Diccilec). *« Ils m'ont indiqué que je pouvais venir entre 8 heures et 20 heures »*, raconte-t-elle. A 16 heures, elle se présente donc à l'aérogare 2. Là, refus formel des policiers. *« Le motif invoqué était qu'ils étaient ou qu'ils allaient être entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire »*, poursuit-elle. L'avocate proteste, demande des précisions. Question sans réponse. Ce n'est que vendredi matin que le ministère de l'intérieur l'informe que ses clients sont à sa disposition à l'hôtel Ibis, dont une partie des locaux fait fonction de « zone d'attente ». Elle peut enfin les rencontrer, avec un retard que rien ne peut légalement expliquer.

Pour l'avocate, il s'agissait d'empêcher ses clients d'avoir accès à leurs droits. Au ministère de l'intérieur, on assure qu'il n'en est rien. Arrivés mercredi après-midi par vol régulier en provenance de Shanghai, les six hommes et les quatre femmes étaient munis de faux passeports. Leurs véritables documents étaient conservés dans un sac plastique par un onzième ressortissant chinois, détenteur, celui-là, d'une carte de résident espagnol : *« le passeur »*, explique-t-on au ministère. *« Les policiers souhaitaient interroger tout le monde »*, poursuit-on Place Beauvau.

Les dix Chinois devaient être entendus samedi 9 novembre. Le ministère de l'intérieur décidera si leur demande d'asile doit être instruite sur le fond ou si elle est *« manifestement infondée »*. Le « passeur » a quant à lui été *« remis en liberté sur instruction du parquet en l'absence d'éléments permettant de qualifier l'infraction »*, précise-t-on au ministère.

N. H.

Neuf membres d'une famille écroués pour violences sexuelles sur enfants

NEUF adultes, tous de la même famille et résidant à Calais (Pas-de-Calais), ont été mis en examen et écroués, vendredi 9 novembre dans la soirée, pour mauvais traitements et viols, agressions sexuelles et incitation de mineurs à la débauche sur seize de leurs enfants. Quatre couples, parents directs, oncles et tantes des jeunes victimes, ainsi qu'une grand-mère de soixante ans poursuivie pour non-dénonciation de crimes, ont été interpellés lors de la garde à vue de onze personnes de la famille.

L'enquête avait démarré en août dernier, avec l'incarcération d'un père de sept enfants soupçonné d'agissements de ce type et protégé par le silence de la famille, dont une partie vit de façon précaire dans de vieilles caravanes. Les auteurs présumés des sévices sexuels ont été placés dans les maisons d'arrêt de Bapaume et Longuenesse (Pas-de-Calais), Amiens (Somme) et Loos (Nord).

DÉPÊCHES

■ **ACCIDENT : l'auteur du coup de feu accidentel qui a grièvement blessé un adolescent** du collège André-Léotard de Fréjus (Var), jeudi 7 novembre (*Le Monde* du 9 novembre), a été mis en examen, vendredi 8, pour *« violence involontaire par imprudence »* et *« port d'arme prohibé »*. Il a été placé dans un foyer d'éducation spécialisée. Deux camarades, qui avaient respectivement fourni les munitions et caché le pistolet, ont été mis en examen pour détention illégale d'arme de quatrième catégorie.

■ **JUSTICE : Gaston Schmitt, maire (RPR) de Kogenheim (Bas-Rhin), a été condamné**, vendredi 8 novembre, à dix-huit mois de prison, *dont douze avec sursis*, et 150 000 francs d'amende, pour abus de biens sociaux. M. Schmitt, qui a indiqué qu'il allait faire appel, était accusé d'avoir perçu, entre 1986 et 1991, des salaires *« indus »* de 1,6 million de francs de la part de la société Ergé 2 000. – (*Corresp.*)

■ **Gérard Bessière, ancien maire RPR de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), a été mis en examen** par le juge Eric Halphen, vendredi 8 novembre, pour *« abus de confiance, abus de biens sociaux, abus de pouvoir, corruption passive et présentation de comptes inexacts »*, dans le cadre d'une affaire concernant des détournements supposés de fonds publics *via* une société d'économie mixte de la ville.

■ **DIFFAMATION : la 17ᵉ chambre correctionnelle de Paris a condamné**, vendredi 8 novembre, le quotidien espagnol *El Mundo* pour *« diffamation publique »* envers le commissaire français Joël Cathala, ancien chef de la police de l'air et des frontières. *El Mundo* avait publié, en 1995, des déclarations d'un policier espagnol qui accusait M. Cathala d'avoir *« reçu des fonds secrets du ministre de l'intérieur espagnol, en échange de sa collaboration à la lutte contre l'ETA »*.

■ **TIBERI (SUITE) : un hélicoptère a, dans l'affaire concernant Xavière Tiberi, été spécialement affrété au Népal** par les autorités françaises afin de prévenir le procureur de la République d'Evry (Essonne) de l'initiative prise par son procureur adjoint en vue de l'ouverture d'une information judiciaire pour détournement de fonds publics visant nommément l'épouse du maire de Paris (*Le Monde* du 9 novembre). Ayant décollé de Katmandou, l'hélicoptère a rejoint le camp de base d'où était parti le procureur Davenas, en congé dans l'Himalaya pour un parcours d'alpinisme. Il s'agissait de lui demander de joindre son procureur adjoint, Hubert Dujardin, afin de mettre fin à cette procédure. M. Davenas ayant quitté le camp de base, il n'a pu être joint. L'information judiciaire a donc été ouverte par le parquet d'Evry, le 6 novembre, contre *« Xavière Tiberi et tous autres »*, dans l'affaire du rapport sommaire remis, contre 200 000 francs, au conseil général de l'Essonne, par Mᵐᵉ Tiberi.

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Vingt ans déjà, le 10 novembre,
très heureux anniversaire,

Anne,

Antoine, Martine, Nénaine.

Mariages

Mᵐᵉ René CALDAGUÈS,
M. et Mᵐᵉ Pierre BRANCHE,

sont heureux de faire part du mariage de leur petite-fille et fille

Marina
avec
M. Hervé GOLUZA,

qui a été célébré dans l'intimité le samedi 9 novembre 1996.

Décès

– Irène Schilton,
sa fille,
Michel Schilton,
son gendre,
Frédéric et Delphine Schilton,
Philippe et Damienne Schilton,
ses petits-enfants,
Charlotte et Orlando,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Berthe ALADJÈMOFF,

survenu à Villennes, le 8 novembre 1996.

Les obsèques auront lieu le mardi 12 novembre, à 11 h 30, au cimetière de Pantin.

18, rue de l'Assomption,
75016 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Solesmes, le 27 octobre, de

Mᵐᵉ Pierre REVERDY,
née Henriette BUREAU.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Solesmes dans la plus stricte intimité.

De la part du comité Pierre Reverdy de la Fondation Maeght, Saint-Paul.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Saint-Sorlin-en-Valloire. Paris.
Mᵐᵉ André Brunet,
Alain Brunet
et son fils, Jean-Romain,
Claudette et Jean-Pierre Serves,
leurs enfants Esther et Etienne,
Robert et Jeanne Brunet,
leurs enfants et petits-enfants,
René et Josiane Delhomme,
leurs enfants et petits-enfants,
La famille et les amis,

ont la douleur de faire part du décès de

André BRUNET,
chevalier de la Légion d'honneur,
maire honoraire,
ancien conseiller général,
ancien conseiller régional,
ancien député,

survenu au terme d'une longue maladie à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques civiles se dérouleront le mardi 12 novembre 1996, à 14 h 30, à Saint-Sorlin-en-Valloire.

– M. et Mᵐᵉ Philippe Guignon,
Mᵐᵉ Michèle Gaunoux-Guignon,
M. Pierre-Etienne Guignon,
Leurs enfants, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre GUIGNON,
fondateur et directeur honoraire
du centre départemental de transfusion
sanguine de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 3 novembre 1996.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rempart Sainte-Marie,
71100 Chalon-sur-Saône.

– Le docteur Pascal Horay,
Sa femme, Catherine Thibon,
Leurs enfants, Ariane et Sébastien,

M. Evgueni Lounguine,
Sa femme, Sophie Horay,
Et leurs enfants Julie, Camille, Antoine et Anna,

Zofia Augustyn,

Les Editions Pierre Horay,

ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Lucie
HORAY-HAHOUTOFF,

survenu le 7 novembre 1996.

Le service religieux aura lieu à l'église arménienne, 15, rue Jean-Goujon, Paris-8ᵉ, le samedi 9 novembre, à 10 h 30, suivi de l'inhumation au cimetière de Thiais.

Anniversaires de décès

Serge ALEMBIK

nous a quittés il y a déjà trois ans, le 8 novembre 1993.

Sa mémoire nous est chère et sa chaleur, son esprit nous accompagnent.

– Deux ans déjà.

Le 10 novembre 1994,

Jean BOUYEUX

quittait les siens.

Son souvenir reste toujours dans nos cœurs.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Annie GRAZIETTI-JEANBRAU,

Oran, 25 décembre 1942,
Montpellier, 11 novembre 1986.

« Je jette un regard à mon suprême rayon de soleil, ce soleil que je ne verrai plus. »
Antigone, Sophocle.

Colloques

– L'Association des juristes berbères de France et l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris organisent un colloque :

Les professionnels du droit et l'école.
« Les enjeux d'une relation à construire ».

Sous le haut patronage de M. Jacques Toubon, ministre de la justice, garde des sceaux, et sous la présidence de M. le bâtonnier Bernard Vatier.

Le 4 décembre 1996, de 9 heures à 17 heures, Maison du barreau, 2, rue de Harlay, Paris-1ᵉʳ (métros : Cité/Châtelet/Saint-Michel/Pont-Neuf).

Renseignements et inscriptions : AJBF, BP 4101, 75163 Paris Cedex 04.
Tél. : 01-43-25-28-01.
Fax : 01-40-46-96-44.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-29-94
ou 38-42

ENQUÊTE

Pour rester premier producteur mondial, l'Afrique du Sud restructure son industrie aurifère. Mais la fermeture des puits ou la mécanisation accélérée ont des conséquences dramatiques sur l'emploi et les conditions de travail des mineurs



Le prix de l'or sud-africain

LA benne de 4 h 30 file à grande vitesse dans le silence et les ténèbres, avec à son bord une cinquantaine de Noirs et une poignée de Blancs, le visage encore fermé par le sommeil. Parfois, un bras se lève, un buste se tourne, dérangeant l'équilibre des 60 corps massés dans cette cage grillagée de 2 mètres sur 1,5 mètre. Puis, le calme glissement se transforme en vacarme métallique. La chaleur augmente. La poussière prend à la gorge. Une odeur de transpiration envahit la benne, les yeux piquent. Un voyage dans les entrailles de la terre de dix minutes qui paraissent une éternité. Niveau – 3 200 : tout le monde descend.

Bienvenue à Western Deep Levels, la mine d'or la plus profonde au monde. Une bouteille d'eau à la main, bottés, gantés, casqués, toujours silencieux dans leurs combinaisons immaculées, les mineurs se mettent en colonne. Vingt minutes de marche dans un labyrinthe de galeries mal éclairées se réduisant sans cesse. Les équipes se forment. Par trois, accroupis ou assis dans des boyaux d'1 mètre de hauteur, les hommes percent la roche de quartz renfermant le métal jaune. Les cercles de lumière des lampes frontales trouent l'obscurité, comme des projecteurs de batterie de DCA dans les vieux films en noir et blanc. Une galerie débouche sur une énorme cavité dans laquelle on descend au moyen d'une nacelle suspendue à des câbles d'acier, tractés par une poulie électrique. A nouveau la sueur. La sueur et la peur. Les pupilles se rétrécissent ; les lèvres sont sèches comme du carton.

Cote – 3 777. A en croire le livre *Guinness*, il s'agit d'un record de profondeur pour un lieu de taille. La pression est très forte. « *Moshia, this is Mark* », lance notre guide Don Osbourne, le contremaître de section obligé de hurler pour se faire entendre en raison du fracas causé par un immense tunnelier creusant à proximité un puits de cent mètres. La machine se joue des obstacles naturels, des failles, des eaux souterraines pour tenter de franchir la barre symbolique des 4 000 mètres ! Moshia Mosiug patauge dans une flaque d'eau grise et perce le sol dur et abrasif avec son marteau-piqueur. Le mineur s'arrête de temps à autre pour essuyer la transpiration sur son front. Et ses doigts caressent la bouteille d'eau. Casque jaune de chef vissé sur le crâne, épaules de déménageur, portant allègrement ses vingt-neuf ans de métier, Osbourne donne ses instructions à son subordonné en *fanakalo*, un jargon fait de langues européennes et bantoues qui permet aux différentes ethnies de communiquer. « *C'est une langue simple, facile, mais faite pour donner des ordres. Et donc pas toujours polie* », précise-t-il goguenard.

Midi trente. Après huit heures quarante-cinq minutes passées au fond de la mine – six heures de travail effectué sans une seule pause – Moshia remonte à la surface par le même itinéraire. Fatigué, sale mais décontracté, un tantinet insouciant, il échange des plaisanteries avec les autres passagers de la cage d'ascenseur de la mine. La deuxième équipe, chargée des explosifs, prend le relais de la mi-journée. Le soir, un troisième groupe, composé du personnel d'entretien et d'experts de la sécurité, occupe les lieux. Moshia prend une douche, se rend au réfectoire pour déjeuner rapidement et regagne enfin son « *Hostel* » pour une très longue sieste.

Dans ces foyers pour ouvriers au règlement sévère, faits de baraquements sinistres dressés dans l'enceinte même de la mine, les employés noirs de l'Anglo American Corporation s'entassent à dix par chambrée. Chacun dispose d'un lit, d'un matelas et d'une armoire en métal pour ses effets personnels. Comme la grande majorité des mineurs de fond de cet immense complexe minier, niché à quelque 70 kilomètres de Johannesburg, ce natif du Lesotho, royaume enclavé dans la République sud-africaine, est un migrant. La TEBA, l'organisme dépendant de la Chambre des mines, recrute la main-d'œuvre dans les pays limitrophes plus pauvres, tels le Lesotho, l'ancien Transkei, le Mozambique ou le Swaziland. Univers où la ségrégation avait été poussée au paroxysme sous le régime de l'apartheid, la profession garde mauvaise réputation auprès des jeunes Noirs sud-africains qui, évidemment, préfèrent être « *quelqu'un* », c'est-à-dire un « col blanc ».

Moshia ne voit sa femme et ses cinq enfants restés sur place qu'un week-end sur quatre, mais a droit à deux mois de congés par an pour rentrer au pays. En dehors du va-et-vient du « trois-huit », les distractions sont rares : télévision, jeu de dominos et visites au pub voisin. La présence de très nombreux distributeurs de préservatifs gratuits surprend, dans ces foyers au règlement strict. Mais le sida frappe particulièrment cette population jeune, d'origine rurale, célibataire qui, le week-end, fréquente les prostituées des *townships* (quartiers noirs). Nourri, logé, bénéficiant d'une couverture médicale complète, notre mineur perçoit un salaire mensuel de 1 400 rands (100 rands valent 114 francs) auxquels il convient d'ajouter 200 rands de prime à la productivité. Plus de la moitié de son salaire, avec lequel il fait vivre une dizaine de personnes, est automatiquement versé à sa famille au Lesotho.

Il faut dégager de ce sous-sol béni des dieux une tonne de rochers pour extraire 7 grammes d'or. Pour la seule année 1995, 35 tonnes d'or ont été soutirées de Western Deep Levels, au cœur du Witwatersrand (« *La cité des eaux blanches* »), le bassin aurifère en fer à cheval s'étendant de l'Etat libre d'Orange au Transvaal. Premier producteur du globe avec 522 tonnes l'an dernier, premier exportateur de métal jaune fournissant 5 % du PNB de la République, l'Afrique du Sud possède 40 % des réserves mondiales. Oasis arrachée au désert, Johannesburg n'aurait jamais vu le jour sans la ruée vers l'or de 1866 qui, pour une fois, n'a pas laissé derrière elle une ville fantôme.

« Pour les mineurs, il n'y a aucun changement substantiel depuis l'avènement de Nelson Mandela. Mais l'espoir subsiste... »

POURTANT, cet or bienfaiteur est le mystérieux absent du paysage urbain de la capitale économique de l'Afrique du Sud. Il y a certes cette énorme statue en bronze représentant trois mineurs, plantée à l'entrée du quartier d'affaires, écrasée par la masse des gratte-ciel. Le parc George-Harrison, à la gloire du prospecteur qui, le premier, découvrit l'or, est aujourd'hui à l'abandon. A la National Art Gallery, la seule trace des magnats miniers est la collection de statues africaines de la famille Oppenheimer, fondatrice du trust Anglo American, ainsi qu'une poignée de tableaux de l'époque préraphaélite, soulignant le côté sentimental – un des seuls bons traits de leur caractère – de ces aventuriers du XIX[e] siècle.

Une exposition de photos au Museum Africa rappelle que la barrière raciale a été en fait instaurée dans le domaine de l'extraction en 1907 par l'administration britannique dans un territoire qui était alors un « dominion ». Enfin les familles peuvent se laisser emporter au paradis rétro des trains fantômes et des sucres d'orge à Gold Reef City, parc d'attraction de la banlieue. Pourquoi cet apparent profil bas ? La célèbre sortie de Goldfinger à l'agent 007 revient à l'esprit : « *Mister Bond, toute ma vie j'ai été amoureux de l'or. J'adore son toucher, son éclat, sa masse mystique. Mais avant tout, Mister Bond, j'aime le pouvoir qu'il procure, celui de satisfaire chacune de mes volontés, chacun de mes caprices* ». Peut-être parce que toutes les passions ont bonne presse sauf, justement, celle de l'or.

Au 19 Charterhouse, superbe bâtiment néo-classique abritant les bureaux londoniens de l'Anglo American Corporation, Bobby Godsell, quarante-quatre ans, directeur général de la division or et uranium du premier groupe minier mondial, affronte des analystes dubitatifs quant au devenir de l'industrie aurifère sud-africaine. Avec son costume gris fripé, sa chemise vert chlorophylle, sa large cravate et ses cheveux en bataille, il ressemble davantage à une sorte de commis voyageur qu'à l'un de ces cadres anglophones, accent et allure *british* de rigueur. L'orateur dresse un constat avec la précision d'un huissier, comparant la colonne des pertes à celle des profits ; au bas de la diapositive, le solde de Western Deep Levels est dans le rouge malgré la bonne tenue du prix de l'or exprimé en dollars et la faiblesse du rand.

Godsell réagit avec flegme aux questions tantôt agressives tantôt ironiques : « *L'interdiction de travailler le dimanche, la multiplication des jours de congé depuis l'avènement de la majorité noire en 1994, et les innombrables incidents et arrêts de travail provoqués par le nouveau militantisme des syndicats ont fait chuter la productivité* », explique-t-il.

L'or sud-africain, désormais plus coûteux à produire que celui des rivaux américain, canadien ou australien, n'est plus compétitif. Aujourd'hui l'heure est aux licenciements, fermetures de puits et à la mécanisation accélérée, avec des conséquences souvent dramatiques dans les pays limitrophes pour qui les émigrés constituent une source de devises non négligeable. Les nouveaux sans-travail préfèrent souvent rester clandestinement en Afrique du Sud, où la qualité de vie reste supérieure à celle qu'ils connaissent chez eux, gonflant la population des bidonvilles et aggravant les problèmes de délinquance.

Les mines, par ailleurs, sont particulièrement difficiles à exploiter, non seulement en raison de leur profondeur mais surtout de la nécessité d'une main-d'œuvre nombreuse. Gratter le métal jaune sous terre pour rester le numéro un planétaire est un métier extrêmement dangereux, comme l'attestent les quarante-cinq décès enregistrés en 1994 à Western Deep Levels. Au total, depuis 1868, l'or a coûté 80 000 vies... « *Cette menace constante crée une attitude envers la vie souvent dépourvue de tout sentiment d'humanité* » affirme David Gleason, spécialiste minier de l'hebdomadaire *Financial Mail*. Les incertitudes économiques en tout cas exacerbent les rivalités ethniques entre Xhosas, Zoulous, Sothos et autres Tswanas. Dans les foyers, des heurts sanglants à coups de machette, de couteau ou de bâton ont fait récemment plusieurs centaines de morts.

Autre problème lié à l'insécurité ambiante : la multiplication des vols d'or. Plus de 30 tonnes d'or ont disparu l'an dernier dans les fonderies, ces usines de surface où les blocs sont écrasés par d'énormes concasseurs pour être soumis ensuite à un processus de traitement métallurgique et chimique séparant l'or du carbone. Godsell envisage d'étendre aux mines d'or les procédures de sécurité draconiennes en vigueur dans les mines de diamant. Par exemple, en soumettant le personnel à une fouille corporelle ou en installant à la sortie des détecteurs sensibles aux signes de nervosité.

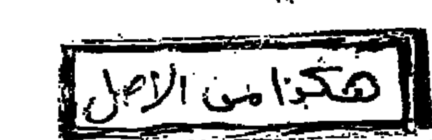
« *Pour les mineurs, il n'y a aucun changement substantiel depuis l'avènement de Nelson Mandela. Mais l'espoir subsiste* » : les récriminations de la direction n'impressionnent guère Nboyisele Hubana, permanent syndical à Western Deep Levels, trente ans, originaire de la province d'Eastern Cape, au sud-est du pays. « *Si les méthodes coercitives ne sont plus de mise, des réflexes, des préjugés racistes subsistent* », affirme le représentant du National Union of Mineworkers. Sa priorité : la rénovation des *hostels* qu'il considère comme le dernier symbole du régime blanc défunt, pour qu'ils puissent accueillir femmes et enfants, ce dont ne veut pas entendre parler Godsell. « *C'est l'exemple type du problème de l'Afrique du Sud d'aujourd'hui. Comment accroître rapidement le bien-être de la majorité, tout en restant bénéficiaires dans un environnement concurrentiel international difficile ?* » résume un expert du Johannesburg Stock Exchange pour le moins perplexe.

AU-DELÀ des divergences, les positions patronale et syndicale sur l'essentiel, la survie de l'industrie aurifère, demeurent finalement assez proches. La confiance est à l'ordre du jour. Des femmes font timidement leur apparition dans ce bastion masculin, en tant que géologues ou comme liftières. La formation professionnelle des mineurs s'améliore. L'abolition, à partir de 1989, de tous les obstacles de qualification technique, en particulier l'obtention du diplôme d'aptitude au maniement des explosifs, a permis aux Noirs d'accéder progressivement à des postes de responsabilité. Actuellement, chez Anglo American Corporation, huit Noirs occupent des postes de directeur de section, chacun encadrant jusqu'à 2 500 mineurs.

Mais l'or reste quand même une Arlésienne pour les Noirs, à l'abri de leurs regards. Moshia Mosiug n'a jamais vu à quoi pouvait ressembler un lingot pur à 99,99 %, sauf en photo : celle placardée à l'entrée de la salle de douches...

Marc Roche

Dessin : Nicolas Vial



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
■
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Médiateur : Thomas Ferenczi
■
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Un Front national bien de chez nous

Suite de la première page

Soulignant le recouvrement, presque systématique, de la carte nationale du vote Front national et de celle du pourcentage de Maghrébins et de Turcs dans la population, il conclut à la liaison *« incontestable entre le vote FN et la présence des immigrés »*.

M. Martin récuse donc, au moins pour partie, les analyses développées depuis plusieurs années par Pascal Perrineau et d'autres chercheurs. Pour eux, le lien entre le vote d'extrême droite et l'importance de la population d'origine étrangère est loin d'être mécanique dès qu'on analyse les comportements électoraux au niveau local du canton, de la commune ou du quartier. Pour Pierre Martin, ces analyses micro-géographiques occultent la réalité nationale. Elles relèvent surtout de *« la crainte »*, d'ailleurs *« tout à fait justifiée »*, que les immigrés ne soient *« pris comme des boucs-émissaires »*.

Bref, ces analyses seraient surtout révélatrices d'une gêne profonde à admettre que la France *« puisse être le théâtre d'une expression électorale de rejet de l'autre d'une telle ampleur »*. Comme pour mieux étayer sa thèse, il souligne que la xénophobie, premier fonds de commerce de M. Le Pen, est *« beaucoup plus ancienne que la percée électorale du Front national »* et qu'elle est *« majoritaire »* en France. Il s'appuie, en particulier, sur une enquête de l'IFOP de 1966, selon laquelle 57 % des personnes interrogées estimaient qu'il y a *« trop de travailleurs immigrés en France »*, c'est-à-dire pratiquement le même niveau que dans une enquête comparable de 1993 (58 %).

Dès lors, M. Martin estime que les questions déterminantes sont ailleurs : pourquoi cette xénophobie ancienne ne s'est-elle traduite électoralement qu'au milieu des années 1980 ? Et pourquoi en France ? Il esquisse, sur ces points, des pistes intéressantes. *« La campagne de la droite, à l'occasion des élections municipales de 1983, a été le moment crucial de la banalisation du discours anti-immigré »*, écrit-il. Cette attitude de la droite est *« incompréhensible si on ne la met pas en rapport avec la crise de légitimité des directions de l'UDF et du RPR »* après l'échec de 1981. *« La droite française venait de subir une défaite historique liée au recul du Parti communiste, qui lui avait fait perdre son argument électoral essentiel et, jusque-là, toujours infaillible : la peur du communisme. Les socialistes n'ont plus été présentés comme les alliés des communistes, mais comme les alliés des immigrés (des arabes). Mais cette mécanique électorale ne pouvait qu'échapper à la droite libérale : si elle peut parfaitement assumer le rôle de leader de l'anticommunisme, il n'en est pas de même sur les thèmes à connotation raciste où l'extrême droite est plus "performante". »*

Quant à la singularité française d'une telle percée de l'extrême droite, que l'on ne retrouve qu'en Autriche et en Belgique, Pierre Martin esquisse une hypothèse intéressante : cette géographie, note-t-il, évoque celle de la collaboration administrative officielle avec le nazisme en Europe de l'Ouest pendant la seconde guerre mondiale. *« Ces trois pays ont été à la fois le lieu où le système du bouc émissaire a déjà fonctionné (contre les juifs), mais où il n'a pas été suffisamment délégitimé après la guerre. (…) On y a développé, après 1945, un discours selon lequel toute la responsabilité de la politique raciste reposait sur les autorités allemandes. (…) Le système du bouc émissaire a pu être réactivé contre les travailleurs immigrés au début des années 80. »*

Reste la deuxième thèse dérangeante de Pierre Martin. La prolétarisation évidente de l'électorat du Front national depuis une dizaine d'années, le fait qu'il est devenu le premier parti ouvrier de France, rassemblant, selon les enquêtes, de 27 % à 30 % de l'électorat ouvrier, a conduit Pascal Perrineau à souligner l'existence d'un *« gaucho-lepénisme »* : une partie de l'électorat de Jean-Marie Le Pen relèverait, en fait, de la gauche. Or *« cette hypothèse n'est confirmée ni par l'évolution électorale, ni par les motivations des électeurs FN, ni par l'analyse des reports de voix au second tour »*, assène Pierre Martin. Bien au contraire, *« l'observation des comportements électoraux fait apparaître un basculement à droite du vote ouvrier, dont le Front national tire un bénéfice particulier »*.

La gauche peut-elle se contenter de considérer que l'électorat populaire, notamment, ouvrier, qui a basculé à droite et, en particulier, à l'extrême droite, est définitivement perdu pour elle ?

Les chiffres lui donnent apparemment raison. En 1988, selon les différentes enquêtes post-électorales, l'ensemble de la droite ne réunissait qu'environ un tiers des votes ouvriers, dont un peu plus de la moitié, déjà, pour le Front national. En 1995, les ouvriers ont voté à droite pour environ 60 %, dont une petite moitié pour M. Le Pen. Et comme pour mieux exonérer la gauche de ses responsabilités dans cette *« banalisation »*, il ajoute que ce basculement à droite de l'électorat ouvrier a commencé bien avant 1981.

Cependant, sauf à considérer que l'équation électorat populaire = faible niveau d'instruction = racisme = Front national est inéluctable, il est pour le moins contestable de soutenir, comme il le fait, qu'une partie de l'électorat du FN ne vient pas de la gauche. N'admet-il pas lui-même qu'entre 1981 et 1995, *« le Front national a récupéré une partie non négligeable des pertes de la gauche »* ?

Il est pour le moins imprudent d'occulter le travail engagé par le Front national, depuis des mois, pour consolider cet électorat populaire grâce à un discours de plus en plus « social » et à un travail d'implantation dans le monde du travail.

En définitive, l'étude de Pierre Martin suscite deux questions essentielles. Peut-on se contenter d'admettre, pour autant que ce soit démontré, que la France a été de longue date et reste aujourd'hui largement xénophobe ? La gauche peut-elle se contenter de considérer que l'électorat populaire et, notamment, ouvrier, qui a basculé à droite et en particulier à l'extrême droite, est définitivement perdu pour elle ? S'en tenir là serait une invitation à accepter une sorte de fatalité historique. Et de s'y résigner.

Gérard Courtois

Le Monde

ÉDITORIAL

Zaïre : en attendant Washington

INTERROGÉE, il y a quelques jours, sur la proposition française d'intervention militaro-humanitaire au Zaïre, Mme Madeleine Albright, ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, répondait : l'idée est *« prématurée »*. Prématurée ? Au même moment, des centaines de milliers de réfugiés fuyaient les milices tutsies du Kivu, dans l'est du pays, et les forces armées, également tutsies, du Rwanda voisin ; des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants étaient acculés à quitter leurs misérables camps pour s'enfoncer dans la forêt. Les organisations humanitaires étaient empêchées par les mêmes milices et les mêmes forces armées de venir leur porter secours, comme s'il était *« prématuré »*, selon le mot de Mme Albright, que l'on a connue mieux inspirée, de chercher à les sauver d'une mort quasi certaine. Pas plus que les ONG, la presse n'a été, depuis, autorisée à venir voir au plus près ce qui se passait, comme s'il y avait, déjà, quelque chose de sinistre à cacher. L'absence d'images ne doit cependant pas justifier celle de décisions, et de décisions urgentes.

Jour après jour, la situation empire – et tous le savent. Il faut croire, cependant, que le jugement de Mme Albright est partagé par l'administration Clinton puisque les Etats-Unis ne se montrent nullement pressés d'appuyer une opération humanitaire et encore moins d'y participer. De la part d'un pays dont le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, déclarait, il y a quelques semaines à peine, son intérêt profond – et passablement nouveau – pour le continent africain, tout cela est pour le moins paradoxal…

Mme Albright se trompe. Gravement. Il y a urgence. Au Kivu, la situation impose une réaction urgente. Décrite par toutes les ONG, elle est simple à saisir, même depuis New York ou Washington : des centaines de milliers de personnes vont à une mort certaine si rien n'est entrepris pour leur venir à l'aide. A l'évidence, l'assistance humanitaire ne pourra être acheminée sans une protection militaire.

A peu près seule parmi les Occidentaux à proposer une intervention, la France dit qu'elle n'y participera que si les Etats-Unis s'y joignent aussi avec des troupes au sol.

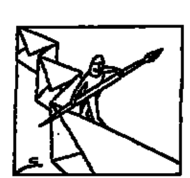
La France ne veut pas être soupçonnée – comme ce fut le cas lors de l'opération « Turquoise » en 1994 – de chercher à protéger les responsables du génocide alors perpétré contre les Tutsis du Rwanda et qui se trouvent parmi la population des réfugiés hutus. Comme les Etats-Unis sont proches du nouveau régime rwandais – majoritairement tutsi –, leur participation garantirait la neutralité de l'intervention occidentale au Zaïre.

Paris ne peut ensuite être accusé de chercher à se donner le beau rôle dans cette affaire. Nulle bataille de préséance avec les Etats-Unis ici, nulle petite guerre diplomatique : si Washington veut que le commandant en chef de l'intervention militaro-humanitaire soit un Américain, qu'il en soit ainsi, dit-on à Paris ; et si les Etats-Unis veulent organiser un *« Dayton de la région des Grands Lacs »*, qu'ils en soient loués, ajoute-t-on.

Les réticences de Washington, inadmissibles, conduisent à poser une question : et si, finalement, les Etats-Unis étaient d'accord avec l'opération de déplacement forcé des réfugiés hutus ?

L'AVIS DU MÉDIATEUR

En se faisant l'écho des révélations de *L'Express* selon lesquelles Charles Hernu, avant de devenir ministre de la défense sous la présidence de François Mitterrand, avait été, de 1953 à 1963, un agent de l'Est, *Le Monde* a-t-il méconnu les règles de prudence qui s'imposent, en pareil cas, à la presse ? La question mérite d'autant plus d'être posée que de nombreux documents sortent depuis 1989 des archives des anciens pays communistes, sans que l'on puisse toujours déterminer s'ils sont authentiques ou fabriqués à des fins politiques ou financières. Cette incertitude rend difficile le travail de vérification mais elle ne saurait conduire à négliger les informations qu'ils contiennent, à condition de ne pas en exagérer l'importance et de les soumettre à la critique.



Le journaliste et les archives

par Thomas Ferenczi

L'ouverture des archives des pays de l'Est offre aux journalistes de nouvelles clés pour comprendre l'évolution du monde, mais elle leur impose aussi de nouvelles obligations. Elle leur permet d'éclairer des pans entiers de l'histoire récente, enfin sortis de l'ombre après des décennies de secret. En même temps, elle les expose aux manipulations, tricheries et mystifications de toutes sortes, montées pour des raisons politiques ou financières.

Les mystères de l'affaire Hernu, à laquelle plusieurs lecteurs nous reprochent d'avoir donné trop d'importance, illustrent cette ambivalence. D'un côté, les accusations portées contre l'ancien ministre de la défense, si elles sont avérées, apportent sur un épisode de la « guerre froide » de précieuses informations, qui méritent assurément d'être portées à la connaissance des Français, au nom d'un « devoir de mémoire » sans défaillances ni dérogations. De l'autre, si ces révélations sont fausses, elles risquent de jeter injustement le discrédit sur le passé d'un homme qui n'est plus là pour se défendre.

Le journaliste n'est ni un historien ni un policier. C'est à la fois sa force et sa faiblesse. Sa faiblesse, s'il est vrai qu'il ne dispose ni du recul dont bénéficie le premier ni des moyens d'investigation auxquels peut recourir le second. Sa force, puisque, à la différence de l'historien, il expose simplement les faits, sans chercher à les hiérarchiser, et que, à la différence du policier, il ne poursuit pas des coupables pour défendre l'ordre public. De lui on attend pourtant qu'il manifeste certaines des qualités de l'un et de l'autre. Comme l'historien, il lui appartient de replacer l'affaire dans le contexte de l'époque, qui lui donne tout son sens. Comme le policier, il lui revient de vérifier scrupuleusement les documents sur lesquels il fonde sa conviction.

Le Monde, en reprenant les informations de *L'Express* et en appelant le président de la République à rendre le dossier public, a-t-il manqué à cette vertu de prudence ? Quelques-uns de nos lecteurs le pensent. Ce n'est pas l'avis du médiateur, qui considère que *Le Monde* a fourni les éléments permettant à chacun de nourrir son opinion… ou son incertitude. Mais il lui paraît nécessaire de rappeler les indispensables précautions de méthode. D'autres affaires, en effet, ne manqueront pas de surgir, à mesure que circuleront de nouveaux documents et que viendront au jour de nouveaux secrets.

L'histoire du siècle se réécrit sous nos yeux. Le communisme y a joué, en Europe, un rôle suffisamment important pour que les révélations venues de l'Est entraînent de sérieuses révisions de nos connaissances. Le travail de l'historien tchèque Karel Bartosek, dont a rendu compte le dernier « Monde des livres », atteste que bien des découvertes sont encore possibles. Celles-ci ne modifieront sans doute pas le paysage général dessiné, au fil des années, par les spécialistes, mais elles en marqueront les reliefs et en préciseront les contours. Surtout, elles mettront en cause des personnes, au-delà des tendances et des lignes de force. Ce serait céder à la tentation de l'histoire-complot que d'attribuer à ces acteurs, soudain désignés du doigt, une influence décisive sur le cours des choses. Mais dès lors qu'ils sont apparus, comme Charles Hernu, sur la scène publique ou qu'ils ont donné eux-mêmes quelquefois leur propre version, tronquée ou enjolivée, des événements, la presse est dans son rôle en s'efforçant de faire la lumière sur leurs responsabilités passées.

AU COURRIER DU « MONDE »

ET LA CIA ?

Le zèle manifesté par vos collaborateurs, *« journalistes d'investigation »*, pour démontrer que Charles Hernu a été *« un agent de l'Est »* serait beaucoup plus convaincant s'ils mettaient le même acharnement à débusquer les agents de la CIA et autres collaborateurs stipendiés par les Etats-Unis, infiltrés dans les rouages de l'Etat. Ils n'ont pourtant que l'embarras du choix. Le cas du général Stehlin n'est pourtant pas si lointain. Sans doute pensez-vous que l'indépendance nationale, comme la patrie, sont des concepts dépassés, mais que par contre l'OTAN est sacré. Mais quelle pitié de voir *Le Monde* d'Hubert Beuve-Méry être devenu, entre vos mains, le *« quotidien atlantiste de langue française »*, comme l'appellent déjà beaucoup !

André Jallas, Montpellier

LES DÉMONS DU PASSÉ

Un Huron de l'époque voltairienne, ou un extraterrestre débarquant en France aujourd'hui, aurait l'impression, par la vision de ses médias, que la société française n'est qu'une vieille coquette, qui cultive les démons de son passé pour mieux occulter le présent et conjurer l'avenir. La résurgence du passé présumé de Charles Hernu est symbolique de cette vision d'une société superficielle et immatérielle.

On exhume les morts du couvercle de l'Histoire, que seuls les historiens peuvent objectivement ouvrir. Au risque d'aggraver un antiparlementarisme latent et suicidaire pour la démocratie. Le fait est cyclique, mais rarement anodin. Pendant ce temps au moins, les malheurs dus à la crise économique s'estompent. S'estompent aussi les images atroces en provenance d'une Afrique qui n'en finit pas de mourir de notre mauvaise conscience.

Il semble cependant que les Français veulent dépasser et sublimer un réel angoissant dans la résurgence d'une foi transcendante. Le message du dalaï-lama, ambassadeur pacifique d'un petit pays menacé d'extinction depuis cinquante ans, les touche particulièrement, tout comme les touchent particulièrement les messages des religions qui ont su intégrer le devenir et la conscience de l'homme.

Jean-Michel Guillou, Paris

HONORABLE CORRESPONDANT

Je suis l'un de ces « hommes de confiance », toujours en activité, dont vous parlez dans votre article du 31 octobre sur les services spéciaux. Je suis « HC » depuis décembre 1984. Financièrement, j'étais en général remboursé, après coup, de mes frais réels. Je dis : « en général », car j'attends toujours le remboursement d'un dîner avec un premier secrétaire, du temps où il existait encore une ambassade de l'Allemagne de l'Est ! De 1984 à 1989, j'ai touché quatre ou cinq fois des enveloppes de 500 francs, destinées à me dédommager de mes frais. J'ai touché trois fois, à l'avance, des sommes de 4 000 à 6 000 francs, sur signature d'un reçu, pour financer des opérations plus importantes. Comme vous le voyez, je ne me suis guère enrichi durant toute cette période. Le revers de ma veste n'arbore non plus aucun ruban. Malgré douze ans de bons et loyaux services, on ne m'a jamais proposé ni les Palmes académiques ni le Mérite agricole, mais je vis très bien sans. En ce qui concerne l'aide à ma carrière, je suis devenu principal adjoint de collège, puis proviseur adjoint de lycée, sans que le service y soit pour grand-chose. Il y a trois ans, j'avais demandé un « piston » pour obtenir un poste de direction dans un établissement français à l'étranger. Ce beau rêve m'est passé sous le nez.

Vous dites aussi que le service *« protège »* les siens. Dès la fin 1990, des conflits sont apparus avec ma hiérarchie à propos de divers problèmes personnels et de principe. J'en ai immédiatement informé mon officier traitant. Ce conflit est allé en s'aggravant et il s'est cristallisé à la dernière rentrée sur des problèmes d'orientation d'élèves. A ce moment, ma carrière a été brisée : je suis aujourd'hui sans affectation, ma hiérarchie attendant ma lettre de démission de chef d'établissement pour me recaser comme professeur.

Dans toute cette affaire, il aurait suffi au service de lever le petit doigt pour arrêter tout ce processus. Il existe dans chaque cabinet ministériel un haut fonctionnaire de défense dont l'essentiel de l'activité consiste à arranger à l'amiable des affaires de ce genre. Au contraire, j'ai été totalement abandonné.

Dans la réalité, nous sommes loin des notes de frais mirobolantes, des carrières propulsées à grande vitesse, des protections occultes et des décorations. Nous arrivons juste à faire sauter nos PV, c'est là notre seul privilège.

X (Corbeil)

[NDLR : exceptionnellement, compte tenu des fonctions de l'auteur de cette lettre, nous avons choisi de ne pas rendre publique son identité, que nous connaissons.]

NOUS SOMMES LÂCHES

Hier, j'ai observé dans le métro parisien une bagarre provoquée par un jeune voyou. La victime – un monsieur à lunettes lisant un livre – s'en est tirée avec une balafre saignante : le loubard l'a attaquée avec une lame. Je ne suis pas intervenu, personne n'est intervenu ; nous ne sommes pas formés à nous bagarrer. J'ai mal dormi ; je voyais la face saignante du brave monsieur que personne n'avait soutenu.

Cet épisode n'a rien d'exceptionnel ; c'est justement pourquoi j'en parle. Nos mœurs ont bien changé depuis *Les Trois Mousquetaires*. A cette époque-là, les sacripants risquaient leur vie. Aujourd'hui, on ne se tue plus pour une bagatelle. C'est bien. Mais est-ce une raison pour se laisser piétiner et abandonner toute dignité ? Derrière notre « pragmatisme » se cache souvent notre lâcheté. Nous arrivons toujours à justifier notre passivité (éviter une escalade, ne pas répondre à la violence par la violence, etc.) et nous nous sentons confirmés dans cet esprit de poltrons par notre juridiction qui favorise les délinquants : si je le frappe, c'est moi qui vais en prison. Pourtant hier dans le métro, il était évident que le jeune coquin aurait mérité une bonne correction.

Nous sommes lâches. Comment s'étonner que nos politiciens le soient aussi ? Peut-on attendre d'eux qu'ils décident de punir les malfaiteurs de Bosnie et d'ailleurs, si nous ne sommes pas capables de casser la figure à un agresseur dans le métro ? Nos politiciens sont lâches, comme nous, c'est tout. Parfois, je regrette de ne pas vivre à l'époque des *Trois Mousquetaires*…

Jiri Kozelka, Paris

Le mystère du « gay cancer »

Il y a quinze ans, les premiers ravages de ce qu'on allait appeler le sida se manifestaient aux Etats-Unis. Inquiétude, perplexité et dénégation. Il fallut plusieurs mois pour repérer la maladie et plus longtemps encore pour convaincre la communauté homosexuelle du danger

DANTE, un étudiant équatorien établi à New York, quand il pousse la porte du Saint, en ce week-end d'automne 1981, ne remarque rien. Le Saint, un ancien théâtre du West Side dont le plafond ressemble à un ciel étoilé, est le plus grand night-club gay du monde. La disco triomphe. La cocaïne est facile. Les fioles de poppers (stimulants) passent de main en main. On hurle sur *YMCA* et les autres « tubes » des Village People. On danse et les milliers de gays goûtent à la liberté, au plaisir immédiat. Encore plus immédiat à la galerie supérieure du night-club où, lorsque les clients se déshabillent et roulent leurs vêtements en petit paquet, ils font ce qu'ils veulent.

Samedi soir, Dante ramène son futur amant à la maison. Pour la première fois, il a envie de poser des questions. « *Combien de partenaires ? Des maladies particulières ?* » Dante demande, et il est un peu gêné. Son ami lui répond, interloqué : « *On fait l'amour ou un interrogatoire ?* » Il dévisage Dante encore plus longuement : « *Tu y crois, toi, à toutes ces histoires ?* » Dante ne sait pas. *New York Native*, le grand hebdomadaire gay, a publié fin juillet deux photographies montrant d'étonnantes taches sur la peau d'un homosexuel. L'hebdomadaire titre sobrement à la « une » : « Cancer in the gay community ». Quarante et un malades ont été recensés le 3 juillet, cent huit le 28 août, cent cinquante-neuf en novembre. C'est à peu près tout ce que l'on sait. La maladie est un mystère.

A la sortie du Saint, le samedi soir, la question est d'y croire ou de ne pas y croire. Dante revoit sa vie. Il est convaincu qu'il va falloir modifier quelque chose. Il ne sait pas quoi.

Le bureau du docteur Alvin Friedman-Kien ressemble à un petit bocal au bout d'un couloir où débordent des centrifugeuses et des appareils d'expérimentation, dans un immeuble de la Ire Avenue. L'homme est un éminent chercheur, spécialiste de l'herpès au New York University Medical Center, et, dans son fouillis de dossiers, d'aquarelles et de pastilles à la menthe, l'homme à la barbichette est convaicu qu'« *il est en train de se passer quelque chose d'énorme* ».

Depuis quelques années, il avait observé une recrudescence d'herpès, et, plus généralement, des maladies sexuellement transmissibles (syphilis, blennorragie, condylome). Maintenant, il se produit quelque chose d'incompréhensible. En janvier 1981, deux jeunes hommes sont foudroyés par un cancer très rare : le syndrome de Kaposi, affection tumorale de la peau, maladie autrefois diagnostiquée chez quelques hommes âgés originaires d'Europe centrale et dans certaines tribus d'Afrique. L'apparition de la maladie est d'autant plus inexplicable qu'elle touche des hommes jeunes. Jusqu'à présent, elle était décrite comme relativement bénigne, à évolution lente. Aujourd'hui, elle tue en quelques mois.

Alvin Friedman-Kien décroche le téléphone, appelle ses collègues. Le docteur Linda Laubenstein confirme avoir soigné en vain, en 1979, un steward canadien atteint du même mal. Deux autres cas sont signalés, puis deux autres encore. Les malades ont une même caractéristique. Ils sont homosexuels. Friedman-Kien alerte le réseau des médecins gays. Les cas signalés affluent : huit, puis bientôt vingt. Le premier syndrome de Kaposi est diagnostiqué à San Francisco en avril 1981, suivi de cinq autres. De son côté, à l'hôpital Bellevue, Jeffrey Green, médecin débutant, réalise une biopsie sur un patient qui souffre de troubles pulmonaires. Le jeune homme est atteint d'une pneumocystose. « *Personne n'en a vu à l'hôpital depuis longtemps, c'est bizarre* », se dit le médecin. Le patient développe ensuite un cryptocorsis, un cytomégalovirus et un syndrome de Kaposi. « *Quatre maladies très rares. Il est malchanceux, ce malade*, se dit Jeffrey Green. *Son système immunitaire doit être très faible.* »

Pour l'instant, il est loin d'imaginer l'existence d'un agent infectieux. Il note que le patient est homosexuel. Puis arrive un deuxième cas, le patient est également un gay de New York. Une nuit, alors qu'il boit un café dans la salle de garde, Jeffrey Green entend un collègue commenter les clichés radio d'un patient. « *Tiens, c'est une pneumocystose* », dit-il. « *Ton malade, il est homosexuel* », dit Green. Le médecin se retourne, ébahi : « *Oh ! mon Dieu, comment vois-tu que quelqu'un est homosxuel à partir d'une simple radio, toi ?* »

Quelques semaines plus tard, Jeffrey Green est invité à intervenir à un congrès international à Chicago. On donne à ce jeune médecin un créneau de dix minutes, un vendredi soir, à une heure où en général les chaises se vident pour le départ. Mais là, tout le monde reste. La pneumocystose retient l'attention, dans un silence dramatique.

> Le 3 juillet : 41 cas. Le 28 août : 108. En novembre : 159. C'est à peu près tout ce que l'on sait

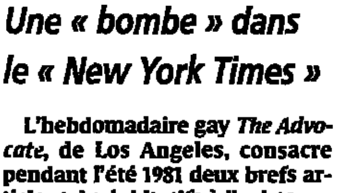
A New York, ils sont une poignée de médecins à croiser leurs connaissances sur ces maladies qui frappent des patients apparemment dépourvus de toute défense immunitaire. Ces derniers sont gays et les infections sont apparemment incurables. « *Ecoutez, pourquoi notre hôpital ressemblerait-il au* Titanic ? », fait-on comprendre au docteur Friedman-Kien. « *Tu travailles là-dessus, c'est mineur, ça ne touche que les gays* », lui répète-t-on assez couramment au sein de l'institution médicale. « *Personne ne veut en entendre parler. En même temps, tout le monde semble effrayé* », constate le médecin irréductible, qui s'acharne à vouloir comprendre ce qui se passe.

On impose aux homosexuels des salles d'attente et des cabinets de consultation séparés. Alvin Friedman-Kien, Henry Masur, Linda Laubenstein, Jeffrey Green et les autres se constituent en réseau, travaillent douze heures par jour, réfléchissent à ce qui leur semble être une épidémie. Mais ils n'en sont pas sûrs. « *Si c'est sexuellement transmissible, c'est immense* », se dit Green. Mais celui-ci commence à avoir des patients toxicomanes. Il se rend chez eux, dans un immeuble à Harlem, essaie de les mettre en confiance, de discuter avec eux pour savoir s'ils ont eu des rapports homosexuels. « *Jamais !* », répondent les jeunes malades que Jeffrey Green peut soupçonner de se prostituer afin de se procurer de l'héroïne. Friedman-Kien écoute, lui aussi, ses patients, s'intéresse à un monde qu'il ne connaît pas, le Village et la fête d'une communauté qui est parvenue difficilement à s'imposer dans la société américaine.

Certains de ses patients ont pu connaître de dix à vingt partenaires différents dans la même nuit. L'hypothèse d'une nouvelle maladie sexuellement transmissible est tentante. Mais la piste « chimique » l'est aussi. Les malades ont tous inhalé des poppers. La consommation de drogue est également fréquente. Peut-être s'agit-il d'une combinaison des deux : des rapports sexuels fréquents associés à un agent chimique avec lequel les gays auraient l'habitude d'entrer en contact. Le concept d'une maladie spécifique homosexuelle prend forme. Une partie de la communauté gay réagit violemment en dénonçant une campagne d'homophobie. Il n'existe encore aucune preuve formelle de contagion.

Alerté en juin, l'observatoire national d'Atlanta (le Control Disease Center) donne des recommandations en octobre. « *Limitez vos partenaires sexuels* », conseille-t-il à la communauté gay. Le cancer gay est né. On parlera même plus tard de Gay Related Immune Deficiency, mais, en ce mois de novembre 1981, en l'absence de connaissances formelles de ce que sera le virus du sida, la question est effectivement d'y croire ou de ne pas y croire.

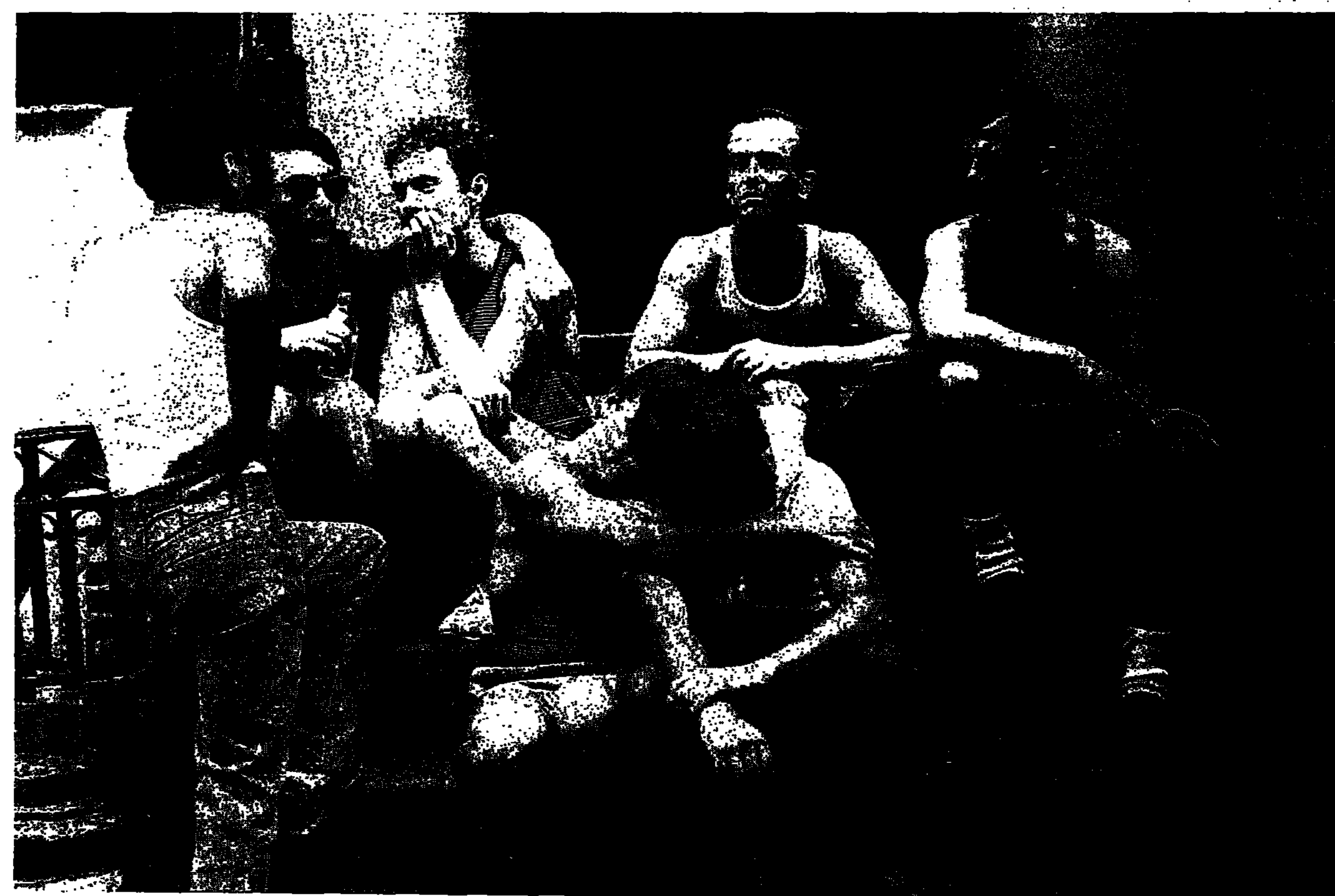
Dominique Le Guilledoux, à New York



Une « bombe » dans le « New York Times »

L'hebdomadaire gay *The Advocate*, de Los Angeles, consacre pendant l'été 1981 deux brefs articles très dubitatifs à l'existence d'une nouvelle maladie touchant les gays. Son concurrent, *The New York Native*, sera le seul à fournir régulièrement des informations. Son chroniqueur médical, Lawrence Mass, affrontera, au sein de la rédaction, des débats houleux. Certains journalistes croient à une propagande homophobe. Le feu vert est pourtant donné à Lawrence Mass, qui s'attachera à relayer l'information médicale. « *Cette épidémie est réelle, nous devons faire avec, mais le sexe gay est bon, la vie homosexuelle n'est pas à remettre en cause* », pense-t-il chaque fois qu'il écrit.

Le *New York Times* consacre pour la première fois un article à la maladie le 3 juillet 1981, en page 20, écrasé par une publicité. Le titre est : « Un cancer rare diagnostiqué chez quarante et un homosexuels ». L'article, très court, se réfère essentiellement au rapport épidémiologique des médecins adressé au Control Disease Center, mais il fera l'effet d'une bombe auprès du grand public. Le grand quotidien gardera ensuite le silence pendant plus d'un an.



Charles Street, New York, 1981. Photo de Chantal Regnault.

La maladie, niée dans son existence même, est perçue comme une invention homophobe

EN juin 1981, le docteur Friedman-Kien fait la connaissance de Larry Kramer, romancier et dramaturge, grande figure de la communauté gay new-yorkaise, qui sera plus tard le fondateur d'Act Up. Larry Kramer accompagne un ami atteint du syndrome de Kaposi. Friedman-Kien lui confie que, s'il n'y a pas encore de preuves scientifiquement établies, tout porte à croire que la déficience immunitaire observée chez ces nouveaux malades relève d'une contamination sexuelle. Il est persuadé aussi qu'on est au tout début d'une épidémie catastrophique. « *C'est la pointe d'un iceberg* », prévient-il.

Très vite convaincu, Larry Kramer organise une rencontre chez lui au mois de juillet. Une cinquantaine d'amis de la communauté gay new-yorkaise écoutent ce médecin prononcer des paroles impensables à l'époque : « *C'est à vous de décider, mais, à votre place, j'arrêterais le sexe.* » La révolte de Stonewall, du nom de ce bal où des gays se sont, pour la première fois, insurgés contre un tabassage policier en 1969, n'est pas si loin. Pendant les années 70, les gays, à New York et sur la côte Ouest, n'ont eu de cesse de se battre pour être reconnus.

LA GRISERIE D'UNE LIBERTÉ NEUVE

Au moment où un médecin « non gay » prodigue ses conseils, certains psychiatres américains n'ont toujours pas renoncé à considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. L'homophobie reste forte. En 1981, lors de la Gay Pride, la marche des homosexuels à Manhattan, un groupe de manifestants brandissent des pancartes où il est écrit « *Dieu n'a pas créé Adam et Steve* ». Les homosexuels vivent donc dans la griserie d'une liberté tout juste acquise. On se réfugie à l'intérieur de la communauté. Les bars, les night-clubs, les saunas, mais aussi la rue, la plage de Fire Island, une lagune à une heure de métro de Manhattan, sont les lieux de la révolution homosexuelle. L'hédonisme, le plaisir sans entraves, construisent une nouvelle identité. Après des années d'existence cachée, les gays vivent l'enfance d'une nouvelle vie.

Nombreux sont ceux qui pensent alors que le concept de « *gay cancer* » est une invention homophobe. Larry Kramer, le premier à relayer le signal d'alarme du médecin, fait l'objet d'attaques sévères. Il est déjà accusé d'homophobie depuis la publication, l'année auparavant, de son roman *The Faggots*, où il s'interroge sur l'immaturité, dénonce la confusion entre la liberté et la liberté sexuelle et décrit l'excès de sexe comme une impasse. Cette hostilité n'empêche pas Larry Kramer d'amener, en juillet, un groupe d'amis à l'embarcadère pour Fire Island afin d'y distribuer les premiers tracts alertant les gays d'une possible contamination sexuelle.

Les réactions de ceux qui vont à la plage sont mitigées. Dans le groupe se trouvent l'écrivain Edmund White (le biographe de Genet) et Lawrence Mass, chroniqueur médical à l'hebdomadaire *New York Native*. Ces derniers pensent que Larry Kramer est un peu trop radical dans sa croisade anti-sexe mais ils sont à ses côtés. Sans doute celui qui apparaît le plus crédible dans le noyau qui vient de se constituer est Paul Popham, un ancien marine et playboy gay. Il vient de perdre son ami et l'homme, qui jusqu'à présent n'était pas le dernier à vivre la frénésie des rencontres furtives et non projetées, est écouté.

MAIGRES COLLECTES

Alors que la « gauche » du mouvement gay tire à vue sur Kramer et les siens, le mouvement de sensibilisation prend, chez les hédonistes, non politiques, « consommateurs et baiseurs fous », qui sont les premiers touchés par la maladie. Les collectes organisées à la sortie des night-clubs sont décevantes. Cent vingt-six dollars (environ 700 francs à l'époque), par exemple, pour une nuit d'été devant Ice Palace. Une autre collecte chez les amis de Larry Kramer atteint les 6 000 dollars (environ 36 000 francs). Cela suffit, en cette fin d'année 1981, pour s'organiser. Ces premiers militants dénoncent le silence, voire l'indifférence du maire démocrate de New York, Edward Koch. Aucun argent public n'est prévu pour la recherche ni pour une campagne d'information de la communauté homosexuelle.

Le petit groupe créera, un an plus tard, la première organisation homosexuelle de santé, le Gay Men Health Crisis, qui jouera un rôle de premier plan dans la sensibilisation sur le sida et l'invention d'une autre révolution, le *safer sex*.

D. L. G.

TRANSPORTS La compagnie aérienne Air Liberté aura perdu, en quelques semaines, près de la moitié de ses effectifs (ramenés à 1 250 salariés). British Airways, le repreneur choisi par le tribunal de commerce, a notamment décidé de ne pas renouveler tous les contrats à durée déterminée. ● LE COMITÉ D'ENTREPRISE veut proposer à la direction des mesures visant à éviter tout licenciement sec, en appliquant la loi Robien. ● DE NOMBREUX PILOTES, menacés de licenciement, ont dû financer eux-mêmes, il y a quelques mois, leur qualification pour pouvoir piloter les appareils d'Air Liberté. ● A L'ÉCHELON INTERNATIONAL, tout le secteur est soumis à une précarisation des conditions de travail et à un *« moins-disant social »*. Les compagnies aériennes, qui se livrent une guerre sans merci sur les tarifs, concentrent leurs efforts sur la réduction des frais de personnel.

British Airways réduit de moitié les effectifs d'Air Liberté

La négociation du plan social de la compagnie aérienne française reprise par le géant britannique illustre la précarisation des conditions de travail du secteur : les licenciements porteront sur moins de deux cents personnes, mais, au total, près de mille salariés perdront leur emploi

HUIT CENTS SALARIÉS ont disparu de la liste des employés d'Air Liberté, entre le 30 septembre et le 31 octobre (de 2 223 à 1 425 salariés). D'ici au 15 décembre, la compagnie aérienne devra encore se séparer de 175 personnes, pour atteindre le nouveau régime de croisière de 1 250 salariés fixé par son repreneur, la compagnie britannique British Airways. Le représentant des salariés auprès des administrateurs judiciaires s'était pourtant félicité, jeudi 7 novembre, que *« la décision du tribunal de commerce de Créteil du 5 novembre préserve l'entité économique et l'outil de travail d'Air Liberté »* (*Le Monde* du 7 novembre), tout en demandant que *« dans le cadre du plan social qui sera présenté dans les prochains jours, le comité d'entreprise propose des mesures visant à éviter tout licenciement »*.

Les conditions de travail précaires imposées par Lofti Belhassine, l'ancien président d'Air Liberté, explique la rapidité de ce nouveau plan de restructuration. Près de huit cents salariés avaient été recrutés sur la base de contrats à durée déterminée, dont la plupart arrivait à échéance fin septembre ou fin octobre. Cela a facilité la mise en œuvre par British Airways de son plan d'action *« court et efficace »*, qui passe par la fermeture de certaines lignes vers l'Afrique de l'Ouest, la Tunisie, le Portugal et le Canada et la réduction des personnels d'accueil dans les aéroports.

« Il était difficile de défendre les salariés embauchés sur la base de CDD », explique Ludovic Ginga, représentant des salariés auprès des administrateurs judiciaires et délégué CGT. *« Alors qu'il y a deux ans, il n'y avait que 75 titulaires sur un total de 500 hôtesses et stewards, nous sommes parvenus à faire titulariser 341 commerciaux naviguants »*, ajoute-t-il. Le plan social *stricto sensu* portera sur environ 200 salariés, dont une centaine de personnel au sol et plus d'une cinquantaine de pilotes. Les élus du comité d'entreprise demandent *« dès à présent aux nouveaux repreneurs ainsi qu'aux administrateurs judiciaires d'intégrer dans le plan social les dispositions relatives à la loi Robien »* qui favorise, par des allégements de charges sociales, la réduction du temps de travail pour limiter les suppressions d'emplois. Marc Rochet, président de TAT (filiale française de British Airways) et futur patron d'Air Liberté, explique *« que bien qu'étant personnellement en faveur des dispositifs de la loi Robien, son application ne semble pas compatible avec les délais du plan social »*.

Les pilotes, premiers visés, sont déterminés à *« refuser la majorité des licenciements »*. La situation d'une trentaine d'entre eux est particulièrement délicate : embauchés à durée déterminée, ils avaient dû financer, pour environ 150 000 francs, leur qualification pour pouvoir piloter les appareils exploités par Air Liberté. Devant la généralisation de ces pratiques et les perspectives de nouvelles négociations sur les gains de productivité, tous les syndicats de pilotes se sont mis d'accord sur le principe d'une grève d'au moins vingt-quatre heures, d'ici à fin novembre, qui affectera toutes les compagnies aériennes.

Les salariés de TAT s'émeuvent des conséquences d'une future fusion entre les deux entités du groupe, avec l'alignement sur les conditions sociales d'Air Liberté. 98 % des quelque 265 hôtesses et stewards titulaires de TAT ont arrêté le travail, les 5 et 6 novembre, pour protester contre *« le sous-effectif chronique et la précarisation des contrats de travail »*, notamment la multiplication des contrats à durée déterminée. *« Nous appliquerons la règlementation sur les fusions. Le rapprochement d'Air Liberté et de TAT constitue, pour les personnels des deux entreprises, l'assurance d'un véritable futur »* assure M. Rochet, à six mois de l'ouverture totale du ciel français à la concurrence européenne.

Des modalités d'embauche contestables

Lors de l'embauche de ses pilotes, le président d'Air Liberté avait eu recours à une pratique caractéristique du *« moins-disant social »* qui règne dans le transport aérien. *« Financez vous-même* [illegible] *et je m'engage à* [illegible] *dix-huit mois* [illegible] *à venir. »* Tel [illegible] le contrat qui liait la compagnie et les aspirants pilotes. Aujourd'hui, British Airways peut-elle revenir sur cet engagement ? En principe, non. L'article L. 122-12 du code du travail est formel : *« S'il survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par vente, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise »*. Si British Airways ne veut pas respecter l'engagement de Lotfi Belhassine, la compagnie devra, au moins, verser des dommages et intérêts aux personnes concernées.

Christophe Jakubyszyn

L'aérien ou la quête du toujours moins

A PREMIÈRE VUE, le ciel des compagnies aériennes s'est éclairci. En 1995, les membres de l'Association internationale des compagnies aériennes (IATA) ont enregistré, à l'international, un bénéfice record de 5,2 milliards de dollars (26 milliards de francs), alors qu'entre 1990 et 1993, ils avaient accumulé 15,6 milliards de dollars de pertes. En tête du peloton : British Airways, qui a annoncé, le 5 novembre, le meilleur résultat semestriel de son histoire (470 millions de livres, soit 4 milliards de francs).



ANALYSE

La chasse aux coûts reste pourtant [illegible] compagnies aériennes, qui estiment inéluctable la poursuite de la baisse de leurs recettes passagers. Boeing leur donne raison en estimant que la recette par siège et par kilomètre, qui a diminué de 2 % par an depuis 1960, perdra encore 1,1 % par an jusqu'en l'an 2000. La déréglementation, engagée en 1978 aux Etats-Unis, et qui sera totale en Europe le 1er avril 1997, conduit les compagnies à se livrer à une guerre des prix sans précédent. Aujourd'hui, environ 75 % des passagers bénéficient de tarifs réduits. Aux Etats-Unis, ce pourcentage s'élève à 92 %, les réductions étant en moyenne de 35 %. La multiplication des compagnies à bas tarifs, type Southwest aux Etats-Unis ou Virgin Express en Europe, a renforcé cette tendance.

La marge de manœuvre des compagnies est limitée. Les prix du carburant – qui a augmenté de 40 % depuis juin – et des avions leur sont imposés. Il existe certes des moyens d'optimiser les recettes, comme la mise en place d'un *hub* (nœud de correspondances) ou d'un *yield management* (tarification qui permet d'optimiser la recette d'un avion). Mais ces améliorations sont acquises une fois pour toutes.

Restent alors les coûts de personnel, qui représentent 30 % des coûts d'exploitation. Double échelle des salaires, délocalisation, sous-traitance : les compagnies sont rodées à ces expédients. Les suppressions d'emplois se multiplient, même chez les plus rentables : 40 000 en Europe depuis 1991 et 100 000 aux Etats-Unis entre 1990 et 1995. Elles ne sont plus destinées à résorber des sureffectifs, mais à réembaucher dans des conditions moins coûteuses. En instaurant, pour les nouvelles recrues, une seconde grille des salaires, moins élevée que celle en vigueur.

A Air France, 1 200 hôtesses et stewards (sur un total de 6 200) quitteront la société d'ici à 1997 et seront remplacés par des jeunes payés 20 % de moins. De la même manière, Alitalia, dont 3 000 salariés doivent quitter l'entreprise, cherche à recruter 2 094 personnes, à des salaires moins élevés. Le personnel étranger est encore plus économique. En mai 1995, Lufthansa a obtenu de ses syndicats l'autorisation d'embaucher jusqu'à 10 % de ses hôtesses et stewards, actuellement au nombre de 9 000, dans des pays à faible coût de main-d'œuvre. Depuis le 1er avril 1996, une centaine d'hôtesses et de stewards indiens, basés à Delhi et payés le tiers du salaire de leurs homologues allemands, ont rejoint le groupe. Swissair, qui a récemment annoncé la suppression de 2 800 postes, devait recruter du personnel de cabine en Inde et en Thaïlande sur ses vols à destination de ces deux pays.

> Certains spécialistes craignent, à terme, le recours à des pavillons de complaisance

Certains spécialistes du transport aérien craignent qu'à terme ce secteur ne connaisse la même évolution que le transport maritime : le recours à des pavillons de complaisance. La sous-traitance apparaît aussi comme un moyen efficace pour réaliser des économies. Singapore Airlines fait faire une partie de sa comptabilité par une société chinoise. Le traitement des billets de Swissair a été confié à une société indienne, celui des billets d'American Airlines à une entreprise des Caraïbes.

« Certaines activités, comme les opérations d'enregistrement, le chargement des bagages et le réapprovisionnement en carburant des aéroports londoniens ou la gestion du fret pourront être vendues ou sous-traitées si le travail peut être mieux fait ou à meilleur marché en externe », avait indiqué British Airways, en présentant, le 18 septembre, son dernier plan d'économies destiné à diminuer ses coûts de 1 milliard de livres en trois ans, notamment en supprimant 5 000 postes dans les dix-huit prochains mois.

British Airways pousse la logique très loin, en donnant des contrats de franchise à des compagnies indépendantes pour voler à ses couleurs sur certaines lignes. La compagnie franchisée endosse tous les risques économiques, en échange de quoi elle peut s'adosser au réseau international de British Airways. Les neuf franchisées de British Airways contribuent déjà à ses revenus à hauteur de 50 millions de livres, chiffre qui devrait doubler d'ici peu.

British Airways inspire la concurrence. Lufthansa a donné, le 1er octobre, sa première franchise à la compagnie régionale allemande Augsburg Airways et a l'intention d'étendre ce système afin d'élargir son offre de dessertes sans avoir à ouvrir de nouvelles lignes. Elle pourra également fermer certaines dessertes qu'elle estime ne pas pouvoir exploiter de manière rentable. De même, Air France a conclu un accord de franchise avec la petite compagnie britannique Jersey European, qui dessert pour elle les lignes entre Londres et Lyon et Toulouse, que l'ex-Air Inter a abandonnées le 28 octobre.

Les compagnies ont du mal à faire accepter à leurs personnels de nouveaux efforts de productivité. De plus en plus, ceux-ci n'y consentent qu'en échange d'une participation au capital de leur compagnie, tels les salariés de Northwest, United Airlines, TWA, Southwest et Delta Airlines. *« Mes actions ont plus que doublé depuis que je suis propriétaire de la compagnie »*, raconte Kevin J. Dohm, commandant de bord à United Airlines, qui a accepté, en juillet 1994, une baisse de salaire de 15,7 % contre des actions.

En Europe, Alitalia prévoit d'ouvrir son capital à ses salariés, à hauteur d'au moins 20 %, en contrepartie d'une réduction du coût du travail. Air France y réfléchit aussi. Mais l'actionnariat des salariés a ses limites : les catégories de personnel les moins bien payées n'ont pas toujours les moyens de réduire leur salaire. Il n'existe aucun cas de participation salariale à hauteur de 100 %. Les hôtesses et stewards de United Airlines avaient d'ailleurs refusé le rachat de l'entreprise par ses salariés.

Virginie Malingre

Les syndicats de France Télécom s'inquiètent de l'avenir de l'annuaire

LA MISE AU POINT du cahier des charges de France Télécom et des décrets d'application de la loi de réglementation qui entrera en vigueur le 1er janvier 1998, avec l'ouverture totale à la concurrence des services téléphoniques, suscite de nouvelles inquiétudes chez les syndicats. Particulièrement sur l'évolution du contenu des services universels.

La CGT-PTT et SUD-PTT estiment que, dans sa teneur actuelle, le projet de cahier des charges de France Télécom pourrait permettre à l'exploitant de faire payer l'annuaire téléphonique papier. Selon les deux syndicats, le texte stipule que l'exploitant devra faire éditer *« un annuaire universel sous forme imprimée et électronique* [le 3611 du Minitel], *en conformité avec la liste établie et tenue à jour »* par un organisme extérieur créé à cet effet, et qu'il devra le *« mettre à disposition du public à un prix abordable »*.

Actuellement, l'annuaire papier est gratuit, tout comme les trois premières minutes de consultation de l'annuaire électronique. *« Le progrès serait-il de faire payer l'usager ? »*, s'interroge la fédération CGT-PTT. *« L'annuaire papier est aujourd'hui rentable avec la publicité »*, souligne SUD-PTT.

Au cabinet de François Fillon, le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, on affirme que *« le système actuel ne changera pas : l'annuaire restera gratuit dans* [le] *département de résidence, il restera payant pour tout autre département* [...] ». Et on ajoute : *« S'il faut écrire cela, nous l'écrirons. »*

DIFFÉRENCIATION TARIFAIRE ?

SUD-PTT s'inquiète, par ailleurs, de la perspective d'un *« éclatement des tarifs »* du téléphone *« selon les régions et les axes de trafic »*. Le syndicat souligne que les projets de cahier des charges de France Télécom et de décret sur le service universel prévoient *« certes que les prix du raccordement et de l'abonnement doivent être égaux quelle que soit la localisation géographique de l'utilisateur, mais sont muets sur l'unicité de la taxe de base quelle que soit la zone de résidence et sur la non-différenciation tarifaire pour une même distance selon les axes de trafic »*.

Chez M. Fillon, on assure au contraire que l'égalité de traitement géographique des abonnés au téléphone est contenue dans le texte du projet de décret, *« qui recopie le texte de la loi »* adoptée par le Parlement. *« Il est dit que les tarifs des communications sont établis de façon à éviter toute discrimination géographique. »*

Philippe Le Cœur

Comment le fisc subventionne les millionnaires

NE PAYEZ PLUS D'IMPÔTS ni de charges sociales, et faites-vous offrir par le contribuable une augmentation de salaire de 50 %. C'est le tour de passe-passe auquel se sont livrés, pour leur compte, les associés du cabinet de conseil Peat Marwick, en exploitant une faille dans la législation sur les plans d'épargne en actions (PEA).

Le PEA, destiné à encourager l'investissement en Bourse, permet à un particulier d'acheter des actions françaises pour un montant maximal de 600 000 francs et de gérer ensuite son portefeuille, sans payer d'impôt. En contrepartie, les fonds sont bloqués cinq ans. Depuis le 1er janvier 1995, pour favoriser le capital de proximité, il est possible de mettre dans les PEA des titres de sociétés non cotées – à condition de ne pas détenir plus de 25 % de la société en question, pour éviter que tous les patrons de PME n'y logent les actions de leur entreprise.

Cette mesure, apparemment anodine, n'a pas échappé aux dirigeants de Peat Marwick. Durant l'été 1995, ils se sont regroupés en créant une société baptisée Peat Marwick Partners, dont l'objet social est de facturer leurs conseils, et la plupart d'entre eux ont mis leurs actions, valorisées quelques dizaines de milliers de francs, dans leur PEA.

Pour l'exercice clos le 30 juin, Peat Marwick Partners a payé 13 millions de francs de salaires et a réalisé un résultat net de 17 millions. Elle a pu verser sur le PEA de la plupart de ses associés plusieurs centaines de milliers de francs de dividendes, en franchise d'impôt et de charges sociales. Pour certains, le montant dépasse 1,5 million de francs. Mieux, le fisc va devoir faire un chèque équivalent à 50 % du montant des dividendes versés : c'est le fameux avoir fiscal, destiné à compenser l'impôt sur les sociétés payé par Peat Marwick Partners.

« L'objet de ce montage n'est pas du tout de faire de l'évasion fiscale. Nous utilisons des règles qui existent. C'est un système de motivation qui ne pénalise pas la société, et certains « partners » n'ont pas de PEA, proteste Michel Navarra, associé de Peat Marwick. *L'objectif est de permettre à de jeunes collaborateurs de devenir associés de notre entreprise sans débourser des sommes folles. »*

Ces pratiques fleurissent dans toute la France. *« Toutes les professions libérales, avocats, médecins, conseils, font de tels montages pour éviter le niveau trop élevé de la fiscalité et des charges sociales »*, déclare un fiscaliste. Ainsi, certains commissaires aux comptes de la firme d'audit Arthur Andersen ont tout simplement mis les actions de leur entreprise dans leur PEA. Moins gourmands que les associés de Peat Marwick, ils ne touchent en moyenne « que » 350 000 francs par an de dividendes. Les quatre associés d'une entreprise financière, jeune mais prospère, se payent au SMIC – pour bénéficier à peu de frais de la protection sociale – et l'essentiel de leur rémunération prend la forme de dividendes.

SOCIÉTÉS COQUILLES

Des officines spécialisées proposent des montages analogues clés en main. Les stars des médias, du cinéma ou du sport qui touchent plusieurs millions de francs pour, par exemple, tourner un spot publicitaire ou faire une démonstration sportive, ne veulent pas recevoir leur cachet, directement, imposé sur le revenu au taux marginal de 54 %. Ces célébrités créent donc une société coquille, qui encaisse le cachet et le reverse ensuite sous forme de dividendes dans le PEA de la star. Mais comme la société coquille doit être détenue à moins de 25 % par chaque personne, ces montages concernent surtout des équipes. Au lieu d'être logées dans un PEA, les actions sont parfois mises dans un plan d'épargne d'entreprise.

De tels montages respectent la lettre de la loi. Pour les contester, le fisc, qui commence à découvrir l'ampleur du phénomène et cherche à le contrer, devra démontrer qu'il y a abus de droit.

Arnaud Leparmentier

DÉPÊCHES

■ **FRANCE TÉLÉCOM : le ministère de l'économie et des finances** a choisi, le 8 novembre, la BNP et la Banque Paribas pour coordonner l'introduction en Bourse de 20 % du capital de France Télécom en avril 1997, qui comprendra une offre publique de vente et un placement auprès d'investisseurs institutionnels.

■ **COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION RHÉNANE : le gouvernement a retenu l'offre de reprise présentée par l'Association** technique de l'importation charbonnière (ATIC) pour la privatisation de la Compagnie française de navigation rhénane, a indiqué, le 8 novembre, le ministère de l'industrie.

■ **AIR FRANCE : Delta Air Lines,** troisième compagnie aérienne américaine, et Air France ont signé, vendredi 8 novembre, un accord de partage des réservations de sièges dont le principe avait été annoncé le 16 octobre (*Le Monde* du 17 octobre).

■ **DAEWOO : la firme sud-coréenne,** selon *L'Humanité* du samedi 9 novembre, a décidé la mise à pied, pendant deux jours, d'un délégué syndical CFDT de son usine lorraine de Mont-Saint-Martin au motif que ses accusations *« contre le président de Daewoo n'apportent rien aux salariés mais peuvent nuire à l'image de Daewoo »*.

■ **MANNESMAN : le groupe diversifié allemand a acheté** au groupe d'informatique italien Olivetti (qui en conserve 50,74 %) 8,26 % du capital de sa filiale Omnitel, deuxième opérateur italien de téléphonie mobile, pour environ 1,5 milliard de francs.

GESTION COLLECTIVE De nombreux arguments plaident pour que les particuliers se tournent vers l'investissement boursier collectif et achètent des parts de sicav et de fonds communs plutôt que des actions en direct. ● LES PROFESSIONNELS de la gestion disposent de meilleures informations (surtout sur les actions étrangères), offrent des frais réduits par économies d'échelle et font bénéficier d'une fiscalité plus favorable. ● L'INFORMATION reste pourtant insuffisante sur ce que contient la sicav et sur sa politique d'investissement. Les palmarès de performances sont utiles mais insuffisants, car les catégories sont trop hétérogènes et faussent les comparaisons. ● LES GESTIONNAIRES devraient, comme dans les pays anglo-saxons, rendre public l'indice financier qu'ils ont pour objectif de battre. Cette référence, quand elle existe, est trop rarement indiquée.

Les acheteurs de sicav manquent encore d'informations

En dépit de la publication régulière de classements de performances, les renseignements accessibles sur les produits de placement n'offrent pas assez de précisions sur leur contenu et sur la stratégie qui les guide

POUR LES PLACEMENTS financiers, notamment les placements en actions, l'avenir appartient incontestablement à la gestion collective. La supériorité des sicav et des fonds communs de placement sur les portefeuilles personnels de titres se manifeste dans plusieurs domaines. Les frais supportés sont limités par les économies d'échelle. Les gestionnaires professionnels disposent, pour prendre leurs décisions d'investissement, d'une information beaucoup plus complète que celle à laquelle l'épargnant individuel peut avoir accès. Des avantages encore plus évidents pour investir dans des actions étrangères.

La fiscalité est aussi plus favorable : le compteur qui déclenche l'imposition des plus-values réalisées sur les actions (à partir de 200 000 francs de cessions en 1996 et de 100 000 francs en 1997) ne tourne qu'à la sortie de la sicav ou du fonds, alors qu'il enregistre chaque revente de titres du portefeuille d'un investisseur individuel. Et la souscription de ces sicav et FCP dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie « multi-supports » peut même procurer une exonération fiscale totale des gains au-delà de huit ans. Si l'on ajoute, pour finir, que la gestion financière est grosse consommatrice de temps, tout incite les particuliers à se tourner vers l'investissement boursier collectif.

Tout, à l'exception d'une information souvent insuffisante du souscripteur sur ce que contient la sicav et sur sa politique d'investissement ! La publication régulière par la presse des classements de performance des différentes sicav proposées sur le marché représente, certes, un réel progrès pour l'investisseur individuel.

Ce dernier a désormais accès à des données chiffrées incontestables, auparavant réservées aux professionnels. Ces classements sont très utiles pour repérer les sicav à éviter. L'expérience montre en effet que les « lanternes rouges » ont tendance à accumuler les contre-performances.



SUR FEUILLE VOLANTE

Mais ces palmarès ne permettent pas de détecter automatiquement les « *meilleures sicav* ». D'abord parce que tout dépend des objectifs que se fixe chaque investisseur : le pari sur tel ou tel marché, l'horizon de placement, le style plus ou moins « agressif » de la gestion recherché (avec, à la clé, un risque de pertes plus ou moins important)... Ensuite, parce que, très souvent, les plus brillantes d'une année ne sont que des étoiles filantes.

Le principal problème réside dans le caractère très incomplet des informations fournies à l'épargnant. Au guichet d'un grand réseau, les performances sont fournies oralement, ou sur une feuille volante. La remise de la notice d'information, en principe obligatoire lors de la souscription d'une sicav ou d'un FCP, est systématiquement ignorée. Au demeurant, le caractère trop général de ce document réglementaire lui retire beaucoup de son intérêt : simple mention de l'appartenance de la sicav ou du fonds à une des huit grandes catégories (actions françaises, actions internationales, obligations et autres titres de créance français, obligations et autres titres de créances internationaux, monétaires franc, monétaires à vocation internationale, diversifiés, garantis ou assortis d'une protection et d'une durée d'investissement recommandée).

La zone géographique d'investissement est également vague : la notice d'une sicav investie en Asie ne précise pas toujours si le Japon est ou pas concerné. Pour les obligataires, la sensibilité (qui mesure la variation de la valeur du titre en cas de hausse ou de baisse d'un point des taux d'intérêt à dix ans) se traduit fréquemment par une fourchette de 1 à 10 ! Pour les sicav actions, la seule indication précise concerne le pourcentage minimum d'investissement en actions. Le souscripteur peut, certes, obtenir, à condition d'en faire la demande, le détail du portefeuille à l'issue de chaque trimestre ou semestre (pour les FCP de moins de 500 millions de francs), mais cela l'éclairera peu sur la stratégie suivie par le gestionnaire.

La BNP diffuse assez largement une brochure trimestrielle. D'autres établissements, comme La Poste et le Crédit lyonnais, comptent davantage sur leur réseau pour faire passer l'information. Mais la seule information véritablement significative, à savoir l'indice financier reflétant les mouvements du marché que la gérance a pour objectif de battre (par exemple, pour les actions françaises, les indices CAC 40, SBF 120 ou SBF 250) n'a pas encore droit de cité. Cette référence, quand elle existe, est très rarement rendue publique, à la différence de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons où les gestionnaires ne répugnent pas à être notés. Elle figure la plupart du temps dans les documents « *confidentiels* » destinés au réseau, mais le client doit insister auprès de son interlocuteur afin d'en avoir connaissance. Quelques établissements en position de challenger jouent davantage le jeu.

Une banque comme la Compagnie financière Edmond de Rothschild confronte systématiquement les résultats de ses sicav aux indices. La palme de la meilleure information revient sans doute au groupe anglo-américain Invesco.

Autre avantage, les publications trimestrielles ou bimestrielles de ces organismes financiers fournissent des informations véritables sur la politique d'investissement des gérants (principales valeurs, stratégie, raisons du surinvestissement dans un secteur économique ou un pays...). Dans ce cas, l'investisseur possède quelques éléments lui permettant de juger de la nature et du bien-fondé des paris qu'il prend avec son argent.

Alain Vernot

Rendre la « boîte noire » plus transparente

EN PARTANT de la difficulté pour l'investisseur qui souscrit une sicav de savoir ce qu'elle contient vraiment, le fondateur de la société Equus a imaginé une autre approche, plus empirique, fondée sur l'observation de son comportement. La sicav est « *considérée comme une boîte noire sensible aux sollicitations du marché* », explique son PDG, Bernard Bechetoille. En fonction de son itinéraire passé, chacune se voit attribuer une sensibilité à la hausse des actions (ou des obligations) et une autre à la baisse (les deux chiffres ne sont pas identiques). Ce type d'observation fait l'objet d'une publication mensuelle dans *L'Observatoire de la gestion collective*. Les derniers numéros ont, par exemple, mis en évidence que plusieurs parmi les grandes sicav investies en actions françaises ont, ces trois dernières années, davantage répercuté les baisses que les hausses de l'indice SBF 250 de la Bourse de Paris. C'est le cas, notamment, d'Atout futur du Crédit agricole, d'Intersélection France de la Société générale, de Natio Perspectives de la BNP, de Plénitude de La Poste et de Fructifrance des Banques populaires. A l'inverse, certaines gestions plus habiles réussissent à profiter bien davantage des hausses des actions. La palme de la souplesse revient à Invesco Actions françaises qui a, jusque-là, fait bénéficier ses souscripteurs des hausses du marché à hauteur de 96 % tout en ne leur infligeant que 60 % des baisses. Une telle sicav est évidemment particulièrement intéressante en cas de tendance boursière incertaine.

En revanche, un investisseur convaincu d'une hausse prochaine du marché aura davantage intérêt à ne considérer que la sensibilité à la hausse. Meilleurs choix dans ce cas, toujours selon les tables d'OGC : Sélections Valeurs françaises du CCF, qui procure 110 % de la hausse, et Parfrance de Paribas, qui répercute l'indice à 107 % en cas de hausse.

AL. V.

Les avantages du « loueur de meublé professionnel »

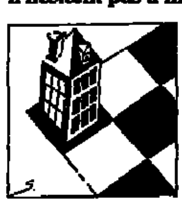
Le statut fiscal du « *loueur de meublé professionnel* » permet aux contribuables fortement imposés de se constituer un patrimoine immobilier en bénéficiant d'économies d'impôt substantielles. Pour l'administration fiscale, est considérée comme un « *loueur de meublé professionnel* » toute personne inscrite en tant que tel au registre du commerce et des sociétés. Conditions supplémentaires exigées : le chiffre d'affaires lié à cette activité doit être de 150 000 francs au moins, ou bien cette activité doit constituer au moins 50 % du revenu global du contribuable. Dès lors, le mode de détermination du revenu imposable est particulièrement favorable, pour peu que l'investisseur inscrive au bilan de l'entreprise créée les biens loués en meublé. Ce qui lui permettra de déduire des revenus locatifs l'intégralité des intérêts d'emprunt. Il sera aussi possible d'amortir l'immeuble, de déduire les impôts fonciers, l'assurance, les droits d'enregistrement et les frais de notaires liés à l'acquisition. L'ensemble de ces charges aboutit souvent à créer un déficit d'exploitation. Particularité : ce déficit est imputable sur les autres revenus imposables. L'avantage fiscal résultant de cette imputation sera donc d'autant plus important que le contribuable est imposé dans une tranche marginale élevée. Le régime est beaucoup plus souple que celui des revenus fonciers. En effet, l'imputation d'un déficit foncier sur les autres revenus n'est possible qu'à hauteur de 70 000 francs (100 000 francs dans le régime Périssol) et à condition qu'il ne soit pas généré par des intérêts d'emprunt. Le statut présente deux autres avantages. Les plus-values immobilières réalisées en cas de revente sont exonérées d'impôt si les recettes d'exploitation n'excèdent pas la somme de 1 000 000 de francs. D'autre part, au plan de l'ISF, les immeubles concernés ne font pas partie de l'assiette de cet impôt quand l'activité présente un caractère professionnel. Considéré comme un travailleur indépendant, le « *loueur de meublé professionnel* » devra toutefois payer les cotisations sociales et la taxe professionnelle.

FISCALITÉ

Laurent Edelmann

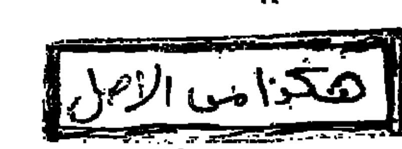
Studios : gare aux illusions fiscales

La mise en place des mesures Périssol destinées à relancer l'investissement immobilier locatif dans le neuf a redonné le moral aux officines spécialisées dans la défiscalisation. Certaines d'entre elles n'hésitent pas à mettre cette situation à profit pour écouler des studios mal situés. Prudence donc, le rendement d'un studio peut se réduire comme peau de chagrin. Tous les professionnels de l'immobilier le savent : pour les petites surfaces, la pression locative est d'autant plus nécessaire que la rotation des locataires y est plus fréquente qu'ailleurs. Conclusion : boycottez les programmes construits dans des banlieues mal desservies et situés à des années lumières d'un pôle universitaire... A contrario, les petites surfaces parisiennes du 6e et du 5e arrondissement et, dans une moindre mesure, à la limite du 14e et du 7e, ont toujours la cote. Grâce à une demande constante des étudiants, elles permettent même aux bailleurs de louer leur bien proportionnellement plus cher qu'une grande superficie. Soit, environ, 80 à 90 francs au mètre carré par mois pour un studio contre 70 à 80 francs pour un quatre-pièces. Côté plus-value, inutile d'attendre des miracles : le ticket d'entrée à verser pour acquérir un studio, de 250 000 francs à 450 000 francs en moyenne, est certes modique au regard d'une rentabilité qui dépasse fréquemment 8 % avant impôt. Mais la valorisation à attendre sera moins forte que pour un deux-trois-pièces, même si la conjoncture immobilière s'améliorait sensiblement. Maigre consolation, les moins-values sont moindres lorsque le marché pique du nez, comme c'est le cas depuis sept ou huit ans. A condition de respecter les critères de qualité d'emplacement et de construction, l'achat et la mise en location d'un ou deux studios destinés à abriter, plus tard, ses propres enfants pourra s'avérer une opération intéressante si l'on profite à la fois d'un prix d'achat serré et d'un petit bonus fiscal.



IMMOBILIER

Didier Laurens



REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	08-11-96	Diff.
Bongrain	2055	[redacted]
Danone	718	[redacted]
Eridania Beghin	820	[redacted]
Fromageries Bel	4400	[redacted]
LVMH Moet Vuitton	1252	[redacted]
Pernod-Ricard	280,70	[redacted]
Remy Cointreau	124,50	[redacted]
Saint-Louis	1292	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

ASSURANCES	08-11-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	156	[redacted]
Axa	319	[redacted]
GAN	118	[redacted]
SCOR	191,30	[redacted]
UAP	114,90	[redacted]
Union Assur.Fdal	600	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

BATIMENT ET MATÉRIAUX	08-11-96	Diff.
Bouygues	505	[redacted]
Ciments Fr.Priv.B	173	[redacted]
Colas	631	[redacted]
Eiffage	225,40	[redacted]
Eurotunnel	7,55	[redacted]
GTM-Entrepose	243,10	[redacted]
Imetal	810	[redacted]
Jean Lefebvre	251	[redacted]
Lafarge	300	[redacted]
Saint-Gobain	715	[redacted]
SGE	101,80	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

CHIMIE	08-11-96	Diff.
Air Liquide	786	[redacted]
Gascogne (B)	434	[redacted]
Michelin	259,40	[redacted]
Plastic-Omn.(Ly)	448	[redacted]
Rhone Poulenc A	157,80	[redacted]
Roussel Uclaf	1326	[redacted]
Sanofi	459,50	[redacted]
Synthelabo	509	[redacted]
	—	[redacted]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	08-11-96	Diff.
BIC	776	[redacted]
Christian Dior	723	[redacted]
Clarins	713	[redacted]
DMC (Dollfus Mi)	131	[redacted]
Essilor Intl	1448	[redacted]
Groupe Andre S.A.	347	[redacted]
L'Oreal	1781	[redacted]
Moulinex	105	[redacted]
Salomon (Ly)	454	[redacted]
S.E.B.	1069	[redacted]
Skis Rossignol	136	[redacted]
Sommer-Allibert	148,50	[redacted]
Zodiac ex.dt divid	1562	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

CRÉDIT ET BANQUES	08-11-96	Diff.
Bancaire (Cie)	553	[redacted]
B.N.P.	198,10	[redacted]
C.C.F.	234,50	[redacted]
Cetelem	1211	[redacted]
Comptoir Entrep.1	9,30	[redacted]
CPR	407,50	[redacted]
Cred.Fon.France	69,10	[redacted]
Credit Local Fce	451	[redacted]
Credit Lyonnais CI	137	[redacted]
Credit National	276,10	[redacted]
Societe Generale	563	[redacted]
UFB Locabail	455	[redacted]
UIC	38,30	[redacted]
Via Banque	130	[redacted]
	—	[redacted]

DISTRIBUTION	08-11-96	Diff.
Carrefour	3038	[illegible]
Casino Guichard	233,70	[illegible]
Castorama Dl (Li)	908	[illegible]
Comptoir Moder.	2595	[illegible]
Damart	4170	[illegible]
Galeries Lafayette	1840	[illegible]
Guilbert	836	[illegible]
Guyenne Gascogne	1870	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1952	[illegible]
Primagaz	531	[illegible]
Promodes	1520	[illegible]
Rexel	1434	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	08-11-96	Diff.
Alcatel Alsthom	434	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	237	[illegible]
Intertechnique 1	848	[illegible]
Labinal	940	[illegible]
Legrand	939	[illegible]
Sagem SA	3165	[illegible]
Schneider SA	250,30	[illegible]
Thomson-CSF	160,70	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	08-11-96	Diff.
G.F.C.	434	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4591	[illegible]
Sefimeg	395,50	[illegible]
Simco	429,90	[illegible]
UIF	401	[illegible]
Lucia	—	[illegible]
Silic	737	[illegible]
Sogeparc (Fin)	710	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	08-11-96	Diff.
Bollore Techno.	557	[illegible]
Cerus Europ.Reun	122,10	[illegible]
CGIP	1233	[illegible]
Eurafrance	2276	[illegible]
Gaz et Eaux	2140	[illegible]
Lagardere	160,60	[illegible]
Marine Wendel	467,50	[illegible]
Nord-Est	127,40	[illegible]
Paribas	329,30	[illegible]
Suez	225	[illegible]
Worms & Cie	262,50	[illegible]
Navigation Mixte	750	[illegible]
Parfinance	223	[illegible]
Montaignes P.Gest.	—	[illegible]
	—	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	08-11-96	Diff.
Bertrand Faure	187,50	[illegible]
Dassault-Aviation	1180	[illegible]
De Dietrich	212	[illegible]
Eramet	258	[illegible]
Fives-Lille	473	[illegible]
Legris indust.	200	[illegible]
Metaleurop	47	[illegible]
Peugeot	568	[illegible]
Renault	119,10	[illegible]
Strafor Facom	378,30	[illegible]
Valeo	316,80	[illegible]
Vallourec	272,80	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	08-11-96	Diff.
Anglo American #	295,30	[illegible]
De Beers #	147	[illegible]
Driefontein #	64	[illegible]
Gencor Limited #	16,50	[illegible]
Harmony Gold #	41	[illegible]
Randfontein #	25,70	[illegible]
Saint-Helena #	31,80	[illegible]
Western Deep #	162	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

PÉTROLE	08-11-96	Diff.
Elf Aquitaine	422,80	[illegible]
Esso	531	[illegible]
Geophysique	356	[illegible]
Total	405,20	[illegible]
BP France	140	[illegible]
Erap-Elf CPet.	380	[illegible]
	—	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	08-11-96	Diff.
Bail Investis.	750	[illegible]
Interbail	215	[illegible]
Klepierre	659	[illegible]
Locindus	737	[illegible]
Selectibanque	72,80	[illegible]
Unibail	505	[illegible]
Immobail	101	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	08-11-96	Diff.
Accor	646	[illegible]
BIS	530	[illegible]
Canal +	1258	[illegible]
Cap Gemini	249,90	[illegible]
CEP Communication	368	[illegible]
Club Mediterranee	315,50	[illegible]
Eaux (Cie des)	635	[illegible]
Euro Disney	10,40	[illegible]
Filipacchi Medias	1115	[illegible]
Havas	340	[illegible]
Lyonnaise Eaux	470	[illegible]
Publicis	430	[illegible]
S.I.T.A	1105	[illegible]
Sligos	—	[illegible]
Sodexho	2413	[illegible]
Technip	470	[illegible]
Ecco	—	[illegible]
Scac Delmas(SVD)	960	[illegible]
Dauphin OTA	316	[illegible]
TF1-1	550	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	08-11-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,56	−0,08
CNB TMO 82-97 (S)	100,36	−1,22
CNB Parib.97TMO(S)	—	+0,31
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,31
CNI TMO 1/82-97(S)	—	−1,20
	—	—

Les équipementiers aéronautiques profitent du « marché du siècle »

LA SEMAINE a encore été très bonne à la Bourse de Paris, qui a touché ses plus hauts niveaux depuis le mois de mars 1994. En tout, l'indice CAC 40 a gagné un peu plus de 3 % en cinq séances et a franchi le seuil des 2 200 points.

VALEURS

Les restructurations, rachats et autres rumeurs de rapprochements ont continué à animer la cote et incitent les investisseurs étrangers à s'intéresser à nouveau aux entreprises françaises. Ainsi, la banque américaine Morgan Stanley a sélectionné SGS Thomson et Technip parmi 40 sociétés considérées dans le monde comme de *« remarquables possibilités d'investissements »* à un horizon de dix-huit à trente-six mois. Les deux titres ont gagné respectivement 10,04 % et 5,39 % sur la semaine. *« En France, le potentiel est énorme mais, pour le moment, les restructurations n'ont pas été suffisantes pour permettre à ce potentiel de se matérialiser »*, a estimé au cours d'une conférence de presse Richard Davidson, économiste pour l'Europe de Morgan Stanley.

En tout, dix groupes français figurent sur une liste plus large de 238 sociétés compétitives. Il s'agit de Lafarge (l'étude estime que le prix de l'action n'intègre pas encore sa compétitivité), de Carrefour, Dassault, Elf Aquitaine, Hermès, L'Air liquide, L'Oréal, Rhône-Poulenc- Rorer et Total (leurs avantages sont déjà intégrés dans le cours de Bourse), et de LVMH (sur la liste des sociétés ayant un *« potentiel non réalisé »*).

Sans surprise cette semaine, la CGIP a donc racheté à Cerus plus de 20 % du capital de l'équipementier automobile Valeo. Une opération qui a été saluée par les investisseurs puisque la CGIP a gagné 7,62 % et Valeo 3,98 %. En revanche, Cerus, qui n'est plus qu'une *« tirelire »*, selon les analystes, a abandonné 7,13 %.

Des rumeurs ont à nouveau recommencé à circuler à la fois sur une éventuelle reprise par le britannique Kingfisher de la société Castorama et sur un possible rapprochement entre AXA et l'UAP. Du coup, Castorama a progressé de 3,09 % et surtout l'UAP s'est envolé en gagnant 10,08 % en cinq séances, et cela en dépit des démentis des deux compagnies d'assurances sur l'existence de négociations entre elles en vue d'une fusion. *« L'UAP est vraiment le dossier du moment. Les volumes sont importants à la fois au comptant et sur les options »*, explique un intervenant.

En réalisant un dossier sur un éventuel rapprochement entre les deux groupes, l'Agefi du 8 novembre *« a mis de l'huile sur le feu »*, ajoute-t-il. L'action UAP a gagné 6,27 % sur la seule séance de vendredi. La perspective d'une fusion n'a en tout cas pas l'air d'enthousiasmer les actionnaires d'AXA, qui a perdu 0,25 % sur la semaine. Toujours dans le secteur financier, mais public cette fois, le Crédit lyonnais a souffert, notamment vendredi, de la diffusion d'informations faisant état de la difficulté pour le gouvernement français de trouver un partenaire européen auquel adosser la banque publique. Le certificat d'investissement Crédit lyonnais a perdu 1,43 %.

Les performances les plus brillantes, cette semaine, ont été celles des équipementiers de l'aéronautique civile, qui ont profité de l'annonce, mercredi, de la signature du « contrat du siècle » entre Airbus et la compagnie américaine USAir. Cette dernière va acquérir dans un premier temps 120 Airbus et, à terme, 400 appareils. Du coup, Intertechnique a gagné 15,89 %, Labinal 14,11 %, Dassault Systèmes 13,18 %, Dassault Electronique 9,80 % et Zodiac 9,44 %.

Les valeurs *« dollar »* étaient particulièrement recherchées à Paris, surtout au début de la semaine. La palme revient à Essilor, qui s'est adjugé 7,14 % en cinq séances, suivi par Carrefour (+ 7,08 %), LVMH (+ 6,49 %), Christian Dior (+ 5,74 %) et Michelin (+ 5,60 %).

Enfin, l'activité sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris a augmenté de 40,2 % en octobre par rapport à septembre, selon les statistiques de la société du Nouveau Marché. Le montant des capitaux levés depuis l'ouverture du marché, le 20 mars, s'élève à 1,46 milliard de francs. Au 31 octobre, la capitalisation boursière du Nouveau Marché s'établissait à 4,04 milliards de francs.

E. L.

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 31 octobre

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 22,26 %, sur 5 ans : 40,44 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[redacted]	Rang	[redacted]	Valeur liquid.
MOBI-CROISSANCE	CPRGESTI	1	[redacted]	—	[redacted]	12308,68
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	B PARIBA	2	[redacted]	—	[redacted]	1986,95
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C)	B PARIBA	3	[redacted]	—	[redacted]	1992,67
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	4	[redacted]	8	[redacted]	1507,75
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	5	[redacted]	7	[redacted]	1449,81
AGF INVEST	AGF	6	[redacted]	9	[redacted]	179,96
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	7	[redacted]	—	[redacted]	1721,60
FRANCE GAN	GAN	8	[redacted]	2	[redacted]	16214,36
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	9	[redacted]	65	[redacted]	19223,41
ETOILE SM	CDT NORD	10	[redacted]	1	[redacted]	3911,81
SLIVAFRANCE	CL	11	[redacted]	4	[redacted]	963,75
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	12	[redacted]	32	[redacted]	372,82
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	13	[redacted]	31	[redacted]	402,06
INVESCO ACTIONS FRANCAISES	INVESCO	14	[redacted]	10	[redacted]	181,76
SAINT-HONORE PME	CF ROTHS	15	[redacted]	28	[redacted]	727,76
MARIANNE	BGP	16	[redacted]	11	[redacted]	410,53
FRANCE EXPANSION (D)	OBC	17	[redacted]	—	[redacted]	1269,86
FRANCE EXPANSION (C)	OBC	17	[redacted]	—	[redacted]	1269,86
PARFRANCE (C)	B PARIBA	19	[redacted]	5	[redacted]	915,69
PARFRANCE (D)	B PARIBA	20	[redacted]	6	[redacted]	889,83
CM MID-ACTIONS FRANCE	CDT MUTU	21	[redacted]	—	[redacted]	126,66
CDC MEDIANES	CDC GEST	22	[redacted]	—	[redacted]	1258,33
SG FRANCE OPPORTUNITES (D)	SG	23	[redacted]	12	[redacted]	1613,35
SG FRANCE OPPORTUNITES (C)	SG	24	[redacted]	13	[redacted]	1673,01
FRANCE FUTUR	BGP	25	[redacted]	3	[redacted]	102,26
MDM FRANCE	MDMASSUR	26	[redacted]	14	[redacted]	180,16
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	27	[redacted]	55	[redacted]	976,77
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	28	[redacted]	54	[redacted]	855,90
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	29	[redacted]	—	[redacted]	663,46
AGF 5000	AGF	30	[redacted]	46	[redacted]	663,10
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	31	[redacted]	25	[redacted]	1147,52
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	32	[redacted]	26	[redacted]	1313,93
OPTIMAVALOR	CDT NORD	33	[redacted]	35	[redacted]	305,29
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	34	[redacted]	—	[redacted]	10560,84
PARIS INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	35	[redacted]	—	[redacted]	1133,48
PARIS INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	36	[redacted]	—	[redacted]	1155,82
FRUCTIFRANCE (D)	CCBP	37	[redacted]	33	[redacted]	226,71
FRUCTIFRANCE (C)	CCBP	38	[redacted]	34	[redacted]	247,31
AXA FRANCE ACTIONS	AXA	39	[redacted]	42	[redacted]	836,91
OUEST ACTIONS REGIONS	CIO	40	[redacted]	17	[redacted]	237,67
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C)	CCBP	41	[redacted]	22	[redacted]	1538,19
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	CDC TRES	91	[redacted]	45	[redacted]	644,19
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTU	92	[redacted]	86	[redacted]	103,99
NATIO FRANCE INDEX	BNP	93	[redacted]	—	[redacted]	1128,58
INDICIA	CNCA	94	[redacted]	—	[redacted]	1265,97
ECUREUIL ACTIONS FUTUR	ECUREUIL	95	[redacted]	—	[redacted]	212,57
SOGENFRANCE (D)	SG	96	[redacted]	30	[redacted]	1359,87
SOGENFRANCE (C)	SG	97	[redacted]	29	[redacted]	1473,49
AGF OPTI INDEX	AGF	98	[redacted]	63	[redacted]	1291,74
LAFFITTE FRANCE (C)	BARCLAYS	99	[redacted]	69	[redacted]	351,12
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	100	[redacted]	70	[redacted]	337,78
EFINDEX FRANCE	CCCC	101	[redacted]	82	[redacted]	10496,93
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	102	[redacted]	—	[redacted]	277,35
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	103	[redacted]	—	[redacted]	285,16
ZURICH ACTIONS PLUS	ZURICH	104	[redacted]	—	[redacted]	1329,51
EGIDE FRANCE ACTIONS	EGIDEFIN	105	[redacted]	—	[redacted]	9745,54
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	106	[redacted]	79	[redacted]	443,41
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	107	[redacted]	78	[redacted]	428,73
FRANCE 40	CORTAL	108	[redacted]	—	[redacted]	206,06
CARDIVAL	CARDIF	109	[redacted]	50	[redacted]	390,05
REGE OPPORTUNITES	FIMAGEST	110	[redacted]	—	[redacted]	12494,44
NATIO OPPORTUNITES	BNP	111	[redacted]	—	[redacted]	159,08
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	112	[redacted]	—	[redacted]	1279,75
NORWICH FRANCE	NORWICH	113	[redacted]	66	[redacted]	126,64
NATIO PERSPECTIVES	BNP	114	[redacted]	—	[redacted]	1249,30
STATE STREET ACT. MIDCAC (D)	STATE ST	115	[redacted]	—	[redacted]	977,27
STATE STREET ACT. MIDCAC (C)	STATE ST	115	[redacted]	—	[redacted]	977,27
ECUREUIL INVESTISSEMENTS	ECUREUIL	117	[redacted]	44	[redacted]	174,80
PLENITUDE	SOGEPOST	118	[redacted]	51	[redacted]	157,27
FRANCIC REGIONS	CIC PARI	119	[redacted]	38	[redacted]	1599,88
UNI-REGIONS	CNCA	120	[redacted]	72	[redacted]	1541,67
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	121	[redacted]	73	[redacted]	1197,53
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	122	[redacted]	74	[redacted]	1163,52
NATWEST ACTIONS FRANCE	NATWEST	123	[redacted]	—	[redacted]	77,66
SELECTION AVENIR	CCF	124	[redacted]	49	[redacted]	2124,22
REGECROISSANCE	FIMAGEST	125	[redacted]	61	[redacted]	13309

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 21,04 %, sur 5 ans : 45,21 %

EUROPE MID-CAP	B PARIBA	1	[illegible]	—	[illegible]	1347,55
EURO PME	CF ROTHS	2	[illegible]	—	[illegible]	693,83
RENAISSANCE EUROPE	COMGEST	3	[illegible]	1	[illegible]	1927,41
CROISSANCE BRITANNIA (C)	EPARGNE	4	[illegible]	9	[illegible]	1217,29
CROISSANCE BRITANNIA (D)	EPARGNE	5	[illegible]	10	[illegible]	1217,17
EURACTIVE	CDC GEST	6	[illegible]	—	[illegible]	1590,28
EURODYN	CNCA	7	[illegible]	7	[illegible]	1852,30
NOUVELLE EUROPE	CF ROTHS	8	[illegible]	5	[illegible]	826,83
HAUSSMANN EUROPE	WORMS	9	[illegible]	4	[illegible]	3975,73
LAFFITTE EUROPE	BARCLAYS	33	[illegible]	24	[illegible]	303,03
ATLAS ALLEMAGNE (D)	ATLAS	34	[illegible]	—	[illegible]	14377,61
ATLAS ALLEMAGNE (C)	ATLAS	35	[illegible]	—	[illegible]	14501,52
EURANORD	CIC BUE	36	[illegible]	19	[illegible]	669,70
JUPITER	BGP	37	[illegible]	26	[illegible]	1516,58
NORDEN	VERNES	38	[illegible]	—	[illegible]	5809,64
CPR MOBI-EUROPE	CPRGESTI	39	[illegible]	—	[illegible]	1389,09
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	40	[illegible]	28	[illegible]	115055,39
SELECTION EURAVENIR	CCF	41	[illegible]	32	[illegible]	1242,60

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 23,07 %, sur 5 ans : 41,25 %

QUANTAMERICA	B PARIBA	1	[illegible]	2	[illegible]	319,10
USA INDICE GESTION	CDC GEST	2	[illegible]	—	[illegible]	1390,60
LAFFITTE AMERIQUE	BARCLAYS	3	[illegible]	9	[illegible]	294,74
PARTNER ALENA	LA MONDI	4	[illegible]	8	[illegible]	15683,11
PHENIX USA	PHENIX	5	[illegible]	1	[illegible]	6482,36
SELECTION AMERIQUE	CCF	12	[illegible]	5	[illegible]	143,93
ELAN USA	ROTHSCHI	13	[illegible]	3	[illegible]	1825,19
STATE STREET ACTIONS ETATS-UNI	STATE ST	14	[illegible]	—	[illegible]	1551,73
UNION AMERIQUE	CIC BUE	15	[illegible]	10	[illegible]	1472,95
NOUVEAU MONDE	BGP	16	[illegible]	4	[illegible]	948,04

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 3,08 %, sur 5 ans : 11,96 %

ETOILE PACIFIQUE	CDT NORD	1	[illegible]	1	[illegible]	170,38
PLACEMENTS CHINE	NSM	2	[illegible]	—	[illegible]	981,64
SOGEPACIFIC	SG	3	[illegible]	—	[illegible]	1050,91
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	4	[illegible]	2	[illegible]	304,29
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	5	[illegible]	3	[illegible]	280,64
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	6	[illegible]	—	[illegible]	109,49
EURO-ORIENT	CIC BUE	7	[illegible]	4	[illegible]	1552,47
STATE STREET ACTIVE ASIE	STATE ST	8	[illegible]	—	[illegible]	1469,36
FRANCE PACIFIQUE	CDC GEST	9	[illegible]	7	[illegible]	1460,48
NIPPON-GAN	GAN	31	[illegible]	12	[illegible]	5722,90
ASIE INNOVATIONS	IBJ LTD	32	[illegible]	—	[illegible]	895,70
INDOSUEZ UNIJAPON	INDOSUEZ	33	[illegible]	14	[illegible]	1019,23
LAFFITTE TOKYO	BARCLAYS	34	[illegible]	19	[illegible]	219,35
NRG-JAPON	NOMURA F	35	[illegible]	—	[illegible]	12661,96
AURORE	BGP	36	[illegible]	21	[illegible]	360,36
ATLAS TIGRE (C)	ATLAS	37	[illegible]	—	[illegible]	824,73
ATLAS TIGRE (D)	ATLAS	37	[illegible]	—	[illegible]	824,73
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	39	[illegible]	—	[illegible]	1539,71

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 15,52 %, sur 5 ans : 24,29 %

SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SG	1	31,83	—	—	125,15
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SG	2	31,83	—	—	125,63
SELECTION SANTE	CCF	3	28,31	—	—	1894,83
UNIGESTION	SANPAOLO	4	24,56	1	54,71	1743
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	5	22,15	6	43,66	785,84
OBJECTIF CONSOMMATION	LAZARD	6	20,52	30	13,94	13747,45
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	7	19,37	7	42,87	781,62
MORGAN INTERNATIONAL	JP MORGA	8	18,93	21	25,29	863,01
ECOCIC	CIC PARI	9	18,91	—	—	1410,80
INDOSUEZ ALPHA (C)	INDOSUEZ	10	18,34	—	—	64085,56
ATHENA ACTIONS	ATHENA B	11	18,29	—	—	1546,11
INDOSUEZ ALPHA (D)	INDOSUEZ	12	18,27	—	—	59206,76
CROISSANCE PLUS	EPARGNE	13	18,22	15	31,70	887,47
INVESCO ACTIONS GLOBALES	INVESCO	14	18,19	—	—	115,55
EXTENTIEL	SG	44	11,80	—	—	1203,34
ATOUT EMERGENT	CNCA	45	11,56	—	—	897,96
AXA NPI (C)	AXA	46	9,83	28	14,24	117,45
AXA NPI (D)	AXA	46	9,83	28	14,24	117,45
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	48	9,46	16	31,14	2854,75
ECOFIMONDIAL (D)	ECOFI FI	49	9,14	26	15,09	1090,67
ECOFIMONDIAL (C)	ECOFI FI	49	9,14	26	15,09	1090,67
CHEVRILLON PHILIPPE CI	CHEVRILL	51	8,39	—	—	1524,96
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	52	7,52	38	−3,38	96,46
PRIVINTER	BIMP	53	7,34	35	6,44	339,15
UAP INVESTISSEMENTS	UAP	54	6,42	24	16,13	445,65
HERVET VALEURS	HERVET	55	5,92	40	−17,15	691,47
PARTNER AUTOROUTES DE L'INFO	LA MONDI	56	5,08	—	—	1007,62
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—

Les sicav actions de sociétés moyennes sont en tête

LES DEUX MEILLEURES sicav actions françaises et les deux premières actions européennes sur un an sont toutes les quatre investies en titres de sociétés moyennes installées sur des créneaux profitables. Autre originalité : elles sont aussi toutes pilotées par une femme.

Sur le marché de Paris, Mobi-Croissance de la CPR occupe la première place sur un mois comme sur douze (principaux postes : Bertrand Faure, Européenne d'extincteurs, Havas Advertising, Dassault Electronique, Zodiac). La sicav est actuellement investie à 95 %, *« car nous sommes positifs sur les actions »*, explique Emmanuelle Henry. Paribas France Emergence (principaux postes : Zodiac, Dassault Systèmes, Comptoirs modernes, Christian Dior, Essilor), dont le portefeuille compte en permanence 100 % d'actions, occupe la deuxième position. Les deux sicav ont pour objectif de battre l'indice SBF des 250 principales valeurs françaises en excluant celles qui composent le CAC 40. Mais, depuis un mois, ce sont les grands titres de la cote qui reprennent l'avantage. Les investisseurs particuliers et les gestionnaires de caisses de retraite qui commencent à se risquer sur le marché des actions sont en effet davantage attirés par les plus connues.

Du côté des sicav investies sur les Bourses européennes, la même recherche de sociétés moyennes performantes inspire aussi la gestion d'Europe Mid Cap de Paribas et de Euro PME de la Compagnie financière Rothschild. Chez Paribas, Catherine Guinefort prise fort le secteur des services aux particuliers (tourisme, placements financiers) et aux entreprises (intérim). Elle recherche des *« mini-multinationales dont l'activité est européenne »* et se méfie des *« petites sociétés qui peuvent être dangereuses »*. Pour Euro PME, Claire Rodrigue se limite à une quarantaine de sociétés *« pour la plupart d'origine familiale, bénéficiant d'une niche internationale très rémunératrice »* (principaux postes : Bulgari, les Comptoirs modernes, les collants autrichiens Wolford, les pagers britanniques Psion, les machines norvégiennes Tomra et Gucci).

Octobre n'a pas été très favorable aux Bourses asiatiques avec une baisse de 18 % en Thaïlande et de 7 % aux Philippines. Mais sur les trois derniers mois, les meilleures sicav restent très gagnantes : + 6,8 % pour Sogépacific de la Société générale, classée troisième sur un an, géographiquement très diversifiée (Australie : 14 % ; Hongkong : 13 % ; Malaisie : 11 % ; Singapour : 8 % ; Japon et Thaïlande : 7 %...).

Parmi les sicav actions internationales, une catégorie qui cache des disparités importantes, c'est SG Monde Opportunités, de la Société générale qui se distingue (+ 32 % depuis le début de l'année !). Son gérant, Claude Rivaud, reconnaît une *« gestion agressive et internationalement très diversifiée »*. Il recherche les sociétés opéables ou en situation de retournement.

Alain Vernot

Les autorités japonaises provoquent la rechute du dollar

Le billet vert qui avait progressé après l'annonce des résultats des élections américaines, s'est replié brutalement après les déclarations d'un responsable du ministre japonais des finances évoquant la fin du mouvement de baisse du yen

Le dollar a connu, cette semaine, d'importantes fluctuations. Il s'était nettement apprécié, mercredi 6 novembre, après l'annonce des résultats des élections américaines. La cohabitation entre un Congrès à majorité républicaine et une Maison Blanche démocrate, garantie du maintien d'une politique budgétaire rigoureuse aux Etats-Unis, avait rassuré les opérateurs. Mais les déclarations, jeudi matin, du chef du bureau des affaires internationales au ministère japonais des finances, ont fait plonger le billet vert. Eisuke Sakakibara, surnommé « M. Yen » à Tokyo, a jugé qu'« *au vu des fondamentaux, la correction sur la parité dollar-yen semble être terminée* ». Ces propos semblent marquer un tournant majeur dans la politique de change des autorités nippones. Sur les marchés obligataires internationaux, la détente des rendements s'est poursuivie.

LE DOLLAR a suivi, cette semaine, un parcours particulièrement heurté. Il était monté, mercredi matin 6 novembre, jusqu'à 1,5270 deutschemark, 5,1530 francs et 114,70 yens, après l'annonce des résultats des élections américaines. La victoire de Bill Clinton et la reconduction d'une majorité républicaine au Congrès ont constitué pour les opérateurs le scénario idéal. Cette cohabitation est la garantie, à leurs yeux, du maintien de la discipline budgétaire aux Etats-Unis, qui a permis au déficit fédéral d'être ramené, entre 1992 et 1996, de 4 % du produit intérieur brut à 1,7 %, soit le niveau le plus faible depuis 1974 et le plus bas parmi les sept grands pays les plus industrialisés (*Le Monde* daté 8 novembre). Elle est aussi selon eux l'assurance que la Maison Blanche ne cherchera pas à utiliser le taux de change comme arme commerciale. Les investisseurs parient à ce sujet sur le maintien à son poste de Robert Rubin, secrétaire d'Etat américain au Trésor. M. Rubin est devenu, sur les places financières internationales, le symbole de la nouvelle politique de change – sinon de dollar fort, du moins de billet vert pas trop faible – de l'administration américaine. Il a, récemment encore, rappelé qu'une monnaie américaine forte « *constitue pour les Etats-Unis une protection contre l'inflation et l'assurance de taux d'intérêt à un bas niveau* ». Tant qu'il dirigera les finances américaines, estiment les opérateurs, la Maison Blanche restera sourde aux appels lancés par les milieux industriels américains.

« *Le dollar est sans aucun doute surévalué contre le yen aux vues des données économiques dans les deux pays, et notamment de la taille du déficit commercial américain avec le Japon* », a affirmé Howard Lewis, directeur général du groupement des industries manufacturières. Cela pourrait « *handicaper de nombreux secteurs industriels comme l'automobile, les constructeurs d'engins de travaux publics tels que Carterpillar et la sidérurgie* », a-t-il averti.

« *Nous sommes actuellement dans une zone dangereuse* », a pour sa part déclaré Andrew Card, le président du groupement professionnel représentant General Motors, Ford et Chrysler. Il a notamment jugé que le redressement du dollar face au yen risque de compromettre l'accord bilatéral d'accès au marché nippon de l'automobile signé en août 1995. Au moment de sa signature, le dollar valait 85 yens.

Paradoxalement, ce sont les autorités japonaises qui, de façon tout à fait inattendue, sont venues au secours des industriels américains en mettant fin, brutalement, au mouvement de hausse du dollar. Il a suffi pour cela d'une simple déclaration, jeudi matin, d'Eisuke Sakakibara, chef du bureau des affaires internationales au ministère japonais des finances. « *Au vu des fondamentaux, la correction sur la parité dollar-yen semble être terminée* », a expliqué celui que les opérateurs des marchés ont surnommé « M. Yen » depuis qu'il a conçu et mis en place, durant l'été 1995, le plan destiné à affaiblir le yen et qui comprenait notamment des mesures visant à favoriser les investissements financiers japonais à l'étranger. Il a ajouté ne pas croire « *à un affaiblissement supplémentaire du yen* ».

A la suite de ses déclarations, le dollar s'est violemment replié, tombant jusqu'à 112 yens, 1,5017 deutschemark et 5,07 francs (111,60 yens, 1,5050 deutschemark et 5,09 francs vendredi soir), soit sa baisse la plus importante depuis le 9 novembre 1995.

L'impact des propos de M. Sakakibara a été amplifié par le fait que le gouvernement nippon ne leur a pas apportés de démenti catégorique, se contentant de signaler que la politique de change du Japon n'avait pas changé. La séance du 7 novembre risque donc de marquer un tournant important dans l'évolution de la parité dollar-yen. Jusqu'à présent, les responsables japonais s'étaient toujours félicités du redressement du billet vert (+ 42 % depuis avril 1995). Même si la compétitivité de l'économie japonaise s'est en partie rétablie depuis un an et demi (les coûts unitaires de production sont revenus de 176,4 points en avril 1995 à 134,2 points), ce brusque changement d'attitude des autorités nippones a de quoi surprendre.

Deux pistes peuvent être avancées. La première est de nature politique. Les échéances électorales étant passées au Japon et aux Etats-Unis, les négociations commerciales entre les deux pays vont pouvoir reprendre. Le nouveau gouvernement japonais n'entend pas se mettre en position de faiblesse, avec un yen trop déprécié, vis-à-vis de l'administration américaine.

De surcroît, la dévaluation du yen est susceptible d'accroître les pressions inflationnistes au Japon, alors que la banque centrale nippone se retrouve aujourd'hui dans la quasi-impossibilité de resserrer sa politique monétaire en raison de la fragilité du système bancaire. Une dépréciation supplémentaire du yen, conjuguée avec un taux d'escompte au niveau de 0,5 %, constitue une situation potentiellement dangereuse pour l'évolution des prix. Le mouvement de délocalisation de l'économie japonaise engagé au cours des dernières années (69 % des téléviseurs de marque nippone sont désormais fabriquées en dehors de l'archipel) a eu pour effet d'augmenter encore la sensibilité de l'économie japonaise aux prix des importations. Les autorités japonaises souhaitent éviter qu'une période de reflation ne succède à une longue phase de déflation.

Pierre-Antoine Delhommais

Plongeon du billet vert

COURS DU DOLLAR CONTRE YEN

115,00 – 114,00 – 113,00 – 112,00 – 111,00

111,90 le 8 nov.

4 5 6 7 8 NOVEMBRE

Source : Bloomberg

Le dollar a brutalement décroché après les déclarations d'un officiel japonais évoquant la fin du mouvement de repli du yen.

Statu quo de la Bundesbank

Le conseil de la Bundesbank a choisi, jeudi 7 novembre, de ne pas modifier sa politique monétaire. Il a laissé inchangé, à 3 %, le taux des prises en pension, insensible aux mauvais indicateurs économiques publiés cette semaine en Allemagne. Tandis que le taux de chômage a progressé de 0,2 % au mois d'octobre pour s'établir à 10,6 %, la production industrielle a reculé de 1,8 %, et les commandes aux entreprises ont baissé de 3,6 % au mois de septembre.

Le statu quo monétaire allemand n'a pas pénalisé les marchés obligataires européens : le taux du titre d'Etat français à dix ans est descendu jusqu'à 5,85 % jeudi soir, son plus bas niveau depuis janvier 1994 (5,89 % vendredi soir). Les emprunts internationaux ont profité de la détente des taux à long terme américains (de 6,68 % à 6,52 %), les investisseurs ayant été soulagés par l'annonce d'un très net recul des crédits à la consommation aux Etats-Unis en septembre (– 2,6 milliards de dollars). Cette statistique a, selon eux, éloigné la perspective d'une hausse des taux de la Réserve fédérale, dont le conseil se réunit mercredi 13 novembre.

Marché international des capitaux : prudence des investisseurs

LA FIN de l'année approchant, les investisseurs deviennent prudents et, dans l'ensemble, leur préférence va aux meilleures signatures. Certains emprunteurs, dont le crédit est discuté ou qu'il est difficile d'apprécier, ont de la peine à se procurer des ressources dans des conditions satisfaisantes. Mieux vaut patienter jusqu'à l'année prochaine, leur conseillent les banques qui espèrent qu'en janvier les bailleurs de fonds seront plus entreprenants.

C'est ainsi qu'Eskom, le producteur d'électricité d'Afrique du Sud, pourrait différer son retour sur le marché international. On l'attendait sous peu dans le compartiment du deutschemark, pensant que cette entreprise publique allait profiter du fait que le Trésor de Pretoria vient de contracter son premier emprunt dans la monnaie allemande depuis la fin de l'apartheid. Cette affaire, qui date du mois de septembre, porte sur 500 millions de DM pour une durée de sept ans. Son rendement se situait au départ à 1,40 point de pourcentage au-dessus de celui des obligations de la République fédérale d'Allemagne. Mais, depuis, l'écart s'est beaucoup élargi, pour atteindre 1,90 point, vendredi 8 novembre. Des mouvements d'une telle ampleur sont assez rares et rien ne permettait d'affirmer, à la veille du week-end, que la situation était stabilisée. Il ne s'agit peut-être que d'un dérapage qui sera bientôt corrigé ; les investisseurs, pour leur part, veulent savoir à quoi s'en tenir avant de souscrire à des obligations d'une entreprise publique du même pays.

Méfiants, d'aucuns s'interrogent sur le sort qui sera réservé à la Russie dont la venue sur le marché international paraît proche et qui devrait frayer la voie à d'autres émetteurs de son pays, à commencer par Moscou et Saint-Pétersbourg. La conjoncture est en réalité très différente parce que, d'une part, la transaction russe, contrairement à celle de l'Afrique du Sud, n'est destinée qu'à des professionnels de la finance et que, d'autre part, elle est en préparation depuis très longtemps. Elle devrait être libellée en dollars, une monnaie qui, pour ce type d'emprunt, retient moins l'attention des particuliers que le deutschemark. Les professionnels attachent nettement moins d'importance au rendement absolu et bien davantage au rendement relatif, au supplément qui sera offert au-dessus des obligations de référence, en l'occurrence celles du Trésor américain. L'écart envisagé pour la Russie – on parle de 3,5 points – ne permettra pas de loin d'atteindre les 10 % qu'actuellement beaucoup de particuliers espèrent obtenir en deutschemarks lorsqu'ils achètent des obligations de débiteurs qui ne sont pas au-dessus de tout soupçon. Dans le cas d'Eskom, ce niveau est particulièrement important. C'est le taux d'intérêt du seul emprunt en marks que cette entreprise a encore en circulation et qui viendra à échéance dans six mois. Or, si Eskom se présentait aujourd'hui en marks pour une durée de cinq ans, elle le proposerait à moins de 7 % et cela ne suffirait peut-être pas à assurer sa réussite.

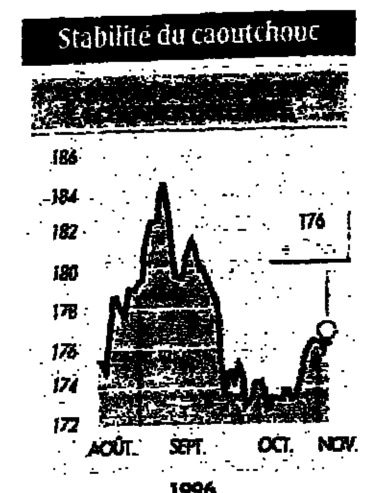
Lorsque les débiteurs sont de très grande qualité, la situation est tout autre. Certains souscripteurs individuels vont jusqu'à acheter des obligations en deutschemarks, même si le rendement est inférieur à celui des titres du Trésor allemand. Un exemple frappant a été fourni mardi 5 novembre. Une banque italienne, Mediobanca, a lancé un emprunt de 150 millions de DM et d'une durée de dix ans, dont la rémunération ne sera versée qu'à l'échéance, en même temps que le remboursement du capital. Calculé comme s'il s'agissait d'une transaction habituelle, le rendement est de 5,91 % seulement. En quelques heures tout a été placé. Il faut dire qu'il s'agissait d'une opération hors du commun. Elle a vu le jour en Italie et son placement s'est effectué par l'intermédiaire de banques italiennes exclusivement.

Cette émission de Mediobanca a fait grand bruit, car elle transgresse les directives de la banque centrale allemande, la Bundesbank, qui exige que toutes les émissions obligataires libellées en deutschemarks soient émises en Allemagne, par l'intermédiaire d'un établissement financier établi dans son pays. Jamais auparavant on ne l'avait défiée de cette façon. La Bundesbank a réagi aussitôt. Elle est en rapport avec son homologue italienne, la Banque d'Italie, laquelle est seule en mesure d'intervenir auprès de l'emprunteur.

Rien de tel ne risque de se produire pour ce qui est du franc, car les autorités françaises viennent de renoncer à contrôler de la sorte le marché des obligations en francs, autorisant leur sortie dans d'autres pays de l'Union européenne.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



ABONDANCE de biens nuit, et le marché international du caoutchouc ne le vérifie que trop bien. Les prix pâtissent en effet de l'ampleur des stocks : début octobre, les inventaires liés au marché à terme de Tokyo se situaient autour de 48 000 tonnes, le double de l'an passé, alors qu'en Chine, dans la province productrice de Haïnan, ils atteignaient 55 000 tonnes, soit près de cinq fois ce qu'ils étaient il y a un an.

Les cours du caoutchouc naturel sont donc passés en une année de près de 400 cents malaisiens par kilo à 320 cents. Les professionnels ne s'attendent pas à ce qu'une reprise notable, au moins dans un futur proche, vienne infléchir cette tendance. Dans l'Union européenne, les perspectives économiques sont à la morosité et, en France, un secteur consommateur comme le bâtiment souffre du ralentissement de la croissance. Le seul secteur porteur reste celui du pneumatique, dont l'industrie représente 50 % de l'utilisation du caoutchouc.

Si la bonne tenue de l'économie américaine met un peu de baume au cœur des producteurs, ceux-ci regardent désormais surtout vers les Chinois. Ces derniers semblent bien décidés à détrôner la petite reine au profit de l'automobile, ce qui, dans ce marché gigantesque, ne manquera pas de doper les prix. Ils devraient même devenir les premiers consommateurs mondiaux avec des besoins estimés pour les années à venir entre 520 000 et 560 000 tonnes de caoutchouc naturel.

Les cours ne sont pourtant pas descendus si bas que les mécanismes de soutien prévus par l'accord international du caoutchouc soient obligés de jouer. Mais sont-ils seulement applicables puisque seuls six pays sur vingt-sept ont ratifié cet accord ? En outre, il est peu probable qu'avant le 28 décembre la Malaisie, troisième producteur mondial, l'ait ratifié à son tour, car elle s'oppose à l'Indonésie pour le poste de directeur général de l'Organisation internationale du caoutchouc. Les accords mondiaux de produit sont tombés à l'eau. Celui-ci est bien parti pour en faire autant.

Carole Petit

Une semaine triomphale à Wall Street, Francfort et Paris

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 2,75%	↗ + 3,29%	↗ + 3,02%	↘ – 0,95%	↗ + 2,11%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

A L'EXCEPTION de Londres, les places boursières ont été euphoriques cette semaine. Elles ont bénéficié, sur le plan politique, à la fois de la réussite apparente de l'opération cardiaque de Boris Eltsine, de la réélection sans surprise de Bill Clinton et dans le même temps du maintien plus inattendu d'une majorité républicaine au Congrès qui signifie pour les analystes la poursuite de la rigueur budgétaire outre-Atlantique. Par ailleurs, les perspectives de croissance aux Etats-Unis et en Europe semblent plutôt satisfaisantes pour 1997 et s'accompagnent sur le Vieux Continent du retour d'un certain espoir d'une poursuite de la baisse des taux. L'optimisme est contagieux et a même été perceptible au Japon.

Le marché qui donne le ton, c'est plus que jamais Wall Street. La grande Bourse américaine a encore battu depuis mercredi la bagatelle de trois records consécutifs pour l'indice Dow Jones et même, depuis mardi, quatre records pour l'indice à base plus large Standard and Poor's 500 (SP 500). Le Dow Jones s'est hissé pour la première fois de son histoire au-dessus des 6 100, puis des 6 200 points. Il a terminé vendredi à 6 219,83 en hausse de 197,89 points, soit 3,29 % sur cinq séances. Le SP 500 a fait encore mieux et gagné 3,84 % d'un vendredi à l'autre.

« *On a réussi à passer le cap des élections avec les résultats que tout le monde voulait* », a observé Mace Blicksilver, analyste au Crédit lyonnais Securities. Alors que la réélection du président Bill Clinton était anticipée et souhaitée, une possible victoire démocrate au Congrès était redoutée car elle aurait pu se traduire par une augmentation des dépenses du gouvernement et une accélération de l'inflation. Un changement de majorité au Congrès aurait pu également aboutir au gel du processus de déréglementation, cher aux entreprises.

Depuis que les républicains ont pris le contrôle du Congrès il y a deux ans et que le président Clinton s'est converti à l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire au début du siècle prochain, la Bourse de New York a progressé de 65 % et les taux d'intérêt à long terme ont baissé de plus d'un point et demi.

La poursuite de la hausse devrait dépendre maintenant de l'issue de la réunion, mercredi, du Comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed). Bien qu'aucune hausse des taux ne soit attendue, certains analystes estiment que la Fed pourrait durcir symboliquement sa politique monétaire avec l'intention non avouée de calmer la « *spéculation excessive* » à Wall Street.

A l'instar des autres places, la Bourse de Paris a aussi salué mercredi les résultats des élections américaines. La forte hausse des valeurs françaises a permis ce jour à l'indice CAC 40 de se hisser pour la première fois depuis mars 1994 au-dessus des 2 200 points. L'indice s'est maintenu ensuite au-dessus de ce seuil pour s'inscrire vendredi en fin de journée à 2 205,20, affichant une hausse hebdomadaire de 3,02 % en dépit de prises de bénéfices jeudi et vendredi. Depuis le début de l'année, le CAC 40 a gagné 17,80 %. La Bourse française se rapproche peu à peu de son record absolu inscrit le 2 février 1994, à 2 360,98 points. Il lui faut encore progresser de 7 % pour l'égaler.

Le retour à l'optimisme sur le marché français est perceptible depuis déjà plus de deux mois. Depuis la fin du mois d'août, l'indice CAC 40 a gagné plus de 11 %. La rentrée sociale, finalement moins agitée que ne le prévoyaient certains observateurs, la poursuite de la baisse des taux en France et la perspective d'une petite reprise de la croissance en Europe l'an prochain justifient ce rebond. Il faut y ajouter les annonces ou les espoirs d'opérations financières importantes concernant des entreprises françaises. La CGIP a ainsi racheté à Cerus plus de 20 % du capital de l'équipementier automobile Valeo et les rumeurs se sont de nouveau multipliées sur une éventuelle reprise par le britannique Kingfisher de la société Castorama et sur un possible rapprochement entre AXA et l'UAP.

La Bourse de Francfort n'a pas été en reste et a conclu la semaine sur un nouveau record. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 739,83 points, soit un gain de 2,11 % en cinq jours. Le dernier record de clôture datait du 18 octobre 1996, à 2 734,82 points. La stabilité politique internationale aux Etats-Unis et en Russie ont rassuré les investisseurs allemands tout comme la rafale de bons résultats trimestriels de grands groupes, à l'exception notable de Siemens. Les hoquets de la conjoncture (recul de la production industrielle et des entrées de commandes en septembre) font aussi planer une ombre sur la force de la reprise économique en Allemagne mais, en contrepartie, ont fait réapparaître certains espoirs de baisse des taux outre-Rhin.

La Bourse de Tokyo aussi a fortement grimpé cette semaine pour terminer vendredi au-dessus des 21 000 points. L'indice Nikkei a gagné 567,98 points, soit 2,75 %, pour finir à 21 201,04. Les valeurs japonaises ont surtout profité du courant d'optimisme venu de Wall Street et de la bonne tenue en fin de semaine du marché obligataire.

Enfin, seule la Bourse de Londres a connu une nouvelle semaine de baisse malgré, ou plutôt à cause de la bonne santé de l'économie britannique qui rend de plus en plus probable une nouvelle hausse des taux d'intérêt pour empêcher une dérive inflationniste. L'indice Footsie a terminé la semaine à 3 910,8 points, en baisse de 0,95 %.

Eric Leser

BOXE Evander Holyfield devait disputer le titre WBA des poids lourds au tenant Mike Tyson, samedi 9 novembre, devant 16 000 spectateurs, au MGM - Grand Hotel de Las Vegas, dans le Nevada. ● C'EST LE QUATRIÈME combat, et le premier *vraiment sérieux*, de Tyson depuis sa sortie de prison en mars 1995. ● HOLYFIELD, à trente-quatre ans, tente un retour sur le ring pour retrouver une couronne qui lui a déjà appartenu *à deux reprises*. Le boxeur, qui réside à Atlanta, est devenu un notable et fréquente assidûment le maire. Il mène également des actions en faveur des jeunes des quartiers défavorisés. ● DEUX AUTRES championnats du monde des poids lourds devaient avoir lieu au cours de la même réunion : l'Américain Michael Moorer face au Sud-Africain Frans Botha pour l'IBF, et l'Anglais Henry Akinwande contre le Russe Alex Zolkin pour la WBO.

Le poids lourd Evander Holyfield est devenu un notable à Atlanta

Après s'être tenu à l'écart des rings pendant deux ans en raison de problèmes cardiaques, l'ancien champion tentait de regagner un titre (WBA) en affrontant Mike Tyson, samedi 9 novembre, à Las Vegas

ATLANTA
de notre correspondant

Au premier regard et, plus encore, à la première écoute, on le prendrait facilement pour un poids lourd « normal ». Un vrai boxeur, donc, habillé de tous les excès, les bons comme les mauvais, qui enveloppent depuis toujours sa noble profession. Evander Holyfield, trente-quatre ans, n'a jamais cherché à donner à sa ligne de vie ou de conduite une allure commune. Il s'est marié, récemment et en secret, pour la quatrième fois. Les prénoms de ses cinq enfants, qui vivent tous sous son toit, portent ses propres initiales : Evander Jr., douze ans ; Evette, onze ans ; Ebony, neuf ans ; Ewin, six ans ; et Eden, seize mois, la petite dernière. « *Eden*, explique-t-il, *comme le Jardin d'Eden.* »

Il ponctue du nom de Dieu chacune de ses phrases et se plaît à raconter que sa décision, l'an passé, de reprendre le chemin du ring lui a été dictée par une voix divine. Il cache sa peur sous des airs de défi. « *Tyson ? Je vais le battre et retrouver ma place au sommet de la boxe mondiale* », assure-t-il d'une voix solidement posée pour résumer d'un trait rapide le combat qui l'attend, samedi 9 novembre 1996, au MGM - Grand Hotel de Las Vegas.

Et peu importent les doutes éprouvés par certains médecins : en 1994, après une défaite contre Michael Moorer, Evander Holyfield s'était retiré de la boxe pour cause de problèmes cardiaques. Aujourd'hui, il est prétendument guéri. N'empêche que plusieurs membres de la commission médicale de la boxe (WBA) s'inquiètent des conséquences de ce combat contre Mike Tyson.

Holyfield est riche : plus de 500 millions de francs gagnés depuis dix ans à la force de ses poings. Mais il boxe, encore et toujours, pour l'attrait de l'argent. Un poids lourd « normal », donc.

> « Il sera sûrement battu par Mike Tyson, mais sa défaite rendra tout le monde très malheureux »

Au moins en apparence. Sous ce masque de vrai dur habité par la foi se cache un champion au profil moins habituel. Un puncheur devenu notable dans sa ville d'adoption, Atlanta. Le seul boxeur en activité chez qui le costume droit, le sourire aimable et la poignée de main ne donnent pas l'impression d'avoir été empruntés à une boutique de déguisements.

Un personnage, enfin, assez atypique pour mériter dernièrement du magazine américain *Newsweek* un portrait titré de ces mots : « Un brave type dans un sale milieu ». Et nourri de ce commentaire d'un historien de la boxe : « *Evander Holyfield sera sûrement battu par Mike Tyson, mais sa défaite rendra tout le monde très malheureux.* »

A Atlanta, Evander Holyfield n'est pas seulement un sportif que son activité professionnelle oblige à de fréquents allers et retours vers Las Vegas. Il est une pièce visible du décor local. Une personnalité dont la silhouette épaisse se devine souvent dans l'ombre de Bill Campbell, le maire de la ville, du gouverneur Zell Miller ou de Ted Turner, fondateur de la chaîne d'informations en continu CNN et vrai maître des lieux.

Il parraine avec le soutien du géant des boissons gazeuses, Coca-Cola, un programme de charité dont les fonds sont versés à quatre universités noires du sud d'Atlanta. Il a été choisi par les organisateurs des Jeux du Centenaire pour porter la flamme olympique pendant la cérémonie d'ouverture.

Et il organise régulièrement des journées « portes ouvertes » dans son gymnase personnel, une luxueuse salle de sports posée dans un faubourg plutôt modeste. Les visiteurs, des enfants le plus souvent, sont ramassés par un service de bus dans les quartiers les plus pauvres de la ville. Ils passent une pleine journée avec le « *Champ* », assistent avec recueillement à l'un de ses entraînements, et ne repartent jamais sans emporter avec eux une cassette vidéo qui retrace le parcours sportif et humain de leur hôte. « *J'ai grandi dans la rue, je n'oublierai jamais mes origines* », raconte le boxeur, avec dans le regard une pointe de sincérité d'une éloquence sans doute égale à celle de ses poings.

Sa notabilité, Evander Holyfield a choisi ces derniers mois de lui donner une allure « éternelle ». Il a fait élever à Fairburn, non loin du centre d'Atlanta, un palais à la hauteur de son prestige et, accessoirement, de sa colossale fortune. « *Je voulais une maison qui pourrait durer aussi longtemps que vivra la Terre* », explique-t-il dans un murmure.

Une volonté que l'architecte a interprétée en construisant grand, infiniment grand. La nouvelle demeure de l'ancien champion du monde des poids lourds compte onze chambres, dix-sept salles de bains et une trentaine de cheminées. Ses placards ont la taille d'un garage, et ses garages sont assez vastes pour contenir cinq voitures. Les ailes de ce château abritent un terrain de basket, une salle de cinéma, une piste de bowling et deux piscines. La baignoire personnelle du boxeur a été, dit-on, copiée sur le modèle de celle du film *Scarface*. Et la chambre principale épouse les formes exactes de la suite d'hôtel occupée par Tom Cruise et Dustin Hoffman dans *Rain Man*.

Evander Holyfield en parle avec la fierté candide d'un enfant devant sa première maquette. Mais la rumeur assure à Atlanta que le boxeur se perd encore souvent dans les couloirs lorsqu'il lui prend l'envie de faire visiter les lieux.

En cas de défaite à Las Vegas, Evander Holyfield envisageait de *mettre au clou ses gants de cuir* et son rêve d'un dernier titre mondial. D'en finir avec une carrière professionnelle qu'il a entamée après les Jeux olympiques de Los Angeles, en novembre 1984, et qui a été ponctuée par trente-cinq combats, dont onze championnats du monde victorieux sur treize disputés. Bref, de quitter la boxe, définitivement cette fois, et de vivre heureux entre les murs de son palais. Ses cinq enfants et sa quatrième épouse le préserveront sans doute de la solitude. Et il a gagné assez de respect pour ne jamais craindre de se sentir déchu.

Affaire de sentiments

Lors de deux conférences de presse, Mike Tyson, le champion du monde des poids lourds (WBA), s'est montré relativement bien disposé à l'égard de son adversaire, le quatrième depuis sa sortie de prison en mars 1995 : « *Je monterai sur le ring pour lui mettre une raclée. Je n'ai pas de mauvais sentiments envers Holyfield, ni de bons. On se connaît un peu, mais on a juste des relations de travail. J'ai mis les gants avec lui en 1984, avant les Jeux olympiques de Los Angeles, mais nous étions encore des gosses, lui et moi.* »

De son côté, Evander Holyfield a estimé qu'il avait intérêt à écourter le combat, avant d'ajouter : « *Il a montré qu'il savait donner des coups. Il lui reste à prouver qu'il peut les prendre. Quoi qu'on fasse dans la vie, il arrive un moment où l'on est mis à l'épreuve. Son heure est arrivée.* »

Regrettant que la rencontre entre les deux pugilistes n'ait pas eu lieu, comme il était prévu, en 1991, l'historien du ring Eddie Futch note : « *Aujourd'hui, cette rencontre n'a plus de sens. Elle arrive trop tard pour Evander. J'ai peur qu'il ne soit sérieusement touché. Ses réflexes ne sont plus assez rapides pour contrer la vitesse de Tyson et surtout sa puissance.* »

Alain Mercier

★ Canal Plus retransmet en direct la réunion de Las Vegas, dans la nuit de samedi 9 à dimanche 10 novembre à partir de 3 heures.

Pléthore de titres

● **La boxe professionnelle** compte actuellement quatre fédérations qui ont prétention à décerner des titres mondiaux : la WBA (World Boxing Association), la WBC (World Boxing Council), l'IBF (International Boxing Federation), et la plus récemment créée, la WBO (World Boxing Organisation).

● **Les trois premières fédérations** distribuent au total quarante-huit titres mondiaux de la catégorie des pailles à celle des poids lourds. Elles ne reconnaissent pas toutes les mêmes catégories. La WBA et l'IBF en comptent dix-sept, tandis que la WBC se limite à quatorze. La WBO, qui rassemble également dix-sept catégories, n'est pas reconnue par la Fédération française de boxe (FFB).

● **Chez les poids lourds,** c'est le titre mondial WBA que devaient se disputer Mike Tyson et Evander Holyfield. Le titre WBC est vacant, à disputer entre l'Anglais Lennox Lewis et l'Américain Oliver McCall. L'Américain Michael Moorer détient le titre IBF, qu'il devait remettre en jeu à Las Vegas, samedi 9 novembre, face au Sud-Africain Frans Botha. L'Anglais Henry Akinwande, champion du monde WBO, devait affronter au cours de la même réunion le Russe Alex Zolkin.

Lionel Plumenail champion d'Europe de fleuret

EN BATTANT en finale l'Allemand Roemer (15-6), Lionel Plumenail est devenu champion d'Europe de fleuret, vendredi 8 novembre, à Limoges. Licencié au Racing Club de France, vice-champion olympique à Atlanta, il obtient, à 29 ans, le premier grand titre de sa carrière.

« *En tant que vice-champion olympique, je m'étais fixé une obligation de résultat*, a-t-il déclaré. *Si j'allais à Limoges, c'était pour gagner.* » En demi-finale, Lionel Plumenail avait éliminé son compatriote Franck Boidin (15-14).

Chez les dames, les deux premières des JO d'Atlanta (Laura Flessel et Valérie Barlois) ne participaient pas à l'épreuve de l'épée. La Française Sangita Tripathi a été battue en demi-finale par la Suissesse Giana Buerki (11-15). En finale, cette dernière s'est inclinée 15-12 face à la Polonaise Magdalena Jeziorowska.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Association nationale des coureurs professionnels italiens, a publié,** vendredi 8 novembre, un document sur la lutte antidopage, dans lequel ils donnent leur accord total pour se soumettre à des contrôles sanguins. Ils invitent les institutions sportives à réglementer strictement ces contrôles afin qu'un terme soit mis « *aux rumeurs et aux accusations sans fondement* ». L'association nationale des coureurs professionnels italiens est représentée par dix-huit coureurs, dont Gianni Bugno et Claudio Chiappucci, membres de quatorze équipes.

■ **FOOTBALL : Bixente Lizarazu** devra observer dix semaines de convalescence après l'intervention chirurgicale subie mercredi 6 novembre. L'arrière gauche international français de l'Athletic Bilbao souffre d'ostéopathie dynamique au pubis. Il devrait rester hospitalisé à Strasbourg jusqu'au 12 novembre.

La Fédération d'haltérophilie soulève de nombreuses contestations

UNE MÉDAILLE de bronze et quelques places d'honneur : à une journée de la fin des championnats d'Europe d'haltérophilie organisés à Prague, du 4 au 10 novembre, le bilan des équipes de France féminine et juniors n'est pas vraiment reluisant. Pas davantage que ne le furent les performances réalisées à Atlanta par les deux seuls Français engagés, Eric Bonnel et Cédric Plançon.

L'haltérophilie française ne se porte pas bien, mais les compétiteurs engagés à Prague peuvent invoquer quelques bonnes excuses : le 19 octobre, Henri Lagarrigue, président de la fédération française, avait décidé de « *suspendre les actions du dernier trimestre 1996* » pour protester contre le non-paiement du dernier quart (1,5 million de francs) de la subvention ministérielle. Henri Lagarrigue est revenu sur cette « *prise d'otage des athlètes* », vivement dénoncée par ses nombreux détracteurs, mais au tout dernier moment. Résultat, les neuf femmes de l'équipe de France féminine et les trois juniors sont partis à Prague le 2 novembre, en autocar : leur fédération n'a plus d'argent pour offrir à ses athlètes des déplacements décents. En 1992, Henri Lagarrigue, trente-neuf ans, avait pris la tête d'une fédération étranglée par un déficit voisin de 3 millions de francs. L'ancien membre de l'équipe de France rêvait alors de « *gérer le sport d'une autre façon* ». Mais quatre ans plus tard, les comptes de la fédération sont devenus si flous que le ministère de la jeunesse et des sports l'a placée sous tutelle financière (*Le Monde* du 10 février). Puis l'administration a suspendu, début octobre, le versement de sa subvention annuelle : « *Que M. Lagarrigue nous transmette des comptes crédibles et il aura ses subventions* », explique Pierre Viaux, directeur des sports.

NOUVELLES DISCIPLINES

Henri Lagarrigue avait réduit au minimum – une seule secrétaire – la masse salariale de la fédération. Il avait ensuite supprimé les aides fédérales aux clubs, regroupant environ 20 000 licenciés. Enfin, au nom de « *l'ouverture* », il a attiré les adeptes du « fitness » dans le giron de son organisation, transformée grâce à ses efforts en Fédération française d'haltérophilie, musculation et disciplines associées (FFHMDA). « *Ces nouvelles disciplines sont porteuses de développement et d'emplois* », assure Henri Lagarrigue. Mais pour ses adversaires, regroupés dans sept des vingt-trois comités régionaux, la manœuvre lui aurait permis de faire entrer quelques « amis » reconnaissants au sein du comité directeur de la fédération, et, surtout, de nouer quelques contacts utiles à son employeur bordelais, la société BMS, spécialisée dans la fabrication et la vente d'équipements de salles de musculation.

« *Je ne suis qu'un simple employé* », conteste M. Lagarrigue, oubliant de préciser que la gérante de BMS n'est autre que sa compagne. Inquiet de ce possible mélange des genres, le ministère a diligenté une enquête de l'inspection générale. Son rapport, transmis en avril au tribunal de grande instance d'Evry, n'a pas connu de suites judiciaires. De même, le ministère n'a pas pu obtenir d'Henri Lagarrigue qu'il mette en conformité les statuts de sa fédération, caducs depuis la publication, le 27 octobre 1995, d'un décret ministériel recensant les diverses professions « *incompatibles avec le mandat de président de fédération* ».

Contesté sur tous les fronts, le président de la FFHMDA a repoussé les nombreuses demandes de ses opposants qui exigent des précisions sur sa « *gestion opaque* », ainsi que la mise à jour des statuts. En juillet, Guy Froment, président du comité du Lyonnais, a saisi le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Considérant que « *la certification des comptes financiers comporte au moins une erreur comptable évidente et* [est] *présentée de manière peu explicite* » et que « *le refus délibéré de ne pas appliquer le décret du 27 octobre constitue au moins une négligence* », le conciliateur du CNOSF a proposé la tenue d'une nouvelle assemblée générale, mais en vain. L'affaire s'est terminée par une assignation en référé devant le tribunal de grande instance d'Evry, saisi par sept comités régionaux de plusieurs « *infractions* » de la FFHMDA. Vendredi 8 novembre, les requérants ont été déboutés.

Quant à Henri Lagarrigue, dont le mandat expire le 23 novembre, il a promis de ne pas se représenter à la présidence de la FFHMDA. « *J'en ai royalement marre* », dit-il. Il postulera toutefois à un poste au comité directeur.

Eric Collier

Les clubs français de judo voudraient tirer profit de la réussite de leurs internationaux

LA RÉUSSITE du judo français est patente : six médailles aux jeux d'Atlanta (dont trois d'or), double titre masculin et féminin aux championnats d'Europe par équipes des nations les 19 et 20 octobre. A tel point que les prestations des équipes nationales éclipsent les résultats des clubs qui sont à la base des succès au plus haut niveau. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, le Paris-Saint-Germain, tenant du trophée, et l'US Orléans, quintuple vainqueur de l'épreuve, disputent samedi 9 novembre au Palais des sports Pierre-de-Coubertin, à Paris, la phase finale de la Coupe d'Europe des clubs champions face aux Allemands d'Abensberg et aux Néerlandais d'Haarlem.

Les clubs français souffrent en fait d'un handicap économique rédhibitoire : l'absence de compétitions. Les championnats de France ont lieu sur une journée et qualifient les deux finalistes pour la Coupe d'Europe. C'est une source de rentrée financière qui prive les grands clubs du droit à l'erreur. « *Les sponsors ont besoin d'événements sûrs et répétitifs*, explique Thierry Rey, le champion olympique 1980 devenu président du Paris-SG. *En Allemagne, la Bundesliga est organisée sur douze rencontres. Chaque journée est largement médiatisée. Les partenaires s'investissent et les clubs tablent sur des recettes régulières (public, TV). En France, on s'entraîne trop. Il faudrait trouver des dates supplémentaires.* »

Pour Roland Delvingt, président de l'US Orléans, « *l'Union européenne de judo (UEJ) est en dessous de tout, son fonctionnement reste amateur. Ils n'ont pas compris l'importance d'une finale européenne. Nous, à chaque tour de qualification, nous faisons 4 000 à 5 000 spectateurs payants. Même les non-initiés s'intéressent au spectacle car ils comprennent le système de points. Le problème, c'est que ça pourrait donner un pouvoir aux clubs. Une évolution qui fait peur aux fédérations* ».

« *Peut-on toucher à un système qui marche ?* », se demande Thierry Rey. En France, le judo n'est représentatif que par voie fédérale. Qu'ils soient licenciés à Orléans ou ailleurs, les athlètes appartiennent quasiment tous à l'équipe de France et s'entraînent à l'INSEP. La reconnaissance vient donc du kimono frappé du coq.

« PERVERSITÉ DES TRANSFERTS »

« *Chaque grande ville devrait garder ses athlètes, entretenir un pôle de haut niveau* », estime Thierry Rey. En compétition, la Fédération (FFJDA) contraint les combattants à avoir deux ans de licence. Elle cherche à « *fidéliser l'athlète à son club*, analyse Fabien Canu, directeur des équipes de France et futur DTN, *pour prévenir la perversité des transferts. Je ne veux pas que judoka rime avec marchandise.* » Dans la pratique, les judokas de haut niveau sont tous professionnels. « *Sauf que notre statut n'est pas reconnu par le monde du travail* », regrette Stéphane Traineau, champion du monde mi-lourd et médaillé de bronze à Atlanta. A l'US Orléans (4 millions de francs de budget annuel et 700 licenciés), Gilles Musquin, le trésorier, prononce le mot « *dédommagement* » et non « salaire ».

Malgré sa notoriété, la réalité économique du judo est faible. En remboursements de frais, en avantages en nature (logements de fonctions, voitures en leasing), parfois en contrats de travail (professeurs de sport ou chargés de mission), les judokas sont pourtant payés par les clubs. A l'USO, Darcel Yandzi avoisine les 15 000 francs mensuels ; Traineau, les 23 000 francs. Au PSG (6 millions de budget), le premier salaire approche les 8 000 francs, Djamel Bouras 13 000, et Douillet, la star, 30 000. A palmarès égal, c'est une misère en comparaison d'autres sports. « *Les athlètes perçoivent déjà de belles sommes* », remarque néanmoins Fabien Canu. Pour son titre mondial, en octobre 1995, Marie-Claire Restoux récupérera en fin de carrière 180 000 francs (imposés à titre de bénéfices non commerciaux), prime fédérale et retour de sponsors partenaires de la FFJDA inclus.

« *On se bat pour trouver des conventions, des formations, et coller à la réalité du monde du travail*, poursuit Canu. *Pas d'embourgeoisement ! Notre travail vaut les meilleurs contrats.* » Avec Douillet ou Bouras, la Fédération joue aussi le rôle de conseil gratuit. « *L'intention est bonne*, admet Thierry Rey. *Mais ils n'ont pas la compétence, le carnet d'adresses, les structures des agents.* »

Joël Domenighetti

Travaux d'automne pour printemps précoce

Tulipes, narcisses et crocus seront les premiers à fleurir au jardin. Mais il faudra y penser avant l'hiver

NOVEMBRE n'est pas la saison la plus agréable pour travailler au jardin. D'autant que si le froid tarde à venir cette année, la pluie est là qui rend la terre difficile à travailler. Une terre qui colle tant à la pelle-bêche qu'il vaut mieux utiliser la fourche-bêche pour la retourner.

Il n'a pas encore gelé dans le Bassin parisien et de nombreuses plantes à massif n'ont donc pas encore cessé de fleurir. Que faire si l'on veut planter des bulbes ? Le jardinier ne se résout qu'à contre-cœur à arracher ce qui n'est pas mort pour le mettre sur le tas de compost. Il le faudrait pourtant. L'automne est une saison déchirante, le jardin se meurt lentement.

Planter des bulbes est l'une des occupations les plus harassantes qui soient. Que le jardinier qui n'a pas regardé ses paquets d'oignons ratatinés à force d'avoir attendu de les mettre en terre jette la première pierre à son voisin.

C'est à genoux que se plantent tulipes, narcisses, jonquilles, jacinthes, muscaris et perce-neige. Les deux genoux dans la boue ou à deux pattes en équilibre sur une planche... d'où l'on ne tarde pas à verser sur la terre humide, d'où l'on peine à se redresser quand on a des fourmis dans les jambes, d'où l'on a pas vraiment une vue d'ensemble du travail à effectuer.

Par chance, il existe un plantoir de forme conique. Fixé au bout d'un long manche de bois, il sert à faire à distance des trous parfaits dans le sol. Premier problème, la terre gluante refuse d'en sortir pour recouvrir le bulbe. Second problème, le jardinier n'est pas toujours champion de pétanque. Quand il a raté le lancer du bulbe, il n'a plus qu'à retourner le plantoir pour ramener la chose vers lui. Au bout d'une demi-heure de cet exercice agaçant il est impossible de se saisir de l'outil par quelque bout que ce soit.

Personne n'oblige donc le jardinier à planter des bulbes. Ne pas le faire serait pourtant se priver de magnifiques floraisons. Les plus astucieux les laissent en terre à demeure, choisissant des endroits où ils pourront croître et embellir année après année. Les touffes s'élargissent alors jusqu'à paraître avoir toujours poussé là. D'autant que les plus astucieux cultivateurs du dimanche s'ingénient à installer tout près des plantes couvre-sol qui forment un beau tapis de verdure d'où les bulbeuses surgiront.

Les jacinthes sont plus précieuses. Elles dépérissent dès la deuxième année : après avoir donné une belle grappe de fleurs odorantes, elles en donnent plusieurs toutes petites pour finir par ne plus fleurir. C'est que cette liliacée très gourmande doit bénéficier d'une terre riche et suffisamment souple pour plonger ses racines profondément.

Les bulbes ont envahi les supermarchés où les prix sont souvent plus attractifs que dans la jardinerie ou chez le grainetier voisin. Les bulbes qui y sont vendus sont souvent plus petits, mais cela n'est pas vraiment grave. Il faut en revanche les observer attentivement et rejeter impérativement tout paquet en contenant qui seraient recouverts d'une fine poudre verdâtre annonciatrice de pourriture.

> Que le jardinier qui n'a pas regardé ses paquets d'oignons ratatinés à force d'avoir attendu de les mettre en terre jette la première pierre à son voisin

Il faut aussi éviter d'acheter des paquets aux couleurs et aux variétés mélangées sauf quand la composition du mélange est clairement spécifiée sur l'emballage. Trop de filets de tulipes ainsi conditionnés ne contiennent en fait qu'une majorité de fleurs jaunes et rouges, trop de sachets de jonquilles associent des plantes de hauteurs disparates, d'époques de floraison différentes.

Un bon conseil : achetez des bulbes de variétés séparées. Plus cher sans aucun doute, pour un résultat beaucoup plus satisfaisant. Il faut aussi les choisir de façon à étaler le plus possible leurs dates de floraison – elles figurent sur les paquets. Les perce-neige s'épanouissent dès janvier-février, les dernières tulipes et narcisses (notamment le plus beau et parfumé de tous, celui des « poètes ») attendent mai.

Dans un jardin naturel, il est préférable de disséminer ces bulbes par groupes d'une vingtaine de façon à bien répartir les taches de couleurs, en imaginant le résultat au printemps. Les jaunes vifs, orange et rouges seront plantés le plus loin possible des fenêtres, les couleurs douces, les bleus, blancs, rose, les couleurs sombres plus près : à la mauvaise saison le jardin se contemple encore de l'intérieur de la maison.

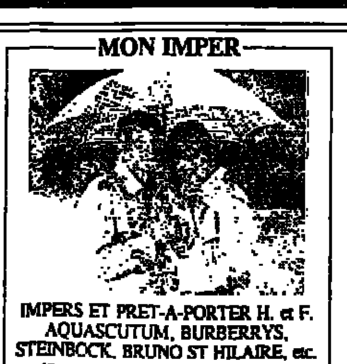
Les plantes parfumées, notamment les jacinthes, seront plantées de préférence près des habitations, ou le long des allées de façon à mieux profiter de leur parfum. Le prix élevé des oignons de jacinthes (qui dans ce cas précis devront être choisis dans les plus gros calibres) justifie qu'ils soient plantés dans des jarres ou des jardinières bien drainées qui orneront et embaumeront les abords immédiats de la maison.

Ceux qui souhaiteraient faire fleurir jacinthes et narcisses plus tôt dans la maison (on appelle cette pratique le forçage) devront soit acquérir des bulbes spécialement préparés, soit les préparer eux-mêmes. Rien de plus simple. Deux possibilités : un mois dans le bac à légumes du réfrigérateur avant mise en pot ou plantation dans un récipient laissé dehors deux mois avant de passer au chaud. Faute de quoi, les bulbes fleurissent à peine sortis de terre, quand la floraison n'avorte simplement pas.

Alain Lompech


AURORE DE LA MORINERIE

L'art de la table selon Dubuisson



Objet signé de grande diffusion, l'expression semble contradictoire. On a souvent reproché aux industriels français de ne pas collaborer avec des créateurs à forte personnalité et de se contenter de répéter les modèles connus. Même dans le domaine des arts de la table, où la diversité des styles et le choix offert au public ne devraient pas nuire au développement de la marque.
Au contraire.
L'exemple italien d'Alessi n'a pas encore inspiré d'émules dans notre pays. S'appuyant sur les bénéfices tirés d'une très ancienne et très large commercialisation, dans les restaurants de la Péninsule et les collectivités, de plats, corbeilles et ustensiles en acier de ligne courante, Alessi a construit parallèlement la notoriété de la marque en demandant à des célébrités internationales de l'architecture et du design, de Frank Gehry à Philippe Starck, des interventions fortement typées. De ces « classiques » modernes ou des séries humoristiques, qui obtiennent facilement un écho médiatique, on n'attend pas un gros chiffre d'affaires, mais un excellent hit-parade.
Quand un fabricant, en France, passe une commande à un designer, c'est parfois seulement un coup d'essai, qui ne lève pas toutes les méfiances réciproques. Que l'association perdure, que d'autres objets viennent compléter le début d'une collection, et l'on s'interroge : Letang Remy, fabricant de plats, de couverts, d'accessoires pour la table, installé en Normandie, et Sylvain Dubuisson, architecte voué au design, artiste précis et exigeant, auraient-ils trouvé le moyen de s'entendre ?
Il faut le croire devant ce bougeoir de table, ce plateau et ce dessous-de-plat, présentés à la suite de la mise en circulation, il y a deux ans, sous la même enseigne, d'un chauffe-plat à bougies et d'un rafraîchissoir. L'auteur de prototypes et de séries limitées, repéré par une grande marque, passait au multiple. Sans perdre son style ni le souci qu'il n'aurait aucun mal à partager avec l'industriel d'une réalisation impeccable.
L'acier poli a remplacé le métal argenté du premier chauffe-plat édité dans les débuts à quelques exemplaires pour les collectionneurs. Mais la ligne pure, la retenue du dessin, sont de la même veine. On y retrouve aussi le goût de l'écriture qui lui avait fait inscrire un poème de René Char sur les flancs d'un vase, et qui s'exprime plus laconiquement ici avec des arabesques découpées au laser qui laisseront passer la lumière d'une petite flamme posée dans une coupelle qui rappelle celles que l'on trouve à l'entrée des églises, et dont la vivacité discrète éclairera les convives comme autant de prières.

M. Ch.

★ « Réflexion polie », collection d'objets pour la table dessinés par Sylvain Dubuisson pour Letang Remy : lumignon (293 F), plateau rectangulaire (699 F), dessous-de-plat (399 F), chauffe-plat (799 F), rafraîchissoir (679 F). Dans les grands magasins et les boutiques spécialisées.

LIEU

Actualité du pays cathare

SI AUCUNE architecture n'existe dans l'ignorance du site, il est rare de voir réunis en un même endroit, escarpé et à l'écart des grands chemins, trois témoignages marquants d'une histoire où le haut Moyen Age donne la main à la révolution industrielle pour mieux se faire entendre à l'heure de la civilisation des loisirs. C'est pourtant ce qui arrive à une petite commune de l'Aude, Lastours, cent cinquante-neuf habitants, établie autour d'un verrou rocheux dans un canyon qui, dévalant de la Montagne Noire, marque le passage vers les plaines viticoles du Minervois et trace un chemin vers Béziers, le Languedoc et la Méditerranée.

Le patrimoine de Lastours s'illustre désormais en trois séquences : les vestiges glorieux de quatre châteaux bâtis à partir du XI[e] siècle, qui prolongent le relief naturel à 300 mètres d'altitude, à vingt minutes de marche au-dessus du village ; dans le contrebas, l'ancienne usine textile établie au XIX[e] siècle, qui employa jusqu'à deux cents ouvriers, fermée depuis 1986 ; et sa remarquable transformation, depuis l'an dernier, en centre d'accueil pour l'ascension vers les châteaux cathares, menée à bien par une équipe d'architectes de Carcassonne, Jean-Loup Deldebat et Tamara Rivel, à la suite d'un concours gagné en 1993.

REVANCHE POSTHUME

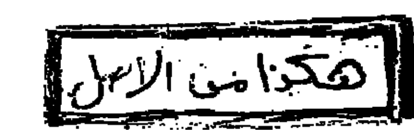
Heureuse conjonction de sauvegarde et de création, leur réalisation met en valeur les symboles industriels – la cheminée, les murs de brique – mais ouvre l'espace, pour le restaurant, le bar et le parvis devant le hall d'information. La « promenade » architecturale s'engage par une passerelle métallique, qui court en surplomb au-dessus de la rivière, puis traverse l'édifice et s'attaque à la falaise. Une réussite qui vient d'être soulignée par le prix régional Languedoc-Roussillon pour son *« intégration dans le site »*, face à des concurrents plus connus nationalement que ces jeunes architectes établis depuis dix ans dans la cité médiévale du Sud-Ouest.

Pays de résistance, ces contreforts du Massif central entretiennent le souvenir pas si lointain des maquis, mais s'activent aussi depuis une dizaine d'années à ponctuer les parcours touristiques du « pays cathare ». Cette revanche posthume des persécutés du XIII[e] siècle s'appuie sur les grands sites, qui, outre le tellement fameux Montségur (dans l'Ariège), ont nom Peyrepertuse et Quéribus dans les Corbières, mais aussi Villerouge, Arques, Termes, Lastours... Ici, en 1209, lors de la croisade lancée par le pape contre l'hérésie des *« Albigeois »*, Simon de Montfort renonce devant Cabaret, l'un des châteaux de Lastours, qui ne tombera qu'en 1229.

Aider le public dans sa découverte, sans nuire à la pureté sauvage des paysages et des panoramas, telle est la politique du département de l'Aude à laquelle un financement de l'Union européenne (un tiers dans le cas de Lastours) apporte un renfort, au nom de la reconversion des régions économiquement défavorisées.

Michèle Champenois

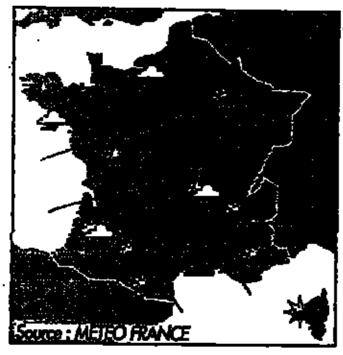
★ Centre d'accueil de la cité cathare, ancienne usine Rabier, 11600 Lastours. Tél. : 04-68-77-56-02. Ouvert tous les jours d'avril à fin octobre, le week-end et durant les congés scolaires, ou sur rendez-vous pour les groupes, à partir de novembre. Entrée : 20 F. Bar et restaurant « Le Puits du Trésor » (menus à 129 et 169 F).
★ *Guide du patrimoine Languedoc-Roussillon* sous la direction de J. M. Pérouse de Montclos, Hachette, 624 p., 250 F.



هكذا من الأصل

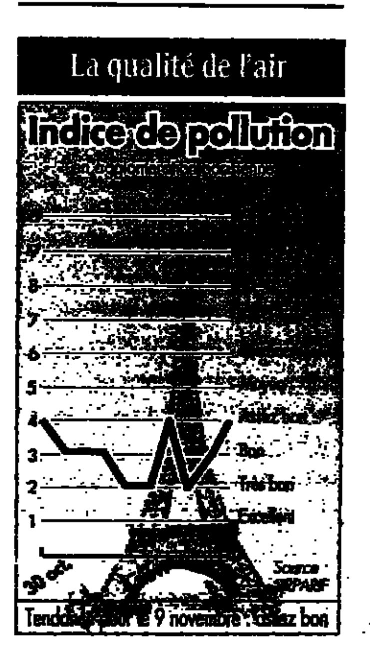
Pluie par l'ouest

DIMANCHE MATIN, il pleuvra de la Bretagne à la Normandie jusqu'au Nord-Pas-de-Calais. Des Pays-de-Loire au Centre jusqu'à l'Ile-de-France et aux Ardennes, les nuages deviendront abondants. De Midi-Pyrénées au Languedoc-Roussillon, les nuages deviendront plus nombreux au fil des heures. Sur le reste du pays, malgré quelques passages de nuages élevés, le soleil sera prédominant.



Prévisions pour le 10 novembre vers 12h00

La qualité de l'air



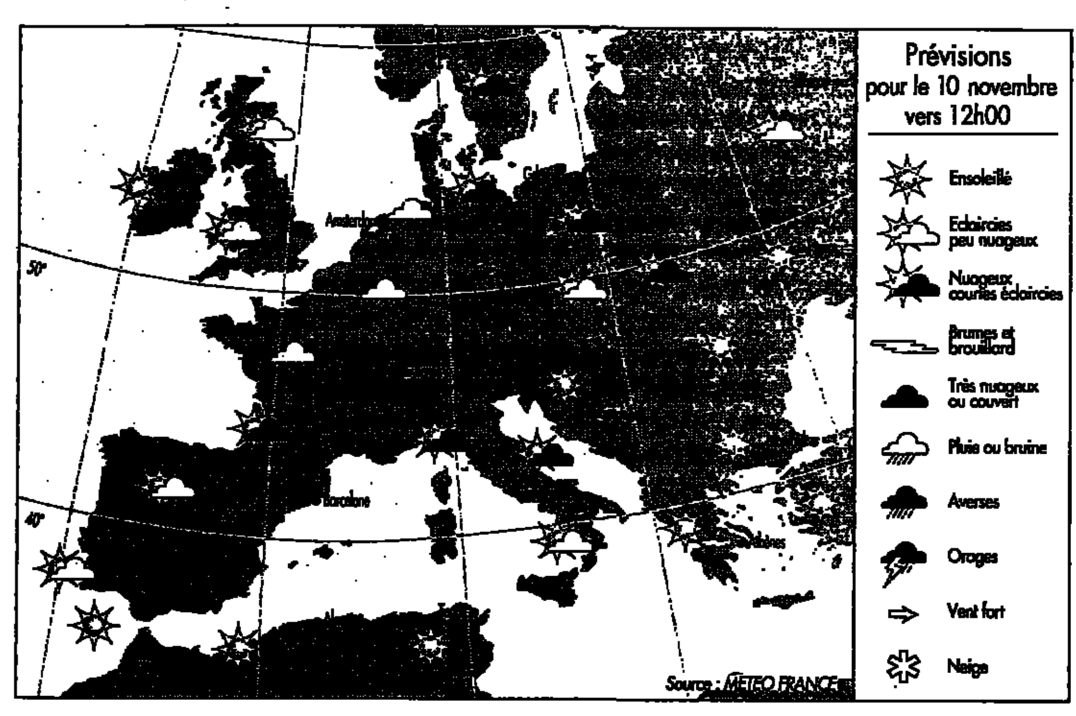
Tendance pour le 9 novembre : assez bon

Dimanche après-midi, quelques éclaircies reviendront sur la pointe Bretagne. Au nord d'une ligne La Rochelle-Paris, il pleuvra faiblement. Sur le Languedoc-Roussillon, le ciel sera couvert, avec quelques pluies en soirée. De Midi-Pyrénées aux Alpes du Sud jusqu'au pourtour méditerranéen, les nuages deviendront nombreux. Le vent d'autan se renforcera en fin de journée. Sur le reste du pays, de l'Aquitaine au Massif Central, jusqu'aux Alpes du Nord et au Nord-Est, les nuages et les belles éclaircies alterneront.

Les températures minimales iront de 3 à 7 degrés au nord et de 5 à 11 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 8 à 12 degrés au nord, et 13 à 18 degrés au sud.

Lundi, sur la Bretagne et les Pays-de-Loire, le ciel sera très nuageux le matin, puis il pleuvra l'après-midi. Du Poitou au Centre jusqu'à l'Ile-de-France et au Nord-Pas-de-Calais, il pleuvra une bonne partie de la journée. Du sud Aquitaine jusqu'aux Pyrénées, le ciel sera voilé avec une impression agréable. Du Massif Central au Nord-Est, le temps sera maussade, avec de la pluie, surtout l'après-midi. Des Alpes au pourtour méditerranéen jusqu'à la Corse, le temps sera pluvieux, avec des orages locaux sur le Sud-Est en fin de journée. Les températures minimales iront de 4 à 8 degrés en général, jusqu'à 12 degrés sur le pourtour méditerranéen. L'après-midi, le thermomètre marquera 12 à 15 degrés au nord et 16 à 19 degrés au sud.

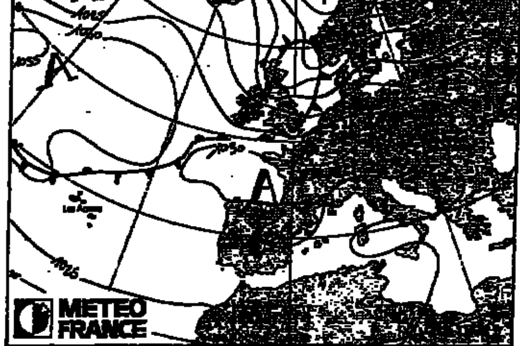
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



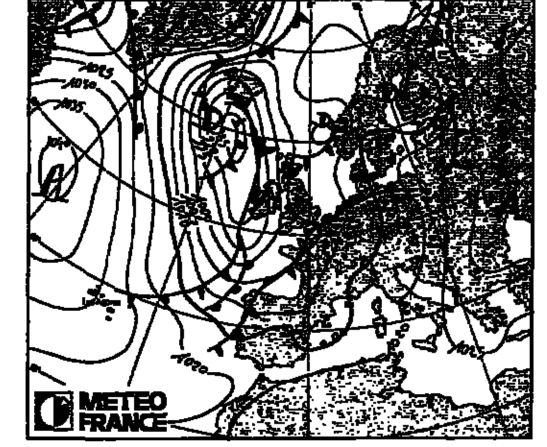


TEMPÉRATURES **du 8 novembre** **maxima/minima**

FRANCE		GRENOBLE	16/1	TOURS	14/3	CHICAGO	-	LISBONNE	22/13	PRETORIA	26/13
AJACCIO	19/8	LILLE	11/7	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	8/3	LONDRES	11/5	RABAT	22/11
BIARRITZ	15/8	LIMOGES	12/4	ALGER	21/5	DAKAR	29/26	LOS ANGELES	29/14	RIO DE JAN.	-
BORDEAUX	18/4	LYON	14/2	AMSTERDAM	10/5	DUBAI	31/20	LUXEMBOURG	9/4	ROME	20/8
BOURGES	14/2	MARSEILLE	16/5	ATHÈNES	21/11	DUBLIN	9/4	MADRID	21/3	SAN FRANC.	22/14
BREST	14/6	NANCY	11/3	BANGKOK	34/27	FRANCFORT	11/5	MARRAKECH	29/13	SANTIAGO	21/12
CAEN	12/6	NANTES	15/4	BARCELONE	17/15	GENÈVE	13/-2	MEXICO	26/6	SÉVILLE	24/11
CHERBOURG	13/4	NICE	20/10	BELGRADE	13/5	HANOÏ	29/23	MILAN	18/2	ST-PÉTERS.	7/1
CLERMONT-F.	14/0	PARIS	14/6	BERLIN	10/1	HELSINKI	4/-2	MONTRÉAL	15/12	STOCKHOLM	5/-2
DIJON	13/-2	PAU	14/7	BOMBAY	34/24	HONGKONG	29/22	MOSCOU	9/1	SYDNEY	19/14
FORT-DE-FR.	30/23	PERPIGNAN	19/12	BRASILIA	-	ISTANBUL	18/10	MUNICH	10/2	TENERIFE	28/21
		POINTE-À-PIT.	31/22	BRUXELLES	11/6	JAKARTA	32/23	NAIROBI	25/15	TOKYO	12/12
		RENNES	15/5	BUCAREST	20/8	JÉRUSALEM	-	NEW DELHI	30/14	TUNIS	23/12
		ST-DENIS-RÉUNION	27/20	BUDAPEST	14/4	KIEV	11/1	NEW YORK	17/17	VARSOVIE	8/2
		ST-ÉTIENNE	13/0	BUENOS AIRES	20/16	KINSHASA	-	PALMA DE M.	22/9	VENISE	16/6
		STRASBOURG	12/3	CARACAS	-	LE CAIRE	25/14	PÉKIN	8/1	VIENNE	13/6
		TOULOUSE	15/8			LIMA	20/16	PRAGUE	9/1		



Situation le 9 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 11 novembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Pénurie de savon

NOUS avons posé au service compétent du ministère de la production industrielle une de ces questions qui de nos jours distraient parfois les Français de leurs soucis de ravitaillement : *« Pourquoi manque-t-on de savon ? Pourquoi chaque consommateur n'en reçoit-il qu'une quantité dérisoire ? »* Une savonnette de 50 grammes par trimestre, ration officielle prévue et dont une personne de propreté normale a en quelques jours épuisé les bienfaits. Reste le marché parallèle, mais à quel prix : des camelots vendent des savonnettes 60 francs. Donc il y a du savon. Pourquoi n'y en a-t-il pas à distribuer ?

Réponse officielle : *« Importations insuffisantes ; pénurie de corps gras. Les colonies ne produisent plus. Nous manquons de devises pour nous approvisionner à l'étranger. La collecte métropolitaine est décevante. »* Un fonctionnaire évoque tout de suite le monstre administratif : la production industrielle doit se contenter des ressources mises à sa disposition par le ministère du ravitaillement. Notre interlocuteur ajoute : *« Avant la guerre, les besoins annuels de la savonnerie en corps gras étaient de 225 000 tonnes. Cette année, elle ne disposera que de 35 000 tonnes. »*

Pour fabriquer le savon, il faut notamment du suif. En 1939, la collecte française du suif rapportait 30 000 tonnes. Aujourd'hui, nous dit-on, elle en donne seulement 10 000. Or, assure le ministère du ravitaillement, le cheptel est reconstitué, en nombre sinon en poids. Les bêtes abattues le sont en partie clandestinement. Le suif qu'elles fournissent irait donc au marché noir ou se perdrait. Et notre fonctionnaire d'avancer timidement : *« Il faudrait disposer d'un stock et le lancer sur le marché officiel pour assécher l'autre... »*

Hélas ! Ce stock n'est bien qu'une vue de l'esprit.

C. V.

(10-11 novembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6949

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															■
II						■					■				
III					■									■	
IV										■		■			
V			■		■				■					■	
VI	■					■							■		
VII											■				
VIII				■				■		■					
IX		■		■							■				
X				■				■					■		
XI			■									■			
XII				■							■			■	
XIII				■				■							
XIV				■					■						
XV							■					■			

HORIZONTALEMENT

I. Elevage de poissons rouges. – II. Perceur de murs. Partie d'office. Elle a une façon bien à elle de se dilater en se tordant. – III. Plus coulant. Procéder à une ouverture. – IV. Qui aime se mettre en grève. D'un auxiliaire. – V. Conjonction. Article. Glorieuses, dans l'océan Indien. – VI. Fut dupé. Près de Birmingham. Terme musical. – VII. Qu'on na pas souvent l'occasion de fêter. Fait quelque chose. – VIII. Qui n'a rien de nouveau. Récipient. Passé composé. – IX. Dressés. Un danger pour le vaurien. – X. Ancien terme d'affection. Coule à l'étranger. Petit quand on fait son beurre. Symbole. – XI. Préposition. Comme du bon pain. Pour saler les harengs. – XII. Visible. Sont empoisonnants. Partie de cartes. – XIII. Unité. Est réservée aux événements. Un peu de reliefs. – XIV. Lettre. Qu'on n'avait peut-être pas bien compris. Qui n'a donc pas besoin de dispense. – XV. Sièges qu'on peut mettre sur des bidets. Pâle quand il est vieux. Pas vilains, autrefois.

VERTICALEMENT

1. Est parfois invité brutalement à reculer. Qui ont donc fait trop de dépenses. – 2. Dont il ne faut pas faire un plat. Pas remuante. – 3. Circule à l'étranger. Plateau. Où il n'y a pas de différence. – 4. Pierrot. – 5. Pronom. Qui a donc suivi. – 6. Vieille pièce. Très légères. – 7. Où il n'y a aucune réserve. – 8. Quand elle est annoncée, il n'y a plus d'équivoque. Tableau. Cité. – 9. Pas libre. Est utile quand il y a beaucoup d'épis. – 10. Bandes d'étoffe. Eux. Il y en a quatre sans compter la morte. – 11. Peu ragoûtant. En France. Un endroit où l'on peut couper le courant. – 12. Animal. Division dans un empire. Son conducteur voyait les choses de haut. – 13. Comme certaines terres. Est comme mort. Commence par être bon. – 14. Lie. Une ancienne foire. Cri. – 15. Doivent faire bonne figure.

SOLUTION DU N° 6948

HORIZONTALEMENT

I. Moustachu. – II. Aiguiseur. – III. Neiges. In. – IV. Nénette. – V. Hier. Mar. – VI. Es. Obier. – VII. Epiclèse. – VIII. Aral. – IX. Vêtements. – X. Rois. Râ. – XI. Liens. Pic.

VERTICALEMENT

1. Manche. Aval. – 2. Oie. Isère. – 3. Ugine. Pâtre. – 4. Suger. Iléon. – 5. Tien. Oc. Mis. – 6. Assemblées. – 7. Ce. Taie. – 8. Huîtres. Tri. 9. Urne. Ressac.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 12 novembre

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 10 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Odyssée).

■ **MARAIS** : maisons d'autrefois (50 F), 10 h 30, place Baudoyer devant la mairie du 4e (Paris autrefois).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 11 h 30, 158, boulevard Haussmann (Mme Cazes).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition La Cité interdite (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, hall du musée (Tourisme culturel).

■ **LA MAISON OPÉRA** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Institut culturel de Paris).

■ **LA MAISON DU FONTAINIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 20, sortie du métro Port-Royal (Christine Merle).

■ **L'ANCIENNE ABBAYE DE PORT-ROYAL** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 123, boulevard de Port-Royal (Monuments historiques).

■ **LA CONCIERGERIE** : exposition Du palais des Capétiens au palais de justice (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Approche de l'art).

■ **L'HÔPITAL SAINT-LOUIS** et son quartier (60 F), 14 h 30, sortie du métro Jacques-Bonsergent (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE** : histoire de la franc-maçonnerie (40 F), 14 h 30, 16, rue Cadet (Découvrir Paris).

■ **LE QUARTIER DE LA NOUVELLE ATHÈNES** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, péristyle de Notre-Dame-de-Lorette (Monuments historiques).

■ **LA FONDATION EUGÈNE - NAPOLÉON** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, angle de la rue de Picpus et de la rue du Faubourg-Saint-Antoine (Didier Bouchard).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

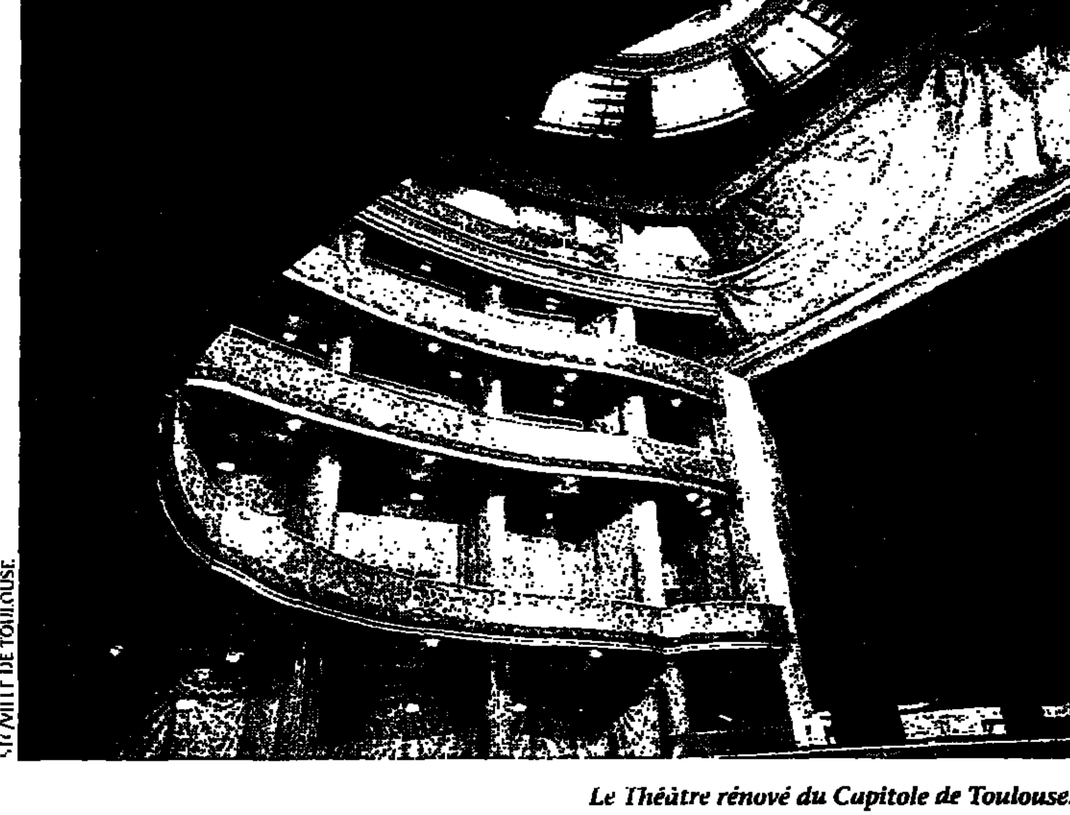
MUSIQUE Le Théâtre du Capitole de Toulouse a rouvert ses portes, le 8 novembre, après seize mois de travaux de rénovation. Edifiée en 1736, la salle, plusieurs fois modifiée, devait être mutilée en 1950, puis en 1973. ● LES ARCHITECTES Jean-Loup Roubert, Yvonnick Corlouër et François Linarès ont fait équipe avec le décorateur Richard Peduzzi pour remodeler les espaces publics et la salle elle-même, ingénieusement parée de décors néoclassiques peints en trompe-l'œil. Il n'a pas fallu moins de 150 000 heures de travail pour réhabiliter cette institution dorénavant dotée de 1 158 places. ● LE CHEF D'ORCHESTRE Michel Plasson puis le metteur en scène Nicolas Joël ont hissé cet Opéra aux premières places. Ils se sont retrouvés dans leur admiration commune pour le répertoire français du début du XX[e] siècle à la faveur du spectacle inaugural, *Louise*, de Gustave Charpentier.

Le Capitole de Toulouse a cédé aux délices de l'imitation

Trois architectes et le décorateur Richard Peduzzi se sont associés pour rendre à la célèbre salle toulousaine le lustre qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Seize mois de travaux et 51 millions de francs auront été nécessaires

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Le Théâtre du Capitole, sur la plus prestigieuse place de Toulouse, achève sa rénovation, après seize petits mois de travaux, pour rouvrir ses portes en cet automne 1996. On est loin des grands travaux des quinze dernières années. Il ne s'agissait pas de construire *ab nihilo* une nouvelle salle lyrique, ni même, dans l'enceinte imposée par les murs de l'hôtel de ville, d'une vaste restructuration comme a pu en connaître le Théâtre des Champs-Elysées, à Paris. L'équipe choisie sur consultation, regroupant Jean-Loup Roubert, l'architecte responsable de Garnier, deux confrères toulousains, Yvonnick Corlouer et François Linarès, et enfin le scénographe et décorateur Richard Peduzzi, n'avait initialement que la salle à traiter, d'une belle jauge de 1 160 places mais devenue pathétique à force de transformations. Ils avaient à faire oublier, en somme, comme elle avait été maltraitée depuis le début du siècle par des interventions hasardeuses. Le « champ opératoire » a finalement été étendu aux espaces d'accueil et aux loges, les installations scéniques n'étant qu'à peine touchées, le tout pour une ardoise finale de quelque 51 millions de francs.



SIC/VILLE DE TOULOUSE

Le Théâtre rénové du Capitole de Toulouse.

L'aventure du Capitole est presque banale. Il y a d'abord le Logis de l'Ecu, une pauvre salle au XVII[e] siècle qu'abrite une auberge où l'on monte et démonte les tréteaux, au gré des troupes qui voyagent. Comme celle de Molière, nous dit-on par exemple, en 1645 et 1647, sans doute même en 1650. Voilà qui donne un titre de noblesse. Passe Louis XIV, en 1659, avec ses troupes à lui, son cortège, ses besoins. Une scène est alors installée de façon permanente en 1671. Du théâtre, on doit bien alors passer à la musique puisque l'installation de l'Académie royale de musique, à quelques pas de là, conduit à déserter l'ancienne Comédie. Réponse des capitouls, les seigneurs de la ville, en 1736 : dans l'enceinte même de leur palais sera construite la salle dont il est aujourd'hui question.

TRAVAIL D'ARCHÉOLOGUES

Guillaume Cammas, l'architecte du palais devenu hôtel de ville, est également peintre. La facture de son théâtre est sans doute éblouissante, la solidité en est moins convaincante, il est fermé en 1808. De 1818 à 1878, une nouvelle salle passe et trépasse sans qu'il soit guère possible d'en retracer l'image. Dès 1880, un nouveau théâtre ouvre d'ailleurs qui disparait derechef dans les flammes en 1917. Nouvel essai en 1923, dans un style hybride qui voit s'accumuler les rites du Second Empire et des évanescences Art nouveau. On allège en 1950, mais la modification de la position des galeries et de la scène achève de figer l'édifice par l'usage du béton dans une configuration obligée. Aussi les interventions suivantes, mis à part la modernisation de l'instrument scénique, ne seront-elles en 1973 qu'un appel aux effets décoratifs de l'époque : les sièges en plastique moulé, l'échange suave du jaune et du marron, qu'on retrouve partout du métro parisien aux premiers TGV.

Le travail des architectes aura d'abord été celui, presque impossible, d'archéologues : retrouver pour l'accueil, la billetterie, le foyer, une nouvelle salle de répétition, des espaces à la fois clairs et qui s'accordent avec les ouvertures de la façade ; retrouver des circulations clarifiées, elles aussi. Un pari globalement réussi, sur un mode sobre, lumineux, exempt de prétention autant que d'audace. Nous sommes à l'opposé de l'Opéra de Lyon, repensé par Nouvel. Le travail sur la salle appelle plus de commentaires, non qu'il s'agisse d'une restructuration majeure, interdite par le maintien des structures, et donc allergique aux gestes architecturaux. C'est ici que Peduzzi, en compagnie du peintre André Fontaine, est principalement intervenu, passant de la scène, son territoire familier, à une salle où il a voulu corriger les pesanteurs structurelles par la magie du décor, de la peinture en trompe-l'œil.

CONTINUITÉ

Les murs de refend sont devenus des colonnes. Les parois des loges, des galeries ou du parterre ont été recouvertes de plissés gris sans qu'intervienne d'autre matière que la peinture. La suppression du lustre a permis de redécouvrir la coupole éclairante, dont la banalité se trouve adoucie par un ciel floconneux à faire rosir Tiepolo. Elle a redonné vie aux places du paradis et conduit à la réalisation d'un vaste trompe-l'œil, au-dessus du cadre de scène, où les effets de rideaux laissent lire au loin les berges de la Garonne. Des fauteuils neufs sont ressurgis, de bois et de velour rouge, de l'arsenal traditionnel des théâtres. Les garde-corps des étages ont été ornés de rinceaux et d'une série d'armoiries qui valent leur pesant de Viollet-le-Duc. La salle n'étant plus une boîte noire purement mécanique mais un décor généreusement enveloppant, son succès va donc dépendre notablement de l'éclairage qui donnera ou non leur mystère et leur vie aux peintures. Tout est en place, en tout cas, pour le lever de rideau de 1996. La date n'est pas innocente. Il y a tout juste un millénaire, Urbain II, de passage dans la ville, consacrait le chef-d'œuvre de l'art roman que l'église Saint-Sernin, alors encore inachevée, était en train de devenir. Au milieu du XIX[e] siècle, la collégiale, en mauvais point, fit l'objet de tous les soins d'un Viollet-le-Duc – le revoici donc –, talentueux et inventif, qui voulut refaire le bâtiment plus beau qu'il ne l'avait été en lui imposant sa vision de l'idéal roman. Pourtant, les restaurations du maître, non exemptes de vices constructifs, devaient, vers 1990, amener les Monuments historiques, sous la férule de l'architecte Yves Boiret, à entreprendre une nouvelle campagne de travaux. Objectif avoué : restaurer Saint-Sernin dans son état « originel », bref défaire ce que Viollet-le-Duc avait fait. Polémiques, vociférations, interventions ministérielles, mensonges et vérités, rien n'aura manqué à l'appel.

De Saint-Sernin au Capitole se dessine ainsi une continuité dont on trouve l'explication dans un ouvrage de 1986, dirigé par Maurice Culot : *Toulouse, les délices de l'imitation* (Edition Mardaga). Comme Saint-Sernin, mais sans les mêmes passions, car sans les mêmes enjeux, le célèbre théâtre de Toulouse aura connu lui aussi une série de métamorphoses où domine la notion d'imitation sans qu'il soit possible pour autant d'évoquer le terme de pastiche. Tant mieux. Le pastiche est souvent œuvre de cuistre, l'imitation est affaire ou d'expert, ou d'esthète.

Frédéric Edelmann

Une institution au rayonnement international et ancrée dans la vie locale

ON SAIT le goût très ancien des Toulousains pour les grandes et belles voix des répertoires français et italiens, leurs réactions parfois vives à l'égard des chanteurs et des chanteuses. On sait aussi que cette maison a retrouvé un lustre qu'elle avait peu à peu perdu pendant les années 50 et 60, comme les autres scènes lyriques françaises.

Nommé en 1968, Michel Plasson a d'abord reconstruit les fondations de l'édifice, en haussant son orchestre au niveau des meilleures formations françaises. Ce travail de restauration s'est accompagné de l'exploration systématique du répertoire français délaissé depuis des décennies. Gabriel Fauré, Alberic Magnard, Albert Roussel, Charles Gounod, Jules Massenet, Ernest Chausson, Arthur Honegger ont trouvé à Toulouse des défenseurs persuadés de la valeur d'une musique qui ne demande qu'à être aimée pour exister. La marque de disques EMI a été le promoteur fidèle d'une ambition qui a porté ses fruits : l'Orchestre national du Théâtre du Capitole de Toulouse est la seule institution musicale française dont les disques sont solidement installés sur les marchés internationaux.

RENOUVELLEMENT DU RÉPERTOIRE

Michel Plasson s'est ensuite attaché à renouveler le répertoire. Qui aurait cru que la Ville rose s'enflammerait pour *Parsifal*, de Wagner, pour *Fidelio*, de Beethoven, pour les opéras de Richard Strauss et de Mozart ? Dans le même temps, Plasson remportait de grands succès personnels en dirigeant des cycles Beethoven, Brahms, Mahler, en créant des œuvres d'horizons esthétiques très divers : si Plasson a créé *Montségur*, de Landowski, il a aussi bissé les *Notations*, de Boulez, lors de leur création toulousaine. Cette réussite incontestée a été renforcée par l'arrivée, en 1990, de Nicolas Joël et par le soutien inconditionnel de la mairie et de mécènes locaux, dont Aerospatiale. On peut, certes, ne pas être un admirateur éperdu des mises en scène du jeune directeur du Capitole, mais il serait malvenu de ne pas reconnaître la clairvoyance de sa direction. Tout autant passionné par la dramaturgie que par la vie et les métiers de l'opéra, Nicolas Joël a su regrouper autour de lui quelques-uns des meilleurs artisans costumiers, perruquiers et fabricants de décors d'Europe. Le résultat ? C'est au Théâtre du Capitole que l'opéra est le mieux servi en France dans le respect d'une esthétique traditionnelle qui fait de cette maison l'exacte antithèse de l'Opéra de Lyon et un redoutable concurent pour l'Opéra-Bastille. Les distributions de Nicolas Joël et Michel Plasson réjouissent les amateurs de beau chant : le Capitole a applaudi Roberto Alagna et Leontina Vaduva bien avant que Paris ne s'intéresse à eux, et de nombreuses stars internationales s'y produisent sans se faire prier.

L'Orchestre national du Capitole est une pépinière dans laquelle les orchestres parisiens et allemands puisent régulièrement leurs plus beaux sujets. Pour couronner le tout, le Capitole est l'une des rares institutions musicales françaises à occuper une place centrale dans la vie de la cité. Il souffrait cependant d'une tare : sa salle était la plus laide de France. Restaurée, son esthétique cadre idéalement avec la politique artistique qui y est mise en œuvre.

Al. Lo.

Les chiffres

● **Budget.** Géré selon le principe de la régie directe, le Théâtre du Capitole relève du droit public et obéit aux règles de la fonction publique territoriale. Les budgets sont calculés en année civile et transposés en saison. En 1994-1995, le budget du Capitole s'est élevé à 104,1 millions de francs, dont 12,6 millions de recettes, 6,8 millions de subventions du ministère de la culture et 66,7 millions de subventions de la ville de Toulouse. Le budget prévisionnel 1997 est en augmentation de 13 millions. L'Etat a porté sa subvention à 9 millions, la ville à 75,8 millions.

● **Fréquentation.** Le Capitole avait 3 622 abonnés et a vendu 65 965 billets en 1994-1995. Sept opéras, une opérette et quatre ballets ont été représentés pour un total de 56 levers de rideau. Pour 1996-1997, les abonnements ont augmenté de 667 souscriptions et le rideau se lèvera quatre-vingt-deux fois.

● **Clé Capitole Jeunes.** Pour la troisième année consécutive, les jeunes et les étudiants pourront assister à trois représentations de leur choix avec ce « passeport » qui coûte 100 F.

« Louise », opéra social, pour la réouverture

LOUISE, opéra de Gustave Charpentier. Avec Kathleen Cassello (Louise), Nadine Denize (La Mère), Gregory Kunde (Julien), Alain Vernes (Le Père), solistes vocaux, Orchestre national du Capitole de Toulouse, Chœur du Capitole, Petits chanteurs à la Croix potencée, Michel Plasson (direction). Nicolas Joël (mise en scène), Nicolas de Lajartre (décors), Gérard Audier (costumes), Allain Vincent (lumières). Théâtre du Capitole, le 8 novembre, 20 h 30. Coproduction avec l'Opéra-Comique à Paris et l'Opéra de Montpellier.

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Les directeurs des deux opéras qui coproduisent le spectacle de réouverture du Capitole ont fait le voyage, mais il y a aussi ceux de l'Opéra de Bordeaux et de l'Opéra national de Paris. Et bien sûr Dominique Baudis, le maire de Toulouse, la radio et la télévision. Mais cette soirée n'est pas le moins du monde guindée. Les Toulousains ont pris d'assaut leur théâtre.

Choix risqué que *Louise* de Gustave Charpentier, créé en 1900 à l'Opéra-Comique. En 1950, le compositeur en dirigeait la neuf cent soixantième représentation dans le même théâtre. Agé de quatre-vingt-dix ans, Charpentier se tenait se soir-là face à un décor de Maurice Utrillo. Six ans plus tard, il mourait abandonnant sa chère butte Montmartre et les élèves du Conservatoire Mimi-Pinson. La fortune de *Louise* était passée par le cinéma (Abel Gance en fit un film en 1936) et le disque (Charpentier en réalisa une version abrégée). Peu à peu cet ouvrage quitta pourtant le répertoire.

Toulouse a choisi de le montrer dans sa version intégrale. Quatre heures d'un spectacle dont on ne dira pas qu'il passionne toujours suffisamment pour faire oublier l'inconfort des fauteuils, mais quatre heures qui ont pour mérite de remettre dans le circuit un opéra qui pourrait sans difficulté être transposé à notre époque. Charpentier était un rouge et son livret ne passe ni à côté de la lutte des classes, ni à côté de la liberté des femmes à disposer de leur corps y compris en dehors du mariage, ni à côté du conflit des générations. Ni vériste, ni réaliste-poétique comme on l'affirme si souvent, *Louise* est un opéra socialiste-réaliste, d'une dureté parfois effrayante dans ses implications sociales. Pour en réussir la mise en scène, il faudrait la fluidité et l'ellipse du cinéma. Nicolas Joël s'en tire bien dans l'esthétique respectueuse qui est souvent la sienne, mais il est certain que les reprises affineront son travail. Le décor restera ce qu'il est : une suggestive construction architecturale empruntée aux photos de masures perchées sur la Butte à la fin du siècle dernier.

Le vrai problème de cette production, c'est sa distribution. Une prononciation déficiente et un format vocal insuffisant interdisent à Kathleen Cassello d'être Louise (pourtant c'est une artiste sensible). Le Julien de Gregory Kunde est un peu plus à son aise, mais il manque quand même de rayonnement. Nadine Denize est une Mère admirable d'obstination, mais il faut passer sur sa prononciation totalement incompréhensible – sauf quand elle chante-parle. Reste Alain Vernes, fâché un peu plus que les autres avec la justesse et la barre de mesure ; il les domine pourtant tous de son aplomb et de sa compréhension du rôle du Père. Plasson et ses musiciens ne minimisent pas cette musique. Ils jouent avec le sérieux qu'on lui refuse toujours, mais ils abusent parfois des couleurs opulentes et d'une dynamique que l'acoustique du théâtre semble exacerber.

Alain Lompech

Les années 60 ou le mensonge de l'opulence pour tous

Une exposition aux Invalides retrace une décennie toujours considérée comme mythique

Beatles et situationnisme, B.B. et de Gaulle, Mick Jagger et pop art... Que furent les années 60 ? Une exposition aux Invalides tente un bilan, entre politique, consommation et contestation artistique. L'analyse est convaincante, la mise en scène efficace et le constat frappant : à l'opulence factice de ces années glorieuses, les artistes ont opposé la promesse du chaos et torpillé les mythologies contemporaines.

LES SIXTIES, France - Grande-Bretagne, 1962-1973. B.D.I.C., Hôtel des Invalides, Paris 7e. Tél. : 01-44-42-54-91. Du mardi au samedi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30 ; le dimanche de 14 heures à 17 h 30. Jusqu'au 29 décembre. Catalogue (excellent) : 290 pages, 295 francs.

Les Shadocks et Lennon, *Blow Up* et Paco Rabanne, Druillet et *La Chinoise*, Debord et les happenings, les hippies et le pop art. Quoi de commun ? La même décennie, les années 60. Elle appartient désormais aux historiens et aux conservateurs. Fidèles à leur méthode, ils y cherchent des œuvres exemplaires, des objets symboliques, des événements décisifs – ou réputés tels. Ils n'ont que l'embarras du choix, accords d'Evian, gaullisme, guerre froide et Vietnam, Mai 68. Du côté des objets, la mémoire évoque aussitôt les accessoires ménagers déguisés en formes molles par le design, les pochettes de disques aux arabesques proliférantes, les mini-jupes et les bandes dessinées. A quoi répliquent les montages ironiques des nouveaux réalistes et les peintres – Rancillac, Cueco, Fromanger – dont les toiles se veulent autant de satires du capitalisme.

Opulence et conformisme contre colère critique, logique de la production contre esprit de résistance : la contradiction est en place, les fonctions réparties, les camps dessinés. Les temps étaient prospères. Ils n'étaient pas nécessairement heureux pour autant. L'image de l'époque se dessine peu à peu, un quart de siècle plus tard. Elle pourrait surprendre nombre de témoins, qui traversèrent sans le savoir un âge de tensions et de violence contenue, lesquelles ont éclaté depuis avant d'être absorbées par le système, de disparaître et de réapparaître autrement aujourd'hui.

Ce jeu d'oppositions, c'est ce qui se voit le mieux dans l'exposition, dite Les Sixties, parce que coproduction franco-anglaise. Avec un remarquable talent de synthèse et de mise en scène, quoique en peu de salles – cinq en tout – et dans un espace resserré, elle réussit à suggérer la trame historique et politique de la décennie, l'abondance des biens de consommation, la religion du neuf et du confortable. Elle dispose dans l'ordre d'une description raisonnée les éléments les plus divers, dont elle révèle les parentés, les voisinages et la cohérence. Elle accumule dans des caissons une masse énorme de publications et de clichés, où tant de visages désormais vieillis ou disparus se reconnaissent, les Beatles et Brigitte Bardot, Catherine Deneuve et Mick Jagger. Photographies de magazines et affiches recouvrent les murs, de sorte que le spectateur commence par se noyer dans ce flot de documents. La plupart de ces images exalte les valeurs à la mode du temps, jeunesse, vitesse, énergie. Soyons modernes et propres. Cuisinons à l'électricité. Achetons la télévision. Dévorons l'avenir. On sait comment ces rêves ont fini.

SÉDITIEUX

Echec assuré. De la prolifération naît la monotonie. La répétition tourne au stéréotype, le projet au slogan. Cette imagerie est factice et cela se voit vite. Elle ment mal, promettant le paradis pour tous, des intérieurs *« cosy »* et Guy Lux à tous les étages. Alors, tout se retourne. Il suffit d'introduire un Raysse, un Erro, un Spoerri, un Monory, les photos des happenings organisés par Jean-Jacques Lebel, ou, côté anglais, un Hamilton et un Jones pour qu'ils accomplissent leur œuvre de dérision et de dénonciation. La beauté moderne ? Des visages de stars convenablement fardées. L'exaltation de la vitesse ? Elle s'achève dans un fracas de tôles. L'opulence ? Elle s'obtient par l'oppression et engendre la corruption. Pour le suggérer, il suffit de pousser les stéréotypes à leur paroxysme et de pratiquer des courts-circuits dans le système des mythologies contemporaines.

L'action de ces séditieux, ainsi exposée parmi les signes de l'ordre qu'ils refusent, se trouve de la sorte justifiée. D'un point de vue politique ou sociologique, la démonstration est incontestable. D'un point de vue plastique, elle ne l'est pas toujours, question de force d'expression et de composition de l'image. A ce jeu, l'un des meilleurs se nomme Pauline Bony, artiste anglaise morte à vingt-huit ans en 1966 après avoir été la madone glacée du pop érotique. Elle reste à peu près inconnue en France, en dépit de la violence incisive de ses œuvres.

Philippe Dagen

Une femme fantasque inaugure le Studio de la Comédie-Française

LA DEMOISELLE DE LA POSTE, d'Ewa Pokas. Mise en scène : Catherine Hiegel, avec Dominique Constanza et Jean-Baptiste Malartre.
COMÉDIE-FRANÇAISE, Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Mº Palais-Royal, Louvre. Du mercredi au dimanche, à 18 h 30. Jusqu'au 1er décembre. Durée : 1 heure. De 45 F à 80 F. Tél. : 01-44-58-98-58.

Jeudi 7 novembre, le Studio-Théâtre a ouvert ses portes au public. En temps, en heure, et en respectant les règles de souplesse qui président à sa naissance : pas de réservations, des tarifs incitatifs, une durée de spectacle limitée à une heure. Le Studio-Théâtre est situé dans le Carrousel du Louvre, soit à deux pas de la Comédie-Française dont elle devient la troisième salle. Cette proximité devrait favoriser les liens avec la maison mère, ce qui n'est pas le cas pour la deuxième salle, le Théâtre du Vieux-Colombier, installé sur la rive gauche. L'idéal serait évidemment de rassembler en un bâtiment toutes ses activités.

Quoi qu'il en soit, le Studio-Théâtre a déjà sa singularité. N'était le rideau rouge qui signale sa fonction, il ressemble aux luxueuses boutiques du Carrousel du Louvre qui attirent la foule. Le théâtre est à l'étage. Une petite salle de cent trente-huit places, classique, assez chaleureuse, et équipée de sièges confortables. Sagement, le soir de l'ouverture, les spectateurs ont rempli les rangs – le placement est libre – en commençant par le bas de la salle. Les derniers arrivés ne furent pas les plus mal lotis ; la pente garantit une bonne visibilité.

Ce n'est pas sans émotion que s'ouvre pour la première fois le rideau d'une salle. Le 7 novembre, cette émotion avait la gaieté d'une image fantasque : une femme en robe bleue, suspendue à un panneau égayé de tiroirs, fleurs, papiers. C'est une demoiselle de la poste, qui donne son nom à la pièce d'Ewa Pokas. Rousse, fine, observatrice aux idées arrêtées. Elle ne voulait pas devenir vachère, et elle s'ennuie. Les gens, gros et puants, viennent envoyer des télégrammes pour annoncer une mort, une maladie ou demander de l'argent. C'est une étrange personne, qui regrette de n'avoir pas un nez digne d'en imposer, comme cette reine française dont elle met le portrait dans sa culotte. Une demoiselle décidée : elle se donnera à un homme qui saura la regarder, avant. Cet homme va venir, un jour, dans sa poste.

Ewa Pokas a commencé par être comédienne, dans sa Pologne natale. Cela s'entend, à des petits riens qui comptent pour beaucoup au théâtre : le goût du mot en bouche, le sens de la réplique à peine décalée. *La Demoiselle de la poste* respire le désir de raconter. C'est un moment que toute l'équipe – Goury, l'inventif décorateur ; Catherine Hiégel, à la mise en scène ; Dominique Constanza et Jean-Baptiste Malartre, les interprètes – restitue dans sa principale qualité : un plaisir simple et fugace.

Brigitte Salino

« La Noce » en trois actes des deux Stanislas, Wyspianski et Nordey

LA NOCE, de Stanislas Wyspianski. Mise en scène : Stanislas Nordey. Avec Valérie Lang, Magali Fouchault, Gérard Belliard...
THÉÂTRE DES AMANDIERS, 7, avenue Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Tél. : 01-46-14-70-00. RER : Nanterre-Préfecture et navette. Du mardi au samedi à 20 heures. Dimanche à 16 heures. Jusqu'au 8 décembre. 140 F.

C'est en France une grande première que nous offre Stanislas Nordey en présentant *La Noce*, de Stanislas Wyspianski. Des hommes de confiance, Milosz, Kantor, nous disent que cette pièce, créée en 1901, écrite par un peintre-metteur-en-scène-dramaturge mort à trente-huit ans en 1907, est l'un des trésors de la conscience, de la poésie, de la scène polonaises. En trois actes, à la campagne, le soir, la nuit, et le lendemain matin d'une noce, Wyspianski évoque la mémoire, l'âme, les contes, l'Histoire, et le « handicap politique » de sa patrie, la Pologne, qui, au moment de l'action (1900) n'existe pas sur la carte, partagée qu'elle se trouve alors entre l'Autriche, la Russie, et la Prusse. C'est aussi une pièce-monstre : pas moins de 40 personnages (plusieurs acteurs jouent plusieurs rôles) et 105 scènes (la traduction française, de Dorota Felman et Jacques Jouet, publiée par Christian Bourgois, occupe 270 pages).

Stanislas Nordey est assurément, en France, l'un des as de la mise en scène, du point de vue de l'athlétisme et de la décoration. Il a un don de chorégraphe, de coloriste, d'éclairagiste, rare à ce point. Il n'a pas froid aux yeux, il a réussi, en supprimant des rangs de fauteuils, à donner au plateau des Amandiers les dimensions d'un hall de gare (il faudrait des lunettes de marine pour distinguer les acteurs lorsqu'ils sont au lointain), mais Stanislas Nordey a la maîtrise de ses délires, et sa mise en scène de *La Noce* est, pour les yeux, un sommet de poésie de la scène, un enchantement, un exceptionnel bonheur.

Avouons plutôt : aurait été entièrement un exceptionnel bonheur si... Si Stanislas Nordey s'était donné la peine, pour une fois, de prendre la pièce à bras le corps et de la faire réellement jouer. Mais non : c'est comme si l'acte théâtral entier, la mise en œuvre entière, risquait d'aller à l'encontre de ses magnifiques poèmes visuels. Ayant jeté son dévolu sur *La Noce*, Stanislas Nordey rencontrait, il est vrai, un obstacle : les 105 scènes sont en vers, et, c'est là le hic, en vers très courts. Ce qui donne, dans la traduction française, des vers qui, si beaux soient-ils, ont un rythme de comptines, de chansons, et pas du tout le ton approprié aux dialogues d'une forte charge spirituelle et idéologique que sont ceux de cette pièce.

En polonais, *La Noce* est jouable, puisqu'il y a eu, depuis 1901, des dizaines de reprises. En français, elle n'avait jamais été jouée, avant cette mise en scène de Stanislas Nordey. Et il a choisi, lui, de transmuer scènes et dialogues en un poème-fleuve continu : les figures, la mariée, le marié, le curé, l'aubergiste, tous ne se « rencontrent » pas, ne s'entretiennent pas les uns avec les autres, ils sont là, magnifiquement disposés ou animés, et l'un après l'autre ils prennent le relais du texte qu'ils envoient au public. La dynamique interne des échanges disparaît, elle est remplacée par un déferlement, plus de trois heures durant, d'un texte devenu sans répondant, qui va trop vite, qui assomme. La pièce, en soi, a disparu.

Jouer effectivement *La Noce* exigerait, au bas mot, neuf heures de dialogues, avec deux entractes de plus d'une heure chacun, comme avait fait Vitez donnant *Le Soulier de satin*. Encore une fois Stanislas Nordey est un as du spectaculaire, une fée, ses tableaux vivants sont divinement beaux. Ses acteurs forment un parfait ensemble, exécutent au doigt et à l'œil danses, sauts, gymnastique, portent bien des costumes d'une beauté simple, mais, tout à la profération rapide de leurs fragments de texte, ils ont à peine le temps, la faculté, d'exprimer un art personnel.

Michel Cournot

DANS LES GALERIES

VALERIE JOUVE

Galerie Anne de Villepoix, 11, rue des Tournelles, Paris 4e. Tél. : 01-42-78-32-24. Du mardi au samedi, de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 décembre.

■ Ce sont des photographies, des tirages couleurs de grand format. On y voit des immeubles d'aujourd'hui, des paysages de banlieues et d'autoroutes, des passants et des passantes dans la ville – Marseille. La composition de chaque image semble d'une absolue simplicité : panoramas en vue légèrement plongeante, profils, faces. Aucun artifice d'éclairage ou d'exécution ne se reconnaît. La lumière est celle, étale, neutre, d'un jour d'assez beau temps, sans trop d'éclat ni d'ombre. Le seul effet de flou est celui des voitures à toute vitesse sur une rocade, entre deux talus sales. Tout le reste est net et immobile. On dirait que Valérie Jouve, qui accomplit là sa première exposition personnelle, s'ingénie à bannir de son art tout ce qui serait artifice technique et exercice de style. Elle cherche et obtient une neutralité muette et irréfutable qui fait songer aux peintres de la Nouvelle Objectivité, à August Sander et à Diane Arbus. Il y a, dans ces images qui vont à l'essentiel, quelque chose de tranchant et de définitif. *Ph. D.*

THIBAUT CUISSET

Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot, Paris 3e. Tél. : 01-42-76-03-50. Du mardi au vendredi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Le samedi, de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 23 novembre.

■ Trois raisons incitent à découvrir les séduisantes images en couleurs de Thibaut Cuisset : il est un des rares photographes à réinventer le genre du paysage en France ; il expose pour la première fois à Paris ; cet ancien pensionnaire de la Villa Médicis propose un parcours dans son œuvre qui autorise le recul. Ce sont des paysages d'Italie, Corse, Espagne, Australie, Suisse... Surgissent les couleurs, toutes lumineuses et douces, traitées comme des surfaces monochromes qui s'emboîtent et incitent à la réflexion : la confrontation entre la nature et le construit, le désertique et l'habité, le décor et l'objet, l'intemporel et l'actuel, l'utopie d'un monde parfait et la brutalité de la réalité, *« le calme et l'inquiétude »*. Les vivants sont absents mais ils laissent des traces, comme ces trois tours transformées en sculptures colorées. Et quand le paysage est intact, Cuisset révèle *« l'industrie de la nature »*, pour reprendre l'expression de Sophie Ristelhueber : où comment la nature « travaille » pour produire des formes qui se rapprochent du vivant. Thibaut Cuisset aime citer le photographe Robert Adams et le peintre Ettore Spalletti. Le premier a renouvelé la réflexion sur le paysage social ; le second a montré comment la couleur et la matière génèrent du sens. Cuisset se situe entre les deux, convaincant. *Michel Guerrin*

JIM DINE

Didier Imbert Fine Arts, 19, avenue Matignon, Paris 8e. Tél. : 01-45-62-10-40. Du mardi au samedi, de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 15 décembre.

■ Des Vénus, des oiseaux, des fleurs : Jim Dine, qui a été l'une des figures du pop art avant de s'engager dans une aventure de plus en plus personnelle, reprend à son compte des motifs traditionnels. Des sculptures, des peintures, des aquarelles, des dessins : Jim Dine aime à employer toutes les techniques. Au sujet qu'il choisit, il accorde le procédé de représentation et le format, usant avec une égale aisance de la feuille de papier et du bronze, jetant partout des taches et des touches de couleurs qui rehaussent, accentuent, précisent et attirent. Ses études de botanique ont la légèreté qu'il faut. Quoiqu'elles figurent les principales caractéristiques de chaque plante, elles ne tombent pas dans un excès de précision, ni dans le pastiche de Dürer. Ses nus ne relèvent pas plus du relevé anatomique mais, variations libres à partir de modèles antiques, célèbrent les volumes par le modelé et la couleur. Un autoportrait ouvre l'exposition : il est sans forfanterie, sans pose, sans mise en scène – très beau et très juste de ton. Ces œuvres fuient la grandiloquence. Elles ne se veulent que très discrètement symboliques, de temps en temps, et, plus souvent, légèrement ironiques. Sans doute est-ce pour cette raison qu'elles donnent tant de plaisir à l'œil. *Ph. D.*

JEAN BAZAINE

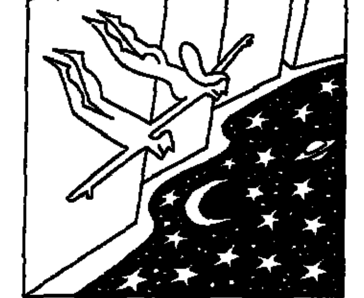
« L'Œuvre au noir » : Papiers découpés 1995-1996. Galerie Louis Carré et Cie, 10, avenue de Messine, Paris 8e. Tél. : 01-45-62-57-07. Du lundi au samedi, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 16 novembre.

■ Jean Bazaine nous surprend en exposant des collages de papiers découpés en noir et blanc qui contrastent avec l'image habituelle du vieux peintre. Par hasard, alors qu'il travaille à la réalisation des vitraux de la chapelle Saint-Dominique, à Paris, il découvre dans les agrandissements des photocopies de ses maquettes toute une richesse à exploiter. « *L'agrandissement révèle une variété inespérée de valeurs, allant du blanc léger à toutes les forces du noir, à des matières lisses ou rugueuses, opaques ou transparentes, guère perceptible dans le germe primitif* », confie-t-il. Il agrandit ces photocopies, les découpe, les assemble, compose, met en valeur toutes les subtilités du blanc et du noir, restitue l'effet de coups de brosse, la dimension picturale. Le thème de la mer, cher au peintre, revient comme un leitmotiv. Il crée une *Houle* rythmée qui, dans l'exposition, fait face aux tableaux plus évidemment construits des *Hommages à Schubert et à Schumann* où l'on retrouve la forme initiale du vitrail. Quelques petites peintures vivement colorées les accompagnent, comme pour mieux révéler les divers terrains d'exploration du peintre. *Al. C.*



La dixième de D'jazz à Nevers

Le collectif Zhivaro fêtera l'anniversaire du festival



LES RENCONTRES internationales de jazz de Nevers sont arrivées jusqu'à leur dixième édition. Pour cet anniversaire, Zhivaro (Claude Barthélemy, Sylvain Kassap, Didier Levallet, Jacques Mahieux, Gérard Marais et Henri Texier) emmènera, le 15 novembre, le public dans une longue nuit avec des musiciens invités, un comédien, un pyrotechnicien. Une manière de montrer l'attention de D'jazz à Nevers à la création en France et l'attachement de ces solistes et compositeurs à ceux qui ont souvent accompagné leurs projets. La programmation est toujours centrée sur la découverte et des envies de recherches affirmées par des musiciens européens et américains : Willem Breuker Kollektief, Volapück, le Trio Grande, Yves Robert et les Improvisateurs réunis, Steve Coleman Five Elements, Hubert Dupont Altissimo, L'Orchestra Improvista, les duos Paul Rogers-Paul Dunmall, Gérard Marais-Renaud Garcia Fons, Gian Luigi Trovesi-Gianni Coscia. Mike Stern, « Whisper Not » de Benny Golson et Irakere sont aussi annoncés.

★ *D'jazz à Nevers*, **BP 824, 58008 Nevers. Du 12 au 16 novembre. Tél. : 03-86-23-98-22 et 03-86-23-98-24. De 50 F à 160 F, abonnement 400 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Tom Novembre
Après un one man show intitulé *Le Cocktail de Sergio* en 1986 et la pièce *Un soir au bout du monde* en 1992, Tom Novembre retrouve le metteur en scène Pierre-Loup Raiot dans un nouveau spectacle, *La Salle d'attente*. Tom Novembre incarne ici tour à tour neuf personnages patientant dans le huis clos ordinaire d'une... salle d'attente. Au piano, Jerry Lipkins.
Théâtre La Bruyère, 5, rue La Bruyère, Paris 9e. Mº Saint-Georges. 20 h 30, du mardi au samedi. Tél. : 01-48-74-76-99. De 130 F à 190 F.

Le Mezwad de Tunis, par l'ensemble de Hédi Donia
Le *mezwad* désigne à la fois un instrument (la cornemuse) et un genre musical. Naguère utilisé par les seuls charmeurs de serpents sur les places publiques, le *mezwad* se transforme en phénomène social. Proche du *raï* au niveau du contenu, il incarne la contre-culture populaire.
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mº Jussieu. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-40-51-38-37. 80 F et 100 F.

Sylvie Courvoisier, Pierre Charial, Tony Overwater
Une instrumentation en trio peu banale : piano (Sylvie Courvoisier), contrebasse (Tony Overwater) et orgue de barbarie (Pierre Charial). La sonorité inhabituelle de l'instrument, son rapport difficile à l'improvisation (cartes perforées à l'avance) suscitent bien des curiosités. Leur création s'appelle « Interstellar Space ».
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, Montreuil. Mº Robespierre. 20 h 30, le 12 novembre. Tél. : 01-42-87-25-91. De 60 F à 80 F.

John Scofield Group
Toujours très en vue, de plus en plus sérieux dans sa démarche, auteur d'un disque qui fera parler de lui (*Quiet*, Verve/Polygram), John Scofield est un guitariste curieux : il a un public mélangé (jeunes, musiciens, spécialistes ou amateurs légers), et ses prestations en club sont aussi notables que ses enregistrements.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 21 heures, le 11. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ASPHALT TANGO
Film franco-roumain de Nae Caranfil
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

BOUND (*)
Film américain de Larry et Andy Wachowski
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA SERVANTE AIMANTE
Film français de Jean Douchet
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

UN AIR DE FAMILLE
Film français de Cédric Klapisch
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
ANNA OZ (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
L'APPARTEMENT (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; George-V, 8e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
CAPITAINE CONAN (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
CARLA'S SONG (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
CERTAINS L'AIMENT COURT, 4 légendes urbaines (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
CŒUR DE DRAGON (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ENCORE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES ENFANTS DE LA NATURE (Islandais, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
FARGO (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
FEW OF US (Lit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
FOURBI (Suis.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
FRESA Y CHOCOLATE (Cub., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
HAPPY HOUR (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).
L'INCROYABLE VOYAGE A SAN FRANCISCO (A., v.f.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
INDEPENDENCE DAY (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.
LE JAGUAR (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE JARDIN (Fr.-Slo., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
LONE STAR (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
MISSION-IMPOSSIBLE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.f.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
PARTY (Fr.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
PASSAGE A L'ACTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
PINOCCHIO (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
PONETTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
ROME DÉSOLÉE (Fr., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
RONDE DE FLICS A PÉKIN (Chin., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
SECRETS ET MENSONGES (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
THE CELLULOÏD CLOSET (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
THE VAN (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
UNE VIE NORMALE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).

LES REPRISES

LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DU CÔTÉ D'OROUET (Fr.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LES HOMMES LE DIMANCHE (All., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
MORGAN (Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
SABRINA (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 21 h 10.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 25.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TOERLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 40.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 18 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 17 h 10.
L'ENFANT NOIR (Fr.-Gui.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) dimanche 14 h 20.
EPIDEMIC (Dan., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) samedi 22 h.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 16 h 45.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 13 h.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 14 h 20.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 50.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 19 h.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) dimanche 18 h.
UNE FEMME QUI S'AFFICHE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
VIRIDIANA (Mex., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 19 h 30.

FESTIVALS

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). la Corde, sam. 18 h 50, 20 h 20 ; l'Inconnu du Nord-Express, dim. 12 h, 16 h 05, 20 h 10 ; la Loi du silence, lun. 12 h, 16 h 05, 20 h 10 ; le Faux Coupable, mar. 12 h, 16 h 05, 20 h 10.
LES AMOUREUX DU CINÉMA, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Un étrange voyage, mar. 18 h 45, 21 h 15.
ANATOLE DAUMAN PRÉSENTE, Accatone, 5e (01-46-33-86-86). le Désordre à vingt ans, mar. 19 h 40 ; Piège, mar. 21 h 30.
BILLY WILDER (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). Sunset Boulevard, lun. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h ; One, Two, Three, sam. 17 h ; la Garçonnière, dim. 12 h, 14 h 30, 17 h ; Témoin à charge, mar. 14 h, 16 h, 18 h.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). le Cirque, dim. 14 h, lun. 14 h, mar. 14 h ; les Lumières de la ville, sam. 16 h, dim. 16 h, lun. 16 h, mar. 16 h ; les Temps modernes, sam. 20 h, lun. 20 h.
CHRONIQUE FERROVIAIRE, Centre Pompidou. Salle Jean Renoir, 4e (01-44-78-12-33). Kwaï, sam. 16 h ; Des kilomètres de sourires, des années de lutte, sam. 18 h ; l'Effet transsibérien, dim. 16 h ; la Bataille du rail, dim. 18 h ; la 231 D 735, lun. 16 h ; Union Pacific, lun. 18 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Jour de colère, dim. 11 h.
CINÉ-CLUB JUNIOR (v.f.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). les Voyages de Gulliver, sam. 16 h 45, dim. 14 h, 16 h.
CYCLE LES FRÈRES JOEL ET ETHAN COEN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Miller's Crossing, dim. 14 h 05, 18 h 10, 22 h 10, mar. 14 h 05, 18 h 10, 22 h 10 ; Blood Simple, lun. 14 h 05, 18 h 10, 22 h 10 ; Arizona Junior, sam. 13 h 30, 17 h, 22 h 10.
CYCLE MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Une nuit à Casablanca, dim. 12 h 10, mar. 12 h 10 ; la Soupe au canard, lun. 12 h 10.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). les Années déclic, dim. 14 h 15 ; Muhammad Ali the Greatest, dim. 11 h ; A la recherche de Christian B, dim. 20 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
FRITZ LANG (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). les Bourreaux meurent aussi, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Femme au gardénia, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Désirs humains, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Cinquième Victime, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
HOMMAGE A LARS VON TRIER (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Element of crime, dim. 17 h 45 ; Europa, sam. 19 h, 21 h 30.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Bye-bye, lun. 20 h 30.
INTÉGRALE YOUSSEF CHAHINE (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). le Fils du nil, sam. 17 h ; le Grand Bouffon, dim. 15 h ; la Dame du train, dim. 17 h.
MEJRABPOM : L'AVENTURE DU CINÉMA PRIVÉ, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (01-40-49-49-69). l'Etrangère, sam. 16 h ; la Terre captive, dim. 14 h ; le Chant des héros, dim. 16 h.
OZU, MAITRE DU CINÉMA JAPONAIS, 22 FILMS (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). Crépuscule à Tokyo, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Bonjour, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Fin d'automne, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; le Goût du riz au thé vert, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
RÉTROSPECTIVE AKI KAURISMAKI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). la Fille aux allumettes, dim. 17 h 15, lun. 20 h 30, mar. 17 h 20 ; Shadows in Paradise, dim. 20 h 30 ; Hamlet Goes Business, mar. 15 h 45 ; les Leningrad Cow-Boys rencontrent Moïse, lun. 22 h.
RÉTROSPECTIVE JACQUES ROZIER, Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49). Adieu Philippine, sam. 16 h 25, 18 h 25, dim. 17 h 55, 19 h 55, lun. 20 h 30, 22 h 30, mar. 16 h 25, 20 h 50 ; Maine Océan, sam. 20 h 25, dim. 13 h 05, 15 h 30, 21 h 55, lun. 14 h, 16 h 25, mar. 18 h 25 ; Paparazzi, sam. 22 h 50, lun. 12 h 20, 18 h 50, mar. 13 h 05, 14 h 45, 22 h 50.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). la Guerre d'un homme, sam. 16 h.
SCRATCH PROJECTION (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Chumium, mar. 20 h.
LES SEPT PREMIERS FILMS DE ROMAN POLANSKI (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). les Mammifères, sam. 17 h 50, 20 h 50, dim. 12 h, 13 h 20, 14 h 40, 17 h 50, 20 h 50, lun. 12 h, 13 h 20, 14 h 40, 17 h 50, 20 h 50, mar. 12 h, 13 h 20, 14 h 40, 17 h 50, 20 h 50.
SOIRÉE BREF : JEAN-DANIEL POLLET, Le République, 11e (01-48-05-51-33). l'Ordre, mar. 20 h 30.
SOIRÉE EXCEPTIONNELLE (v.o.), Latina, 4e (01-42-78-47-86). le Jour du désespoir, mar. 20 h.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). le Ciel peut attendre, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Huitième Femme de Barbe-Bleue, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Sérénade à trois, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
UNE HISTOIRE DU CINÉMA MONGOL (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). le Garçon de la capitale, dim. 20 h ; l'Ombre, lun. 16 h ; l'Aigle fier, sam. 20 h ; le Réveil, mar. 16 h ; les Liens du sang, lun. 20 h ; Aldas, dim. 16 h ; le Tamir limpide, sam. 16 h ; les Cinq Couleurs de l'arc-en-ciel, mar. 20 h.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Tous les autres s'appellent Ali, lun. 12 h ; les Larmes amères de Petra von Kant, lun. 21 h 50 ; la Femme du chef de gare, mar. 16 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; Alice dans les villes, lun. 16 h 45 ; Nick's Movie, mar. 18 h.

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot (01-47-04-24-24)

DIMANCHE
Catherine Breillat : 36 Fillette (1987), de Catherine Breillat, 20 h ; A propos de Nice, la suite (1995), d'Abbas Kiarostami, Parviz Kimiavi, Catherine Breillat, Raymond Depardon, J.M.G. Le Clézio, Pavel Lounguine, Claire Denis, Costa-Gavras, Raul Ruiz ; Sale comme un ange (1990), de Catherine Breillat, 22 h.
MARDI
Conférence d'Eric de Kuyper : Emergence de la mise en scène dans les années 10, 18 h 30 ; Ciné-club des Cahiers du cinéma : Irma Vep (1995), d'Olivier Assayas ; les Vampires (1915-1916), de Louis Feuillade, 20 h 30.

Salle République (01-47-04-24-24)

DIMANCHE
Jean-Pierre Melville, ancêtres et héritiers : Miller's Crossing (1990, v.o. s.t.f.), de Joel Cœn, 17 h ; le Coup de l'escalier (1959, v.o.), de Robert Wise, 19 h 30 ; le Deuxième Souffle (1966), de Jean-Pierre Melville, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

Salle Garance (01-42-78-37-29)

DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : le Virtuose (1983, v.o. s.t.f.), d'Ilja Novak ; Un été capricieux (1967, v.o. s.t.f.), de Jiri Menzel, 14 h 30 ; le Boxeur et la mort (1962, v.o. s.t.f.), de Peter Solan, 17 h 30 ; Un fade après-midi (1964, v.o. s.t.f.), d'Ivan Passer ; Eclairage intime (1965, v.o. s.t.f.), d'Ivan Passer, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : Parole de chat (1960, v.o. s.t.f.), de Bretislav Pojar ; la Colombe blanche (1960, v.o. s.t.f.), de Frantisek Vlacil, 14 h 30 ; le Cri du papillon (1990, v.o. s.t.f.), de Karel Kachyna, 17 h 30 ; Un marteau pour les sorcières (1969, v.o. s.t.f.), d'Otakar Vavra, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)

DIMANCHE
A nous deux, la ville : Goin'down the Road (1979, v.o. s.t.f.), de Donald Shebib, 14 h 30 ; l'Ecole des mannequins (1968), de Jean Bacqué ; Rendez-vous (1984), d'André Téchiné, 16 h 30 ; l'Heure de l'étoile (1985, v.o. s.t.f.), de Suzana Amaral, 19 h ; les Fleurs de l'enfer (1958, v.o. s.t.f.), de Sin Sangok, 21 h.
MARDI
A nous deux, la ville : les Surmenés (1960), de Jacques Doniol-Valcroze ; la Crise est finie (1934), de Robert Siodmak, 14 h 30 ; Muriel (1994, v.o. s.t.f.), de P. J. Hogan, 16 h 30 ; les Mardis de la Scam, 19 h ; la Provinciale (1980), de Claude Goretta, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)

DIMANCHE
Capricci (1969, v.o.), de Carmelo Bene, 17 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 9 NOVEMBRE

TF 1

20.45

▶ J'AI DEUX AMOURS
Téléfilm de Caroline Huppert (115 min). 543441
Une costumière de renom, coincée par ses obligations professionnelles, demande aux pères de ses enfants de la remplacer pour les vacances...

22.30

HOLLYWOOD NIGHT
Série de Jane Simpson, avec Chad McQueen, Catherine Marie Stewart. Amour fatal (105 min). 7051064

0.05 Les Sauveteurs de l'impossible. Série. Pêcheurs en eau trouble.

1.00 et 1.35, 2.35, 3.40, 4.40 TF 1 nuit. 1.15 *Les Rendez-vous de l'entreprise.* Magazine. Invité : Jean-Marie Messier, Président de la Générale des Eaux (rediff.). 1.45 et 3.50, 5.20 Histoires naturelles. 2.45 L'Equipe Cousteau en Amazonie. [2/6] La rivière enchantée (rediff.). 5.15 Musique (10 min).

France 2

20.50

ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Les Vamps, Joël Cantona, Raphaël Mezrahi, Luis Rego, Patrick Bosso, Les Teddy Bears, le groupe Olé, Norm Nielsen, Serge Percelly (120 min). 908170

22.45

ÉCLATS DE RIRE
Divertissement présenté par Yves Lecoq et Sandrine Alexi.
0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Météo.
0.20 La 25e heure. Documentaire de Serge Abaza, Jean-Marc Robert. Les oubliés de la Grande Guerre (60 min). 4444403

1.35 Super Cross de Bercy. 1.55 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 3.00 Eurocops. Série. Opération réussie. 3.50 Urti. Coup de cœur aux Marquises. 4.20 Paul-Emile Victor : retour vers le futur. 4.50 Taratata. (rediff.).

France 3

20.50

LA TAUPE
Téléfilm de Françoise Decaux Thomelet, avec Elizabeth Bourgine (90 min). 729625
Dans une propriété vinicole, tenue par un frère et une sœur, mauvaises années et dettes s'accumulent.

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine. Le piège indochinois. Le désarroi et l'oubli : Indochine 1949-1954, d'Antoine Lassaigne (55 min). 8888354
23.15 Journal, Météo.
23.40 Musique et compagnie. L'élixir d'amour d'Angela et Roberto.

0.40 *Le Théâtre de José Artur.* Invité : Jérôme Savary, pour *Le Bourgeois gentilhomme*, de Molière, au Théâtre national de Chaillot ; Clin d'œil sur le Quatuor au Théâtre du Palais Royal ; Colonne Morris : l'actualité de la semaine. 1.00 Capitaine Furillo. Série. La fin de Logan. 1.50 Musique Graffiti. *Rapsodies pour piano n° 1 et 2*, de Brahms, par Laurent Cabasso (25 min).

Arte

20.45

DANGER IMMINENT
Feuilleton [2/4] de Peter Smith, avec Bill Paterson, Dennis Haysbert (60 min). 3382426
L'OTAN face aux terroristes.
21.35 Métropolis. Nancy Huston ; Picasso et le portrait ; Eduardo Manet (*Rhapsodie cubaine*) ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : R comme résistance ; l'agenda culturel (60 min). 2139809

22.35

MUSIC PLANET
Magazine. Blue Note, a History of Modern Jazz [1/2] de Julian Benedikt (1996, 55 min). 1224996
Max Roach, Herbie Hancock, Bertrand Tavernier, Carlos Santana racontent la saga d'une maison de disques exceptionnelle spécialisée dans le jazz : la Blue Note Records.
23.30 ▶ L'Eau : Le Dernier Plongeon, ébauche de film. Téléfilm de Joao Cesar Monteiro, avec Fabienne Babe, Francesca Prandi (v.o., 66 min). 1590170
Un vieux marin retraité sauve de justesse un homme du suicide. Commencent alors deux longues nuits d'errance.

0.40 Attaque ■■ Film de Robert Aldrich, avec Jack Palance, Eddie Albert (1956, N., v.o., 107 min). 2294565 2.25 Tanner for President. Feuilleton [10/10] de Robert Altman (rediff., 30 min). 1697855

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série (155 min). 10380170
Rediffusion de l'intégralité des soixante-douze épisodes des trois premières années.
Nous ne sommes pas seuls. *Dans l'épisode pilote de la série, l'agent Dana Scully est chargé de faire un audit du service des affaires non classées dont s'occupe Fox Mulder.*
Gorge profonde. *Mulder et Scully enquêtent sur la disparition du commandant d'une base aérienne de l'Idaho. Un mystérieux indicateur met en garde les deux enquêteurs sur les dangers qu'ils encourent à poursuivre leurs investigations.*
Compressions. *Les empreintes relevées sur les lieux de trois récents crimes correspondent à celles d'un meurtrier qui opérait en 1903.*
23.25 Commando d'élite. Téléfilm de William Friedkin (100 min). 9701880
1.05 Rock express.
1.40 La Nuit des clips

Canal +

20.35

▶ LA RÉVOLUTION DU TRAVAIL
Documentaire de Jean-Claude Guidicelli. (85 min). 599460
22.00 Strict Minimum. Téléfilm de Paul Unwin (55 min). 43719
22.50 Flash d'information.

23.00

FREDDY SORT DE LA NUIT ■
Film de Wes Craven (1994, 108 min). 5525286
0.50 Coup de tête ■■ Film de J.-J. Annaud (1978, 85 min). 6108213
2.15 et 7.00 Surprises.
3.00 Boxe. Championnat du monde des Lourds WBA. Mike Tyson (EU)- Evander Holyfield (EU) (240 min).

Radio

France-Culture

20.45 En finir. D'Yves Ferry.
22.35 Musique : Opus. Pédagogie musicale au Festival d'Ile-de-France.
23.58 Clairière.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Nouvelles de Richard Lortz, extraits de Les Enfants de Dracula. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Les Chemins de la connaissance. Cafés, bistrots et compagnie. Ou les prospérités d'une turquerie qu'on a cru passagère ; 2.25 Grand angle : Splendeurs et misères des garçons de café ; 3.24 Une vie, une œuvre : Blaise Cendrars ; 4.55 Fiction : L'amant absolu, de Didier Blasco ; 5.57 Entretiens : Tadeo Takemoto.

France-Musique

19.30 Opéra. Donné le 8 novembre au théâtre du Capitole de Toulouse, par les Petits Chanteurs à la Croix Potence, le Chœur du Capitole et l'Orchestre national du Capitole, dir. Michel Plasson. Louise, de Gustave Charpentier (en quatre actes) ; Kathleen Cassello (Louise), Nadine Denize (la mère).
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Espace contemporain. Concert donné le 12 octobre 1996, salle Olivier-Messiaen à Radio-France, par l'Ensemble Ricercata, dir. Yves Prin. Œuvres de Paik, Chin, Kang, Kim, Yun.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 La Naissance de la symphonie. Concerto grosso op 6. n° 11 de Corelli ; Concerto RV 577 Per l'Orchestra di Dresda de Vivaldi ; Symphonie en sol M. Ens de Sammartini ; Sonate op. 1 n° 6 de Stamitz ; Sinfonia op. 18 n° 1 de Bach ; Symphonie concertante op. 25 de Devienne, par l'Orchestre de la NDR de Hanovre ; Symphonie n° 29 de Mozart, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam.

22.30 Da Capo. Hans Rosbaud. Œuvres de Beethoven, Brahms, Schoenberg, Stravinsky. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Marie Curie, une femme honorable. Téléfilm [1/3] de Michel Boisrond (90 min). 12805996
21.30 Télécinéma.
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Cœur au show. Spécial Georges Brassens.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Un lycée pas comme les autres.
21.35 Sylvain, Sylvette et les compères.
22.05 15 jours sur Planète.
22.30 Si Averty c'est moi, avertissez-moi !
23.25 Les Ponts du futur.

Paris Première

20.00 Top Flop.
20.30 Supercross. En direct du POPB (185 min). 86867625
23.35 Nova.
0.25 Indochine. Comme deux frères (30 min).

France Supervision

20.30 Scandal Point. Ballet. Chorégraphie de François Raffinot. Avec Sarah Crépin (55 min). 19846538
21.25 Cap'tain café. Louis Bertignac.
22.15 Georges Seurat.
23.05 John Cale en concert (70 min). 47483428

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Michel Galabru.
22.00 Hollywood Backstage.
23.00 L'Etranger ■■ Film d'Anthony Asquith (1943, N., v.o., 110 min). 99962731
0.50 Monsieur Verdoux ■■■ Film de Charles Chaplin (1947, N., v.o., 125 min). 41108010

Ciné Cinémas

20.25 Martin Beck. Téléfilm. Le marathon de Stockholm (90 min). 6054915
21.55 Ciné cinécourts.
23.00 Mes deux hommes ■ Film de Doris Dorrie (1985, v.o., 95 min). 99989644
0.35 La Madone des slips in. Téléfilm classé X (90 min). 52452958

Série Club

20.45 Colorado.
23.10 Code Quantum. Dragons et démons.
0.00 ▶ Le Prisonnier. Le carillon de Big Ben.
0.50 La Famille Addams.

Canal Jimmy

21.00 Earth 2. Sacrifice et rédemption.
21.45 Friends.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Jean d'Ormesson.
23.15 Le Fugitif.
0.05 Motor Trend.

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat Pro A (11e journée) : Levallois-Villeurbanne (110 min). 2139118
21.45 Voile. Le Vendée Globe.
22.00 Equitation. En direct de Bruxelles. Coupe du monde de saut d'obstacle (60 min). 909441
23.00 Supercross. En direct du Palais omnisports de Paris-Bercy. Championnat du monde (60 min). 990793

Les films sur les chaînes européennes

TSR

23.50 Tale of a Vampire. Film de Shimako Sato (1992, 95 min), avec Julian Sands. *Horreur.*

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. Un flic à Miami.
14.15 Arabesque. Série. La malédiction.
15.05 Un tandem de choc. Série. Deux hommes et un couffin.
16.05 Les Dessous de Palm Beach. Série. Direction Babylone.
16.50 Disney Parade. Les cent vies de Black Jack Savage ; Le spectacle de Mickey.
18.00 Des millions de copains.
19.00 7 sur 7. Invité : Guy Drut. (60 min). 1958
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE ■■
Film de Jean-Marie Poiré (1982, 95 min). 971294
Adaptation d'une pièce de la (célèbre) troupe du Splendid. Humour caustique et ravageur.
22.20 Ciné dimanche.

22.30

RÈGLEMENT DE COMPTES À OK CORRAL ■■
Film de John Sturges, avec Burt Lancaster (1956, 130 min). 9592010
L'histoire du légendaire shérif Wyatt Earp et la bataille avec la bande des Clanton, qu'il affronta en compagnie de ses frères et de Doc Holliday.
0.40 Mam'zelle Cricri ■ Film d'Ernst Marischka (1955, 100 min). 7838237

2.20 et 3.00, 4.00 TF 1 nuit. 2.30 et 4.10, 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 3.10 L'Equipe Cousteau en Amazonie. [3/6] Messages d'un monde perdu (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

12.05 Polémiques. Magazine. Faut-il imposer une limite d'âge aux hommes politiques ; le Zaïre.
12.50 Rapport du Loto.
12.55 Secret de chef.
12.58 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin. Invité : East 17.
15.05 L'Homme à la Rolls. Série.
16.00 Dimanche Martin. Invité : Herbert Leonard.
16.50 Cousteau. Documentaire. Le destin des tortues de mer (60 min). 2722774
17.50 et 5.05 Stade 2. Magazine.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

URGENCES
Série, avec Anthony Edwards (100 min). 304294
Sans toit. *Harper et Carter cherchent, sans succès, à passer du temps ensemble.*
Le miracle de Noël. *Parmi les nombreux patients des urgences, le Père Noël.*

22.30

UN VILLAGE SOUS LE CHOC
Documentaire de Didier Lannoy (60 min). 35855
Plus d'un an après la tuerie de Cuers (le 24 septembre 1995), de nombreuses questions restent encore en suspens.
23.30 Journal, Bourse, Météo.
23.40 Musiques au cœur. Magazine. Quoi de neuf ? (75 min). 3898128
0.55 Eurocops. Série. Jeu de construction.

1.45 *Les Chevaux célestes.* 2.35 Et la vie continue. Série. [8/8]. 3.40 La Compète. Anniversaire d'Isa. 4.05 Aux marches du palais : Domb[illegible]. 4.20 Polémiques. Magazine (rediff., 45 min).

France 3

12.32 Journal.
13.00 Keno.
13.05 Lignes de mire. Présentée par Jacques Chancel. Invités : José Arthur, Patrice Carmouze, Thierry Saussez.
14.00 Faut pas rêver (rediff.).
15.00 Un cas pour deux. Série. Le dossier Kramm.
16.00 Sport dimanche. Tiercé à Auteuil ; 16.30, Moto : Supercross à Bercy (110 min). 2545585
17.50 Strip-tease.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Y'a pire ailleurs.
20.15 Mr. Bean. A la fortune du pot, Mr Bean.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série, avec Horst Tappert. La bicyclette de Wolfgang Becker. Docteur Shöne de Horst Tappert.
22.55 Dimanche soir. Invité : Jacques Barrot.
23.40 Journal, Météo.

0.05

SOUS LE CIEL DE PARIS ■■
Film de Julien Duvivier avec Brigitte Auber, Daniel Ivernel (1951, N., 100 min). 8159362
Une jeune provinciale débarque à Paris. Son destin va s'entrecroiser avec ceux de divers personnages. Ce film en forme de puzzle est un retour au « réalisme poétique ». Une certaine noirceur et une présence envoûtante des quartiers de Paris.

2.00 Musique Graffiti. Extraits d'opéras de Verdi et de Wagner, par Alessandra Marc, soprano, Dan Saunders, piano (15 min).

La Cinquième

12.30 Arrêt sur images. 13.30 Les Dernières Frontières de l'Himalaya. [10/13] Mystères, rites et légendes. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Albert de Monaco. 15.00 Teva. Les Akhas du Triangle d'or.
16.00 Joseph Balsamo. Feuilleton [7/7]. *Le maréchal de Richelieu et la Du Barry ont décidé de faire la paix. Balsamo est arrêté, puis accusé de sorcellerie...*
17.00 Le Sens de l'Histoire. Clemenceau. Invités : Pierre Miquel, Michel Charasse. 18.25 Va savoir. Une journée avec Cro-Magnon.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés [52/59].
19.30 Maestro. Magazine. Leonard Bernstein dirige Tchaïkovski (60 min). 1229
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : MARCEL CARNÉ
Hommage à Marcel Carné (*Le Monde* du 2 novembre).
20.50 Les Portes de la nuit ■■ Film de Marcel Carné, avec Pierre Brasseur, Yves Montand (1946, N., 105 min). 879010
Dimanche 24 novembre, dans le cadre de la soirée thématique « Paris », Arte diffusera le film Hôtel du Nord.
22.30 Carné, vous avez dit Carné ? Documentaire de Jean-Denis Bonan (1994, 35 min). 27126
F. Forestier et J.-P. Jeancolas analysent le parcours et l'œuvre de Marcel Carné.
23.05 Marcel Carné, ma vie à l'écran. Autobiographie réalisée par Jean-Denis Bonan (15 min). 4418132
Marcel Carné en conversation avec Didier Decoin.
0.20 Fragments et Anecdotes. Documentaire de N. Kéo Kosal, V. Moszynski, N. Beaulieu (1994, 30 min). 1880318
Marcel Carné filmé sur le tournage du documentaire présenté ci-dessus.
1.00 Metropolis. Magazine (rediff.).
2.00 Désir d'immortalité. Documentaire de M. Papirowski (rediff., 50 min). 6728958

M 6

12.10 Sports événement.
12.40 3e planète après le Soleil. Série.
13.20 Un juge à abattre. Téléfilm [1 et 2/2] de Kathy Mueller, avec Franco Nero (230 min). 95864749
17.10 Le Soulier magique. Téléfilm de Tom Clegg (105 min). 8808132
Une styliste travaille comme habilleuse chez un grand couturier en attendant de se voir offrir une chance.
18.55 Models Inc. Série. Vengeance de femmes.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 Sport 6. Magazine.

20.50

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Télé : une bataille de géants. Invités : Claude Lelouch, Thierry Ardisson, Jan Mojto (120 min). 163519
22.50 Ce qu'il faut savoir. L'Affaire Thomson Multimedia.

23.10

FRISSON
Téléfilm de Bruno Gaburro, avec Dalila Di Lazaro, Gérard Manzetti (80 min). 7047749
Un musicien en pleine gloire trouve la mort dans d'étranges circonstances. Son meilleur ami annule tous ses engagements, s'installe dans son appartement et entreprend d'achever son œuvre en reprenant une à une toutes les partitions inachevées.
0.35 Sport 6. (rediff.).

0.50 Best of 100 % nouveautés. 1.50 Jazz 6. Magazine (rediff.). 2.50 Fréquenstar. Magazine. Françoise Hardy (rediff.). 3.40 Aventures en océan Indien. 4.30 Hot forme. Magazine (rediff.).

Canal +

12.50 Rions un peu... en attendant Le Vrai Journal.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.45, 16.40, 20.30 Dimanche en famille.
14.20 Le Grand Kandinsky. Téléfilm de Terry Winsor (80 min). 9515720
15.55 Babylon 5. Série.
16.50 Merkhana, l'extase du Khât. Documentaire (55 min). 9517132
17.45 Football. En direct. Championnat d'Europe Espoirs : France-Hongrie. 18.00 Coup d'envoi (130 min). 9815887
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.55 Flash d'information.
20.00 Ça cartoon.

20.35

▶ LE GARÇU ■■■
Film de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat (1995, 100 min). 582300
22.15 Flash d'information.

22.20

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine. Football : Les temps forts des grands championnats européens. Boxe : Résumé du Championnat du monde des lourds Mike Tyson-Evander Holyfield. Volley-ball : Championnat de France, Poitiers-PUC ; Rugby : Ecosse-Australie (153 min). 89587316
0.55 Pullman Paradis ■ Film de Michèle Rosier (1995, 95 min). 87724986
Dix-huit personnes partent de Paris en car Pullman pour un voyage organisé en Normandie. Le voyage est troublé par divers incidents...
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

20.05 Laissez-passer. Reportage : Steve Coleman, saxophoniste à la mode ; Gateway, trio célèbre et sophistiqué ; Les quinze ans du New Morning ; 20.35 Le Temps de la danse. Entretiens avec Michel Hallet-Hegayam, Alexandra Ferri.
21.00 Atelier de création radiophonique. Pasolini, cinéma inferno.
22.25 Poésie sur parole. Poètes de Hongrie.
22.35 Le Concert. Musique traditionnelle de l'Inde du Nord.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Chantal Buigues. L'écrivain Michelle Tocher ; Rub à dub dub ; Rémanences : Mémoires fouettées. Des mots dans le vent, poème radiophonique : par Jean Couturier. La Durée du oui : Du côté du label Cynistrose. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Geneviève Moizan, soprano. Œuvres de Verdi. Le Trouvère : Comme un rayon céleste (Léonore, acte 1), Berlioz. La Damnation de Faust : D'amour l'ardente flamme (Marguerite, 4e partie), Paul Deschamps, cor anglais solo, Orchestre Radio-Lyrique, dir. Gustave Cloez (enregistré en 1956) ; Wagner. Tannhäuser : Salut à toi (Elisabeth, acte 2), par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Robert Benedetti (enregistré en 1960) ; Massenet. Grisélidis : Il partit au printemps (acte 2), par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Gustave Cloez (enregistré en 1959) ; Werther : Il faut nous séparer (duo Werther - Charlotte, acte 1), Jean Mollien, ténor, Claudette Perret, violoncelle solo (enregistré en 1958), Air des lettres (Charlotte, acte 3), par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Gustave Cloez (enregistré en 1958).
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1. Premier déclic : Igor Stravinsky. Œdipus Rex, opéra-oratorio. 2. Deuxième déclic : François Ribac. Kinopéra pour le film muet La rue, de Karl Grune. 3 ; Les magiciens de la terre Bretagne. Enez eusa, île-exil. Iran, musique classique persane. 4. chansons : Gabriel Yacoub et Richard Desjardins. 5. Le jazz, probablement : Benat Achiary, chanteur basque.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Orphée et Eurydice de Gluck. Par le Chœur Monteverdi, l'Orchestre The English Baroque Soloists McNair (Eurydice), Lee Ragin (Orphée).

21.35 Soirée lyrique... (Suite). Autres versions d'Orphée et Eurydice de Gluck, autres visions du mythe d'Orphée. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Sept sur sept.
21.00 Temps présent.
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Résultat du grand jeu de la gastronomie.
22.40 Strictement personnel ■■ Film de Pierre Jolivet (1985, 95 min). 91680279
0.15 Court métrage belge. Mon dieu c'est plein d'étoiles !
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Télévision (histoires secrètes). [1/3] Génitueurs.
21.35 Pour mémoire...
22.35 La Ballade des sans-papiers.
0.15 Au-delà de la porte rouge.
1.00 Fascisme. [1/2] Le retour (50 min).

Paris Première

21.00 Le Bûcher des vanités ■ Film de Brian De Palma (1990, v.o., 125 min). 55414294
23.05 Muddy Waters.
0.05 Éco, écu et quoi ?
0.50 Le Canal du savoir. La danse : classique ou contemporaine ?
1.50 Le Canal du savoir. Cycle musiques : l'aventure de la création (60 min).

France Supervision

20.30 Les Nuits avec mon ennemi ■ Film de Joseph Ruben (1990, 95 min). 78040294
22.05 Festival de jazz d'Edinburgh. Concert (80 min). 69333010
23.25 Supercross de Bercy.
0.55 Festival Chopin. Concert (65 min). 59466492

Ciné Cinéfil

20.30 Monsieur Verdoux ■■■ Film de Charles Chaplin (1947, N., v.o., 125 min). 18829294
22.35 Sabotage à Berlin ■■ Film de Raoul Walsh (1942, N., 110 min). 81747316
0.25 Péchés de jeunesse ■ Film de Maurice Tourneur (1941, N., 95 min). 55170237
2.00 Le Passage du Rhin ■ Film d'André Cayatte (1960, N., 120 min). 6749188

Ciné Cinémas

20.35 Le Retour de Martin Guerre ■ Film de Daniel Vigne (1981, 110 min). 4144942
22.25 Warlock ■ Film de Steve Miner (1990, v.o., 100 min). 50753316
0.05 Short Cuts : Les Américains ■■ Film de Robert Altman (1993, v.o., 180 min). 55958148
3.05 Le Mouton enragé ■■ Film de Michel Deville (1973, 100 min). 92673701

Série Club

19.55 Tonnerre mécanique.
20.45 La Famille Addams.
21.15 Colonel March.
21.40 Histoires vraies.
22.05 Le Choix de... Tay Garnett. La grande équipe.
22.30 ▶ Le Prisonnier. Le carillon de Big Ben.
23.20 Code Quantum. Au bout du rêve.

Canal Jimmy

20.25 Dream on. Toby or not Toby.
20.55 Cobra Girls. [2/2] Nantes.
21.25 Fawlty Towers.
21.55 La Semaine sur Jimmy.
22.05 New York Police Blues. Double jeu.
22.55 Sessions. Happy Birthday.
23.25 Friends. Celui qui tombe des nues.
23.50 Batman. L'inévitable joker. Le joker va au tapis.
0.40 Automobiles. BMW.
1.30 Mister Gun. Chères petites têtes blondes.

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi de Stockholm : Finale (120 min). 173584
19.30 Sports.
20.00 Voitures de tourisme.
22.00 Football.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Le Nom de la rose. Film de Jean-Jacques Annaud (1986, 135 min), avec Sean Connery. *Historique.*
22.45 L'Exorciste 2. Film de John Boorman (1977, 105 min), avec Richard Burton. L'hérétique. *Horreur.*
0.45 Au-delà des grilles. Film de René Clément (1948, 85 min), avec Isa Miranda. *Drame.*

TMC

20.35 La Bande des quatre. Film de Peter Yates (1979, 100 min), avec Dennis Christopher. *Comédie dramatique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 10 - LUNDI 11 NOVEMBRE 1996

Conflit entre Vallourec et l'administration du travail

Le litige porte sur l'application de la loi Robien

LA NÉGOCIATION d'un plan social dans l'établissement Vallourec de Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime) oppose la direction et l'administration du travail. Alors que l'entreprise envisage de supprimer 85 emplois sur 450, l'administration *du travail a écrit, le 6 novembre*, à la direction pour l'informer qu'elle refuse toute participation financière du Fonds national pour l'emploi (FNE) au plan social tant que Vallourec refuse de négocier la réduction du temps de travail dans le cadre de la loi Robien. Comme ce différend est l'un des premiers à survenir sur la mise en œuvre de la loi Robien, son dénouement risque de faire jurisprudence.

Le contentieux a débuté en septembre (*Le Monde* daté 22-23 septembre). La CFDT et Force ouvrière ayant présenté deux options de réduction du temps de travail pour éviter les licenciements, un accord est signé le 18 septembre pour étudier la faisabilité de l'opération. Selon l'expert, les propositions syndicales sont viables, mais ne respectent pas le plan industriel de Vallourec. En revanche, une réduction du temps de travail de 10 % est envisageable et permettrait de sauver 44 emplois. La direction refusant de négocier cette proposition, les syndicats attaquent le plan social en référé. Le 29 octobre, le tribunal de grande instance de Rouen leur donne tort, faisant observer que la loi Robien n'avait pas un caractère *« obligatoire »* mais constituait une mesure *« parmi d'autres »*. Les 30 et 31 octobre, alors que des grèves commencent à perturber la production, les syndicats engagent un autre référé.

FINANCEMENT DU PLAN SOCIAL

L'administration estime que *« le fait d'avoir constaté que des difficultés subsistaient dans les conditions de mise en œuvre d'un éventuel aménagement-réduction du temps de travail sans qu'à aucun moment ces différents éléments aient fait l'objet de négociations, ne peut être regardé comme satisfaisant »*. Concluant que les mesures alternatives aux licenciements n'ont pas, toutes, été étudiées, l'administration s'oppose donc au financement public du plan social en l'état.

De part et d'autre, les susceptibilités sont d'autant plus vives que le président du conseil de surveillance de Vallourec n'est autre qu'Arnaud Lenhardt, président de la commission sociale du CNPF et président de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières). Malgré les dénégations des intéressés, l'aspect politique du dossier n'en facilite sans doute pas le règlement social.

Frédéric Lemaître

Les évêques de France invitent les catholiques à respecter la règle du jeu laïque

Ils ont adopté le rapport de Mgr Dagens sur la « proposition » de la foi à la société moderne

LOURDES
de notre envoyé spécial

Les évêques de France ont définitivement adopté, samedi 9 novembre, avant de clore leur assemblée plénière à Lourdes (Hautes-Pyrénées), un document d'une cinquantaine de pages sur la « proposition » de la foi catholique à la société moderne, en discussion depuis trois ans. Connu sous le terme de rapport Dagens – du nom de Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême, qui fut son principal rédacteur –, ce texte sera diffusé intégralement sous la forme d'une *« lettre »* dans la communauté catholique. Elle devrait atteindre un public plus large, car elle touche à des questions actuelles, et sujettes à de récentes polémiques, sur la place de l'Eglise dans la société laïque et sur les rapports entre la foi et la morale.

Le contexte de crise qui marque le catholicisme n'est pas éludé : baisse de la pratique religieuse ; perte de la mémoire chrétienne ; difficultés de la *« relève »* ; ruptures dans les processus traditionnels de transmission de la foi. C'est le reflet d'une crise plus générale de la société, estiment les évêques, et toutes les familles de pensée sont atteintes par la crise de transmission des valeurs.

Les catholiques doivent accepter leur situation minoritaire et chasser toute tentation de nostalgie ou ambition de reconquête. C'est le sens de la première partie du document. Accepter les règles du jeu laïque et pluraliste, dit-il, est un parti pris de *« réalisme »* : *« L'Eglise ne recouvre pas toute la société française. Elle n'occupe plus la position hégémonique qui fut à certaines époques la sienne. »* A l'inverse, ajoutent les évêques, la foi ne peut pas se réduire à une expérience privée : *« L'Eglise n'est pas un ghetto. L'Evangile est sur la place publique et il doit s'y manifester. »*

Ni reconquête, ni repli : c'est dans ce cadre que les catholiques sont invités à *« proposer »* la foi à la société moderne. Le rapport Dagens surprend par ce ton de modestie et de liberté. Annoncer l'Evangile aujourd'hui ne signifie plus, en effet, imposer des vérités toutes faites et dogmatiques, à prendre ou à laisser, mais chercher à découvrir et faire découvrir *« ce qu'il y a de neuf dans le message de la Révélation et dans l'humanité de Dieu »*.

Liberté et tolérance. Cette proposition de la foi catholique n'est pas la seule sur un *« marché »* du religieux de plus en plus encombré. Le rapport Dagens prend son parti de cette pluralité religieuse dans laquelle le catholicisme doit évoluer : non pas en affichant une quelconque supériorité, voire en ignorant les autres traditions, mais en s'imposant par ses propres convictions. Cependant, deux types de « détournement » sont dénoncés : *« La perversion marchande qui fait des religions des produits de consommation ; la perversion guerrière qui utilise les messages religieux, voire les Eglises, pour réaliser des rêves de conquête ou des projets nationalistes. »*

« SERVIR »

Le document des évêques rejette la tentation du *« manichéisme »* qui distingue les « bons » et condamne les « méchants ». Il met l'accent, au contraire, sur des valeurs modernes comme la compassion ou la solidarité. L'autre obstacle est la morale. L'homme d'aujourd'hui s'accommode, en effet, d'une foi sans morale. Les évêques admettent que c'est une source de *« profondes résistances et de grandes incompréhensions »*. Mais, répondent-ils, la foi chrétienne ne saurait se réduire à un humanisme sans morale et sans Eglise. *« Elle est inséparable de la morale. »* Elle implique des orientations de vie pratique, donc des « conversions » douloureuses.

Quant au rôle propre de l'Eglise, qui constitue la troisième et dernière partie de ce document, il est d'abord de *« servir la société »*. La foi ne peut pas se réduire à des actes de piété. Les catholiques sont invités d'abord à *« accueillir »*, assumer leurs responsabilités sociales, avant d'*« appeler »*. A travers le témoignage, la vie sacramentelle et liturgique, l'Eglise propose des moyens d'y parvenir.

Ouvert, moderne par son approche sociologique et son écriture, ce texte est d'une facture inhabituelle dans l'Eglise. Aussi les évêques ont-ils hésité longuement avant d'en définir le statut final et les destinataires. Ce n'est pas un traité de théologie sur l'évangélisation, ni un texte de référence qui s'impose comme tel aux acteurs de la vie catholique en France. Pour Mgr Claude Dagens et les experts qui ont travaillé avec lui (Geneviève Médevielle, Joseph Doré, Hippolyte Simon, Claude Cesbron, Jean-Michel Maldamé, Henri-Jérôme Gagey), il est surtout un instrument pédagogique, qui doit permettre aux catholiques de réfléchir à la réalité de leur engagement, aux non-catholiques de mesurer le parcours accompli par l'Eglise.

Henri Tincq

L'armée zapatiste à la conquête de la gauche française

VENDREDI 8 novembre, ils déjeunaient au siège du Parti communiste. Samedi, ils devaient être à Brest, invités par le directeur du théâtre de la ville, Jacques Blanc. Dimanche soir, rencontre avec les intellectuels à Paris. Mardi, à Strasbourg, rendez-vous avec les Verts européens et la Gauche unie européenne (GUE). Le 13, rencontre avec une délégation du Parti socialiste, puis avec Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens. Le lendemain, retour vers le Mexique après dix jours passés à l'intérieur de la gauche française.

Pas de tourisme donc pour les envoyés spéciaux du « sous-commandant » Marcos, chef de la guérilla zapatiste au Mexique, Javier Elorriaga et la *« commandante »* Elisa, *alias* Gloria Benavides. Le journaliste Maurice Najman et la réalisatrice chilienne Carmen Castillo, les deux tour-opérateurs de l'expédition, n'ont laissé aucun détail du carnet de route au hasard. De la Convention pour une alternative progressiste (CAP) aux Verts, en passant par l'Alternative rouge et verte (AREV) et les refondateurs communistes, pas un espace de la gauche politique qui n'ait été ratissé. *De Droits devant !* à la CGT, en passant par SUD, Danielle Mitterrand ou *Charlie Hebdo*, pas une niche syndicale, associative ou intellectuelle qui n'ait été laissée de côté.

« NOUS N'AVONS PLUS DE MODÈLE »

Foin des passe-montagnes et du romantisme ! Cette visite de l'armée zapatiste, Javier Elorriaga l'a voulue politique et diplomatique. Discrète étoile rouge sur tee-shirt blanc, il est venu plaider pour le Front zapatiste de libération une amorce de la force politique civile en voie de formation. *« Le Front n'est pas le bras politique de l'armée, mais une force politique »*, a-t-il expliqué à ses interlocuteurs.

Du coup, même les « non-violents », comme Jean-Baptiste Eyrault, responsable de Droit au logement (DAL), ont topé là. L'ensemble de la gauche a été séduite. A M. Elorriaga, qui était alors en prison, ils ont tous raconté « décembre » 1995. Ah, vous allez organiser des consultations salariales dans *les entreprises ?*, a interrogé, très intéressée, la CGT. Vraiment, vous pensez que les forces antilibérales peuvent triompher ?, se sont réjouis les animateurs de la CAP et de l'AREV. *« Nous non plus, nous n'avons plus de modèle »*, a même souri le responsable du secteur international du PCF, Francis Wurtz, alors que les deux délégués parlaient de rejet de *« l'avant-gardisme »*.

Impressionnés par les *« esprits cartésiens »* des Français, les deux zapatistes confiaient leurs impressions de Persans : *« Dites, c'est drôle ce pays où il y a autant de syndicats et si peu de syndiqués... »* Et, faussement candides, en se retournant sur la « bulle » du Colonel-Fabien : *« C'est comme la CGT, à Montreuil... Le siège des communistes, qu'est-ce que c'est beau ! Qu'est-ce que c'est grand ! »*

Ariane Chemin

Affrontements entre lycéens et forces de l'ordre à Cayenne

DE VIOLENTS INCIDENTS se sont déroulés, samedi 9 novembre, pour la deuxième nuit consécutive à Cayenne (Guyane française). Dans la soirée de vendredi, après que le préfet eut refusé de recevoir les lycéens qui observent un mouvement de grève pour protester contre leurs conditions d'études, des groupes de jeunes s'en sont pris aux voitures et aux vitrines pour les dévaliser, affrontant les gendarmes mobiles à coups de pierre et de cocktails Molotov. La veille, au terme d'un entretien avec le préfet, plusieurs centaines de lycéens et de parents d'élèves avaient entrepris de bloquer les accès de la préfecture, provoquant les premiers affrontements avec les forces de l'ordre. L'hôtel du conseil général a été endommagé par un début d'incendie. Cinq personnes ont été blessées parmi les forces de l'ordre et un lycéen a été hospitalisé, atteint par une balle en plastique. Le préfet de la Guyane, Pierre Dartout, a qualifié les émeutes d'acte prémédité *« très grave »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **VOL 800 DE LA TWA :** les enquêteurs américains chargés de déterminer la cause de l'explosion en vol du Boeing 747 de la TWA, le 17 juillet près de New York, ont catégoriquement démenti, vendredi 8 novembre, les affirmations de l'ancien journaliste Pierre Salinger liant la catastrophe à un tir de missile américain. Ces affirmations sont *« du pur non-sens »*, a déclaré le responsable new-yorkais du FBI (Sûreté fédérale des Etats-Unis), James Kallstrom. – *(AFP.)*

■ **NUCLÉAIRE : Superphénix a été arrêté, mercredi 6 novembre,** afin de permettre le changement d'une pièce mécanique défectueuse, a annoncé, vendredi 8 novembre, la société Nersa, qui exploite le réacteur de Creys-Malville (Isère). Le changement devrait prendre de sept à dix jours. Selon la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), l'incident n'a eu *« aucune conséquence sur la sûreté du site »*. – *(AFP.)*

■ **PALÉONTOLOGIE : la découverte du fossile d'un reptile,** vivant il y a 212 millions d'années et ressemblant à un crocodile, a été annoncée, samedi 9 novembre, par le paléontologue américain Paul Olsen. L'animal a été mis au jour aux Etats-Unis dans le bassin de Hartford, entre le Massachusetts et le New Jersey. Un seul autre crâne d'un animal comparable, baptisé *Erpetocuchus*, a été retrouvé dans le monde, en 1894, à Elgin (Ecosse). – *(AFP.)*

Une policière violemment agressée dans le RER

REGAGNANT son domicile dans l'Essonne, à bord d'une rame de la ligne C du RER, une femme âgée de vingt-huit ans a été agressée par cinq jeunes gens entre Bretigny et Dourdan, le 25 octobre, peu avant 15 heures. Ayant arraché le sac à main de la passagère, les agresseurs ont découvert une chemise de policier, ainsi qu'une carte indiquant sa profession de gardien de la paix en poste à la préfecture de police de Paris. La violence a alors redoublé, selon le témoignage de la jeune femme, avec un acharnement *provoqué par sa qualité de* policier.

Tabassée à coups de poing et de pied, balafrée au visage et aux bras par des coups de cutter, elle a subi diverses humiliations et insultes, ainsi que des violences sexuelles répétées. Un témoin a assisté à la scène, sans intervenir, et les agresseurs ont réussi à prendre la fuite. Fortement choquée, la victime est restée prostrée à son domicile pendant trois jours.

« PSYCHOSE »

Plusieurs organisations de gardiens de la paix ont vivement dénoncé l'agression de leur collègue *et réclamé une sévère punition* contre ses auteurs. La Fédération autonome des syndicats de police (FASP) a demandé *« que les auteurs d'agression envers les représentants de l'ordre fassent l'objet d'une procédure judiciaire avec circonstances aggravantes et que les peines prononcées soient à la hauteur des faits »*. La Fédération souhaite que, *« si l'enquête en cours devait révéler qu'une personne ou plusieurs se trouvaient à proximité et étaient en mesure, sinon de porter secours à la jeune femme, au moins d'actionner le signal d'alarme pour appeler de l'aide »*, la justice *« soit ferme envers de tels comportements individualistes »*. De son côté, la Centrale unitaire de la police et le Syndicat général de la police ont dénoncé un *« acte raciste »* anti-policier.

Soucieux d'éviter toute *« psychose »* sur le réseau ferré de la région parisienne, le ministère de l'intérieur souligne que les agressions de ce type ne restent pas impunies. Depuis janvier, la brigade des chemins de fer de la Diccilec (Direction centrale de contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin), qui est chargée de la sécurité sur les lignes RATP et SNCF d'Ile-de-France, a recensé 53 agressions sexuelles, 11 viols et 283 vols avec violence, pour un total de quatre millions de passagers empruntant chaque jour le réseau ferré. Deux cents trains font quotidiennement l'objet d'une surveillance policière. Arrêté le 6 novembre, l'auteur d'un viol commis à la fin du mois d'octobre dans un train entre Pontoise (Val-d'Oise) et Paris vient d'être écroué par un juge d'instruction de Pontoise, Sophie Vaillin.

E. In.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Lagardère

PDG DE MATRA-HACHETTE, Jean-Luc Lagardère nous demande de publier la lettre suivante. Elle rectifie une erreur que Le Monde *a déjà reconnue, dont nous nous sommes excusés auprès de nos lecteurs et de M. Lagardère, et dont nous avons expliqué les circonstances (nos éditions du 5 novembre).*

« L'information parue aux pages 1 et 22 du *Monde* daté 3-4 novembre 1996 est erronée en ce qu'elle énonce que Jean-Luc Lagardère *"a été mis en examen pour abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux, infraction à l'article 433-2 de la loi de 1966 sur les sociétés"*. En réalité, M. Lagardère, comme il l'a spontanément et publiquement révélé dans un entretien paru dans *Le Figaro* du 2 novembre, a été mis en examen pour abus de biens sociaux à propos d'une contestation élevée à la fin de 1992 par un actionnaire minoritaire ; cette contestation concerne la rémunération, depuis 1988, des prestations fournies aux sociétés du groupe par la société Arjil Groupe, devenue Lagardère Capital et Management. Jean-Luc Lagardère conteste radicalement la qualification pénale donnée à cette rémunération. Il estime, enfin, que l'information donnée ainsi par *Le Monde*, en tête de première page, est diffamatoire et lui cause un grave préjudice. »

La faim mérite d'autres moyens

La faim mérite d'autres moyens ! Avant le Sommet mondial de l'alimentation, qui se tient à Rome du 13 au 17 novembre, le supplément économique daté mardi 12 novembre dresse le bilan d'un scandale dont sont victimes huit cents millions d'hommes. Ce supplément sera encarté.

Tirage du *Monde* daté samedi 9 novembre 1996 : 492 591 exemplaires 3